

Contrat Unique pour la Politique de la Ville Mulhouse Alsace Agglomération 2015-2020





Sommaire

PREAMBULE : UN CONTRAT DE VILLE NOUVELLE GENERATION	5
PARTIE 1 : PORTRAIT DE L'AGGLOMERATION	8
1.1 LA DYNAMIQUE INTERCOMMUNALE ET LA POLITIQUE DE LA VILLE	8
➤ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : LA COHESION ET LA SOLIDARITE COMME PROJET	9
➤ LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE : UNE PRISE EN COMPTE FORTE DANS LES PLU ET LES PROJETS URBAINS	11
➤ LE BILAN DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS L'AGGLOMERATION	12
1.2 LES MULTIPLES VISAGES DU TERRITOIRE	25
➤ L'AGGLOMERATION ET LES VILLES DES QUARTIERS CONCERNES PAR UN QPV	25
➤ QUELS QUARTIERS CONCERNES ?	33
➤ LES VOCATIONS DE CES QUARTIERS DANS L'AGGLOMERATION ET LES INTENTIONS STRATEGIQUES	36
PARTIE 2 : L'ORGANISATION AU SERVICE DU PROJET	42
2.1 RAPPEL DE LA METHODE D'ELABORATION DU CONTRAT	42
➤ PHASE 1 : LA PREFIGURATION	42
➤ PHASE 2 : L'ELABORATION DU CONTRAT UNIQUE	43
2.2 LA GOUVERNANCE DU CONTRAT UNIQUE	45
2.3 L'IMPLICATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS	45
➤ LA PARTICIPATION CITOYENNE A MULHOUSE	45
➤ LA PARTICIPATION CITOYENNE A ILLZACH	47
➤ LA PARTICIPATION CITOYENNE A WITTENHEIM	50
2.4 L'INGENIERIE	51
➤ L'EQUIPE COMMUNAUTAIRE DE PILOTAGE	51
➤ DES EQUIPES COMMUNALES	52
➤ UNE EQUIPE ETAT	53
➤ DES REFERENTS « POLITIQUE DE LA VILLE » AU SEIN DES STRUCTURES SIGNATAIRES	53
2.5 L'ORGANISATION OPERATIONNELLE ET FINANCIERE DU CONTRAT	54
➤ TYPE DE CONTRAT ET CHANTIERS A APPROFONDIR	54
2.6 L'OBSERVATION ET L'EVALUATION	55
➤ UN OBSERVATOIRE DES QPV ET QPVA	55
➤ UN DISPOSITIF D'EVALUATION A CONSTRUIRE	55
PARTIE 3 : LE CADRE STRATEGIQUE	57
3.1 DIAGNOSTICS ET OBJECTIFS OPERATIONNELS TERRITORIAUX : LES CAHIERS DE QUARTIER DES QPV	57
➤ LE PERICENTRE (INTEGRANT BRUSTLEIN)	57
➤ DROUOT-JONQUILLES	73
➤ COTEAUX	78
➤ BOURTZWILLER	84
➤ MARKSTEIN-LA FORET (WITTENHEIM)	90
3.2 DIAGNOSTICS ET ENJEUX THEMATIQUES	91
➤ PILIER « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »	91
AXE 1 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION	91
➤ PILIER « COHESION SOCIALE »	98
AXE 2 - PERSEVERANCE SCOLAIRE ET REUSSITE EDUCATIVE	98
AXE 3 - PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE	105
AXE 4 - L'ENRICHISSEMENT CULTUREL	113
AXE 5 – SANTE, BIEN-ETRE ET VIVRE ENSEMBLE	122
➤ PILIER « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »	125
AXE 6 - LE CADRE DE VIE ET LA FLUIDITE RESIDENTIELLE	125

🔄 ENJEUX TRANSVERSAUX : JEUNESSE, EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, PREVENTION DES DISCRIMINATIONS	134
3.3 SYNTHESE DES ENJEUX ET OBJECTIFS STRATEGIQUES	136
PARTIE 4 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	139
4.1 MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	139
4.2 MULHOUSE	139
4.3 ILLZACH	140
4.4 WITTENHEIM	141
4.5 L'ETAT	141
4.6 LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	142
4.7 LA REGION ALSACE	143
4.8 LE DEPARTEMENT	143
4.9 L'AREAL	144
4.10 LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU HAUT RHIN	145
ANNEXES	149
TABLEAUX DONNEES CLEFS DES QPV	149
PROTOCOLE DE PREFIGURATION NPNRU	
9 CAHIERS DE QUARTIERS (VERSION COMPLETE)	

Préambule : Un contrat de ville nouvelle génération

Ce contrat de ville nouvelle génération succède, à compter de 2015 et pour 6 ans (2015-2020) aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) qui constituaient le cadre d'action de la politique de la ville de 2007 à 2014.

Les Programmes de Renouvellement Urbain (PRU I) qui intervenaient depuis 2006 sur les volets urbains de la Politique de la ville sont complétés à compter de 2015 par les Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain (NPNRU) et intégrés à ce nouveau contrat unique.

Les actions du NPNRU pourront se dérouler jusqu'en 2024, de manière concomitante les premières années avec la finalisation des actions menées dans le cadre du PRU I.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine 2014-173 du 21 février 2014 définit ce nouveau cadre contractuel.

La circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants

L'arrêté n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a retenu, selon un critère unique de taux de pauvreté, les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sur m2A. Il s'agit des quartiers suivants situés sur 3 communes de m2A :

- Les quartiers (des) Coteaux, (de) Bourtzwiller, Brustlein, Péricentre (Fonderie, Briand, Franklin, Vauban-Neppert-Sellier, Wolf-Wagner) à Mulhouse
- Le quartier Drouot-Jonquilles à Mulhouse et Illzach
- Les quartiers Markstein-La Forêt à Wittenheim.

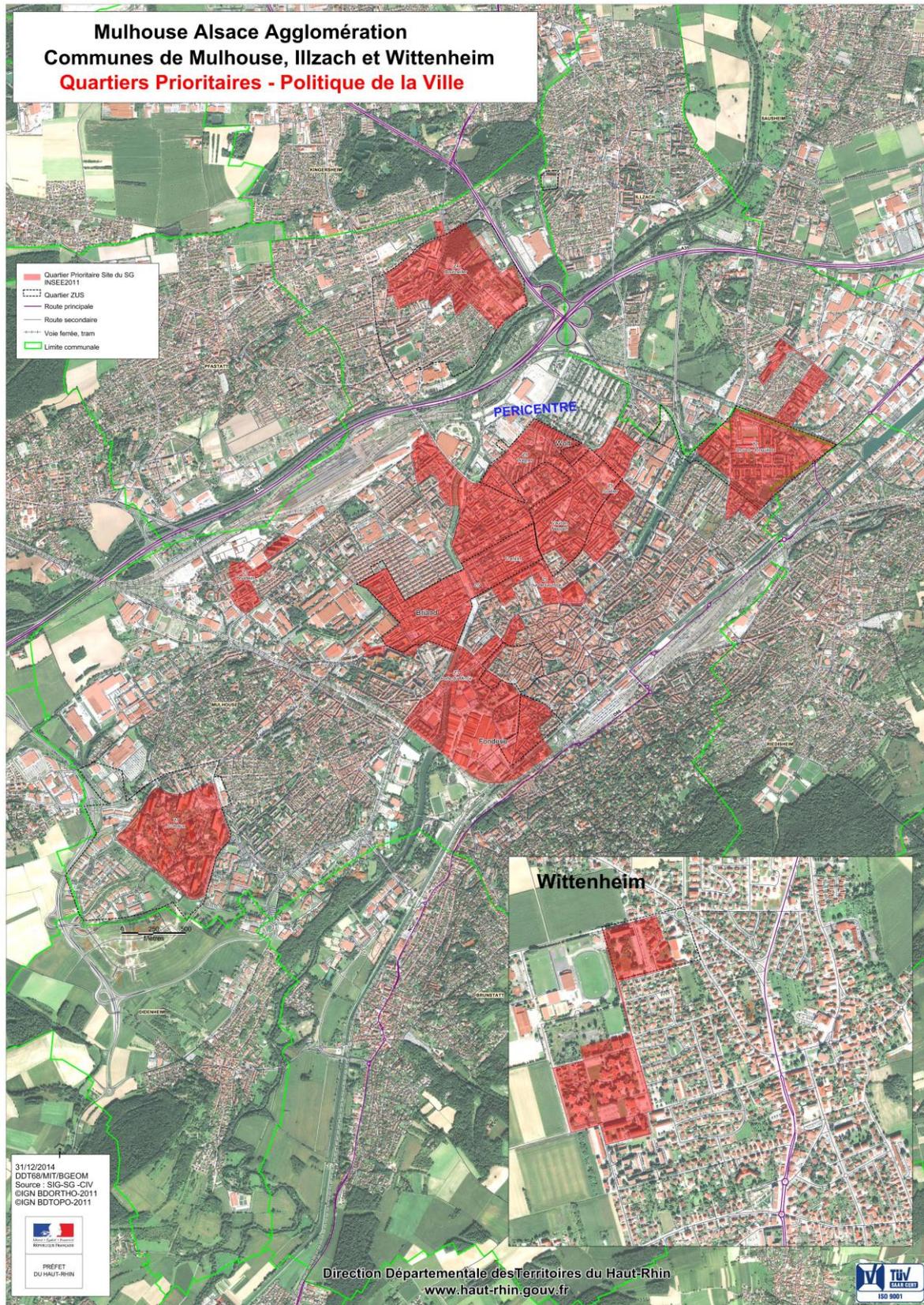
En outre, le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) dans sa séance du 15/12/2014 a retenu, parmi les projets d'intérêt national (PRIN), les quartiers (de) Péricentre, Drouot-Jonquilles et Coteaux à Mulhouse pour bénéficier du NPNRU.

D'autres projets pourront être retenus ultérieurement sur une liste d'intérêt régional (projets d'intérêt régional - PRIR).

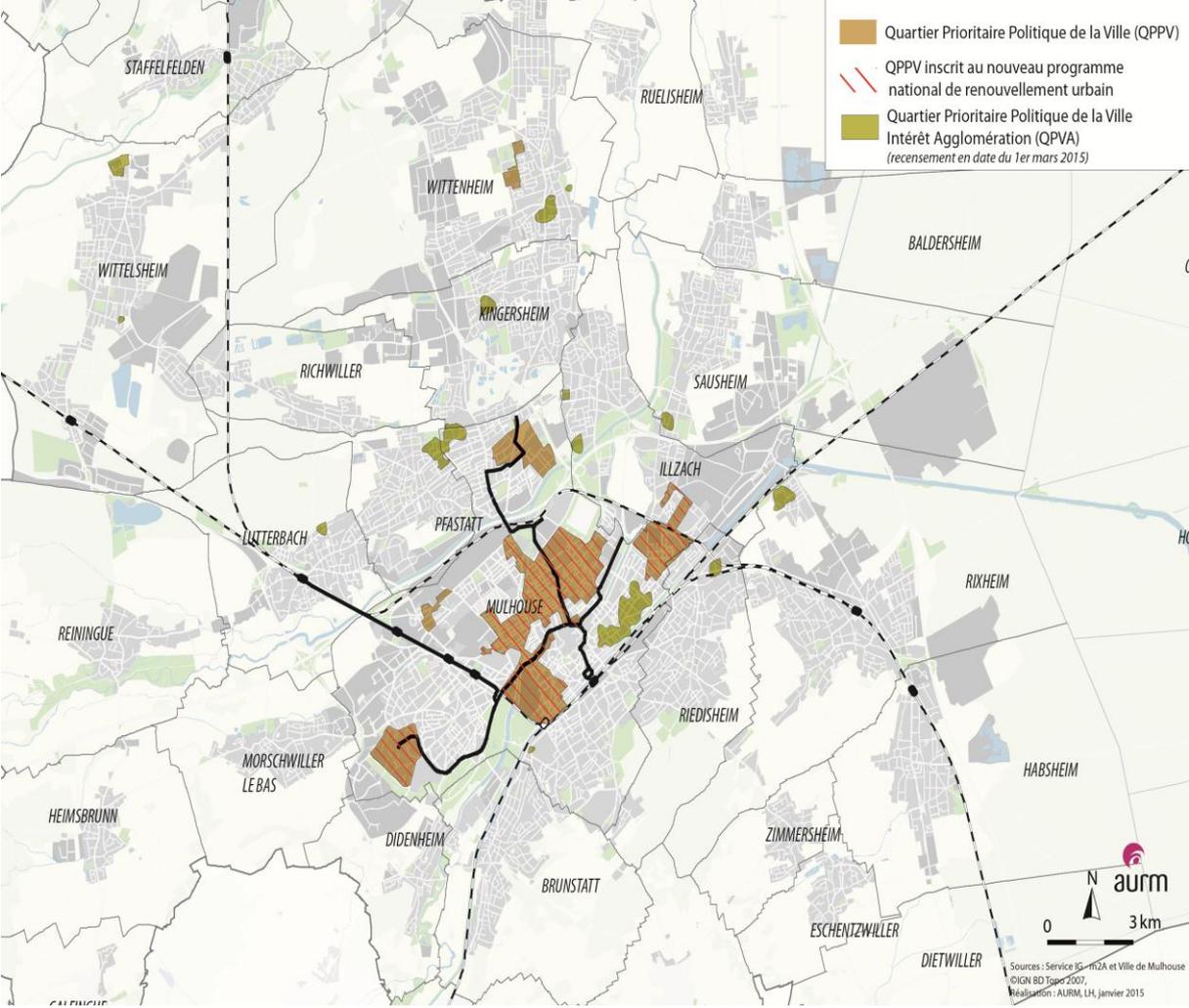
Enfin, m2A envisage de définir des « Quartiers Prioritaires pour la Politique de la Ville d'intérêt d'Agglomération - QPVA », intégrant en ce sens le souhait de Wittelsheim de solliciter le classement du quartier de la Thur et d'Illzach pour le quartier Chêne-Hêtre en territoire de veille (quartiers sortants des territoires prioritaires de la Politique de la Ville). Ce zonage permettra de veiller de manière plus spécifique sur 13 quartiers supplémentaires, concernant 7 communes de plus que celles retenues par le niveau national.

Sur cette base ce sont donc 19 quartiers et 10 communes de m2A qui sont concernées par cette nouvelle politique publiques de réduction des inégalités territoriales.

Carte des Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV)



Carte des Quartiers prioritaires Politique de la Ville d'intérêt Agglo (QPVA) – voir 1.2



PARTIE 1 : Portrait de l'agglomération

1.1 La dynamique intercommunale et la politique de la ville

L'Alsace préservée jusque récemment de la pauvreté et du chômage, a été touchée de plein fouet par la crise industrielle de ces dernières années. Le taux de chômage qui jusque dans les années 2000 était bien inférieur au reste de la France y est aujourd'hui supérieur.

L'agglomération de Mulhouse dispose d'atouts importants en termes de situation transfrontalière (au carrefour de l'Europe), d'histoire d'innovation industrielles et de dynamisme créatif, de ressources naturelles et patrimoniales et de jeunesse de sa population. Ce territoire jouxte effectivement la Suisse Alémanique avec son pôle urbain et économique important : Bâle et le Bade-Wurtemberg Allemand avec la ville de Fribourg en Brisgau comme pôle principal. L'agglomération est **accessible et bien maillée**. De nombreuses alternatives à l'usage de la voiture sont présentes pour des relations « grand territoire », intercommunales et inter-quartiers en bénéficiant notamment d'une desserte TGV (TGV Est et Rhin Rhône).

Cependant, l'industrialisation forte qui l'a marquée (Mulhouse était nommée la Manchester française et les mines du bassin potassique au nord étaient renommées dans le monde entier) s'est accompagnée d'une configuration urbaine spécifique. L'habitat ouvrier a pendant toute cette période été majoritaire dans la ville centre et dans le bassin potassique au nord. Et même si le patronat était empreint de préoccupations sociales fortes (premières cités HLM en France, modèle en matière de cités ouvrières et cités minières), cette spécialisation a eu un impact dont les effets sont encore nets aujourd'hui sur une répartition spatiale des catégories professionnelles : ouvriers et employés à Mulhouse et dans certaines communes du nord, cadres et CSP+ dans certains quartiers périphériques et dans les communes, notamment du sud. Cette ségrégation spatiale se traduit par une échelle de revenus médians très différente entre les communes de l'agglomération et les opportunités d'emplois en Suisse qui accentuent encore cet écart. L'agglomération présente donc **un visage social très contrasté** avec une ville centre et certaines communes périphériques, dont le niveau de revenu moyen des habitants est 2.5 fois plus bas que dans celui de certaines autres communes de l'agglomération.

Dans ce contexte, la création de Mulhouse Alsace Agglomération s'est faite tardivement (création à cette échelle en 2010) et l'intégration intercommunale est progressive, notamment sur ces questions sociales et de solidarité qui ne pouvaient être premières dans une situation si contrastée.

Depuis 4 ans, le travail en commun, autour des questions de développement économique, de transport, mais aussi d'habitat, d'accueil des gens du voyage, de petite enfance et périscolaire, de développement durable et d'énergie, ont permis de pointer les difficultés croissantes partagées par l'agglomération mais ont aussi permis de progresser sur l'intégration communautaire tout en percevant mieux la nécessité de mettre la solidarité au cœur des politiques intercommunales.

M2A est aujourd'hui confrontée à l'extension des situations de difficultés sociales dans le cadre de la crise grandissante actuelle. Elle aborde donc avec plus de maturité cette question et le contrat de ville en est l'occasion. Des **solidarités intercommunales** sont nécessaires pour permettre à m2A de maintenir un rayonnement et un dynamisme importants. Ces solidarités se traduisent notamment par un impératif de cohésion sociale à travers des actions mises en œuvre dans l'ensemble des politiques communautaires et notamment par le biais de ce contrat unique.

☞ Communauté d'agglomération : la cohésion et la solidarité comme projet

L'agglomération, bien que récente, a adopté des documents énonçant une stratégie de prise en compte des quartiers et des publics les plus fragiles de son territoire.

■ La cohésion sociale comme pilier du projet de territoire

Le **projet d'agglomération** est le document socle des actions de m2A. Il date de 2011 et a pour fondement la construction d'un territoire « Performant, Responsable, Solidaire et Attractif ». Parmi les objectifs affichés, la cohésion sociale est « reconnue comme facteur essentiel du développement ». Il est clairement énoncé dans ce document fondateur que l'agglomération s'engage à poursuivre les actions menées en matière de cohésion sociale et à prendre en compte les spécificités des quartiers en difficultés dans les politiques poursuivies par l'agglomération.

Le **Scot de la région Mulhousienne** a été voté en 2008. Il couvre m2A et la Communauté de Communes de la Porte de France Rhin Sud. Ce document est en cours de révision. La complémentarité entre les différentes composantes du territoire, par des actions telles que le renouvellement urbain, le maillage en transport collectif ou la répartition mixte de l'habitat, est l'objectif fort du SCoT de la Région Mulhousienne. Une partie du traitement du volet Habitat est explicitement renvoyé au PLH des intercommunalités.

Enfin, le projet stratégique du **pôle métropolitain** Strasbourg-Mulhouse porte des ambitions qu'il est envisageable de décliner dans les quartiers, telles que « Etre, en matière d'urbanisme durable, territoire démonstrateur des bonnes pratiques à l'échelle européenne : Eco quartiers, renouvellement urbain, nature en ville, autopromotion » ou encore « Développer une plateforme de projets associant les entreprises créatives du pôle ».

■ Des documents cadres thématiques cohérents

Le projet économique de l'agglomération « **Mulhouse Alsace Eco 2020** » date de 2012. Il intègre, par exemple, un chapitre spécifique « développer l'économie sociale et solidaire ». Bien que non territorialisé, il existe un lien fort entre les habitants des quartiers et cette ambition. Cette forme d'économie se décline en des actions concrètes telles que « valoriser les nouvelles formes d'emploi et d'organisation du travail » et les « nouvelles économies de proximité ». Ce projet entend aussi « soutenir la qualification des actifs et leur employabilité »... Globalement, la mise en œuvre de MAE Eco 2020 a et aura des répercussions sur les habitants des quartiers et leur insertion.

Le **Programme local de l'Habitat** (PLH) de m2A a été approuvé fin 2011. Parmi les objectifs y figurant et en lien avec la question de la géographie prioritaire, on peut mettre en avant les trois points significatifs suivants : « assurer la mixité sociale nécessaire à la cohésion sociale », « fluidifier les parcours résidentiels des ménages les plus modestes » ou « réduire la consommation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique et les logements indignes ».

Premier PLH à l'échelle des 33 communes (l'agglomération dans sa forme actuelle étant constituée depuis seulement 2010), il a dégagé un consensus en faveur du logement très social (PLAI) avec, une part significative d'au moins 30 % de ce type de logements dans l'ensemble des logements agréés et une aide complémentaire sur fonds propres uniquement sur cette cible très sociale. Cet axe a permis d'amorcer un rééquilibrage de la concentration actuelle des plus pauvres sur la ville centre et en particulier sur ses quartiers sensibles. Les objectifs entre ville centre et autres communes ont d'ailleurs été revus, diminuant les objectifs sur la ville centre en général déjà bien pourvue en

logement social (33 %), au profit des communes bourgs centres, les plus accessibles et dotés des équipements nécessaires, mais aussi des petites communes qui ont toutes accepté de prendre leur part de cet effort. Ceci afin également de pouvoir permettre le retour à un marché de l'habitat équilibré sur la ville centre, avec une production de logements privé en locatif et accession nécessaire à une ville de cette taille, alors que le logement social, dans les années antérieures représentait une part prépondérante de la production neuve. Ces objectifs sont assortis d'un travail sur la notion de logement abordable afin de bien cibler la production neuve au niveau des ressources des habitants actuels. Enfin, l'agglomération s'est beaucoup investie pour que sa ville centre bénéficie d'un classement en zone B1, lui permettant de retrouver une certaine attractivité auprès des investisseurs et réussir cet objectif de rééquilibrage du marché.

Ces différentes actions, même si elles concernent toute la ville, servent également les quartiers sensibles qui, pour certains d'entre eux, font l'objet d'un programme PNRU et d'actions complémentaires sur les copropriétés dégradées des Coteaux à Mulhouse (PICO). Le PLH sera en évaluation à mi-parcours en 2015. Ce bilan devrait aboutir à une modification du document qui intégrera les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

M2A a choisi d'exercer en compétence optionnelle et parmi les actions sociales d'intérêt communautaire : **l'accueil « petite enfance », les relais assistantes maternelles, les lieux de parentalité et l'accueil périscolaire**. L'agglomération intervient également dans les QPV. Le taux de couverture moyen visé pour le périscolaire est de 40 % d'ici 2020. Pour cette rentrée, le taux de couverture pour les QPV est porté à 35 %. Ce qui correspond à 2 488 enfants inscrits sur les temps périscolaires. Au regard de ces éléments et afin d'atteindre les objectifs fixés, il est préconisé de travailler de façon plus marquée en réseau avec les différents acteurs du territoire, les directeurs d'école, la réussite éducative, les centres sociaux... et de développer de façon plus diversifiée l'offre d'activité au sein des différents sites périscolaires tout en gardant à l'esprit la forte attente des familles quant à l'aide aux devoirs. Un travail d'information et de communication en direction des familles devra être plus ciblé mettant en exergue la relation de confiance entre les professionnels de l'animation et les parents.

La STSPD (Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) a été élaborée en 2011 pour 3 ans et établit un diagnostic détaillé sur l'ensemble des communes de m2A. Elle s'articule autour de 3 axes ou champs d'intervention : la prévention-citoyenneté, la dissuasion et la sanction-réparation. Son orientation en direction des ZUS est inscrite dans les pratiques quotidiennes des différents acteurs dans la mesure où les territoires à enjeux pour la politique de prévention et de sécurité sont largement les mêmes que ceux de la politique de la Ville. Le développement d'actions volontaristes et partenariales est un marqueur dès l'origine, et jusqu'à aujourd'hui, du territoire mulhousien. La mise en place des ZSP (3 des QPV actuels de Mulhouse) puis des quartiers de la politique de la ville s'est inscrite dans le cadre de l'organisation existante autour de la STSPD et a cherché à la renforcer et l'affiner sur ces quartiers. Une nouvelle STSPD est en cours d'élaboration et intégrera le zonage des QPV. Cette stratégie, déclinée à l'échelon communal par une stratification d'actions, financées soit par des dispositifs de droit commun, soit des crédits spécifiques ou programmes apparentés, constitue le volet prévention du Contrat Unique.

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** de m2A est en cours de révision et intégrera dorénavant les QPV. Parmi les éléments soumis au débat et qui entrent en résonance directe avec les objectifs de la Politique de la ville, les enjeux suivants sont à noter : « Assurer le droit au transport pour chaque habitant de l'agglomération », « Lutter contre la précarité énergétique », « Contribuer à la santé et à la qualité de vie des habitants ». A ce jour, plus de 90% des habitants des quartiers prioritaires et 90% des emplois dans les quartiers prioritaires sont couverts par des transports collectifs structurants. La révision du PDU alimentera les démarches portant sur le Contrat unique et réciproquement.

Le Plan Climat est actif depuis 2006 sur le territoire de l'agglomération. C'est un cadre pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre et pour adapter le territoire au changement climatique. Plusieurs objectifs font référence à certains quartiers de la politique de la ville, au travers par exemple de la mise en place d'un cahier de prescriptions environnementales dans le projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Jardins Neppert, dans le quartier Vauban-Neppert, ou bien encore la construction par Mulhouse Habitat de logements sociaux avec une performance énergétique supérieure aux normes, aux Berges de la Doller à Bourzwiller. Ce document est en cours de complément pour y intégrer une stratégie opérationnelle pour la transition énergétique

L'agglomération veillera maintenant à ce **que l'ensemble des documents cadre de la communauté d'agglomération explicitent leurs impacts et interventions sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville**, voire établissent des plans d'actions spécifiques pour eux.

☞ La géographie prioritaire : une prise en compte forte dans les PLU et les projets urbains

Les communes, à une échelle infra-intercommunale, ont également intégré dans leurs documents cadre de développement des modalités fortes et ambitieuses en direction des quartiers prioritaires.

■ Le renouvellement urbain : un axe fort du projet inscrit dans les PLU des communes concernées

Le PLU de Mulhouse a été approuvé en 2008. Il comprend un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui énonce des volontés précises envers les quartiers prioritaires dont « favoriser l'évolution des quartiers anciens dans le respect de leur identité », réussir le renouvellement urbain » (Wagner-Wolf, Bourzwiller, Franklin, Neppert, Briand, les Coteaux) « assurer la diversité des fonctions urbaines dans les quartiers ». Trois objectifs globaux, mais intéressant les quartiers de la géographie prioritaire, sont fixés :

- Reconstruire des tissus urbains de qualité mieux reliés à la ville,
- Redonner des possibilités de mobilité résidentielle aux habitants,
- Attirer de nouveaux habitants, mettre à niveau les équipements.

■ Les projets urbains : l'occasion d'évoquer l'ensemble des quartiers

Le projet urbain mulhousien : un socle pour le bien-vivre à Mulhouse

A l'occasion de l'inauguration de la Maison de l'Urbanisme de la Ville, fin 2013, Mulhouse a présenté son projet urbain. La première version de ce projet a volontairement été formalisée sous forme de « carnet de projets », de manière à matérialiser le caractère dynamique et itératif de la démarche engagée.

Le document précise tout d'abord les valeurs autour desquelles le projet de la ville et de l'agglomération se construit. Ville accueillante, Mulhouse l'est à travers son visage bigarré et cosmopolite, ses quartiers souvent agréables à vivre, son accessibilité par tous les modes de transports et son caractère abordable en termes financiers. Ville d'innovation, Mulhouse l'est par sa jeunesse, sa créativité, son sens de l'entrepreneuriat et ses multiples innovations notamment urbaines.

Aujourd'hui, Mulhouse fait face à des difficultés économiques importantes qui nécessitent plus que jamais de s'engager pour, d'une part, poursuivre et renforcer les actions en faveur de quartiers accueillants, dynamiques (il s'agit là notamment de la dynamique de transformation et d'évolution relative aux quartiers prioritaires) et ouverts sur la Ville et, d'autre part, affirmer son statut de centre urbain du sud rhénan, en étoffant et prolongeant le centre-ville, notamment vers différents secteurs

du Péricentre.

La construction et le renforcement des qualités urbaines – et notamment d’usage - des quartiers passe tant par des projets de transformation massive, voire de renouvellement urbain (quartiers Fonderie, Nouveau Bassin, des Berges de la Doller, du Nouveau Wagner, (de) Vauban-Neppert...) que par des actions d’apparence plus ponctuelle, mais tout aussi structurantes dans les autres quartiers et à l’échelle communale.

En complément des traditionnelles ZAC, la Ville a en effet engagé de véritables « plans d’action de quartiers » qui visent, à travers un ensemble d’interventions simples et ciblées, à requalifier l’espace public, à lui redonner une fonction de lieu de rencontre et de lien social. Ces interventions visent notamment à tisser des liens entre lieux distendus, à étendre géographiquement la valorisation engagée dans le cadre d’opérations urbaines lourdes et à réaliser des lieux aux qualités d’usage et paysagères renforcées.

Quel que soit le niveau d’intervention, celles-ci s’appuient sur 3 lignes directrices majeures mises en œuvre à l’échelle de l’ensemble du territoire et articulées avec les démarches entreprises par l’agglomération :

- le renforcement des liaisons douces et piétonnes et de leur confort pour forger des espaces apaisés sources de rencontres et de lien social ;
- le développement d’une trame verte et bleue à l’échelle de la ville associant fonction paysagère et d’aménités, conjuguant la valorisation du végétal et la mise en scène de l’eau dans toutes ses dimensions : rivières, canaux, fontaines ;
- l’affirmation de l’identité propre à la ville – fruit de 300 ans d’aventures industrielles - notamment par l’appropriation de sa qualité paysagère et architecturale, et en particulier de ses quartiers péricentraux ou cités-jardins.

C’est donc à travers la conjugaison originale d’actions de restructuration pour les secteurs les plus dégradés et la mise en œuvre de plans d’actions complémentaires, que le futur contrat de ville doit être envisagé quant à son volet spatial.

Wittenheim : un enjeu de haut niveau de service en direction de tous les habitants

Au sein du territoire de l’agglomération, la Ville de Wittenheim entend désormais se positionner comme ville centre secondaire du nord de l’agglomération. Cette stratégie repose sur une démarche visant à mailler le territoire communal par un ensemble d’équipements publics et associatifs de qualité, regroupés au centre-ville dans un rayon de 300 mètres environ et assurant un haut niveau de service aux citoyens.

Illzach : un enjeu de qualité de vie pour tous

Le Maire d’Illzach a mené sa campagne électorale autour d’un enjeu qui est celui de la qualité de vie à Illzach. Cette préoccupation se décline sur l’ensemble des thématiques du contrat.

➡ Le bilan de la politique de la ville dans l’agglomération

La politique de la ville est ancrée de longue date dans les pratiques locales à Mulhouse, même si la prise en compte de la dimension intercommunale est récente.

■ Histoire des dispositifs

- *Une pratique ancienne à Mulhouse, plus récente à l’échelle intercommunale...*

Avec une des toutes premières Zones d’Education Prioritaire (**ZEP**) de France avec Brossolette en 1981, un premier projet Développement Social des Quartiers (**DSQ**) sur ce même quartier en 1986,

puis son premier **Contrat de Ville** sur 6 quartiers dès 1994, Mulhouse a, depuis 25 ans, régulièrement été active dans les différents dispositifs de la Politique de la Ville et a bénéficié dans ce cadre, des financements de l'Etat.

Retenue parmi les 16 sites pilotes de préfiguration des nouveaux contrats de ville en 1999, elle co-signa un contrat de Ville intercommunal (2000-2006), bien avant qu'un EPCI ait le même périmètre.

De 2007 à 2014, une douzaine de quartiers de l'ancien périmètre de l'agglomération - la CAMSA (7 quartiers à Mulhouse, 2 quartiers à Wittenheim et un quartier sur chacune des communes suivantes : Kingersheim, Lutterbach, Staffelfelden) ont bénéficié du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (**CUCS**), soit 5 communes concernées dans l'agglomération. En outre, Illzach bénéficiait également d'un CUCS et a été intégré dans le CUCS intercommunal à partir de 2010, au moment de la création de la nouvelle intercommunalité Mulhouse Alsace Agglomération.

Le quartier Drouot a été retenu en 2011 comme l'un des 13 sites objets d'avenants expérimentaux. L'avenant n'a cependant jamais été signé par difficulté à prendre des engagements pluriannuels.

Le **Grand Projet de Ville** 2001-2006 met l'accent sur les difficultés spécifiques des quartiers anciens dégradés. En 2006, le processus de rénovation urbaine connaît une accélération et une amplification grâce à la signature du Programme de Rénovation urbaine (**PRU**) avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine. Multi-sites, c'est un des plus importants de France avec 366 millions d'euros de subventions cumulées.

- **... Et une véritable tradition d'innovation**

Depuis longtemps, la Ville de Mulhouse, avec le concours de l'Etat, s'est engagée dans la voie de l'innovation et est reconnue pour cette spécificité ainsi que pour sa réactivité.

La politique de la ville agit dans tous les domaines et a toujours développé une dimension participative qui s'appuie sur des personnes et des associations fortement impliquées. A Mulhouse, on agit effectivement « dans **l'invention collective et la capacité collective à agir** ».

Au démarrage de la politique de la ville à Mulhouse dans les années 90, **la ville a créé des fonctions** parfois bien avant d'autres villes : mission spécifique en charge de la conduite de la politique de la ville, coordinateur en matière de réussite scolaire, réseaux de santé communautaire, coordinateurs prévention-sécurité, référents de quartier. Tous ces agents ont monté des actions au plus près des besoins des bénéficiaires/usagers, voire avec eux, comme dans les réseaux santé.

Elle a soutenu aussi des actions novatrices, dans les domaines de l'éducation, la jeunesse, l'emploi et l'intégration notamment (les « coups de pouce », l'animation de rue, les « équipes-emploi-insertion », l'apprentissage du français par les parents dans les écoles,...), aujourd'hui partiellement ou totalement reprises par le droit commun.

Depuis le contrat de ville 2000-2006, la Ville a engagé un travail pour opérer la reprise progressive dans le droit commun d'un certain nombre d'actions qui ont fait leurs preuves. C'est le cas particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la culture, et pour la majeure partie des postes créés par la collectivité au début des dispositifs de la politique de la ville.

Du point de vue de l'ingénierie, les savoir-faire élaborés en politique de la ville essaient aussi largement dans l'ensemble des services et politiques de la collectivité.

Active dans la citoyenneté et la démocratie participative, la Ville met en place, dès 1993, les conseils de quartiers et voit apparaître assez vite les premiers journaux de quartier qu'elle soutient activement (aujourd'hui au nombre de 10).

En matière de prévention, elle est une des premières villes de France à instituer un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, transformé en Contrat Local de Sécurité en 98. Elle se mobilise également fortement lors de la mise en œuvre du Plan national « 25 quartiers » et au quotidien dans le cadre des 6 « coordinations prévention-sécurité ». Ces politiques ont permis de réduire de manière notable la délinquance générale dans les quartiers. La ville de Mulhouse compte actuellement 3 Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP) : les Coteaux, Drouot et Bourzwiller.

Sur le volet emploi, le PLIE, mis en place au début des années 90, est l'un des plus importants de France. A partir de 2006, il est porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation, qui fédère partenaires institutionnels, antennes emploi de quartier et de nombreuses entreprises d'insertion. Une Zone Franche Urbaine (dans la ZAC du Parc des Collines) a été créée et accueille 160 entreprises et 1 600 emplois.

En matière d'habitat, Mulhouse se caractérise par une intervention forte et continue. L'intervention sur l'habitat privé est assurée par les OPAH. Outil créé par l'Etat en 1977, les OPAH ont été immédiatement mises en œuvre à Mulhouse, d'abord dans le centre-ville puis, sans interruption dans tous les quartiers de la politique de la ville. De plus, Mulhouse a aussi combiné plusieurs outils (ZAC, ORI, OPAH) dans une démarche intégrée, pour apporter une réponse plus pertinente à la complexité du tissu urbain des quartiers anciens péricentraux.

L'intervention sur l'habitat public est plus récente mais non moins forte. La Ville de Mulhouse et le bailleur social Mulhouse Habitat ont ainsi entrepris la réhabilitation du quartier Wagner par le biais de l'inscription de ce dernier à un concours EUROPAN. Cet événement a donné naissance au « Nouveau Wagner », premier éco quartier labellisé par l'Etat en 2010. Le quartier des Coteaux, la ZUP historique de la ville, a lui fait l'objet d'un programme européen PIC Urban entre 2000 et 2004.

- ***Des communes concernées par le contrat de ville hors Mulhouse également inscrites en politique de la ville depuis des années***

Illzach et Wittenheim sont également inscrits depuis de nombreuses années dans des dispositifs Politique de la ville.

Historique de la politique de la ville à Illzach

La Ville d'Illzach s'est toujours préoccupée des quartiers situés sur son territoire, en s'inscrivant dans les dispositifs initiés par l'Etat, en vue de traiter les problématiques liées à la délinquance, au chômage,...

C'est dans cette perspective que la Municipalité est intervenue sur le quartier du Chêne-Hêtre depuis 1991 dans le cadre d'une opération de Développement Social des Quartiers (DSQ).

Dans les années quatre-vingt, le quartier du Chêne-Hêtre était perçu comme marginalisé, du fait des dégradations du bâti et des espaces publics (exigus, mal entretenus), des tensions entre habitants d'origines différentes s'accompagnant de tendance au repli, du développement de la délinquance et de la toxicomanie chez les jeunes.

Le quartier était alors également marqué par une densité de population excessive.

Ce constat a d'ailleurs amené la municipalité à engager, dans le cadre de l'opération de Développement Social des Quartiers, une démolition de deux tours de 60 logements chacune. Illzach a d'ailleurs été la première ville d'Alsace à mener des actions de rénovations lourdes accompagnées de démarches de relogement. L'opération de Développement Social des Quartiers a été menée de 1991 à 1994. Elle a été suivie d'une procédure de sortie du DSQ jusqu'en 1996. Les enjeux identifiés sur le quartier ont, dans le même temps, incité les acteurs publics à l'inscrire comme Zone Urbaine Sensible.

En 2000, la Ville, confrontée à un accroissement des difficultés et leur développement sur de nouveaux territoires, s'est engagée dans un Contrat de Ville. Dans ce cadre, quatre quartiers ont été ciblés avec des degrés d'intervention différents selon le niveau de difficultés identifiés : le quartier Chêne-Hêtre (quartier historique en termes d'intervention), le quartier Dahlias-Tulipes (en raison de tensions importantes sur le quartier), le quartier de la Doller et le secteur de la rue des Fleurs. Les

quartiers identifiés comme nécessitant une intervention publique renforcée rencontrent tous des difficultés, mais présentent des situations très distinctes, y compris sur le plan socio-démographique.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), qui a succédé au Contrat de Ville (2000-2006) était prévu sur une durée de trois ans (2007-2009), reconductible une fois (2010-2012). Finalement il a été mis en œuvre jusqu'en 2014.

C'est la situation du quartier Chêne-Hêtre, inscrit en Zone Urbaine Sensible, qui est à l'origine de l'inscription d'Illzach en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (territoire inscrit en catégorie 21). Au-delà et compte tenu des indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) disponibles sur le quartier Dahlias Tulipes, ce dernier a également été inscrit comme territoire prioritaire d'intervention (territoire de catégorie 32).

La ville ne participant pas à une intercommunalité au moment de la signature du contrat (en 2000), le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été mono-communal.

La mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale entre 2006 et 2014 a de fait concentré la majorité des moyens sur le secteur en ZUS, à savoir le quartier Chêne-Hêtre. Pour autant les difficultés ont subsisté sur les autres territoires, y compris au quartier de la Doller (marqué par une grande précarité économique) qui pour autant n'est plus aujourd'hui inscrit dans les dispositifs politique de la ville.

Historique de la politique de la ville à Wittenheim

La construction du territoire historiquement en politique de la ville sur Wittenheim, le Markstein, est liée, comme les autres quartiers de la ville, à l'industrie.

Alors que l'exploitation de la potasse perd de son ampleur, l'industrie automobile requiert de la main d'œuvre. En effet dans les années 70, l'usine Peugeot-Mulhouse qui continue à faire face à un besoin important d'ouvriers, rencontre une difficulté pour les loger.

La disponibilité de terrain sur Wittenheim et la proximité des lieux de production incitent à la construction de logements. Le terrain retenu pour établir ce nouveau quartier, le Markstein, est situé en bordure de commune, à 700m du centre-ville.

A l'été 1970, il est décidé la création de 200 logements HLM (Habitation à Loyers Modérés), répartis en trois immeubles, et de 56 garages. 80 % de ces logements seront « réservés » aux ouvriers de Peugeot-Mulhouse, qui en assure pour une grande partie le financement.

Les travaux démarrent l'été 1970 et sont assurés par la Société HLM des vallées de la Thur et de la Doller. Les premières personnes s'installent dès 1971. Les derniers logements sont construits en 1975.

Mais le type de matériau utilisé et la conception des bâtiments nécessiteront des opérations de réhabilitation des 1987. La commune engage en 1989 une procédure « habitat et vie sociale » afin de mieux intégrer le quartier dans la ville. Des actions sont mises en œuvre dans ce cadre pour améliorer l'habitat et la vie quotidienne.

Les différentes actions (succession de dispositifs) ne permettent toutefois pas une amélioration suffisante des conditions de vie. Il est décidé de dé-densifier le quartier. C'est dans cette perspective que le 26 novembre 1999 est démolie la tour du Markstein qui comprenait 60 logements.

¹ Le niveau de priorité 2 correspond aux quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont moindres mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun est néanmoins nécessaire.

² Le niveau de priorité 3 correspond aux autres quartiers où les actions à mettre en œuvre relèvent davantage de la prévention ou de la coordination des moyens de droit commun. Les crédits de l'ACSÉ seront limités sur ces territoires.

En 2003, une étude sur le devenir du quartier préconisait une rénovation plus globale qui a abouti, le 28 février 2008, à la signature d'une convention avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), la Ville de Wittenheim et deux bailleurs sociaux intervenant sur le quartier : la SOMCO et Habitat Familial d'Alsace (Groupe Domial).

Dans le même temps, la Ville s'est inscrit dans un Contrat Urbain de Cohésion Sociale intercommunale (dans le cadre de la CAMSA) de 2007 à 2014.

A travers une recomposition de l'espace, ce projet de rénovation urbaine a pour objectifs d'améliorer les conditions de vie des habitants et de favoriser une intégration réussie du quartier dans son environnement immédiat et dans la Ville.

Le projet de rénovation urbaine a donné lieu à la démolition, entre mai et juin 2013, de l'immeuble du « Rossberg » comprenant 84 logements et 40 garages.

Le projet a permis la construction en 2011-2012, sur site, de 30 nouveaux logements par Habitat Familial d'Alsace, en lieu et place des 60 logements démolis en 1999. Il a permis également l'amélioration de la qualité de service pour les 56 logements restant au niveau de l'immeuble du « Vieil Armand ».

■ Bilan des actions menées et de la participation

Cet ancrage ancien dans les dispositifs de la politique de la ville a porté ses fruits, mais beaucoup de choses restent à faire. Le bilan des principaux dispositifs actifs aujourd'hui permet de mettre en lumière leurs atouts et leurs limites.

○ *Une politique majoritairement communale, avec une agglomération encore peu présente*

Même si le CUCS, en vigueur depuis 2007, est porté par l'Agglomération sur 6 communes de son territoire, ses choix de programmation relèvent essentiellement des communes qui disposent d'une enveloppe financière identifiée pour la mise en œuvre des actions. Le budget moyen du CUCS intercommunal est de 2,33 M€/an, dont 1,77 M€ sur Mulhouse.

La philosophie du CUCS de m2A s'est appuyée sur un raisonnement thématique, avec des objectifs politiques affichés : garantir à chaque habitant des quartiers en difficulté un égal accès à l'emploi, au logement, à l'éducation... et un droit au bien-être et à la qualité de la vie dans son environnement quotidien. Il avait également pour but d'améliorer l'intégration de ces quartiers dans l'agglomération.

Au terme des trois premières années du CUCS, un bilan physico-financier et une évaluation ont été réalisés. Les principales conclusions sont :

- Un bilan financier qui fait globalement état d'une utilisation variée des crédits consacrés à la cohésion sociale sur les territoires prioritaires de m2A. Une assez bonne mobilisation des crédits de droit commun, montrent que les crédits spécifiques ne sont pas seuls à être mobilisés sur les quartiers en CUCS. Enfin, une variété de thématiques est traitée sur les différents quartiers, avec une forte prédominance de moyens consacrés à la jeunesse, mais aussi une complémentarité entre les crédits communaux et intercommunaux qui légitiment la dimension communautaire de ce CUCS.
- Des thématiques où l'action du CUCS a été prépondérante et indispensable et qui interviennent dans la proximité pour des raisons de « mode de faire » plutôt participatif (ou même qui « va vers » les publics), pour lesquelles il n'existe parfois pas de droit commun : les actions autour du lien social, de la proximité et de l'expression des habitants, de la santé (sous son mode participatif), dans une moindre mesure, les actions autour de l'animation-jeunesse telles qu'elles se pratiquent

sur le territoire (même si le droit commun est présent) parce qu'elles ont été une priorité de financement et de développement du contrat.

- Des thématiques où le CUCS a été plutôt utile sur de l'innovation ou sur des champs précis, en complément du droit commun : l'éducation, l'intégration, l'habitat, la prévention..., avec une part de crédits politique de la ville qui est parfois importante comme dans l'éducation. Néanmoins, ces actions ne pourraient pas avoir lieu en l'absence de politiques de droit commun structurantes.
- Des thématiques où l'apport du CUCS a été plus marginal (moins lisible) et doit être redéfini, c'est le cas de la plupart des actions sur le thème de l'emploi (sauf l'antenne emploi d'Espace Développement et quelques actions spécifiques) où les actions devraient plus particulièrement cibler les populations des quartiers prioritaires et leur proposer des actions dédiées.

L'évaluation a également montré que, si la finalité de la politique de la ville est bien de « *réduire les écarts de développement avec le reste de l'agglomération* », dans les faits, cet objectif stratégique n'est pas facile à atteindre, d'autant plus que les moyens alloués par les pouvoirs publics restent faibles au regard des enjeux.

Par contre, il est certain que le CUCS par l'intermédiaire de ses actions et de ses acteurs contribue à améliorer (voire même dans certains cas « à changer ») la vie des habitants de ces quartiers. Les bilans des actions, des éléments d'évaluation ou encore des témoignages entendus lors de restitutions orales avec les participants permettent d'affirmer que le CUCS et plus globalement la politique de la ville contribuent :

à l'échelle des personnes

- à se remettre en mouvement, entrer dans un parcours (d'intégration, de réussite scolaire, d'insertion professionnelle...), « ré-ouvrir » des perspectives ;
- à lutter contre le repli sur soi et l'isolement encore renforcé dans un contexte de crise, de s'ouvrir à des domaines inconnus, de s'intégrer dans le quartier et pourquoi pas à agir dans son quartier ;
- à devenir plus autonome et plus responsable (que l'on soit femme, homme, parent, jeune, enfant) dans ses choix pour soi, pour sa famille, ses enfants et à être en mesure de prendre sa place dans la société ;

à l'échelle du territoire dans sa globalité

- à favoriser le lien social et le vivre-ensemble, dans les quartiers et au sein de l'agglomération ;
- à valoriser l'image de ces quartiers et de leurs habitants.

On pourrait souhaiter que le CUCS ait un effet direct sur la baisse du chômage d'un territoire, la hausse des résultats scolaires... Ses moyens limités et additionnels ne lui permettent pas vraiment d'agir à l'échelle macro-économique.

Même si 5 communes ont été concernées par le CUCS, la programmation de la majorité de l'enveloppe est restée strictement communale. La ville de Mulhouse, par le nombre de quartiers concernés, bénéficiait de 89 % de l'enveloppe répartie entre les communes. La programmation communautaire (commune aux 5 villes) qui s'y ajoutait, a représenté seulement 15 % de l'enveloppe totale mise à disposition par l'Acsé et a permis de conduire des actions de portées intercommunales (animation jeunesse, réussite scolaire et emploi).

2 chefs de projets Politique de la Ville ont été portés par l'agglomération (1 seul en fin de programme), assurant la coordination du programme et le pilotage de certaines actions communautaires. Les actions communales étant par contre mises en œuvre par du personnel communal et confiées à des associations locales.

Enfin, le bilan/évaluation du CUCS et l'observatoire des quartiers en CUCS ont identifié trois enjeux majeurs, chacun ayant un effet d'entraînement sur les autres, pour lesquels des réponses doivent être apportées avec le droit commun :

1. l'éducation et la jeunesse,
2. le vivre-ensemble,
3. la formation, dont l'apprentissage du français, et l'emploi.

Bilan du CUCS pour Illzach

Les moyens accordés au CUCS, ont augmenté annuellement entre 2007 et 2009. Ils ont représenté un peu plus de 1,5 millions d'euros sur cette période.

Sur l'ensemble de la masse financière drainée par les actions du CUCS en trois ans, la contribution de la collectivité représente un peu plus de 30 % et celle de l'Etat Acisé, près de 15 %.

Le reste du montage financier repose sur des crédits de droits communs des différents partenaires (Etat crédits de droits communs ou d'autres politiques spécifiques sectorielles, Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales), ainsi que sur les fonds propres des associations, le produit de vente et la valorisation du bénévolat au niveau des porteurs de projets.

Si l'enveloppe mobilisée est quasiment identique sur la période 2010 à 2014, à savoir 1,4 millions d'euros, la répartition entre les différents financeurs a fortement évolué. La période a été marquée par une baisse des crédits spécifiques de l'Etat, de manière assez conséquente. Cette situation a entraîné un accroissement des crédits de la collectivité (crédits mobilisés de manière spécifique au titre de la politique de la ville) mais aussi plus globalement des crédits de droit commun (de la collectivité, des autres partenaires mais aussi des porteurs de projets eux-mêmes).

Ainsi si en 2009, l'engagement financier annuel des différents partenaires autour des actions dans le cadre du CUCS s'élève à 588 108 euros, le montant en 2014 n'est plus que de 381 731 euros.

L'évolution des crédits des différents contributeurs a connu l'évolution suivante sur la période :

	ACSE	Ville	Droit commun	Total Actions CUCS
Année 2009	103639	181833	302636	588108
Année 2010	100355	139876	99427	339658
Année 2011	84104	169593	127949	381646
Année 2012	78300	167174	158539	404013
Année 2013	79700	154289	148270	382259
Année 2014	81750	160747	139234	381731
	527848	973512	976055	2477415

Les montants de l'ACSE correspondent à l'ensemble des financements accordés par l'organisme dans le cadre du CUCS d'Illzach, y compris pour le dispositif VVV.

Pour autant et sur toute la période du CUCS, le nombre d'actions financées n'a que peu évolué. Globalement les actions financées relevées de cinq domaines d'actions : l'éducation et l'accès aux savoirs de base, l'emploi et l'insertion professionnelle, la santé, le lien social et la citoyenneté, la culture et l'expression artistique.

Le CUCS d'Illzach s'est concentré autour d'un peu moins d'une quinzaine d'actions portées par quatre structures.

- Centre Socioculturel et l'Espace-famille
- REAGIR
- AFPRA devenue ensuite OPPELIA

- La ville.

Au fil des ans, la Ville a porté de moins en moins d'actions en propre. Inversement le Centre Socio Culturel et l'Espace Famille sont les principaux porteurs de projet.

Sur un plan plus qualitatif, le rapport d'évaluation faisait état que les apports du CUCS sur le territoire Tulipes-Dahlias reposent sur l'établissement d'un dialogue avec les habitants qui était jusque-là rompu.

Ceci s'est traduit par :

- La mise en place d'un lieu de prière et d'un local sur le quartier (ce qui correspondait à une demande forte de certains habitants).
- Le Centre Socio-Culturel d'Illzach a pu revenir mener des activités sur le quartier.
- Un concierge a été nommé sur place par le bailleur. Il assure un rôle de régulation au quotidien.

Il été mis en avant la nécessité de poursuivre sur les aspects suivants :

- Continuer à soutenir la vie associative au niveau du quartier élargi. Il s'agit de maintenir une cohabitation harmonieuse sur le quartier, tant au niveau du parc social que sur le quartier des fleurs dans son ensemble : logement social et secteur pavillonnaire et copropriétés.
- Favoriser la mobilisation des jeunes dans la vie associative. Les associations de quartiers se renouvellent peu et sont peu investies par les jeunes. Il s'agira à travers les actions à venir de favoriser cette participation, y compris dans les instances de décision des associations.
- Voir comment répondre aux attentes des habitants par rapport à des activités à caractère familial. Les acteurs de terrain se font le relais de demandes exprimées par les habitants sur des activités à caractère familial (sorties, voyage...).

Les constats mis en avant dans le cahier de quartier mettent en avant que ces enjeux ont pour partie porté leurs fruits même si d'autres problématiques se sont développées liées notamment à la crise économique.

Bilan du CUCS pour Wittenheim

Dans le cadre du CUCS, le territoire de la Ville de Wittenheim était composé d'une zone en priorité 2 : la ZRU Markstein et 2 zones en priorité 3 : La Forêt, Bourg et Roseraie.

La ZRU Markstein (Bailleurs Domial et Somco)

Face au cumul des difficultés identifiées sur cette zone, notamment en matière de cadre de vie, d'insécurité et de difficultés socio-économiques et d'image les partenaires ont d'une part mis en place un Programme de Rénovation Urbaine et d'autre part souhaité un accompagnement social fort et dans la durée pour les habitants, afin de modifier en profondeur les conditions de vie et les mentalités.

Les quartiers La Forêt (390 logements : copropriété La Forêt, immeuble Logiest et Schlucht Loucheur du bailleur HHA), Bourg (102 logements HHA) et Roseraie (80 logements Logiest) :

Il a paru important que ces quartiers puissent être inscrits dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) dans une optique de prévention et de veille quant à leur évolution, mais aussi de traitement des difficultés rencontrées.

Ainsi, la question de l'accès à l'emploi demeurait essentielle dans ces quartiers, aussi bien pour les adultes que pour les jeunes, et nécessitait de ce fait un traitement au-delà du droit commun.

Ces quartiers comptaient une population jeune importante, pour laquelle un accompagnement renforcé s'avérait indispensable.

Ainsi, les objectifs du CUCS pour l'ensemble des quartiers ont été :

Améliorer le cadre de vie

- par la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine (PRU) pour le quartier Markstein;
- par des actions d'accompagnement sur la gestion urbaine de proximité et l'évolution des comportements.
- par un entretien au quotidien de qualité
- par une amélioration du cadre de vie
- par une mixité du peuplement.

Favoriser l'insertion professionnelle

- par des actions en amont d'accompagnement des jeunes dans la découverte du monde du travail ;
- par des actions collectives venant compléter le suivi individualisé des demandeurs d'emploi.

Renforcer la prise en charge des enfants et des jeunes

- par un renforcement de l'accompagnement à la scolarité ;
- par une prise en charge sur les différents temps de l'enfant ;
- par un accompagnement dès le plus jeune âge et jusqu'à l'âge adulte.
- par une prise en charge individualisée des enfants et des jeunes repérés en difficultés ;
- par un travail spécifique en direction des jeunes non structurés se rassemblant au sein des quartiers.

Faciliter l'insertion sociale et l'intégration

- par des actions visant une meilleure compréhension et une maîtrise de l'environnement et des règles qui le régissent ;
- par un accompagnement pour l'utilisation des structures extérieures au quartier ;
- par une mobilisation pour une implication accrue dans la vie du quartier et un renforcement du lien social.

Durant les 8 années du CUCS, 25 actions différentes ont été menées par 10 porteurs :

- La Ville de Wittenheim (4 actions différentes)
- Le Centre Social et Familial (9 actions différentes)
- La Ludothèque (2 actions différentes)
- La MJC (4 actions différentes)
- Ligue de l'enseignement (1 action)
- Association Challenge Boxing (1 action)
- Comité de défense des locataires (1 action)
- HHA (1 action – MOUS)
- APSIS (1 action)
- Le Rézo (1 action)

La participation financière de l'Etat et de la Ville s'établit comme suit:

Année	Nombre d'actions	Crédits spécifiques Etat (VVV compris)	Crédits spécifiques Ville	Ville Droit Commun
2007	14	54 555	37 285	33 117
2008	12	78 935	63 236	37 970
2009	12	54 300	36 815	18 292
2010	12	63 900	43 441	21775
2011	13	57 830	30 155	23 876
2012	12	60 050	37 935	30 000
2013	11	57 400	24733	29 235
2014	9	50 534	29 634	21 430
TOTAL		477 504	303 234	215 695

Ces actions ont permis de travailler les thématiques suivantes :

La cohésion sociale et le vivre ensemble

Plusieurs actions ont été menées notamment par le Centre Social et Familial, notamment autour des liens familiaux, mais également des projets en matière d'accompagnement des habitants aux changements de leur cadre de vie (cadre de la rénovation urbaine) et à son appropriation (travail sur les espaces extérieurs, la propreté, sensibilisation à l'usage des énergies...).

Par ailleurs, les ateliers sociolinguistiques ont permis à un public isolé de renforcer la maîtrise de la langue française et l'appropriation des codes de la société.

Dans les premières années, la Ville a également accompagné l'association des locataires du quartier Markstein dans ces projets et dans le lien avec les bailleurs.

Le soutien à la parentalité, les liens familiaux

La Ludothèque et le Centre Social et Familial ont en particulier développé des projets dans ce domaine, notamment en proposant des actions au sein même des écoles en partenariat avec les enseignants.

L'éducation

La Ligue de l'enseignement a développé une action au sein des collèges de la commune consistant notamment à accompagner les élèves dans leur recherche de stage et dans la création de liens avec le monde de l'apprentissage.

Pour ce qui concerne l'accompagnement à la scolarité, le Centre Social et familial porte le dispositif CLAS.

L'ouverture culturelle

La Ville de Wittenheim s'est fortement investie pour permettre aux enfants et aux jeunes de bénéficier d'une pratique musicale régulière (orchestre à l'école) mais également de découvrir de nouvelles formes d'art, notamment urbain et photographique (projets du service jeunesse).

La MJC, dans le cadre du festival RAMDAM, a organisé des ateliers et des rencontres entre des auteurs et des classes des écoles des quartiers prioritaires,

La jeunesse

Le service jeunesse de la Ville a proposé chaque année une action ayant permis de développer différentes thématiques (la mixité et les discriminations, le bien-être et la nutrition, la solidarité...)

Le Centre Social et Familial propose de l'animation de rue à destination des enfants et préadolescents durant les mercredis et les vacances scolaires.

Le PRU, un portage communal

Signée en 2006, la **convention PRU I de Mulhouse** est en cours de finalisation, avec 351 M€ d'investissements et 80 M€ de subventions ANRU. Les projets de rénovation urbaine ont été intégrés dans une politique urbaine municipale globale, et ont été accompagnés d'un portage politique fort et continu. Les 3³ objectifs du PRU sont déclinés par quartier et fixent des niveaux d'ambition différents selon les territoires⁴.

Multi-sites, le projet porte sur 4 des 6 zones urbaines sensibles de la Ville, correspondant à 3 quartiers d'habitat social et 3 quartiers d'habitat ancien privé et dégradé :

- Le quartier Wolf-Wagner composé de la Cité Wolf des années 20, de la Cité Wagner construite en 1956-58 dont la rénovation a été initiée en 2001, et un îlot d'habitat ancien qui fait la liaison avec les quartiers anciens péricentraux ;
- Le quartier Bourtzwiller, situé au nord du territoire communal et qui comprend deux entités. L'une composée essentiellement d'un tissu de pavillons individuels, et l'autre composé par la ZUS d'habitat social des années 50 et 60 ;
- Les 3 quartiers anciens péricentraux du 19^{ème} siècle composés de Briand, Franklin et Neppert ;
- Le quartier des Coteaux : ZUP des années 60.

Le PRU de la Ville de Mulhouse repose sur un programme ambitieux et complet qui a mobilisé l'ensemble des acteurs et combiné plusieurs modes opératoires :

- Les bailleurs sociaux pour des opérations de démolition-reconstruction (le secteur de Brossolette), de la production de logements sociaux, de la réhabilitation et de la résidentialisation ;
- Les propriétaires individuels, les investisseurs et les promoteurs, pour la rénovation de l'habitat privé (OPAH, ORI) et la construction neuve (diversification en ZUS, en ZAC) ;
- Les collectivités, Ville de Mulhouse et m2A, pour la réhabilitation des espaces publics, la rénovation et l'extension des équipements sportifs, culturels et sociaux de quartier ;
- Les habitants et les acteurs sociaux et économiques des quartiers pour l'élaboration concertée des opérations et la mise en œuvre des projets de développement social, culturel et économique qui s'appuient sur la rénovation urbaine des quartiers.

Quelques chiffres :

- 579 logements démolis,
- 1 319 nouveaux logements et 3 506 logements améliorés (résidentialisation, AQS...)
- Une quinzaine d'espaces publics créés ou rénovés
- Une vingtaine d'équipements publics créés ou rénovés
- 245 000 heures d'insertion pour 617 bénéficiaires.

A fin 2014 après plus de huit ans de convention, la totalité des opérations est engagée. Les quartiers se sont transformés, permettant ainsi d'améliorer les conditions de vie des habitants comme en

³ « Reconstruire des tissus urbains de qualité et reliés à la ville, redonner des possibilités de mobilité résidentielle, mettre à niveau les équipements des quartiers », convention partenariale pour la mise en œuvre du Programme de Rénovation Urbaine de Mulhouse 2006/2010

⁴ Pour plus de détail voir la convention partenariale pour la mise en œuvre du Programme de Rénovation Urbaine de Mulhouse 2006/2010, pp.7 à 12

témoignent le quartier Wagner qui bénéficie du label éco-quartier, la place Franklin, le mail de l'égalité à Franklin, les opérations de recyclage en quartiers anciens, la rénovation du secteur Lefebvre avec la rénovation de la Caserne (également labellisé écoquartier) ou encore la transformation du quartier des Berges de la Doller à Bourtzwiller.

Le PRU de Wittenheim

Le quartier du Markstein à Wittenheim bénéficie d'interventions importantes depuis 1989 à travers la mise en œuvre des différents dispositifs de la politique de la ville (Habitat et Vie Sociale - PACT Urbain - Contrat de Ville et maintenant Contrat Urbain de Cohésion Sociale).

La volonté de dé-densifier le quartier a abouti dès 1999 à la démolition d'une première tour de 60 logements. En 2003, une étude sur le devenir du quartier préconisait une rénovation globale du quartier, projet qui a abouti en 2006 au dépôt d'un dossier auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Une convention partenariale a été signée en 2008 par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville de Wittenheim, Habitat Familial d'Alsace (HFA) et la SOMCO.

A travers une recomposition de l'espace, ce projet de rénovation urbaine (encore en cours) a pour objectifs d'améliorer les conditions de vie des habitants du quartier Markstein et de favoriser une intégration réussie du quartier dans son environnement immédiat et dans la ville.

Ce projet global, d'un coût d'environ 17 millions d'euros, comprend ainsi :

- La démolition de 140 logements (2 barrettes) appartenant à HFA ;
- La construction sur site de 85 logements par HFA ;
- La réhabilitation des 43 logements du patrimoine SOMCO ;
- Le déménagement du lieu de culte musulman en périphérie du quartier ;
- Le réaménagement urbain du site HFA ;
- L'aménagement d'espaces publics : voiries, place, aire de jeux ;

La première phase a eu lieu entre 2008 et 2014. Elle a permis la mobilisation de 8 300 000 € par les financeurs principaux à savoir le bailleur, à hauteur de 4 538 489 €, la Ville à hauteur de 1 173 585 € et l'ANRU à hauteur de 1 570 000 €).

Une phase 1bis (portant sur la période 2015-2017 et permettant la poursuite du projet) a été validée suite à la mobilisation, à l'été 2013, de reliquats de crédits de l'ANRU.

Cette phase du projet, d'un coût prévisionnel global de 2 869 290 millions d'euros (ANRU : 423 084 €, Ville de Wittenheim : 400 000 €, Région : 64 850 €, M2A : 28 800 €, HFA : 1 952 556 €), comprend :

- la construction de 20 logements sous la forme de 5 maisons type carrés de l'habitat, permettant d'organiser une transition en termes de bâti entre les nouveaux collectifs construits par HFA et l'habitat pavillonnaire de la SOMCO,
- l'aménagement d'une voirie de bouclage traversant le quartier (rétrocession prévue à la Ville).

Les travaux devraient démarrer à l'automne 2015.

Ces deux programmes ont permis de faire évoluer les quartiers, tant sur le plan urbanistique que sur le plan du peuplement.

Néanmoins, la réalité sociologique de ces derniers, notamment leur fonction de « quartier-sas », dans un contexte aggravé de crise, bride les réussites et nécessite une pérennisation des investissements voire une poursuite des transformations.

o **Une participation des habitants qui a pu bénéficier de pratiques déjà bien ancrées**

Les communes de l'agglomération disposent d'une palette variée de dispositifs relatifs à la démocratie de proximité.

A Mulhouse, celle-ci s'est appuyée sur les conseils de quartier, lieux permanents d'échanges entre la Ville et les habitants sur de nombreux projets ayant trait à la vie des quartiers. Par ailleurs, la Ville s'est inscrite dans une **démarche de coresponsabilité** avec le Conseil de l'Europe. Elle a permis d'inscrire le bien-être comme pierre angulaire de nombreux projets mulhousiens.

La mise en œuvre du PRU5, a utilisé pour l'information et l'échange avec les habitants les dispositifs évoqués ci-dessus. Pour certains projets, comme aux Coteaux, les habitants ont été intégrés dès l'amont du projet. Pour d'autres, la concertation a plutôt porté sur les différentes opérations issues du projet d'ensemble. Pour certains quartiers, le dispositif a été complété par la mise en place d'un **groupe de suivi**, qui a permis de généraliser l'échange d'informations et les remontées de terrain (par exemple des nuisances causées par un chantier) entre techniciens et habitants. Les actions soutenues en matière d'expression des habitants ont également favorisé l'appropriation des projets et le CUCS a permis de travailler avec les habitants et les acteurs tant au niveau de la programmation des actions que de leur mise en œuvre. En outre, l'évaluation du programme a donné lieu à la mise en œuvre de séances de co-évaluation participative, portant sur le CUCS et le PRU, et associant des usagers.

Au niveau d'Illzach et de Wittenheim des actions visant le renforcement de la démocratie de proximité sont à l'œuvre depuis des années, même si ces deux communes n'ont pas d'obligation légale en la matière.

Les actions menées se déclinent de manière différente selon la commune.

Dans le cadre du contrat de ville, sur les deux communes, des **démarches visant à recueillir le point de vue des habitants des quartiers prioritaires** ont été menées. Elles se sont traduites par des enquêtes de porte à porte sur la base d'une grille d'entretiens dans la mesure où l'association directe des habitants aux réunions s'est avérée complexe. Les constats mis en avant par les habitants sont venus étayer les analyses des acteurs et sont intégrés aux cahiers de quartier.

Une réflexion est en cours quant aux modalités de mise en œuvre des conseils citoyens ainsi que plus globalement concernant la mobilisation des habitants et acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de ville.

o **L'articulation renouvellement urbain/cohésion sociale**

Différencier l'urbain du social n'a pas de sens quand il s'agit d'agir sur le bien-être en ville. Les questions urbaines sont sociales, et réciproquement. Cependant la logique de programmes distincts a influencé la conduite des différents volets et n'a pas favorisé une approche intégrée.

⁵ Le règlement général de l'ANRU compte un paragraphe sur la question : « L'association des habitants et des usagers des quartiers concernés à l'élaboration du projet est indispensable pour répondre à leurs aspirations. Une concertation active repose sur :

- le partage du diagnostic préalable et l'élaboration concertée du projet ;
- l'association des habitants et des usagers tout au long de la mise en œuvre du projet ;
- l'évaluation des effets de ce dernier auprès des habitants et des usagers.

Même s'ils ont été négociés séparément, Mulhouse a tenté tout au long de ses programmes de les faire dialoguer.

L'écriture du CUCS s'est voulue résolument transversale, en partant de projet de développement de chaque quartier et en intégrant les différentes actions des différents programmes thématiques spécifiques ou issus du droit commun.

Les chargés de missions affectés à chacun des quartiers tant pour le CUCS que pour le PRU ont été mutualisés, responsables à la fois de la cohésion sociale et du renouvellement urbain dont la gestion urbaine et sociale de proximité ;

Des instances de gouvernance commune ont été créées : équipe de direction du projet PRU composée de différents services dont celui gérant le CUCS ; équipes projet pluridisciplinaires et partenariales.

Pour autant, dans le pilotage politique et administratif des deux dispositifs, le cloisonnement a perduré : Adjoints au Maire délégués et services de l'Etat référents différents, comités de pilotage et comités techniques dissociés, services et pôles différents en charge des deux programmes (le PRU étant géré par le pôle Habitat et Renouvellement Urbain et le CUCS par le pôle Proximité, Développement social et Egalité).

1.2 Les multiples visages du territoire

➔ L'agglomération et les villes des quartiers concernés par un QPV

Le portrait d'ensemble de l'agglomération mulhousienne montre des fragilités particulières, au regard des indicateurs alsaciens ou nationaux mais il devient préoccupant lorsque l'on entre dans le détail communal ou infra-communal. Une dichotomie forte existe entre les petites communes, notamment celles situées au sud du territoire, qui connaissent généralement une situation favorable et l'ensemble urbain que forment Mulhouse et certaines des communes du bassin potassique (Kingersheim, Wittenheim, Illzach), qui connaissent une situation socio-économique très dégradée. Pour chaque famille de données présentées, figureront dans un premier temps les données relatives à l'agglomération et dans un second temps les données relatives aux villes de Mulhouse, Illzach et Wittenheim. Il s'agit des communes concernées ayant des QPV (quartiers prioritaires de la Politique de la Ville) et donc directement concernées par le contrat Unique. Ces chiffres mettent en évidence les difficultés que rencontre la ville-centre et ces communes : une population jeune, peu qualifiée, très précarisée dans l'emploi et souvent au chômage avec donc des revenus médians faibles, plus souvent locataires du parc social...

La population de l'agglomération⁶ s'élève à **250 426 habitants** (RP INSEE 2010). **La croissance démographique, depuis le RP 1975 est faible** (entre 0,2 et 0,4 % de variation annuelle), essentiellement portée par le solde naturel excédentaire (aux alentours de 0,6 % par an), alors que le solde migratoire est négatif (-0,3 %/an) ce qui traduit d'une part, **une faible attractivité du territoire** et, d'autre part, **la jeunesse de la population**. Les moins de 20 ans sont 62 384, et plus de 60 ans 54 644, soit un indice de jeunesse⁷ de 1,14. L'agglomération n'échappe toutefois pas au phénomène général de vieillissement de la population, les personnes de plus de 65 ans sont 40 766, soit 16,3 % de la population.

⁶ Les données correspondent au territoire de l'agglomération mulhousienne au RP de 2010, sans Wittelsheim donc.

⁷ L'indice de jeunesse est le rapport entre les moins de 15 ans et les plus de 60 ans.

La ville de Mulhouse compte à elle seule 109 588 habitants (RP 2010, soit 43,8 % des habitants de m2A) et sa population est encore plus jeune que celle de l'ensemble de l'agglomération. L'indice de jeunesse s'élève à 1,4 ce qui en fait **l'une des villes les plus jeunes de France**.

Illzach et Wittenheim font partie, après Mulhouse, des communes les plus peuplées de l'agglomération, avec respectivement 14 596 et 14 194 habitants. Elles connaissent en revanche des destins différents en termes de croissance de leur population. Illzach affiche un taux d'évolution annuelle moyen de -0,08 % depuis 1975, avec un déficit migratoire de 5 429 habitants, qui n'est pas compensé par un solde naturel de 5 037 habitants. Sur la même période, Wittenheim connaît, elle un taux d'évolution annuel moyen de +0,35 %, le solde naturel de 3 204 habitants venant largement compenser le déficit migratoire (- 1 572 habitants).

Les deux communes affichent un indice de jeunesse inférieur à celui de Mulhouse : 1,15 pour Illzach et 0,99 pour Wittenheim.

■ Structure familiale

Plus d'un tiers des ménages sont composés d'une seule personne et cette part croît de 4 points depuis 1999. Au contraire, la part des ménages avec famille décroît de 4,3 points et s'établit à 63,8 %. Parmi celles-ci, **le nombre de familles monoparentales augmente légèrement** et s'établit à 10 376. Le nombre de grandes familles (4 enfants et plus) recule. Au nombre de 2 173, elles ne représentent plus que 3,2 % des familles contre 4,3 en 1999.

A Mulhouse, 41,3 % des ménages sont composés d'une seule personne et cette part a crû de 2,8 % depuis 1999. Les ménages avec famille sont donc en recul parce que les couples avec ou sans enfants sont en régression, compensée en partie seulement par la **croissance des familles monoparentales** qui sont 5 540 en 2010, soit 11,7 % des ménages.

A Illzach, 31,3% des ménages sont composés de personnes seules, contre seulement 26,7 % à Wittenheim. Dans les deux communes ce type de ménage voit sa part s'accroître depuis 1999 : +5,4 % à Illzach et +5,7 % à Wittenheim

Comme à Mulhouse, le nombre de ménages avec familles baisse dans les deux communes, mais il reste encore à un niveau plus élevé que dans la ville-centre. Ainsi à Illzach, 67,4 % des ménages sont des ménages avec famille, en baisse de 5,5 % entre 1999 et 2010. Wittenheim compte 72 % de ménages avec famille, en baisse de 5,6 % sur la même période. Ce recul est amplifié pour les grandes familles : on en recense 118 à Illzach en 2010 (soit 2,9 % des ménages avec famille, contre 4,8 % en 1999) et 111 à Wittenheim (soit 2,7 % des ménages avec famille, contre 6,1 % en 1999). Comme à Mulhouse encore une fois, seule la part des familles monoparentales augmente entre 1999 et 2010 : on compte 566 familles monoparentales (+13 % depuis 1999) à Illzach, soit 9,3 % des ménages ; et 543 (+ 33 % depuis 1999) à Wittenheim, soit 9,4 % des ménages.

■ Structure de la population et formation

Si la part des CSP +⁸ augmente, passant de 8,5 % de la population de 15 ans à 64 ans, à 11,2 % en 2009, **la part des employés et ouvriers reste élevée** (au regard du national) avec respectivement 20 et 21,5 % de la population de plus de 15 ans à 64 ans. Le profil de la population reste donc fortement marqué par le **développement industriel du territoire qui a prévalu** jusqu'au début des années 2000 autour des industries automobile (PSA) et mécanique ou encore chimique (Solvay, Pec Rhin etc) notamment. Ce qui explique sans doute en partie **un faible niveau de formation de la population** : 35 % de la population non scolarisée de plus de 15 ans n'a aucun diplôme de niveau V⁹, 29,5 % ont un CAP/BEP et il n'y a que 35,6 % de la population titulaire du Bac ou d'un diplôme supérieur, ce qui est bien en deçà de la situation régionale ou nationale. Ce faible niveau de formation de la population explique sans doute la **stagnation du nombre de frontaliers français** en

⁸ CSP+ : commerçants, artisans, cadres et professions intellectuelles supérieures

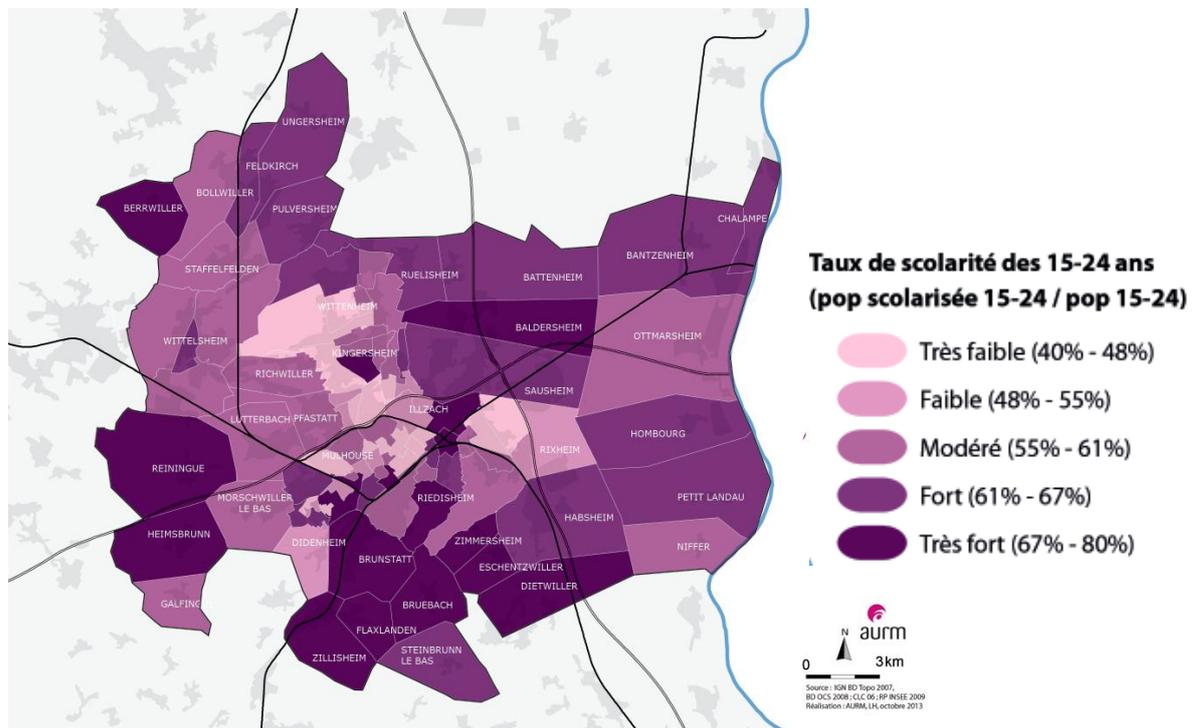
⁹ Niveau V : CAP et BEP, premier niveau de diplôme professionnel

Suisse alors que le nombre de frontaliers allemands y décolle ces dernières années : outre la question linguistique, la capacité à répondre à des exigences de plus en plus élevées de la part des entreprises (cadres, ingénieurs...) est en question. Quoi qu'il en soit, la baisse du nombre d'emplois peu qualifiés dans la zone d'emploi de Bâle constitue une réduction d'opportunités pour les demandeurs d'emploi de la région Mulhousienne.

A Mulhouse, la part des sans diplôme dans la population de plus de 15 ans non scolarisée est encore plus forte : **43,1 % n'ont aucun diplôme professionnel**. C'est un phénomène davantage féminin que masculin (46,6 contre 39,2 %).

A Illzach, 37,2 % de la population de plus de 15 ans non scolarisée n'a aucun diplôme. Ce taux s'élève à 39,3 % à Wittenheim.

La scolarisation des 15-24 ans



■ Entreprises et création d'entreprises

Le profil industriel du territoire tend toutefois à s'estomper. Les entreprises industrielles ne sont plus que 732 (mais il s'agit d'employeurs importants : à peu près 19 000 emplois) et la part des entreprises tertiaires croît au point de représenter 73 % du total. Chaque année, la création d'entreprises, qui fait la part belle aux activités tertiaires, en accroît la part. Mais il s'agit le plus souvent de très petits établissements, faiblement employeurs. A noter qu'après avoir permis une très forte croissance de la création d'entreprises en 2009 (date de lancement) et 2011, le dispositif « auto-entrepreneur » marque le pas avec un net repli des créations sous ce régime en 2011.

Les activités industrielles ont tendance à sortir du tissu urbain, ce que l'on retrouve à Mulhouse où seules 378 entreprises ont une activité de type industriel sur les 8 595 que compte la ville (soit 5 % à peine).

A Illzach, la part des entreprises industrielles s'élève à 9,6 % au 1^{er} janvier 2013. Ce taux est de 7,3 % à Wittenheim.

■ Activités et emploi

La population de l'agglomération âgée de 15 à 64 ans correspond à 162 868 personnes. Les actifs sont 115 694, qui se répartissent entre 97 092 actifs occupés et 18 527 chômeurs. **Le taux de chômage (au sens du recensement) atteint 16 %**, le taux de chômage des femmes étant légèrement supérieur à celui des hommes. A la fin de l'année 2011, le chômage (catégories ABC) concernait 20 461 personnes, dont 7 167 (soit 35 % du total) sont des demandeurs d'emploi de longue durée (supérieure à un an) qui se développe fortement depuis 2007.

A Mulhouse, la situation est très dégradée puisqu'on y recense 11 392 chômeurs, soit un taux de chômage (au sens du recensement INSEE) de 23,9 % avec, là aussi, un taux de chômage des femmes légèrement supérieur à celui des hommes.

La situation sur le front de l'emploi s'est aussi dégradée à Illzach et Wittenheim : on compte 1 031 chômeurs à Illzach, soit un taux de chômage (au sens du recensement INSEE) de 14,6 % ; et 872 à Wittenheim, soit un taux de 13,5 %.

Les emplois industriels et du BTP représentent encore 26,8 % du total, mais les emplois proposés dans l'agglomération se tertiarisent. Cette forte tertiarisation s'accompagne d'une assez **forte précarité du travail et de revenus assez faibles**. Les salariés précaires¹⁰ sont au nombre de 12 252 (à parité femmes/hommes) soit 12,5 % du total des salariés. Le travail à temps partiel concerne 19 % des actifs occupés de l'agglomération, mais touche essentiellement les femmes : elles sont 33,3 % à travailler à temps partiel, toutes les catégories d'âge étant concernées.

La précarité des salariés est encore plus élevée à Mulhouse, avec 6 175 salariés précaires, soit 16,9 % des 36 552 salariés. Les femmes sont également plus concernées par les temps partiels que les hommes (33,4 %).

La précarisation des salariés concerne aussi Illzach et Wittenheim : 13,6 % des salariés sont précaires dans les 2 communes. Illzach compte 772 salariés précaires pour un total de 5 676 salariés en 2010, tandis que Wittenheim compte 703 salariés précaires pour un total de 5 180 salariés.

A noter enfin qu'en moyenne, 70 % de la population travaille ailleurs que dans sa commune de résidence, ce qui pose la **question de la mobilité de la population**.

Les mulhousien(ne)s sont plus nombreu(se)s à travailler dans leur ville de résidence (55,5 %) mais ils/elles étaient 60,4% dans ce cas en 1999, ce qui indique bien un besoin croissant de mobilité.

Ces taux s'inversent logiquement à Illzach et Wittenheim. 82 % des salariés d'Illzach travaillent hors de leur commune de résidence. Ils sont 78,2 % à Wittenheim.

■ Populations étrangères

Le fait que l'agglomération mulhousienne soit de taille importante et qu'il s'agisse d'un pôle industriel important et ancien se sont conjugués pour que le territoire accueille de nombreux migrants depuis des années. Ceux-ci, au-delà des chiffres qui apparaissent relativement homogène, présentent une grande diversité de profils liée aux enjeux migratoires des différentes périodes.

En 2010, 28 991 étrangers (c'est-à-dire des personnes n'ayant pas la nationalité française sachant que certaines ont pu être nées en France) étaient recensés dans m2A, soit 11,6 % de la population totale. Contrairement aux représentations, cette population présente une population moins jeune que la population française puisque 37,6 % d'entre eux ont moins de 25 ans, alors que le taux atteint 31,6 % pour les Français.

Ce constat est également valable pour les populations immigrées², c'est-à-dire les personnes ayant migrées. Ainsi on recensait en 2010, 37 786 immigrés sur m2A, soit 15,1 % de l'ensemble de la population de l'agglomération. Ces immigrés se signalent d'une part par leur concentration sur Mulhouse et d'autre part du fait de leur origine atypique.

Concernant ce dernier point, les origines géographiques des immigrés sur m2A présentent en effet un profil atypique lié à l'histoire migratoire du territoire et au maintien actuellement d'arrivée de migrants notamment dans le cadre de migration familiales. Ainsi les ressortissants des 27 pays de l'UE sont plus nombreux sur le plan national que sur l'agglomération (respectivement 33,6 % en France et 23,6 % sur l'agglomération). Parmi ceux-ci l'agglomération se démarque par une présence italienne plus marquée. Ces migrants du fait de l'ancienneté de leur immigration présentent un profil assez proche des Français hormis sur le plan de leur situation professionnelle. Il s'agit majoritairement de personnes âgées et donc retraitées. Les ressortissants des autres pays

¹⁰ Précaires : contrats à durée déterminée, emplois aidés, stagiaires et apprentis

européens (pour simplifier on parle d'Europe de l'Est) sont sur représentés sur m2A par rapport au plan national (10,6 % sur l'agglomération et 4,4 % sur le plan national). On peut faire le même constat pour les immigrés originaires de Turquie (14,5 % recensés sur l'agglomération et seulement 4,5 % en France) et ceux originaires d'Algérie (19,8 % sur m2A et 13,5 % sur le plan national). Ces origines atypiques, et pour partie éloignées des territoires ayant été en contact avec la langue française, expliquent l'importance des besoins en apprentissage du français relevés sur m2A et des difficultés qui en résultent dans les relations quotidiennes.

Ces immigrés présentent par ailleurs des profils très différents dans le domaine de l'emploi, puisqu'ils sont plus souvent « ouvriers » (22,6 % des immigrés pour seulement 12,5 % des non immigrés sur l'agglomération) et « artisans et commerçants » (3,1 % pour les immigrés pour seulement 1,9 % pour les non immigrés sur l'agglomération). L'approche par pays de naissance montre là aussi des différences qui soulignent la diversité des profils des immigrés (avec un accroissement des personnes diplômées parmi les migrations les plus récentes), des rapports à l'emploi et des contextes locaux du marché de l'emploi. Ainsi on constate une surreprésentation des immigrés originaires de Turquie parmi les commerçants (8,1 %), des immigrés d'Europe de l'Est qui sont plus souvent que les autres immigrés cadres et professions intermédiaires (tout en restant marginal par rapport à la population non immigrés) et des immigrés algériens aujourd'hui le plus souvent retraités.

Le processus de concentration des populations immigrées mentionné précédemment est surtout marqué sur Mulhouse. En effet, Mulhouse recense 25 166 immigrés soit 67,7 % de l'ensemble des immigrés de l'agglomération (alors que la population totale de Mulhouse ne représente que 43,8 % de l'ensemble des habitants de l'agglomération). Leur poids dans la ville est par ailleurs de 23 % faisant sur Mulhouse une des villes de 100 000 habitants les plus diverses de France, l'enjeu résidant de permettre à tout à chacun de bénéficier de cette formidable diversité culturelle.

La présence immigrée est moindre sur les deux autres communes d'Illzach et de Wittenheim tout en restant supérieur au taux relevé en Alsace (qui est de 10,4 %, supérieur à la moyenne française qui s'établit à 8,6 %). Ainsi à Illzach, la population immigrée s'élève à 2 290 personnes, soit 15,7 % de la population. 1 764 personnes sont immigrées à Wittenheim, soit 12,4 % de la population communale.

■ Revenus

53,5 % des 136 943 foyers fiscaux sont imposables, avec un revenu déclaré de 34 058 euros en 2009. Les 46,5 % de foyers non imposables ne déclaraient quant à eux qu'un revenu net moyen de 9 820 euros en 2009. Par ailleurs, **la croissance des revenus déclarés est plus faible que dans le reste de l'Alsace**. La situation est caractérisée **par une forte inégalité des ménages** : le rapport interdécile est de 7,2. C'est dire que les 10 % des plus riches ont un revenu 7 fois plus élevé que les 10 % les moins riches.

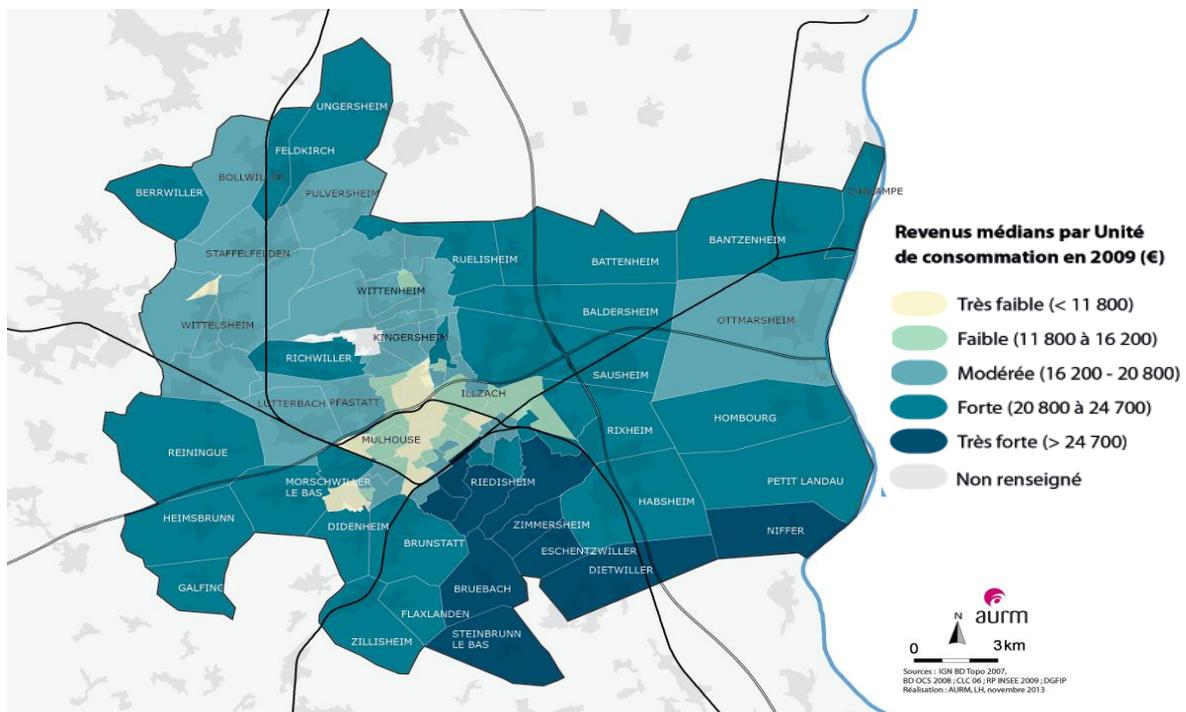
A Mulhouse, la part des foyers fiscaux non imposables est beaucoup plus importante. Elle atteint 58,1 %. Leur revenu net moyen déclaré n'est que de 8 702 €. **Les revenus fiscaux déclarés sont également plus faibles** que dans le reste de l'agglomération avec un revenu net moyen de 31 951 €. **L'inégalité de revenus est également beaucoup plus forte** puisque le rapport interdécile est ici de 13,6. La limite du premier décile est de 2 364 € quand celle du 9^{ème} est de 32 130 €. Illzach et Wittenheim se trouvent dans une situation relativement différente de celle de Mulhouse. Illzach compte 45,4 % de foyers fiscaux non imposables, qui déclarent un revenu net moyen de 10 719 €. Wittenheim compte elle, 45,1 % de foyers fiscaux non imposables, qui déclarent un revenu net moyen de 10 829 €. Les revenus nets moyens des foyers fiscaux imposables sont inférieurs à ceux de Mulhouse : 30 079 € à Illzach, 29 436 € à Wittenheim.

En revanche, le rapport interdécile est beaucoup plus faible qu'à Mulhouse : 5 à Illzach (valeur du 1° décile : 6 751 €, valeur du 9° décile : 33 715 €) et 4,3 à Wittenheim (valeur du 1° décile : 7 553 €, valeur du 9° décile : 32 517 €).

Pour mesurer la pauvreté, il est encore possible de se référer au nombre d'allocataires du RSA, qui sont 18 812 dans l'agglomération de Mulhouse (hors Steimbrunn). La CAF comptabilise aussi **18 812 allocataires vivant sous le seuil de pauvreté**.

Cette **population pauvre est essentiellement concentrée dans la ville de Mulhouse** qui compte 7 918 bénéficiaires du RSA (soit 74 % du total) et 13 227 allocataires vivant sous le seuil de pauvreté. Illzach accueille quant à elle 442 bénéficiaires du RSA (soit 19 % de ses allocataires CAF) et 927 allocataires vivant sous le seuil de pauvreté (soit 39 % de ses allocataires CAF). Wittenheim est dans une situation analogue : elle abrite 381 bénéficiaires du RSA (soit 18 % de ses allocataires) et 775 allocataires vivant sous le seuil de pauvreté (soit 37 % de ses allocataires).

Le revenu des ménages



■ Logement

De 1999 à 2010, le nombre de résidences principales a crû de 10 011, pour s'établir à 106 857. Les logements de 4 pièces et plus représentent plus de la moitié du total. La part des propriétaires occupants est importante : 54 %.

Au dernier inventaire SRU (janvier 2014)¹¹, M2a compte 24 662 logements sociaux, ce qui représente 21,4% des résidences principales. Ils sont pour l'essentiel concentrés à Mulhouse, qui abrite 15 425 logements sociaux, soit 62,5% du parc social de l'agglomération.

Illzach et Wittenheim comptent respectivement 1 114 et 1 305 logements sociaux, soit 18,08% et 21,67% de leurs résidences principales.

¹¹ Source : Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin, Service Habitat et Bâtiments Durables, Bureau des Politiques de l'Habitat et de la Ville

A Mulhouse, sur 55 176 logements, 7 539 sont vacants, ce qui revient à **un taux de vacance de 13,7 %** et traduit en **grande partie la vétusté du parc** qui est essentiellement (86 %) constitué d'appartements. Illzach affiche elle, un taux de vacance de 7,8 %, soit 517 de ses 6 644 logements recensés. Wittenheim affiche un taux encore plus faible : 6,2 % (soit 383 logements vacants sur 6 181 logements recensés). Contrairement à Mulhouse, le parc est composé de maisons à 26,6 % à Illzach, et à 57,9 % à Wittenheim. A Illzach, un parc immobilier en mauvais état, composé souvent d'immeubles construits entre 1950 et 1970 se concentre à Illzach-Modenheim. On y retrouve notamment de nombreuses copropriétés en difficulté.

L'ancienneté dans le logement fait apparaître deux types de public : ceux qui occupent (souvent des propriétaires) le même logement depuis 10 ans et plus qui représentent 48,4 % des résidences principales. Les ménages sont 33,8 % à habiter le même logement depuis moins de 5 ans.

A Mulhouse, la rotation semble plus forte, avec 39,3 % des ménages qui vivent dans le même logement depuis plus de 10 ans et 41,8% des ménages qui ont emménagé depuis moins de 5 ans. **Le taux de propriétaires à Mulhouse est nettement plus faible** (35,4 % contre 54 % au niveau de l'agglomération).

Sans surprise, le taux de propriétaires est plus élevé à Illzach (59,5 %) et à Wittenheim (64,6 %). La mobilité résidentielle y est donc aussi plus faible : à Illzach, 52,2 % des ménages occupent leur logement depuis plus de 10 ans. Ils sont 58,8 % à Wittenheim.

■ Santé

Il ressort des travaux de l'ORSAL¹² que les indicateurs de mortalité sont particulièrement défavorables dans la zone de proximité de Mulhouse puisque **les habitants souffrent de mortalité plus élevée qu'en Alsace** pour les décès prématurés et pour la mortalité liée aux décès violents (causes extérieures de traumatisme, empoisonnement, suicides, accidents, etc.). Elle se caractérise aussi par une importante consommation d'antidiabétiques. Toutefois, la situation est très contrastée entre les zones les plus urbaines et les communes limitrophes où la situation est nettement plus favorable.

■ Synthèse des données clefs Agglomération et Villes

L'économie de la région mulhousienne connaît depuis le début de la décennie 2000 une profonde restructuration qui a vu la perte de 10 000 emplois, en grande partie industriels. Les activités tertiaires, à l'exception du secteur santé social, ne créent pas d'emploi. Les communes les plus touchées sont celles qui ont le profil « ouvrier » le plus marqué, soit Mulhouse, Kingersheim, Wittenheim, Illzach, Wittelsheim. Pour résumer, si les petites communes du sud de l'agglomération, qui accueillent de manière privilégiée des cadres, s'en sortent bien, les communes les plus importantes et principalement situées au nord de l'agglomération, qui accueillent des ouvriers et employés connaissent des difficultés socio-économiques fortes. Ces difficultés sont encore renforcées à Mulhouse. La ville représente encore un volume d'emplois important, elle attire donc à elle des demandeurs d'emploi qui savent également y trouver l'offre de services d'accompagnement. De plus, la ville dispose d'un important parc de logements sociaux 34 % ou de logements privés mais social de fait. De plus, à Mulhouse, les « banlieues » ne sont pas, pour l'essentiel, situées en première ou deuxième couronne, mais sont constituées des quartiers anciens péri-centraux. Pour faire face à la situation, la Ville de Mulhouse a engagé de longue date une politique ambitieuse, mais les moyens disponibles sont extrêmement limités. Le potentiel financier de Mulhouse n'est que de 941 €/hab, contre 970 € pour la moyenne française. Son potentiel est nettement plus faible de celui de villes de taille proche : Caen (1 076 €), Orléans (1 149 €), Rouen (1 323€)... A noter que de grandes disparités existent au sein de l'agglomération, avec des

¹² ORSAL, portrait sanitaire et social de la zone de proximité de Mulhouse, juillet 2013

communes nettement mieux dotées. Ainsi, une des villes de l'agglomération la mieux dotée jouit d'un potentiel de 2 145 € par habitant. De plus, la ville qui n'est que sous-préfecture, ne jouit pas de fonctions administratives supports, et sa faculté, malgré son attractivité, reste une université de proximité : la ville ne bénéficie pas d'un nombre important d'étudiants et de cadres qui pourraient avoir un effet d'entraînement fort sur le territoire.

➔ Quels quartiers concernés ?

■ Des QPV : quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

6 quartiers se répartissent sur 3 communes :

- Les quartiers (des) Coteaux, (de) Bourtzwiller, Brustlein, Péricentre (Fonderie, Briand, Franklin, Vauban-Neppert-Sellier, Wolf-Wagner) à Mulhouse
- Le quartier Drouot-Jonquilles à Mulhouse et Illzach
- Le quartier Markstein-La Forêt à Wittenheim.

Ces quartiers ont été définis par l'Etat (Décret 2014-1750 du 30/12/14).

A partir d'un critère simple, objectif et révélateur de décrochage des quartiers : le niveau de revenu des habitants.

L'INSEE a dessiné un maillage territorial, carreaux de 200 mètres par 200 mètres puis à retenu ceux ayant plus de 1 000 habitants (1 500 habitants pour les unités urbaines de moins de 10 000 habitants) ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu fiscal médian (chiffres de 2011), en pratiquant une pondération du revenu fiscal médian national par le revenu fiscal médian de l'unité urbaine.

Les actions et moyens mis en œuvre par l'ensemble des partenaires intervenant habituellement sur ces territoires sont à optimiser pour faire au moins autant là que dans les autres quartiers moins en difficulté, et sont à mettre prioritairement au service des enjeux de ces quartiers.

En complément, des crédits spécifiques de la Politique de la ville pourront financer des actions supplémentaires pour répondre à la situation spécifique de ces quartiers.

■ Des QPV présentant des dysfonctionnements urbains graves

Le Conseil d'Administration de l'ANRU dans sa séance du 15/12/2014 a retenu, parmi les QPV français, 200 quartiers pouvant bénéficier de Projets d'intérêt National (PRIN).

Pour m2A, il s'agit des quartiers Péricentre, Drouot et Coteaux à Mulhouse qui pourront ainsi bénéficier, en plus des crédits pour la cohésion sociale, du Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et émarger à l'enveloppe de 5 milliards d'euros prévus à cet effet.

En outre, d'autres projets pourront être retenus ultérieurement sur une liste d'intérêt régional (Projets d'intérêt Régional : PRIR) et également bénéficier de cette enveloppe.

■ Les quartiers de veille active et les autres quartiers d'intérêt d'agglomération (QPVA)

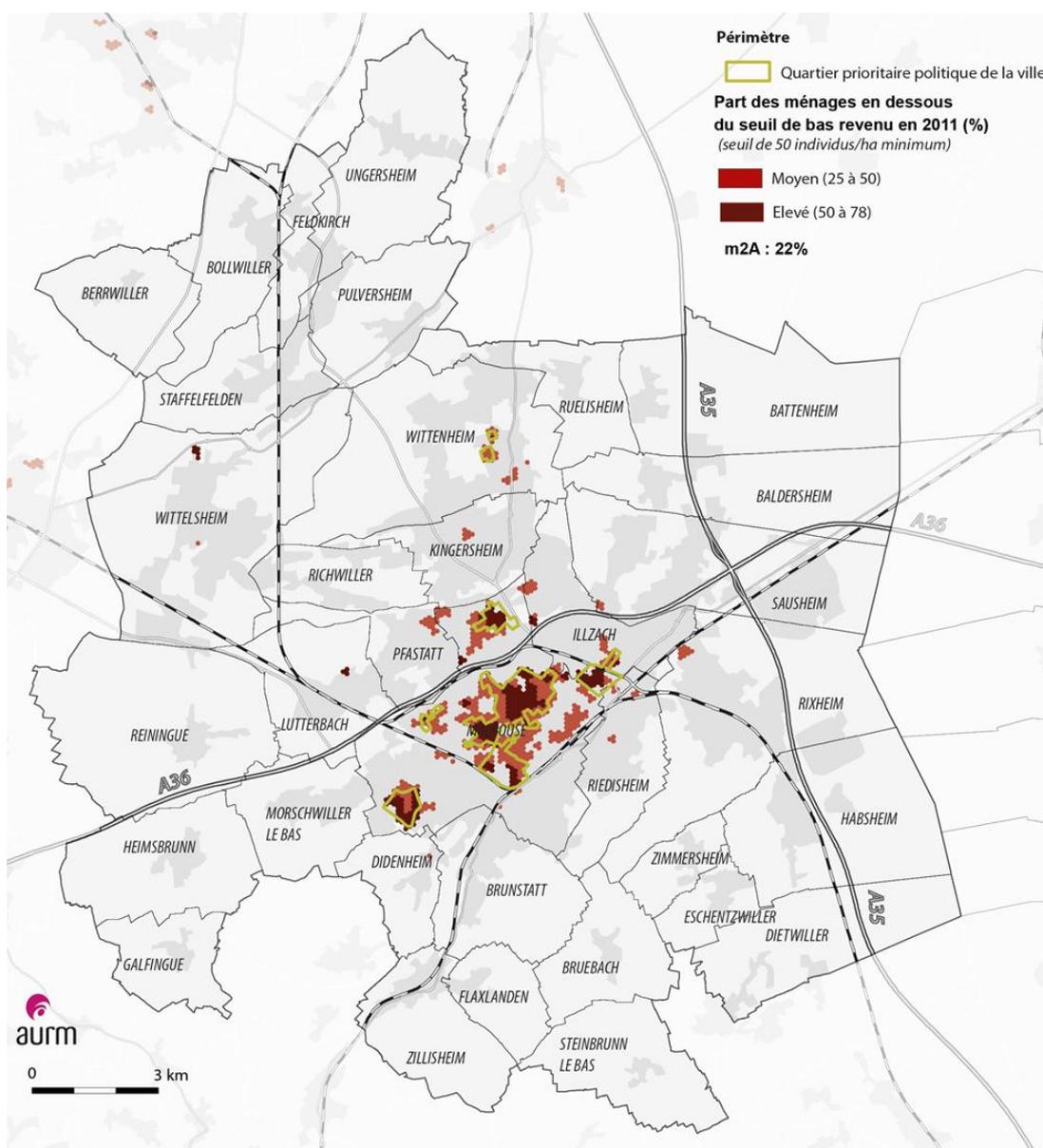
L'Etat a ouvert la possibilité aux quartiers qui bénéficiaient des dispositifs « politique de la ville » précédemment et qui en sortaient, de se déclarer « quartier de veille active ».

La commune de Wittelsheim a émis le souhait que son quartier de la Thur soit considéré comme tel, de même que la commune d'Illzach pour le quartier du Chêne-Hêtre, quartiers qui de toute façon ressortaient au titre du travail réalisé par l'AURM.

La compétence de l'agglomération en matière de politique de la Ville, donc de réduction des inégalités territoriales qui sont fortes sur m2A, ne pouvant se satisfaire du seul zonage établi par l'Etat, l'agglomération s'est servie de la méthode définie par l'Etat pour affiner la connaissance de son territoire.

L'objectif affiché était d'établir une vision fine de la pauvreté dans l'agglomération pour repérer des quartiers, certes plus petits que les quartiers prioritaires retenus par l'Etat, mais présentant également des signes de fragilité. Ce travail a été réalisé par l'AURM (Agence d'urbanisme de la Région Mulhousienne). La méthode de travail retenue a consisté à abaisser les seuils fixés par le CGET pour le repérage des quartiers. Sur la base des données du carroyage, m2A a retenu les seuils suivants :

- 25 % de ménages dont les revenus se situent sous le seuil de pauvreté (contre 50 % dans la méthode retenue par l'Etat) ;
- Une densité de 50 habitants à l'hectare (l'Etat a fixé un seuil de 1 000 habitants par QPPV). Ce taux de densité est calé sur la densité moyenne de la ville de Mulhouse.



L'analyse cartographique réalisée par l'AURM a montré que, dans l'agglomération mulhousienne, les « petits » quartiers pauvres sont très souvent des ensembles de logements locatifs sociaux, ou des secteurs de copropriétés en difficulté. Les anciens quartiers de la Politique de la Ville ressortent aussi de l'analyse comme des quartiers pauvres.

Sont donc proposés en QPVA, les quartiers suivants :

- d'anciens quartiers en Politique de la Ville : Thur à Wittelsheim, Bourg et Roseraie à Wittenheim, Béarn à Kingersheim, Chêne - Hêtre à Illzach, Chevreuils à Lutterbach
- des îlots de logements sociaux : Sobieski à Wittelsheim, Doller à Illzach, Tuilerie à Sausheim, la Rotonde à Rixheim, Charité/Navigation à Riedisheim
- des copropriétés en difficultés : Rue de Bâle à Mulhouse, IDEE nord à Didenheim, Kingersheim/Dunkerque à Pfastatt et Mulhouse

Ces différents quartiers feront l'objet d'un suivi au titre de l'observatoire des quartiers prioritaires politiques de la Ville. Des transferts de bonnes pratiques entre les communes concernées de même que d'éventuelles mutualisations d'actions pourront s'opérer. Ces quartiers seront prioritaires pour bénéficier des moyens de droit commun des partenaires et en particulier de m2A qui veillera, au titre de ces politiques communautaires, à intégrer systématiquement ces quartiers dans ses stratégies. A l'occasion de leur révision, les documents de planification devront être adaptés pour intégrer cette préoccupation et ce zonage spécifique. En outre l'Agence d'Urbanisme dans son programme de travail poursuivra l'observation de leur évolution.

Au total ce sont donc 19 quartiers et 11 communes de m2A qui sont concernées par cette nouvelle politique de réduction des inégalités.

Ces quartiers ne pourront en revanche pas bénéficier de crédits spécifiques « politique de la ville ».

➡ Les vocations de ces quartiers dans l'agglomération et les intentions stratégiques

La communauté d'agglomération n'a pas de compétence en urbanisme. Il n'y a donc pas de réflexion préalable de type projet urbain intercommunal qui aurait pu analyser en particulier la place et la vocation des quartiers dans l'agglomération.

Le projet urbain mulhousien a été l'occasion de débattre du rôle de Mulhouse dans son environnement et globalement du positionnement urbain de chacun de ses secteurs. Il peut servir de référence pour l'analyse des vocations des QPV Mulhousiens.

La vocation du quartier prioritaire sur Illzach est majoritairement résidentielle, toutefois la présence d'un grand nombre d'établissements scolaires peut constituer une opportunité pour créer du lien avec le reste de la ville voire au-delà.

La vocation du quartier prioritaire sur Wittenheim est de constituer un espace de transition, d'articulation avec les autres quartiers de la ville. Le grand nombre d'équipements, notamment sportifs, peut contribuer à cette logique de liaison entre quartiers.

Il faut rappeler que Mulhouse est une ville ouvrière, qui n'a pas connu, contrairement à d'autres cœurs d'agglomération, de gentrification. Ce sont surtout les villes de la 1^{ère} et 2^{ème} couronne de l'agglomération qui ont vu s'installer les catégories socio-professionnelles supérieures, les ménages les plus pauvres restant sur la ville-centre (à l'exception de 2 ou 3 quartiers de la ville plus cotés). Comme rappelé en introduction de ce chapitre, l'industrialisation forte qui l'a marquée s'est accompagnée d'une configuration urbaine spécifique. L'habitat ouvrier a pendant toute cette période été majoritaire dans la ville centre et dans le bassin potassique au nord. Cette spécialisation a eu un impact dont les effets sont encore nets aujourd'hui sur une répartition spatiale des catégories professionnelles : ouvriers et employés à Mulhouse et dans certaines communes du nord, cadres et CSP+ dans certains quartiers périphériques et dans les communes, notamment du sud. Ce contexte explique que les QPV soient nombreux à Mulhouse et dans les communes ouvrières de 1^{ère} couronne.

Les quartiers concernés sont des quartiers principalement résidentiels, accueillant des populations modestes. Ce positionnement en matière d'habitat est nécessaire dans l'offre urbaine de l'agglomération et ils ont donc vocation à garder cette fonction. Certains quartiers présentent également des potentialités du fait de leur situation mais aussi en termes de développement économique qui peuvent représenter un vrai levier pour le développement de l'agglomération.

L'objectif de l'agglomération est d'accompagner le développement de ces potentialités et de garantir à tous ces habitants un cadre de vie de qualité.

Ceci posé, chacun de ces quartiers présente des caractéristiques spécifiques qui permettent d'imaginer une vocation différenciée à développer.

■ Drouot- Jonquilles

Le quartier Drouot-Jonquilles présente une situation et des potentialités qui permette de le positionner comme le quartier phare pour une intervention en matière de projet intégré, au cœur des innovations voulues tant par le gouvernement, le CGET et l'ANRU, le Commissariat Général à l'investissement, m2A, la commune et ses partenaires (bailleurs...) qu'attendue par ses habitants.

Sa situation géographique, à cheval sur deux communes, en entrée de ville et ses insuffisances en matière d'habitat (voir cahiers de quartier), le positionne comme un **espace mutable de densification future pour la ville et l'agglomération**. Sa qualité paysagère et ses aménités (canal, foncier, terrains non imperméabilisés et non pollués, proximité centre-ville) constituent des atouts à préserver et à renforcer pour les générations futures. Sa typologie de logements presque exclusivement sociale se devra d'évoluer, au moins dans un moyen terme, dans le cadre d'une dynamique de marché retrouvée.

Les dysfonctionnements urbains observés, conduisent à imaginer des stratégies probables à combiner en termes de rénovation et de démolitions de logements, de mobilité (notamment d'extension de tram), de reconfiguration des circulations et d'espaces publics (entrée de ville très routière à apaiser), de création de dialogues entre le village artisanal et le quartier, de création ou de renforcement d'équipements et de services (maison de santé, épicerie sociale, commerces, marché). Cette interaction d'enjeux nécessite forcément un travail de type projet intégré, pouvant être représentatif de la ville durable à faire advenir, ville dont les différentes entités urbaines sont harmonieusement reliées sans effet de coupure du au changement de ban communal, et appelant à la mobilisation de l'ensemble des compétences, en premier lieu celles du porteur du contrat (m2A) et des communes.

Sa configuration en frontière de deux communes permettra également d'expérimenter un travail de construction et de partage qui illustrera la communauté de destin de la ville centre et d'autres communes confrontées au même phénomène. Les réflexions, aussi variées par exemple qu'en matière de ville durable (au travers des projets de rénovations de logements sociaux et de copropriétés, d'accès TC, d'énergie, d'amélioration d'entrée d'agglomération), de gestion combinée de la délinquance (effet « plumeau » ou « report » de la délinquance sur Illzach suite au travail engagé sur Mulhouse), que d'innovation dans l'accompagnement social (avec comme pivots l'épicerie sociale de Drouot et le Fil d'Ariane à Illzach) devraient constituer des thèmes d'intérêt partagé, propices à la construction intercommunale.

La situation sociale de ce quartier, parmi les quartiers sociaux de relégation présentant les loyers les plus faibles et les locataires les plus modestes, représentative de toutes les caractéristiques symptomatiques des quartiers sensibles (habitat délaissé, indicateurs sociaux alarmants, présence importante de jeunes, de femmes, multi-culturalité importante, violences urbaines récurrentes) représente un cas d'école pour s'attaquer de manière novatrice à la pauvreté comme voulu par la loi et travailler à la réduction des écarts comme l'envisage l'agglomération. Cette complexité appelle à modifier les regards, changer les postures et les méthodes pour réussir à relever le défi et donc à expérimenter la transition citoyenne. La méthode d'un protocole de préfiguration proposée par l'ANRU correspond parfaitement au temps nécessaire à la maturation de la décision conjointement avec les habitants et à la co-construction tant des parcours individuels que du projet collectif qui

s'impose face à cette situation. Il s'agira d'optimiser l'ensemble des dispositifs existants, et en particulier ceux concernant l'emploi et la création d'entreprises, cœur du problème, mais aussi les dispositifs d'accompagnement social, d'accès aux soins, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance... pour les mettre au service des habitants concernés par le projet dans le but d'augmenter leur reste à vivre et lutter contre la pauvreté.

■ Péricentre et Brustlein

Le quartier Péricentre et celui de Brustlein présentent une situation et des potentialités qui permettent de le positionner également comme un quartier phare pour une intervention en matière de projet intégré. Avec une taille bien plus importante que le quartier précédent, les potentialités d'évolution différenciée de ses sous-secteurs appellent à avoir une vision et des stratégies par « zooms ».

Le Péricentre regroupe l'ensemble des quartiers proches du centre historique de la ville (concerné par le projet « Mulhouse Grand Centre ») et l'entourant de l'ouest au nord. Ce sont des quartiers de faubourgs, tous très proches des services et commerces du centre, présentant des opportunités importantes en termes d'attractivité économique à développer au service de l'agglomération, ainsi qu'un dynamisme de sa population à mettre au service du projet commun.

Comme visée dans le PRU I, la vocation de ces quartiers à rejoindre et agrandir le centre-ville, et donc en faire un cœur d'agglomération d'une taille cohérente, est réaffirmée.

Son offre d'habitat doit être qualitative, variée, permettre le parcours résidentiel, y compris des ménages de classes moyennes et supérieures, pour ainsi garantir une mixité sociale et une capacité, à vivre ensemble, harmonieuse. Il s'agit, en effet principalement, de quartiers d'habitat ouvrier, très similaires à ceux du centre historique, composés d'habitat ancien en maison de ville ou petits immeubles construits en milieu urbain dense, bien desservis et constituant une offre d'habitat typique des centres villes.

Contrairement à certains centres villes qui se sont gentrifiés, ces quartiers sont tout à fait abordables pour des populations modestes et leur ont permis de rester dans la centralité au lieu de devoir s'en éloigner pour trouver des opportunités financièrement plus adaptées, ce qui est un objectif à maintenir.

Le corolaire de cette situation est une certaine spécialisation de ces secteurs, la rareté de produits plus qualitatifs et donc une mixité qui s'amenuise. On note également la persistance de poches d'habitat dégradé, indigne et d'habitat social de fait. Les secteurs Manège, Briand, Neppert en sont les illustrations. Les réhabilitations « spontanées » qui s'y font sont adaptées au marché, et donc peu qualitatives. L'accompagnement dans le cadre du PRU et de Mulhouse Grand Centre, en mettant en œuvre des procédures de l'incitatif au coercitif, en parallèle d'intervention plus lourdes de la collectivité en matière d'aménagement et de reconquête immobilière, sont des outils qui portent leurs fruits, même si le contexte économique et financier en atténue les changements. Il s'agit de poursuivre la reconquête à partir des voies de desserte en tram et à partir du centre historique pour pénétrer de plus en plus dans le cœur de ces quartiers.

Quelques grands ensembles de logements sociaux plus récents sont venus compléter cet habitat ancien, parfois en résorption d'habitat indigne. Même si le pourcentage global de logements sociaux reste modeste sur ces quartiers, ces ensembles sont denses. Ils sont pour certains (Sellier, Wolf, Brustlein) à rénover thermiquement pour lutter contre la précarité énergétique de ces habitants modestes et regagner de l'attractivité pour conserver une mixité. Pour l'ensemble Douves et Berges, il est à restructurer lourdement pour pallier les défauts intrinsèques de cette typologie architecturale de grands ensembles. Il s'agit de tendre vers des réalisations très qualitatives de type éco-quartiers

comme celles réussies des quartiers Wagner et Lefebvre, réalisations emblématiques de ce périmètre.

Quelques copropriétés de grande taille, dont la tour de l'Europe en est l'illustration, sont elles aussi confrontées aux difficultés du contexte actuel mais représentent des opportunités d'offres d'habitat atypique sous réserve de réussir leur réhabilitation et de se repositionner judicieusement par rapport à leur mixité de fonctions (immeubles mixtes logements et locaux tertiaires).

Il en va ainsi de l'attractivité globale de ces secteurs pour éviter des situations trop contrastées d'un ensemble résidentiel à l'autre et garantir ainsi une qualité nécessaire à un standing de centre-ville, cœur d'agglomération.

En parallèle de l'habitat qui est le point de départ d'une reconquête sociale et urbaine, les fonctions économiques sont également primordiales à développer pour une mixité des fonctions, nécessaire à un quartier central.

Le projet Kmo de la Fonderie, de pôle économique en matière de numérique constitue une perspective importante d'emplois pour l'agglomération et le quartier. Des entreprises du *cluster* TIC, un incubateur, des organismes de formation, une école de la 2^{ème} chance qui y sont prévus sont autant d'initiatives qui, ensemble, devraient créer le dynamisme attendu. Ces activités devront travailler en réseau avec le centre d'affaire présent au 48 avenue Franklin, pôle principal de la ville pour la création d'entreprises et l'accompagnement des porteurs de projets économiques, mais aussi la tour de l'Europe si celle-ci réussit son pari de se positionner également sur ce secteur du numérique.

Le pôle commercial que constituent le marché et l'avenue Briand Franklin représente également un point d'attractivité pour l'agglomération qu'il faut continuer à soutenir et développer, afin de valoriser une offre exotique et atypique, et éviter que cette tendance à la spécialisation ne rime avec ségrégation de la clientèle.

Comme à Drouot, les difficultés sociales de ces quartiers représentent le cas parfait pour s'attaquer de manière novatrice à la pauvreté et travailler à la réduction des écarts.

Cette complexité appelle à modifier les regards, changer les postures et les méthodes pour réussir à relever le défi. Autour des conseils citoyens mis en place par la Ville de Mulhouse, l'agglomération doit pouvoir expérimenter une nouvelle manière de mettre en mouvement les habitants, leur permettre d'investir leur énergie au service d'un dynamisme individuel et collectif constructif, et ainsi servir de lieu d'apprentissage pour l'ensemble de l'agglomération. Le secteur de Briand devrait être le secteur phare du Péricentre pour expérimenter ce travail. Il jouxte la friche industrielle DMC en phase de reconquête par MOTOCO (collectif d'artistes mobilisés autour du projet d'OPEN PARC, laboratoire sociétal). C'est également là que se trouve la friche SAFI LOFINK, dont l'investissement est prévu prochainement par l'association Elan sportif, association reconnue pour ses interventions innovantes autour du sport et de la cohésion sociale, et spécialisée dans l'intervention auprès des publics des quartiers sensibles. Ces deux partenaires devraient être des têtes de pont de cette nouvelle dynamique.

■ Les Coteaux

Les Coteaux sont un îlot de verdure au milieu des champs mais aussi un quartier parfaitement desservi (tant en TC avec le tram qu'en voiture). Ils sont entourés au Nord et à l'Est, d'une des zones économiques et commerciales principales du croissant économique de l'agglomération (Parc des Collines et Mer Rouge, zone commerciale autour de Cora) et au Sud de la zone Universitaire et d'une des plaines sportives principales de l'agglomération. Ces caractéristiques le positionne comme un site d'habitat majeur de plus de 9 000 habitants, au même titre que certaines communes de l'agglomération, avec cependant des potentialités très spécifiques qui se doivent d'être mises au service de son renouveau.

Son architecture typique des ZUP des années 60 en fait un laboratoire d'agglomération, intéressant pour rechercher les moyens de faire muter une typologie en perte d'attractivité, tout en conservant une certaine densité nécessaire à l'enjeu de la transition énergétique et le cachet architectural propre à cet ensemble. Sans être dans une transformation radicale impossible à cette échelle et dans le contexte financier actuel, il sera recherché de retravailler en dentelle cette architecture, en commençant par le sud du quartier qui présente des dysfonctionnements et des potentialités propices à cela et en poursuivant une rénovation thermique ambitieuse du reste (logements sociaux et copropriétés). Une plus grande ouverture, perméabilité et maillage de ce quartier via sa frange sud vers la zone Universitaire et sportive, dont certaines composantes pourraient muter, permettra de redonner de l'attractivité à cette offre de logements et d'engager sa mutation.

Les difficultés sociales de ce quartier, sont l'occasion, là aussi de s'attaquer de manière novatrice à la pauvreté et travailler à la réduction des écarts. Sans imaginer pouvoir modifier significativement le peuplement populaire de ce quartier, du fait d'un % fort de logement social (70 %) mais aussi de copropriétés de grandes tailles en situation de fragilité (30 % restant), le défi est avant tout que ce quartier reste parmi les quartiers de l'agglomération où il fait bon vivre et que les conditions de logements, services et emplois y soient acceptables. Il s'agit d'innover en matière de projet intégré de cohésion sociale, et dans la poursuite du PICO (Programme d'intervention sur les copropriétés dégradées) qui a ouvert la voie, de définir et mettre en œuvre un travail partenarial avec les habitants et les acteurs du quartier, autour du centre social et de l'épicerie solidaire, avec les acteurs économiques de proximité et les bailleurs sociaux, pour redonner de vraies perspectives aux habitants et stopper cette spirale de paupérisation.

Ce quartier peut devenir un site d'excellence de l'agglomération en matière de lutte contre la pauvreté, de développement de parcours menant à l'emploi et un laboratoire de bonnes pratiques à transposer dans les autres quartiers d'intérêt d'agglomération, à l'instar du PICO qui a servi de modèle pour une intervention de l'agglomération sur d'autres sites de copropriétés fragiles d'autres communes (Didenheim par exemple).

■ Bourtzwiller

Ce quartier, ancienne commune indépendante rattachée à Mulhouse en 1947, est un autre quartier périphérique d'importance de l'agglomération avec ces 11 000 habitants et un positionnement presque similaire aux Coteaux.

Toutefois, contrairement à Coteaux, afin de résorber les graves dysfonctionnements qu'il connaissait et développer une attractivité pour toute l'agglomération, ce quartier a fait l'objet dans le PRU I d'une intervention radicale. Celle-ci a permis d'une part de modifier le visage de quasiment l'intégralité de l'offre de logements collectifs et d'autre part d'initier la création d'une plaine sportive d'envergure dans un lieu directement relié aux axes principaux d'entrée d'agglomération.

Hormis quelques opérations sur les logements prévues au PRU I et qui doivent encore s'achever dans les années prochaines, notamment en matière d'accession sociale à la propriété et de finalisation de rénovations (parc de LogiEst et Mulhouse habitat), le parc de logements collectifs publics, maintenant entièrement remis à niveau, permet un parcours résidentiel de qualité. Il devrait devenir attractif pour l'ensemble des habitants de l'agglomération comme la plaine sportive. Un parc de copropriétés de grande taille n'a par contre pas été travaillé et les signes alarmants de fragilité en font un enjeu d'intervention à l'avenir pour éviter les parcs à deux vitesses et des ruptures des qualités de parc.

Il est cependant nécessaire pour que ce quartier, à terme, puisse réellement sortir de ces difficultés, l'amenant à être classé QPV, de continuer à l'accompagner pour que cette rénovation physique et urbaine du quartier se traduise effectivement par une normalisation sociale et des conditions de vie. Ce quartier peut servir de laboratoire à l'agglomération pour travailler les questions de peuplement et d'attributions de logement social dont l'impératif a été rappelé dans les lois récentes, ainsi que la poursuite d'une Gestion urbaine de proximité active pour permettre une appropriation harmonieuse des nouveaux équipements, la finalisation des derniers chantiers en limitant au maximum les nuisances, et l'innovation dans les interventions en matière de cohésion sociale (prévention, éducation, santé, emploi...).

■ Markstein-La Forêt

Le quartier prioritaire retenu est situé en plein cœur de la Ville de Wittenheim, à proximité du centre-ville. Il se situe donc en proximité avec les services et la desserte en transport en commun. Pour autant la topographie des lieux fait qu'on a le sentiment d'être en périphérie de la ville, voir en bout de ville. La configuration du quartier donne un sentiment d'enclavement renforcée par une image négative construite depuis des années et régulièrement réactivée en raison d'événements de violence urbaine.

L'un des enjeux serait de tirer plus parti de l'environnement végétal et paysager mais aussi des équipements existants et d'optimiser les espaces extérieurs, notamment les espaces verts.

Un autre enjeu est de travailler sur les liens et relations inter-quartiers, sachant que le fonctionnement en « vase-clos » de ce quartier n'est en rien spécifique, dans la mesure où l'histoire de Wittenheim et la structuration des cités minières constituent des éléments de cette différenciation territoriale. Le décroisement souhaité relève d'une dimension physique et urbaine mais aussi symbolique (action sur les mentalités et représentations).

Le vécu dans le quartier est plutôt positif (fierté des habitants) mais dans le même temps le rattachement au quartier peut être vécu comme négatif (constat de refus de logements notamment). Cette logique rejallie sur les équipements : par exemple dans les collèges avec un risque potentiel de voir se recréer des stratégies d'évitements.

Poursuivre les efforts visant à modifier l'image du quartier en agissant, au-delà de l'image, sur l'amélioration des équipements, des aménagements extérieurs, du bâti tout en veillant à conserver, voire à renforcer, la qualité de service sur le territoire et l'accompagnement social et éducatif comme les actions menées en direction des habitants constituent les défis pour faire de ce quartier une entité à part entière de la ville. Cela passe également par une valorisation des atouts du quartier (localisation, équipements, établissements scolaires) et la mise en œuvre d'actions permettant d'amener d'autres populations à s'y rendre.

PARTIE 2 : L'organisation au service du projet

2.1 Rappel de la méthode d'élaboration du contrat

➔ Phase 1 : la préfiguration

L'agglomération Mulhousienne a été choisie dès mi 2013 comme site préfigurateur parmi 12 sites en France. Seul les quartiers mulhousiens étaient identifiés comme potentiellement futurs QPV durant la préfiguration, c'est-à-dire jusqu'à mi 2014.

Le processus a donc été essentiellement porté politiquement par la Ville de Mulhouse, bien que l'administration soit mutualisée entre la Ville et l'Agglomération. Ce sont donc bien l'ensemble des services municipaux et communautaires qui ont été sollicités pour apporter leur expertise.

Une première phase s'est déroulée jusqu'en janvier 2014, date de remise d'un premier document de préfiguration.

Ce document a été le fruit du travail de groupes de travail thématiques, mis en place pour le dispositif ZSP (Zones de sécurité prioritaire, qui concernaient donc déjà 3 des futurs QPV : Coteaux, Bourtzwiller, Drouot) et qui ont été chargés de poursuivre leur réflexion en intégrant les quartiers supplémentaires (Péricentre et Brustlein).

Ces groupes thématiques recouvraient les sujets suivants :

- La réussite éducative et la persévérance scolaire
- L'insertion, l'accès à la formation et à l'emploi
- Prévention de la délinquance et tranquillité publique
- L'enrichissement culturel
- La santé, le bien-être et le vivre ensemble
- Le cadre de vie et la fluidité résidentielle

Co-animés par l'Etat et la Ville tant sur le plan politique que technique, ils réunissaient les acteurs institutionnels concernés par la thématique ainsi que des habitants volontaires issus de chacun des quartiers. Ils ont également bénéficié de l'appui de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne - AURM - qui a assuré la rédaction du document de préfiguration.

En parallèle de ces groupes, des démarches ont été réalisées avec des citoyens (co-évaluation des actions du CUCS et du PRU, mise en place d'un groupe pilote de citoyens...), ainsi que des séances de *brainstorming* sur les méthodes possibles d'élaboration participative des projets (journée de travail avec les acteurs du « PILE Fertile » de Roubaix, journée avec Eléonore Hauptmann et John Thompson sur le « *community planning* »).

Un Comité stratégiques (COSTRAT) co-présidé par le Préfet, le Président de l'Agglomération et le Maire de Mulhouse s'est réuni deux fois, intégrant l'ensemble des partenaires futurs du contrat unique ainsi que les habitants impliqués dans les groupes.

Une équipe de direction technique, impliquant les techniciens de la ville, l'agglomération et de l'Etat, accompagnés par l'ORIV (Observatoire Régional pour l'Intégration et la Ville) et l'AURM s'est réuni chaque quinze jours pour piloter le dispositif depuis le début de la période de préfiguration.

➔ Phase 2 : l'élaboration du contrat unique

En parallèle de l'entrée thématique, une réflexion territoriale a été développée pour chacun des quartiers concernés. Elle a consisté, pour les quartiers Mulhousiens, en la réalisation d'un diagnostic et en l'identification d'enjeux, par l'ensemble des services de m2A ainsi que grâce aux contributions de certains partenaires (bailleurs sociaux réunis au sein de l'AREAL, Conseil Départemental...).

Ces éléments ont été soumis aux acteurs locaux et aux habitants Mulhousiens, entre mai et juin 2014, lors de réunions territoriales afin de recueillir leurs compléments et leur priorisation (6 réunions – 25 personnes en moyenne). Il s'agissait d'un échange de 2 heures en « World Café » (tables thématiques et débat limité dans le temps pour que les participants tournent), animée par l'AURM et les techniciens de la collectivité.

Un autre temps fort a permis d'approfondir pour la ville de Mulhouse, la façon d'associer les habitants à la co-construction et à la mise en œuvre des politiques publiques : le forum « Mulhouse c'est vous ! » organisé les 24 et 25 octobre 2014. Point de départ d'une nouvelle façon de vivre ensemble à Mulhouse, le Forum « Mulhouse c'est vous ! » a permis aux Mulhousiens d'échanger sur la manière dont ils souhaitaient être associés à la construction de leur ville. Favorable à une forme de « partage de pouvoir », la Ville de Mulhouse invente une nouvelle démarche de participation citoyenne. Le Forum « Mulhouse c'est vous » a rassemblé 4 900 inscrits aux ateliers et débat, plus de 500 tweets « #mulhouseCvous », 6e dans le top des hashtags en France... Intellectuels, politiques, experts, élus et citoyens ont échangé pour réfléchir à une démocratie plus ouverte et à l'écoute des habitants.

C'est dans cette dynamique que Mulhouse rejoint le programme Territoires Hautement Citoyens, proposé par l'association Démocratie Ouverte, qui vise à accompagner et mettre en réseau les collectivités qui s'engagent dans une démarche de transition démocratique

La déclinaison mulhousienne du contrat de ville est un des programmes qui sera au cœur de cette nouvelle posture.

En parallèle de cette construction mulhousienne, les communes d'Illzach et Wittenheim ont rejoint cette dynamique dès que l'identification de quartiers sur leurs communes a été confirmée (septembre 2014).

Sur Illzach, la méthode utilisée a consisté en :

- Réalisation d'enquêtes de porte à porte (Juin / juillet) en direction d'habitants du quartier du Chêne-Hêtre et de Tulipes-Dahlias (dans les deux cas secteurs SOMCO), réalisation de différents entretiens avec des acteurs locaux (CSC, associations, concierges, enseignants...).
- Analyse des données disponibles en septembre.
- Réunion interne à la collectivité en direction des services, le 24 septembre : temps de travail en interne de la collectivité (mobilisation de l'ensemble des directeurs de service) autour du contrat de ville.
- Organisation de réunions (30 septembre et 6 octobre 2014) en direction des habitants des deux quartiers enquêtés pour rendre compte des éléments de diagnostic des deux territoires, mais aussi pour commencer à diffuser l'information sur la participation des habitants.
- Réflexion sur les enjeux urbains au niveau du quartier des Fleurs (quartier prioritaire) auprès d'acteurs de l'habitat (15 et 23 octobre, 4 novembre 2014).

- Organisation de réunions en direction des acteurs locaux dans, une logique inter-acteurs (services État, services collectivités : Ville, M2A, CG, CR, acteurs locaux...) en présence des élus : 7 novembre et 21 novembre 2014.
- Le travail de réflexion et le recueil des données a été poursuivi en interne et en lien avec les élus.
- En février a été initiée une étude urbaine par l'AURM pour étayer le volet renouvellement urbain.

Sur Wittenheim, la démarche a consisté en :

- Validation par les élus de la démarche pour élaborer le diagnostic territorial (11 septembre) puis temps de travail en interne avec l'ensemble des services (16 octobre).
- Réalisation d'une enquête de terrain auprès des habitants du quartier prioritaire (sur la base d'une grille d'entretien validée par M. le Maire) afin de recueillir leur point de vue et de préparer leur implication future dans les échanges et démarches participatives. Enquête réalisée au cours des mois de septembre et octobre auprès de 76 ménages par la Ville, le CSF et l'ORIV.
- Après un travail en interne de la collectivité pour compléter le cahier de quartier, les éléments mis en avant ont servis de support pour un travail avec l'ensemble des partenaires. Deux réunions ont été menées dans ce cadre : les 25 novembre et 2 décembre.
- Ces éléments ont fait ensuite l'objet de discussion en interne ainsi qu'une poursuite de recueil de données.
- En février a été initiée une étude urbaine par l'AURM pour étayer le volet renouvellement urbain.

Le COSTRAT Politique de la Ville a poursuivi ses travaux, en associant les deux nouvelles communes concernées et de nouveaux partenaires futurs signataires du contrat.

De même que l'équipe de direction politique de la ville qui a élargi son audience également en direction des partenaires Conseil Départemental, Conseil Régional et Caisse d'Allocations Familiales.

Une coordination des élus communautaires en charge de la politique de la ville s'est mise en place pour piloter ce nouveau contrat. Le vice-président à la politique de la ville, par ailleurs Maire d'Illzach est épaulé par 3 assesseurs, 2 élus Mulhousiens et une élue de Wittenheim, chargés plus spécifiquement et respectivement de l'éducation, de la prévention et de l'emploi.

Enfin, une commission « solidarité », traitant des thèmes politique de la Ville, habitat, prévention et emploi a été instituée suite aux élections communautaires de mars 2014. Elle est composée de délégués communautaires ou municipaux de l'ensemble des communes de m2A et s'est réunie 4 fois de septembre à décembre 2014.

Elle a notamment débattu du travail réalisé par l'AURM sur les « quartiers prioritaires politique de la ville d'intérêt d'agglomération - QPVA », qui est intégré à ce contrat unique. Ce travail illustre la prise de conscience réaffirmée de l'agglomération de prendre en compte la réalité de certains quartiers et de travailler résolument sur la réduction des inégalités territoriales.

2.2 La gouvernance du contrat unique

Pour piloter ce nouveau Contrat de ville, les instances suivantes sont mises en place :

- **Un COSTRAT (Comité stratégique) Politique de la ville** : il reprend l'instance mise en place durant la phase d'élaboration. Il est co-Présidé par le Préfet et le Président de l'agglomération (ou de son représentant), et associe les Maires des trois communes concernées par des QPV (Mulhouse, Illzach, Wittenheim). Les différents partenaires signataires du contrat de ville sont membres de cette instance, ainsi qu'une représentation d'habitants (voir ci-après). Il se réunit au minimum **2 fois l'an** pour dresser le bilan des réalisations (bilan de l'année n-1 en mars et bilan à mi année fin septembre) et valide les grandes orientations ou réajustements du contrat.
 - ⇒ 1 fois par trimestre ou au moins 15 jours avant chaque COSTRAT, **une coordination commune** entre la coordination collectivités et l'équipe interministérielle sera réunie pour préparer les COSTRAT, valider les principes d'interventions de chaque partie, réaliser les programmations s'il y a lieu.
- **Une revue d'opération Politique de la ville** (une par quartier et une « tous quartiers », celle de Wittenheim et Illzach pouvant être tenue dans ces communes) aura lieu **chaque trimestre** et invitera les maîtres d'ouvrage des différentes opérations à faire le bilan de leurs avancées. Ces réunions permettront également un échange transversal entre maîtres d'ouvrage. Deux de ces revues d'opérations seront les lieux de recueil d'information et de préparation pour les bilans présentés en COSTRAT et seront donc organisées 15 jours avant les dits COSTRAT.

L'Etat, m2A et les communes s'attacheront également à faire fonctionner en leur sein des instances susceptibles d'assurer à leur échelle le suivi du Contrat notamment dans ces dimensions transversales.

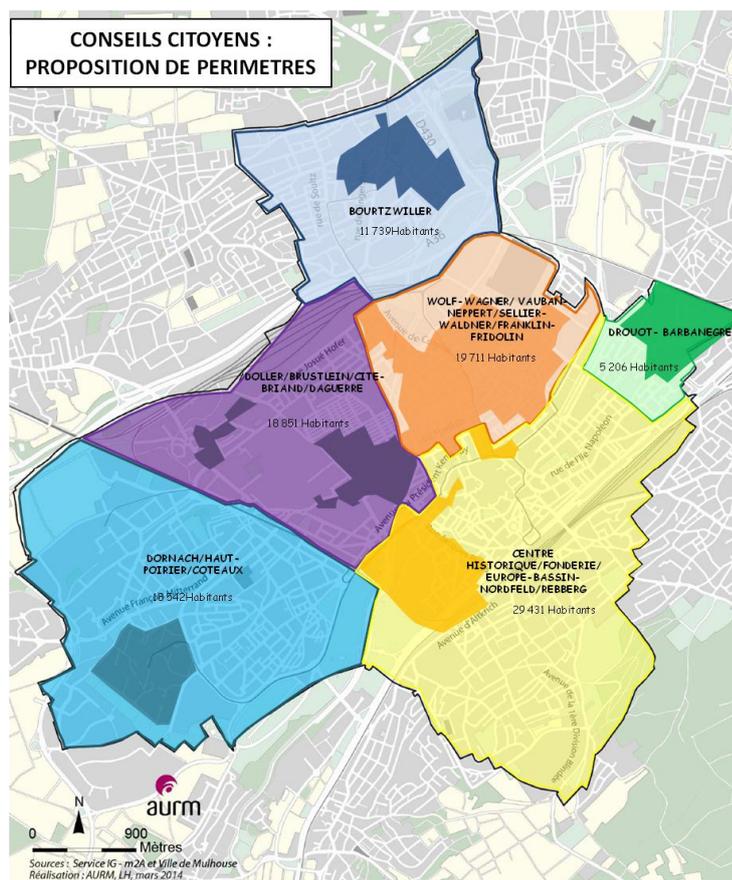
2.3 L'implication des habitants et des acteurs

➔ La participation citoyenne à Mulhouse

■ **Conseils citoyens Commission Politique de la Ville**

Suite au forum « Mulhouse c'est vous ! », il a été décidé d'instaurer à Mulhouse, des conseils citoyens (CC) dans tous les quartiers de la ville, en remplacement des conseils de quartiers actifs au précédent mandat. Ces conseils citoyens interviennent sur des périmètres plus larges que les QPV mais incluent tous un QPV.

Dans les quartiers Coteaux, Drouot, Bourtzwiller, le QPV est entièrement inclus dans un conseil citoyen. Sur « Péricentre », il en va autrement. Chacun des sous-secteurs est rattaché à 3 conseils citoyens.



Ces conseils citoyens seront composés de 2/3 d'habitants tirés au sort (dont 50% d'habitants des QPV) et d'1/3 d'acteurs locaux associatifs ou d'entreprises, pour veiller à l'équilibre habitants / acteurs et pourront compter de 25 à 50 membres suivant la taille des quartiers. Ils seront présidés par un habitant désigné par le conseil citoyen

Des commissions ouvertes s'organisent au sein du CC dont une commission « Politique de la Ville » qui est mise en place au sein de chaque conseil citoyen disposant d'un QPV. Elles sont composées des membres du CC issus des QPV ou intervenant sur les QPV qui le souhaitent, et peuvent s'ouvrir à d'autres habitants ou acteurs qui ne seraient pas membres du CC.

Le rôle des commissions PV est le suivant :

- Elles sont associées à la gouvernance du contrat sur leur quartier y compris du volet urbain,
- Elles donnent un avis sur les actions structurantes définies pour leur quartier, le protocole de préfiguration ANRU s'il y a lieu et en débattent le bilan annuel,
- Elles élaborent un appel à projet annuel en direction des associations et des groupes d'habitants de leur quartier pour organiser des actions ponctuelles ou expérimentales répondant aux enjeux du quartier. Ces actions seront financées par une enveloppe spécifique « quartier » (budget participatif PV) et les commissions proposeront une programmation de ces projets,

L'élue municipale en charge de la Politique de la Ville assiste à ces commissions PV pour assurer la prise en compte des besoins des habitants et un juste équilibre entre les acteurs et les habitants. Elle s'assure que l'intérêt général est bien respecté. L'élue au renouvellement urbain intervient autant que de besoin quand la commission PV se saisit de la question urbaine.

Une première Maison de projet NPNRU est projetée et pourrait être installée à Drouot (espace Don Bosco) et sera à confirmer dans la première année du protocole.

■ Une agence de la participation citoyenne à Mulhouse

Une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière est instituée par la Ville de Mulhouse en application des articles L2221-1 à L2221-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la délibération du Conseil municipal en date du 16 mars 2015.

La régie personnalisée se nomme « Agence de la Participation Citoyenne ». Elle est chargée de la mise en œuvre du programme de démocratie participative de la Ville de Mulhouse et en particulier :

- De l'accompagnement des Conseils Citoyens mis en place par la Ville de Mulhouse par délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2015 et conformément à l'article 7 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- De la mise en œuvre et de la gestion de la démarche « Territoire Hautement Citoyen » (THC)
- De la mise en place du Conciliateur
- **De la gestion des fonds participatifs de la politique de la Ville impliquant les Conseils Citoyens**
- De la proposition d'affectation des enveloppes financières réservées par la Ville pour les travaux de proximité

➔ La participation citoyenne à Illzach

Mise en place par la Ville d'Illzach, qui n'a pas d'obligation légale dans ce domaine, depuis quelques années déjà, la démocratie participative donne la possibilité à chaque citoyen de s'informer, de s'exprimer et de s'impliquer.

Repensée dans le cadre du nouveau mandat municipal, elle revêt différentes formes, certaines instances régulières faisant l'objet de règles de fonctionnement bien établies comme les conseils de quartier, au cœur du dispositif, d'autres étant déployées de manière plus ponctuelle. La Ville s'est dotée d'une charte de démocratie participative. En annexe est explicitée le fonctionnement, le rôle et la place des conseils citoyens.

Une instance spécifique

Conscient de la nécessité de mieux prendre en compte l'expertise d'usage des habitants et acteurs locaux sur les territoires relevant de la politique de la ville, de la difficulté de mobilisation de ceux-ci sur ces territoires, compte tenu de la défiance dans l'action publique et de situations sociales particulières, le choix de la Ville a été de se doter d'un espace de démocratie participative spécifique.

Les habitants et acteurs sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville peuvent participer, comme les autres habitants de la ville, aux différentes instances informelles et formelles mises en place par la Commune.

Toutefois et afin de répondre aux enjeux spécifiques relatifs à l'association des habitants et acteurs locaux sur les territoires relevant de la politique de la ville, mais aussi au fonctionnement de ces conseils prescrits par la loi (article 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), il est décidé de mettre en place un « conseil citoyen ». Pour éviter les confusions et stigmatisations avec les conseils de quartier existants par ailleurs, il a été décidé de l'appeler « commission thématique politique de la ville ».

Par ailleurs, la Ville d'Illzach a fait le choix d'étendre la réflexion sur les conseils citoyens au deux territoires inscrits en politique de la ville, à savoir au niveau du quartier prioritaire (le quartier des Jonquilles situé dans le secteur de Modenheim), mais aussi au niveau du quartier en veille active (le quartier du Chêne Hêtre situé à proximité du centre).

En effet, si la loi ne prescrit la mise en œuvre de cette instance que sur les quartiers prioritaires, il apparaît important de la mettre en place sur les deux quartiers en politique de la ville, y compris celui en veille active, compte tenu des liens et modalités de travail établis historiquement avec les habitants de ce territoire.

Par contre l'implication des membres de ces instances à l'élaboration et au fonctionnement du Contrat de Ville ne concernera que les membres de la commission thématique du quartier des Jonquilles.

La Ville veillera à une articulation entre la commission et le conseil de quartier situé sur le même territoire afin de permettre des articulations dans les réflexions et de favoriser le travail en commun. Dans la mesure où certains membres du conseil de quartier seraient résident de l'un ou l'autre quartier relevant de la mise en œuvre d'une commission thématique politique de la ville, ils seront incités à siéger dans les deux instances. Ils pourront également jouer une fonction de « relais » entre les deux instances.

A minima, une mise en commun, sous forme de réunion réunissant les deux instances, pourrait avoir lieu une ou deux fois par an. Elle apparaît d'autant plus importante que les enjeux portés par les membres de cette commission constituent autant de questionnements à l'échelle plus large du quartier.

Cet enjeu d'articulation est d'autant plus important que l'objectif des conseils de quartier peut consister à se saisir de toute question concernant le quartier, formuler toute proposition concernant son quartier (avis, contribution, projet détaillé...) et porter un projet d'animation sur ce dernier.

Par ailleurs et dans la mesure où les sujets abordés par le conseil de quartier concernent le territoire d'intervention de la commission thématique, les membres de la commission seront amenés à y participer et/ou à faire part à ce conseil de toutes problématiques identifiées à leur niveau.

Enfin les membres des commissions thématiques seront conviés aux réunions organisées par la collectivité visant à faire se rencontrer les différents conseillers de quartier, à savoir le Forum Citoyen, les matinées à thème et la journée citoyenne.

Modalités de mise en œuvre des commissions thématiques

La constitution de ces commissions se fera par le biais d'une campagne d'information et de sensibilisation :

- d'une part en direction des habitants/résidents du territoire en utilisant des multi-supports (écrits, porte à porte, réunions,...) adaptés aux enjeux de communication sur les territoires concernés,
- d'autre part en direction des acteurs locaux pour qu'ils se portent candidats. Les acteurs locaux sont des personnes œuvrant sur le quartier, mais pas forcément implantées sur le quartier et n'ayant pas de lien direct avec les signataires du Contrat de Ville (pas de salarié de l'État, de la collectivité,...).

Cette campagne permettra d'identifier des volontaires (personnes âgées d'au moins 16 ans pour les représentants des habitants) résidant sur le quartier. La liste ainsi établie donnera lieu à tirage au sort afin de désigner les membres de la commission, dans le respect de la parité femme-homme.

Pour les acteurs locaux, en fonction du nombre de candidats, il sera procédé à une validation directe ou à un tirage au sort.

Les membres de la commission thématique sont désignés par arrêté préfectoral sur la base de ces démarches. Une liste de suppléants sera établie afin de permettre le remplacement des personnes ne pouvant plus exercer leur mandat.

Compte tenu de la taille des quartiers concernés et de leur composition sociologique, il est proposé de mettre en place une instance de 15 personnes dont plus des deux tiers sont des habitant(e)s soit 6 femmes, 6 hommes et 3 à 4 acteurs locaux.

Pour le quartier du Chêne Hêtre, il est proposé d'étendre la zone de « recrutement » au-delà de la limite stricte du quartier, compte tenu de la taille de ce dernier.

La durée du mandat des membres de cette commission est calée sur la durée du Contrat de Ville, donc en l'état actuel du dispositif, jusque fin 2020. La participation est volontaire et bénévole, sauf éventuellement les frais occasionnés par la formation et/ou les déplacements dans le cadre du Contrat de Ville.

Modalités de fonctionnement

Compte tenu des attentes vis-à-vis des « conseils citoyens », à savoir l'implication dans un dispositif contractuel (Contrat de Ville visant à favoriser la cohésion sociale et territoriale entre les territoires), via la participation à différentes réunions, formulation de points de vue, la validation d'orientations de travail, la production de notes... il paraît nécessaire de donner aux participants les moyens d'une telle mobilisation.

Concrètement, cela passe par :

- Sur le plan juridique (pour disposer de moyens financiers le cas échéant) : d'un portage par une personne morale. Il a été décidé de s'appuyer sur le centre socioculturel qui a, de par ses missions, une fonction d'animation globale et de mobilisation des habitants.
- En termes de locaux : un local sera valorisé sur chacun des quartiers, mais surtout il sera recherché la mise à disposition ponctuelle d'autres espaces permettant de faire le lien avec telle ou telle structure...
- En termes d'animation : la mise à disposition d'un animateur de la structure qui pourra être par ailleurs salarié de la structure porteuse du groupe.
- En termes de moyens de travail : la possibilité de recourir à des formations et/ou de faire appel à des expertises extérieures, mais aussi d'engager des temps de travail avec les différents partenaires du Contrat de Ville et/ou des acteurs concernés par la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Chacune des commissions devra se doter d'un règlement intérieur afin de cadrer, en toute sérénité et dans le respect des personnes, ces temps d'échanges. Concernant la qualité des débats, il est possible de faire référence à ce qui est prescrit pour le fonctionnement des conseils de quartier.

Le règlement fixera également les liens avec les instances du Contrat de Cille et surtout les autres conseils citoyens mis en place à l'échelle des autres communes en contrat de ville, en particulier Mulhouse et Wittenheim.

Tout comme les conseils de quartier, les commissions thématiques ne sont pas habilitées à régler les conflits de voisinage. Ces problèmes seront pris en compte par ailleurs une fois signalés. Elles relèvent par ailleurs des mêmes enjeux que ceux énoncés pour les conseils de quartier notamment en termes de cohésion sociale et de citoyenneté.

➤ La participation citoyenne à Wittenheim

La Ville de Wittenheim dispose déjà de quatre conseils de quartiers sachant que ceux-ci sont présidés par l'Adjoint au Maire ou le Conseiller Municipal Délégué chargé du quartier. De fait ils ne peuvent être support au conseil citoyen compte tenu du cadre posé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (article 7) du 23 février 2014.

Il est donc proposé de créer une instance ad'hoc.

Elle sera composée d'environ 15 à 20 personnes, pouvant se répartir comme suit :

- Collège habitants : 10 à 15 habitants domiciliés dans les différentes entités du quartier prioritaire (Schlucht, Loucheur, Résidence La Forêt I et II, la Forêt LogiEst, immeubles LogiEst rue du Pelvoux, carrés de l'Habitat HHA, maisons individuelles rue du Bonhomme et rue de la Grande Chartreuse, quartier Markstein, quartier Molkenrain).
- Collège « acteurs locaux » : maximum 5 membres, sachant qu'il y en a peu dans le quartier. Outre la pharmacie et l'épicerie, 5 à 8 entreprises sont domiciliées dans le secteur. On compte également l'association de locataires Touche pas à mon quartier (sous réserve toutefois des démarches engagées par M. le Maire par rapport à son Président), le conseil syndical de la résidence La Forêt et l'association socio-culturelle musulmane. Le Centre Social et Familiale ou la Ludothèque, au titre de leurs actions au bénéfice des habitants du quartier, peuvent également figurer sur la liste.

L'identification des personnes se fera à partir d'un tirage au sort.

Plusieurs possibilités sont envisageables :

- Sur la base de la liste électorale mais avec la limite qu'une partie des résidents, à savoir ceux de nationalité étrangère hors UE n'y sont pas inscrits.
- Sur la base de la liste de volontaires établie lors de l'enquête de terrain (une trentaine de personnes déjà identifiées), ce qui semblerait être la solution la plus pertinente pour le service.
- Sur un appel à candidature : information dans le bulletin municipal et sur le site internet, courrier aux habitants ou encore relais d'information par les acteurs locaux, notamment pour les personnes qui ne lisent pas les documents ou ne maîtrisent pas la langue française.

Afin d'encourager la participation citoyenne des plus jeunes, les membres pourraient siéger à partir de 16 ans. Un appel à candidature serait donc possible au niveau de la commission adolescents.

Dans tous les cas, la mobilisation des habitants nécessitera un travail préalable de médiation et d'explication sur les enjeux et sur la Politique de la Ville.

En ce qui concerne le portage juridique, le conseil citoyen peut exister en propre en se constituant en association. Une structure porteuse, indépendante de la Ville et en capacité d'animer l'instance peut également se proposer, mais cela nécessiterait une formation spécifique.

Un appel à candidature pourrait être lancé afin que les structures, dont les projets associatifs intégreraient l'enjeu de la participation des habitants, puissent éventuellement se positionner.

Compte tenu du fait que le Contrat de Ville est signé de 2015 à 2020, il est proposé que le conseil citoyen soit créé pour 5 ans.

La participation de la Ville pourrait prendre deux formes supplémentaires :

- une aide technique (mise à disposition d'une salle pour les rencontres et de matériel pour les événements)

- une contribution financière sur les crédits spécifiques Politique de la Ville, en fonction des modalités de fonctionnement et des projets menés.

Comme pour les autres instances participatives, le conseil citoyen devra se doter d'un règlement intérieur permettant de clarifier son mode de fonctionnement et de régulation interne.

Ce mode de fonctionnement devra être en accord avec les articles de la loi, quant à la gestion des prises de parole, la mise en œuvre de modalités de travail permettant une contribution effective aux différentes réunions / instances du contrat de ville.

Outre les évènements intermédiaires, le conseil citoyen pourrait se réunir une fois par trimestre, tout comme les conseils de quartiers.

Il semblerait utile qu'une ou des personnes relais puisse faire le lien entre le conseil citoyen et la Ville (au niveau technique mais également au niveau de la Gestion Urbaine de Proximité). Cela pourrait être soit l'animateur du conseil si celui-ci est adossé à une association existante, soit des personnes représentant chaque secteur de la zone, voire un adulte relais recruté par la Ville.

Enfin, en parallèle des premières actions et dans l'esprit des démarches menées auprès des conseils de quartiers et du conseil des sages, il conviendra de proposer des formations aux membres du conseil citoyen afin de baliser les modes de fonctionnement interne, de favoriser l'émergence de prise de parole collective et de leur permettre de disposer d'éléments de connaissance sur la politique de la ville.

Le conseil de quartier centre incluant dans son périmètre la totalité du quartier prioritaire. Il est proposé de trouver des articulations entre les deux instances. La constitution du conseil citoyen doit s'inscrire dans les dynamiques participatives existantes et les valoriser, ainsi, un membre du conseil citoyen (et un suppléant) pourrait siéger au titre d'invité au conseil de quartier centre.

2.4 L'ingénierie

A noter que les aspects d'ingénierie n'ont pas encore été traités au niveau des communes d'Illzach et de Wittenheim. Ces aspects seront inscrits ultérieurement dans le document.

➔ L'équipe communautaire de pilotage

■ Un pôle dédié au sein de m2A

Pour marquer la philosophie du Contrat unique intégré et le portage par l'agglomération du contrat, le pilotage opérationnel du contrat unique est mis en œuvre par un pôle unique.

Une équipe dédiée au contrat unique Politique de la ville est constituée au sein du pôle 33 : Habitat et Politique de la ville (pôle mutualisé agglomération / Ville de Mulhouse), rattaché à la 3ème direction Développement Social et Urbain qui comprend par ailleurs 2 autres pôles directement concernés par le politique de la ville : les pôles « Démocratie, solidarité et proximité » et « Aménagements »...

Elle constitue l'unité 3302 Politique de la ville.

Certains agents sont mutualisés pour m2A et pour la Ville de Mulhouse (rattaché par convention à m2A), lorsque elles travaillent à la fois pour le contrat unique et le NPNRU. D'autres sont spécifiques aux communes car n'intervenant que sur celles-ci.

Cette équipe est chargée de veiller au bon déroulement du contrat et des différentes actions définies, organiser les différentes instances qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, assurer la gestion administrative et comptables des projets et des enveloppes déléguées.

Elle comprend :

- 1 directeur(trice) de projet contrat unique / coordination (m2A) = temps plein
- 1 Responsable administratif et financier contrat unique (m2A) = temps plein
- 1 Assistant(e) /comptable contrat unique (m2A) = 70 %
- 4 Chefs de projets contrat unique Politique de la ville pour les 3 quartiers NPNRU Mulhousiens (Péricentre ayant 2 chefs de projets) (Ville de Mulhouse) = temps plein

En outre, des chefs de projets thématiques sont créés au sein d'autres services pour mettre en œuvre les actions du contrat de ville de leur thématique :

- 1 responsable emploi et développement économique (m2A) = temps plein
- 1 responsable urbanisme (Ville de Mulhouse) = temps plein

■ La participation d'autres services

D'autres services de la Ville ou de l'Agglomération seront mobilisés en tant que de besoin et dans les équipes projet, autour du projet de contrat unique :

- Le service 3111 « démocratie créative et conseils citoyens »
- La plateforme de proximité (3101), concernés par les questions de GUP
- Les services Habitat (3301 : PLH, habitat social, peuplement et promotion privée ; habitat privé ; copropriétés), éducation, santé, prévention, culture, communication.

➔ Des équipes communales

Pour le NPNRU Mulhouse, ce seront les équipes présentées ci-dessus qui en assureront la mise en œuvre.

■ L'ingénierie mobilisée sur Illzach

Classiquement la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale est composée du ou des professionnels chargés de la mise en œuvre et de l'animation du Contrat de Ville. Elle en constitue le niveau technique et intervient sur mandat du Comité de Pilotage pour mettre en œuvre les décisions qui y sont prises.

A minima chaque ville concerné par le contrat de ville identifie au sein de la collectivité un référent technique qui constitue l'interlocuteur sur le plan administratif (et donc la Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale). Il est en particulier chargé de faire le lien avec les services techniques des autres signataires du contrat de ville et d'assurer le lien avec les porteurs d'actions.

Pour ce qui est du fonctionnement sur Illzach, cette fonction sera assurée par Yves KAUFFMANN, Directeur Général des Services Adjoint et Isabelle SCHIEFFER, adjointe au DGSA.

L'ORIV, centre de ressources régional intervenant dans le champ de la politique de la ville, apportera un appui méthodologique et technique dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Contrat.

Par ailleurs si nécessaire, en fonction des problématiques posées, la Ville aura recours sur une mission définie (étude, bilan...) à un prestataire spécifique.

■ L'ingénierie mobilisée sur Wittenheim (en cours d'élaboration)

Classiquement la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale est composée de ou des professionnels chargés de la mise en œuvre et de l'animation du Contrat de Ville. Elle se constitue le niveau technique et intervient sur mandat du Comité de Pilotage pour mettre en œuvre les décisions qui y sont prises.

A minima chaque ville concernée par le contrat de ville identifie au sein de la collectivité un référent technique qui constitue l'interlocuteur sur le plan administratif (et donc la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale). Il est en particulier chargé de faire le lien avec les services techniques des autres signataires du contrat de ville et d'assurer le lien avec les porteurs d'actions.

Pour ce qui est du fonctionnement en interne de Wittenheim, cette fonction sera assurée par Pauline CUENE (à temps partiel sur la politique de la ville). Elle assurera en interne une animation et direction de l'ensemble des services (via la désignation de référents thématiques) afin, dans la continuité du travail mené dans le cadre de la phase de diagnostic de mobiliser le droit commun.

L'ORIV, centre de ressources régional intervenant dans le champ de la politique de la ville, apportera un appui méthodologique et technique dans le cadre de mise en œuvre et du suivi du Contrat.

➔ Une équipe Etat

➔ Des référents « Politique de la Ville » au sein des structures signataires

2.5 L'organisation opérationnelle et financière du contrat

➔ Type de contrat et chantiers à approfondir

A l'issue d'un processus de près d'un an et demi, dans un contexte délicat avec des élections à mi-parcours, le contenu présenté dans ce document aboutit essentiellement à un diagnostic, des enjeux définis à la fois, avec une entrée thématiques (dont susceptible de s'appliquer à tous les quartiers) et à la fois avec une entrée territoriale quartier par quartier, ainsi qu'à des principes d'organisation.

3 modes de financements sont identifiés :

- **Les moyens de droit commun** : existants chez les partenaires du programme, ils sont ou devront être identifiés et optimisés pour mieux répondre aux enjeux identifiés dans ce contrat. Une fois identifiés, ils seront partie prenante de la programmation et à ce titre, feront l'objet des analyses, débats et évaluations qui seront conduites durant le contrat.
- **Les programmes apparentés ou financements contractualisés** : il s'agit de dispositifs plus spécifiques, menées par les différents partenaires du programme, et qui eux aussi peuvent répondre aux enjeux énoncés. De même que le droit commun, ils seront identifiés dans la programmation opérationnelle pour participer au travail commun de gestion de projets.
- **Les crédits spécifiques** : ils sont de 2 provenances : les crédits d'intervention du programme 147 (géré jusque fin 2015 par l'Acse puis ensuite par un nouveau dispositif) et les crédits de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. S'agissant des crédits du programme 147, leur mobilisation aux bénéfices des projets sera assujettie à l'engagement préalable des maîtres d'ouvrage de respecter et de promouvoir les valeurs de la République, via la signature d'une charte ; cette dernière sera annexée au présent contrat.

Pour ce qui concerne les crédits du programme Etat 147 et ses contreparties de la Ville et de l'agglomération, ceux-ci feront l'objet de deux modalités financières nouvelles et remplaçant les appels à projets annuels précédents du CUCS :

- Une partie des crédits viendra financer **des actions structurantes** via la mise en place de **convention pluriannuelles** entre les structures maîtres d'ouvrage et les communes. Ces actions structurantes seront planifiées dans une maquette à 2 ans qui pourra faire l'objet d'avenants régulièrement pour organiser la fongibilité et la souplesse nécessaire pour un tel programme sur cette durée
- Une partie des crédits constitueront un **budget participatif « quartier »** et seront mis en œuvre via des **appels à projets annuels** établis et pilotés par les commissions PV des conseils citoyens. Les fonds seront délégués administrativement à une structure « tiers » qui en assurera la gestion pour fluidifier et simplifier leur mise à disposition.

Pour ce qui concerne les crédits de l'ANRU, ceux-ci seront gérés via une convention d'application (incluant une maquette financière), après la phase de préfiguration qui identifie également une maquette financière précise des actions à conduire à ce stade.

A l'instar de ce que propose l'ANRU pour le volet urbain, avec ce protocole de préfiguration qui permettra sur une phase de 12 à 18 mois d'affiner les projets, l'agglomération se propose pour certains enjeux en matière de cohésion sociale et d'emploi, de conduire un certains nombres de travaux d'approfondissement au cours de l'année 2015, pour aboutir à une maquette opérationnelle.

En attendant cette finalisation, une première maquette financière avec les actions ayant pu être identifiées est proposée.

Concernant le droit commun, il est également proposé d'approfondir cette identification au cours de l'année 2015. Les actions de droit communs et des programmes apparentés qui sont d'ores et déjà identifiés figurent à la maquette. Mais celle-ci pourra évoluer au fil du programme et s'enrichir de toutes actions qui viendraient utilement répondre aux enjeux énoncés et pour lesquelles les partenaires estimerait intéressant qu'elles soient inscrites à part entière dans ce contrat pour bénéficier de la dynamique globale du projet et jouer pleinement leur rôle au service de ces quartiers.

2.6 L'observation et l'évaluation

⇒ Un observatoire des QPV et QPVA

Dans le prolongement des observatoires réalisés dans les précédents programmes, ce type de travail sera poursuivi, en intégrant les nouveaux zonages, QPV mais aussi QPVA.

⇒ Un dispositif d'évaluation à construire

La première année sera consacrée d'une part à affiner le programme opérationnel et d'autre part à y adjoindre un système d'évaluation des résultats et des impacts.

Ce système doit rester pragmatique, en sélectionnant quelques indicateurs clés pour ne pas négliger les coûts et difficultés de collecte de données trop importantes et ainsi en empêcher l'exploitation. D'autre part, un effort particulier sera fait pour voir si dans les programmes apparentés ou politiques thématiques interagissant sur le contrat unique (CLS, STSPD, PLH, PDU...) et qui disposent de leur propre système d'évaluation, une remontée de certaines données clé, à l'échelle de ces quartiers peut être réalisée, afin de mesurer ces écarts.

Indicateurs de mesures pressentis (notamment sur le volet urbain - voir protocole NPNRU) :

- ⇒ L'objectif est qu'à l'issue de ce nouveau NPNRU, l'environnement urbain de ces quartiers ait été significativement amélioré (voiries refaites ou redessinées si nécessaire, équipements et espaces publics manquants créés et existants améliorés, domanialité clarifiée) et que des démonstrateurs de développement urbain durable aient été réalisés.
- ⇒ Pour ce qui concerne Wittenheim et Illzach, les indicateurs ne sont pas encore identifiés. Ils le seront sur la base des résultats des études urbaines (réalisées par l'AURM).
- ⇒ Mulhouse ayant actuellement plus de 33 % de logement social, l'objectif dans ces quartiers est globalement le maintien voire la baisse du taux de logement social en parallèle d'une amélioration significative du parc de logements privés (dont la stabilisation des copropriétés en difficultés).
- ⇒ Concernant les réhabilitations envisagées sur le parc de logement social, conformément au plan climat de l'agglomération, elles devront être les plus ambitieuses possibles énergétiquement, c'est-à-dire tenant compte de l'optimum économique et de la caractéristique architecturale de chacun de ces parcs. Elles devront tendre vers le standard BBC ou BBC par étape quand c'est possible. Par contre, les réhabilitations du parc privé

répondront au critère ANAH soit au moins 25 ou 35% d'économie après travaux (même si les réalisations sont en moyenne plus ambitieuses, proches de 50% ces dernières années).

- ⇒ Envisager le 1 pour 1 (1 construction de logement pour 1 démolition de logement social) à l'échelle de l'agglomération et sur tout type de logement.
- ⇒ Utilisation de la méthodologie des éco quartiers pour toutes nouvelles reconstructions.

Au niveau du volet cohésion sociale et emploi, premiers indicateurs qui resteront à affiner :

- ⇒ La stabilisation du revenu médian dans chacun des quartiers
- ⇒ La réduction de moitié de l'écart en matière de taux d'emploi, notamment des jeunes

Enfin, il faut être conscient des phénomènes de tendance au départ du quartier, des populations concernées quand elles vont mieux. Un objectif sur les réductions des écarts portant sur des ménages suivis pendant la durée du contrat de ville, paraît plus adéquat que des objectifs sur les quartiers eux-mêmes qui ne tiennent pas compte de ces phénomènes. Il faudra donc étudier pendant le temps de ce protocole, la mise en place d'un suivi-évaluation au niveau d'une cohorte de personnes (en flux) et sortir ainsi des suivis consistant à observer une image statique des territoires qui ne permettent pas de montrer la réduction des écarts que connaissent ces populations.

PARTIE 3 : Le cadre stratégique

Une première entrée territoriale a été choisie pour réaliser le diagnostic et définir des objectifs opérationnels. En complément de la synthèse des cahiers de quartiers présentée ci-après une version complète des 9 cahiers de quartiers se trouve en annexe.

Toutes les analyses qui ont pu être territorialisées, l'ont été dans les cahiers de quartiers.

En parallèle, un travail d'analyse par thématiques transversales a été conduit et débouche sur des fiches thématiques qui se trouvent à la suite des synthèses des cahiers de quartier.

Enfin, ces travaux (territoriaux et thématiques) ont chacun été complétés par une première programmation (tableaux de programmation opérationnelle 2015-2016). Cette programmation a pour objectif de fixer de manière synthétique les enjeux et les objectifs opérationnels, et d'identifier les premières actions repérées, tant à financer par les crédits spécifiques que par les crédits de droit commun et programmes apparentés. Cette programmation, notamment sur la partie action, a donc vocation à être remise à jour périodiquement.

3.1 Diagnostics et objectifs opérationnels territoriaux : les cahiers de quartier des QPV

Dans ce chapitre, ne seront traités que les quartiers QPV et pas les QPVA.
Les synthèses des cahiers de quartier présentés le sont dans l'ordre suivant :

➔ Le péricentre (intégrant Brustlein)

En quatre synthèses de cahiers de quartier (Mulhouse) :

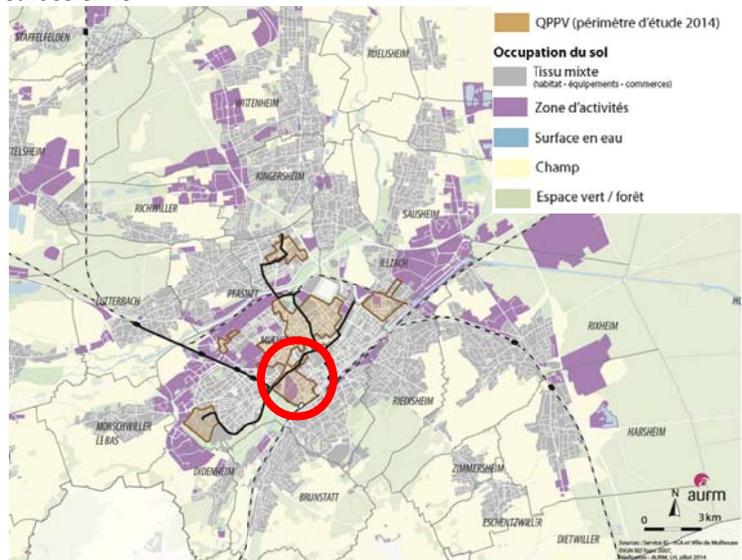
- Partie Sud-Ouest : Fonderie / Porte du Miroir
- Partie Nord-Ouest : Briand / Franklin
- Partie Nord / Brustlein
- Partie Est : Wolf-Wagner/Vauban-Neppert/Sellier

Synthèse du cahier de quartier Fonderie-Porte du Miroir



Le quartier Fonderie-Porte du Miroir est un des 4 quartiers anciens qui composent le QPPV Péricentre.

Localisation de Fonderie-Porte du Miroir dans l'agglomération mulhousienne



➤ Données, caractéristiques et problématiques urbaines et sociales actuelles

5 197 habitants dont	2 606 résidences principales dont	Revenus et chômage
30% ont moins de 20 ans	31% de logements sociaux	Revenus médians 2009 compris entre 9 958€ et 11 805€
5% ont plus de 75 ans	taux de vacance : 13%	18% des allocataires CAF dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales
54% sont des femmes	25% sont occupées par le même ménage depuis plus de 10 ans	Taux de chômage INSEE : 26%
21% sont des étrangers		38% des 15/24 ans sont actifs

Sources: RP INSEE 2010, INSEE/DGI 2009, INSEE CAF 2012

PILIER « cadre de vie et renouvellement urbain »

Le quartier se caractérise par une présence importante de l'eau. Il conviendrait donc de valoriser ce fait, en mettant en valeur les berges. La structure foncière du quartier offre encore du potentiel. Sur le plan viaire, le maillage est satisfaisant. Le quartier est bien desservi par les transports en commun et bénéficie d'une localisation très intéressante à l'échelle de la ville et de l'agglomération (proximité de la gare). Cependant, l'automobile est encore très présente, et des progrès restent à faire sur les liaisons douces.

Sur le plan urbain, le quartier est morcelé. 8 secteurs sont identifiables, dont 4 sont concernés par des projets urbains en cours de réalisation, ou de projets de renouvellement urbain en réflexion.

Le quartier se caractérise par une forte proportion de résidences principales, avec cependant un taux de vacance encore élevé, témoin probable d'une perte d'attractivité de ce secteur. En effet, si le parc social est plutôt récent et en bon état (à part le secteur Doves et Berges), le parc privé est ancien et dégradé.

PILIER « cohésion sociale »

Les équipements structurants sont très présents dans le quartier Fonderie-Porte du Miroir, notamment les équipements sportifs. L'offre commerciale de proximité est elle concentrée le long de la rue du Manège. Situé à proximité immédiate du centre-ville, le quartier bénéficie d'une offre médicale dense. C'est un quartier populaire (notamment dans le secteur Fonderie), avec un contraste fort entre les secteurs renouvelés qui accueillent une population aisée, et des secteurs paupérisés. L'offre scolaire répond aux besoins du quartier, et la dynamique associative est toujours présente, notamment grâce au rôle joué par le Centre Socio-Culturel. Des actions sont menées en direction des jeunes. L'accès au secteur caritatif reste cependant difficile. Les habitants font part de difficultés liées à l'isolement et au mal-être, mais aussi au cadre de vie dégradé. Sur le plan de la sécurité, le quartier fait face à des problèmes de regroupement, sur 2 espaces en particulier. Des problèmes d'incivilités et de tranquillité publique sont aussi notés. Enfin, une des rues principales du quartier est un lieu connu de prostitution. Des actions sont menées pour traiter ces problèmes. La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité reste un élément essentiel pour la cohésion du quartier.

PILIER « développement économique et emploi »

Comme beaucoup d'autres quartiers prioritaires, Fonderie-Porte du Miroir est touché par le chômage, mais ne dispose pas de structures d'insertion. Le projet « Kilomètre Zéro », qui prévoit la reconversion du Village Industriel en Cité Numérique peut devenir à terme la locomotive de la métamorphose urbaine et sociale du quartier Fonderie-Porte du Miroir.

Synthèse du cahier de quartier Fonderie - Porte du Miroir

LEGENDE - LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Objectifs du pilier « CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN »

- 1 **1a** Valoriser, restructurer et/ou requalifier les espaces verts paysagers, les espaces collectifs,
1b les berges et les quais
- 2 Favoriser la continuité urbaine et les liaisons internes et externes, notamment vers le tramway et le centre-ville
- 3 Développer et améliorer les liaisons douces
- 4 Intervenir sur les formes urbaines pour éviter les ruptures
- ☆ Encourager la rénovation énergétique du parc social
- ☆ Assurer un suivi de la politique de peuplement
- 5 **Le secteur ancien** : Inciter à la rénovation du parc privé ancien non réhabilité sur le modèle des interventions déjà réalisées sur d'autres secteurs d'habitat ancien (OPAH, ORI)

Gérer la question du stationnement
- 6 **Le secteur Douves et Berges** :
 - Désenclaver le secteur
 - Intervenir lourdement sur le bâti dans une vision à long terme
- 7 **Enjeu sur la ZAC Fonderie** : Terminer l'aménagement de la ZAC Fonderie, assurer son intégration et renforcer l'animation du site
- 8 **Enjeu sur la tour de l'Europe** : Définir et accompagner un projet de redressement de la tour pour qu'elle retrouve son attractivité d'origine (logements et locaux tertiaires)
- 9 Rénovation des écoles Filozof, Porte du Miroir, Cour de Lorraine et création d'une nouvelle école.

Objectifs du pilier « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

- ☆ Renforcer le suivi de l'insertion professionnelle des jeunes adultes
- 10 Conforter la place du quartier dans une dynamique économique et commerciale reliant le secteur « Mulhouse Grand Centre » et le secteur « Gare »
- 11 Encourager l'installation du projet KM0, enjeu emblématique et économique fort, en lien avec l'activité des secteurs géographiques proches : quartier d'affaires Mulhouse TGV, structures en réseau de l'ESS sur le 48 Franklin, étudiants de l'Université et tertiaire à développer sur la tour de l'Europe

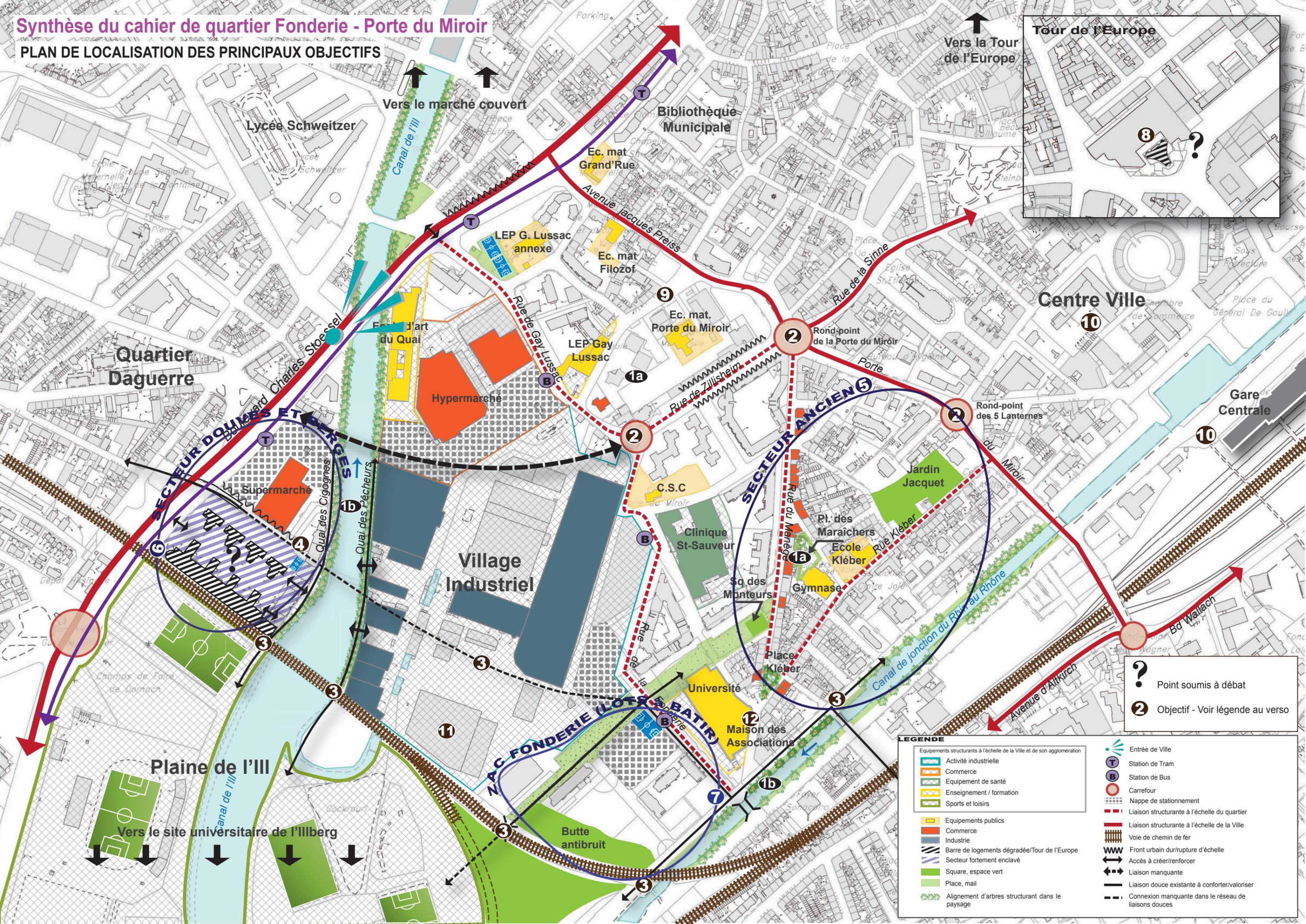
Objectifs du pilier « COHESION SOCIALE »

- ☆ **Valoriser et conforter les équipements et services existants**
 - Redonner de l'attractivité résidentielle au quartier en valorisant les équipements structurants
 - Maintenir l'offre commerciale existante et surveiller de près son évolution (transition, qualité, accessibilité, reconversion, ...)
 - 12 - Etude pour la rénovation de la Maison des Associations
 - ☆ **Elaborer un projet intégré de cohésion sociale**
 - Conforter la dynamique du centre socio-culturel
 - Développer des actions d'animation en direction des jeunes
 - Maintenir une politique forte, cohérente, de prévention de la délinquance, notamment pour lutter contre les incivilités, les dégradations et les trafics
 - Maintenir l'offre de soins sur le quartier
 - Améliorer l'accès aux soins (notamment de première nécessité) et la prise en compte de la santé
 - Renforcer l'action prévention santé dès la petite enfance
 - Renforcer les actions en faveur de la protection de l'enfance et de l'aide à la parentalité
 - Accompagner les enfants de familles étrangères non francophones
 - Faciliter l'accès à l'offre caritative
 - Travailler sur les ressources des habitants du quartier
 - Accompagner les populations les plus fragiles, concentrées dans les secteurs d'habitat ancien de la rue du Manège
 - Renforcer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) en y intégrant les habitants
- Favoriser les échanges entre les différentes composantes du quartier (Université, Douves et Berges, centre-ville, ...) et impliquer les habitants dans la vie de quartier

☆ Sur l'ensemble du secteur d'étude

Synthèse du cahier de quartier Fonderie - Porte du Miroir

PLAN DE LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS



- ? Point soumis à débat
- 2 Objectif - Voir légende au verso

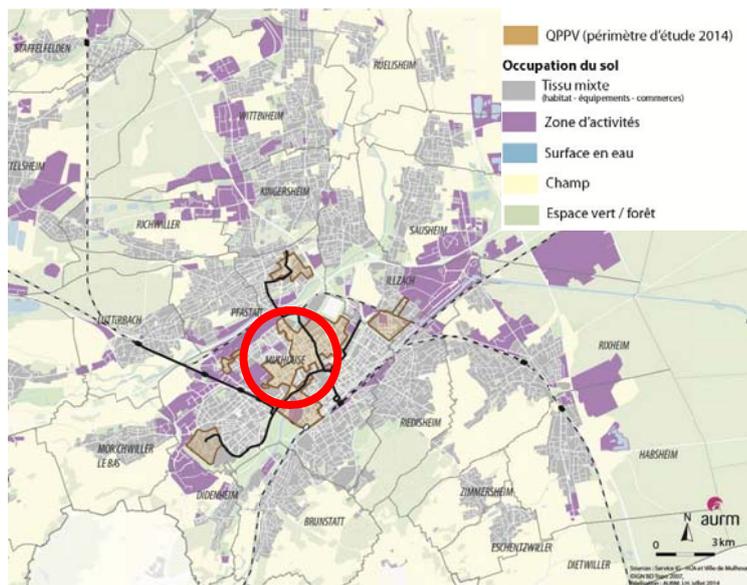
LEGENDE	
	Equipements structurants à l'échelle de la Ville et de son agglomération
	Activité industrielle
	Commerce
	Equipement de santé
	Enseignement / formation
	Sports et loisirs
	Equipements publics
	Commerce
	Industrie
	Barre de logements dégradée/Tour de l'Europe
	Secteur fortement enclavé
	Square, espace vert
	Place, mail
	Alignement d'arbres structurant dans le paysage
	Entrée de Ville
	Station de Tram
	Station de Bus
	Carrefour
	Nappe de stationnement
	Liaison structurante à l'échelle du quartier
	Liaison structurante à l'échelle de la Ville
	Voie de chemin de fer
	Front urbain dur/rupture d'échelle
	Accès à créer/renforcer
	Liaison manquante
	Liaison douce existante à conforter/valoriser
	Connexion manquante dans le réseau de liaisons douces

Synthèse du cahier de quartier Briand-Franklin



Briand et Franklin sont deux des quatre grands quartiers anciens ouvriers de Mulhouse qui composent le QPPV Péricentre

Localisation de Briand-Franklin dans l'agglomération mulhousienne



➤ Données, caractéristiques et problématiques urbaines et sociales actuelles

17 299 habitants dont	7 045 résidences principales dont	Revenus et chômage
29% ont moins de 20 ans	7% de logements sociaux	Revenus médians 2009 compris entre 8 586€ et 12 477€
6% ont plus de 75 ans	taux de vacance : 17%	29% des allocataires CAF dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales
50% sont des femmes	34% sont occupées par le même ménage depuis 10 ans ou plus	Taux de chômage INSEE : 32%
30% sont des étrangers		43% des 15/24 ans sont actifs

Sources: RP INSEE 2010, INSEE/DGI 2009, INSEE CAF 2012

PILIER « cadre de vie et renouvellement urbain »

Briand et Franklin sont des quartiers qui se situent à proximité immédiate du centre-ville de Mulhouse. Ils bénéficient de la présence du canal de l'Ill, un atout paysager majeur qu'il faut valoriser. Sur le plan urbain, les quartiers ont une structure homogène, très minérale. Leurs formes urbaines et architecturales sont directement héritées de leur passé industriel. De fait, les assiettes foncières sont réduites et les quartiers affichent une forte densité bâtie. Le maillage viaire est bon, l'accès aux quartiers facile, y compris en transports en commun. Les déplacements doux sont eux plus compliqués dans les quartiers. La densité bâtie, la forte minéralité de ces quartiers rend leur appropriation difficile pour les habitants et acteurs.

Briand et Franklin ont tous deux bénéficié du programme de rénovation urbaine, mais avec des niveaux d'ambition différents. Ainsi, Franklin a été requalifié grâce à des interventions lourdes, sur les espaces publics comme sur les logements. Briand a été lui moins impacté. Le parc de logements des quartiers a été en partie rénové, notamment le parc privé. Des différences entre les deux quartiers apparaissent là aussi : si les deux quartiers se caractérisent par un parc privé ouvrier encore considéré comme « social de fait », surtout à Briand, Franklin commence à se distinguer par l'émergence d'un parc privé rénové de qualité. Cependant, l'attractivité de ces quartiers reste encore faible.

PILIER « cohésion sociale »

Les quartiers se caractérisent par la présence d'équipements structurants nombreux mais inégalement répartis. Ainsi, les équipements culturels sont plutôt regroupés à Briand, tandis que les équipements sportifs sont plus présents à Franklin. Les équipements scolaires sont saturés. Les équipements associatifs présents sont structurants pour les 2 quartiers. L'offre de soins et l'accès aux droits sont globalement satisfaisants. Les 2 quartiers se caractérisent par la présence d'une population jeune et précaire. Ils jouissent d'une forte dynamique associative, mais d'un accès plutôt restreint à la culture. Sur le plan scolaire, les parents sont peu mobilisés. Sur le plan de la santé, une forme d'inégalité sociale de santé apparaît. Sur le plan de la sécurité, les deux quartiers font face à des problèmes de regroupement et à des conflits de voisinage liés à l'arrivée de nouveaux publics européens. La gestion urbaine de proximité est donc un axe à développer, notamment dans une dimension sociale, avec un enjeu de lutte contre les discriminations.

PILIER « développement économique et emploi »

Les deux quartiers sont très touchés par le chômage. En conséquence, ils se caractérisent par une présence importante de structures d'insertion. Quartiers péricentraux, Briand et Franklin affichent une offre commerciale abondante

Synthèse du cahier de quartier Briand-Franklin

LEGENDE - LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Objectifs du pilier « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

- ① Développer les liaisons vertes par un aménagement des berges du canal
- ② Accompagner les grands projets d'équipements structurants (Safi-Lofink, friche DMC) et gérer les attentes (Darty, Nasa).
- ③ Rechercher des opportunités de lieux de convivialité, d'espaces verts et de poches de stationnement
- ④ Développer des usages sur le marché en-dehors des périodes d'activité, pour combler ce vaste vide minéral
- ⑤ Traiter la rue Franklin et l'avenue Briand, ligne de force avec le centre-ville
- ☆ Travailler sur les représentations des habitants quant à leur supposé enclavement / éloignement du centre-ville et sur les modes de déplacements doux
- ⑥ Renforcer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) sur les espaces publics du quartier
- ☆ Maintenir et développer les actions en faveur du parc privé
- ☆ Conforter l'offre en équipements scolaires

Objectifs du pilier « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

- ☆ Développer une passerelle avant le travail
- ⑦ Conforter les services aux créateurs d'entreprises par la création d'une maison de l'entreprenariat ou centre d'affaires de quartier au 48 rue Franklin
- ☆ Développer des actions pour rapprocher les institutions du public cible
- ☆ Valoriser la clause d'insertion par l'économique
- ☆ Poursuivre, voire étendre les actions menées dans le cadre des clauses d'insertion du PRU 1
- ⑧ Poursuivre le FISAC

Objectifs du pilier « COHESION SOCIALE »

- ⑥ Renforcer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
- ⑨ Faire vivre les secteurs réaménagés par le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) en créant de nouveaux usages
- ② Gérer l'attente des grands projets de reconversion
- ⑩ Travailler à la lisibilité des centres sociaux Papin et Lavoisier : signalétique routière et bâtiments, communication, problèmes de stationnement, accessibilité
- ☆ Travailler sur les ressources des habitants du quartier
- ☆ Soutenir les actions favorisant le vivre-ensemble afin de créer de la cohésion et du lien social
- ③ Favoriser la rencontre : trouver des espaces rencontre et mettre en avant la diversité ethnique et culturelle (développer un service linguistique, animer la dalle du marché, ...)
- ④ Travailler à une meilleure cohabitation entre les populations et les NPE
- ☆ Travailler à une meilleure cohabitation entre les populations et les NPE
- ☆ Garantir un meilleur accès de la population à l'offre préventive en matière de santé
- ☆ Renforcer l'action prévention dentaire dès la petite enfance
- ☆ Poursuivre le soutien à l'intervention d'acteurs en direction des jeunes et des parents
- ☆ Proposer des activités hors temps scolaire sur le secteur La Fontaine
- ☆ Maintenir une politique forte, cohérente de prévention de la délinquance, notamment pour lutter contre les incivilités, les dégradations et les trafics

☆ Sur l'ensemble du secteur d'étude

Synthèse du cahier de quartier Briand-Franklin

PLAN DE LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

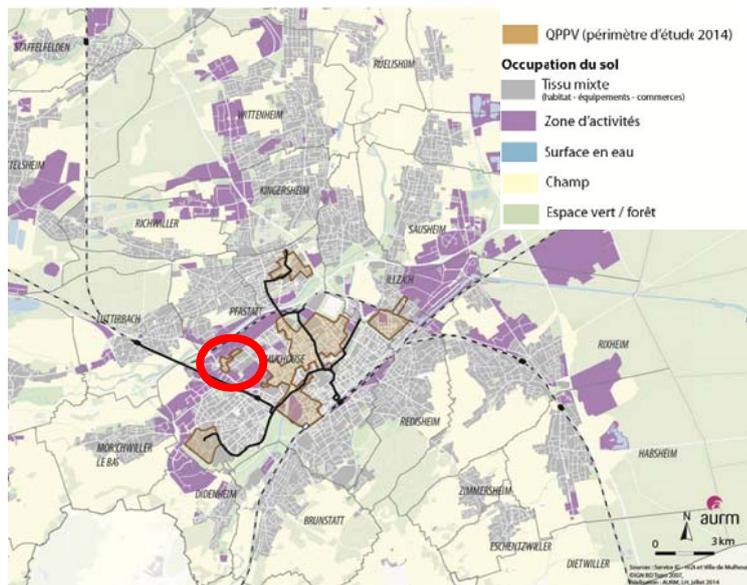
LEGENDE

Equipements structurants à l'échelle de la Ville et de son agglomération	
	Activité économique / site en reconversion
	Commerce
	Sports et loisirs
	Service administratif
	Equipement de santé
	Equipements publics
	Maison de retraite
	Commerce
	Zone d'activité
	Ancien site d'activités à restructurer
	Bâtiment à réhabiliter / création d'un espace sportif
	Ilot à réaménager
	Square, espace vert
	Alignement d'arbres structurant dans le paysage
	Station de Tram
	Parking grande capacité
	Entée de Ville
	Liaison structurante à l'échelle de la Ville
	Liaison structurante à l'échelle du quartier
	Liaison à aménager / conforter
	Objectif - Voir légende au verso



Synthèse du cahier de quartier Brustlein

Localisation de Brustlein dans l'agglomération mulhousienne



Brustlein est un petit quartier majoritairement composé de logements sociaux situé à l'ouest de Mulhouse

➤ Données, caractéristiques et problématiques urbaines et sociales actuelles

2 037 habitants dont	1 645 résidences principales dont	Revenus et chômage
31% ont moins de 20 ans	55% de logements sociaux	Revenus médians 2009 compris entre 11 759€ et 12 894€
7% ont plus de 75 ans	taux de vacance : 9%	20% des allocataires CAF dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales
52% sont des femmes	44% sont occupées par le même ménage depuis 10 ans ou plus	Taux de chômage INSEE : 23%
14% sont des étrangers		54% des 15/24 ans sont actifs

Sources: RP INSEE 2010, INSEE/DGI 2009, INSEE CAF 2012

PILIER « cadre de vie et renouvellement urbain »

Brustlein est un petit quartier desservi par les transports en commun et bordé par une voirie structurante. Il est dominé par l'habitat social. On y recense aussi de grandes copropriétés dégradées. Certains secteurs Hlm (rue du Tam) ont fait l'objet de programmes de rénovation.

PILIER « cohésion sociale »

Les équipements associatifs sont peu nombreux dans le quartier, et du coup on recense très peu d'associations sur le quartier. En revanche, les équipements sportifs sont bien présents mais ils sont usés et sous-exploités. Une offre commerciale de proximité se maintient sur le quartier.

Sur le plan de l'emploi et de l'insertion, le quartier est comme les autres touché par le chômage. Il bénéficie de sa proximité avec le secteur Glück, qui regroupe plusieurs structures d'insertion.

En termes de santé, les données connues montrent une situation assez contrastée, avec notamment une préoccupation sur la question de la santé bucco-dentaire des enfants.

La réussite scolaire au sein des écoles du quartier est en forte baisse. Sur le plan de la sécurité, le quartier est relativement calme. Trois enjeux émergent : traiter les problématiques de regroupement, régler les conflits de voisinage, améliorer les actions de prévention routière en lien avec les établissements scolaires, car certains sont situés à proximité de grands axes de circulation.

Synthèse du cahier de quartier Brustlein

PLAN DE LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Objectifs du pilier « CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN »

- 1 Rénover la cité Brustlein
- 2 Gérer l'attente des grands projets de reconversion : Réhabilitation de la friche DMC en marge du quartier : préservation du patrimoine industriel remarquable, intégration dans le tissu urbain et construction neuve sous le label Eco-quartier.
- 3 Travailler sur les représentations des habitants quant à leur supposé enclavement / éloignement du centre-ville et sur les modes de déplacements doux notamment (piéton, vélo), qui sont souvent vécus comme un déclassement social : Travailler le maillage Brustlein - DMC - Briand, et ce notamment via les liaisons douces et transports en commun.
- 4 Maintenir et développer une offre de logements à loyers maîtrisés (parc social ou privé) de qualité : Suivi du peuplement du quartier, notamment dans les nouveaux programmes SOMCO et dans la cité du Tarn de Mulhouse Habitat suite au programme de réhabilitation engagé (rénovation BBC et amélioration qualité service).

Objectifs des piliers « COHESION SOCIALE » et « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

☆ **Elaborer un projet intégré de cohésion sociale :**
 Développer des actions de développement personnel pour les personnes en recherche d'emploi et dans le but de rapprocher les institutions du public cible, en particulier les jeunes adultes et chômeurs de longue durée.

Renforcer l'action prévention santé dès la petite enfance

Soutenir les actions favorisant le vivre-ensemble afin de créer de la cohésion et du lien social

Soutenir les actions favorisant la parentalité

Traiter les problématiques de regroupement sur l'espace public

Renforcer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

LEGENDE

Equipements structurants à l'échelle de la Ville et de son agglomération

Activité économique / site en reconversion

Equipements publics

Commerce

Zone d'activité

Ancien site d'activités à restructurer (Site RHODIA)

Liaison structurante à l'échelle de la Ville

Liaison à aménager / conforter

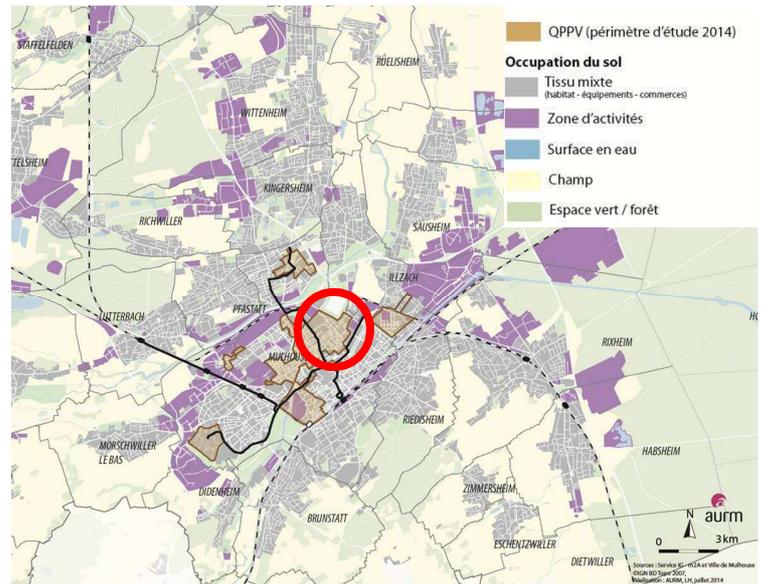


Synthèse du cahier de quartier Wolf-Wagner-Vauban-Neppert-Sellier



Wolf-Wagner est un quartier d'habitat social en partie rénovée. Vauban-Neppert-Sellier est un des 4 quartiers d'habitat ancien formant le QPPV Péricentre

Localisation du quartier dans l'agglomération mulhousienne



➤ Données, caractéristiques et problématiques urbaines et sociales actuelles

15 055 habitants dont	6 342 résidences principales dont	Revenus et chômage
28% ont moins de 20 ans	27% de logements sociaux	Revenus médians 2009 compris entre 8 278€ et 15 601€
6% ont plus de 75 ans	taux de vacance : 18%	25% des allocataires CAF dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales
50% sont des femmes	36% sont occupées par le même ménage depuis 10 ans ou plus	Taux de chômage INSEE : 21%
25% sont des étrangers		44% des 15/24 ans sont actifs

Sources: RP INSEE 2010, INSEE/DGI 2009, INSEE CAF 2012

PILIER « cadre de vie et renouvellement urbain »

Wolf Wagner et Vauban-Neppert-Sellier sont des quartiers accessibles mais paradoxalement mal identifiés. Ils sont pourtant bien desservis et intégrés au réseau de transports en commun de l'agglomération. Le projet d'échangeur routier de la Mertzau renforcera encore la desserte de l'accessibilité des quartiers. Comme pour la majorité des autres quartiers prioritaires, les liaisons douces sont difficiles.

Les deux quartiers ont été fortement impactés par les projets de rénovation urbaine. Wagner a connu de profondes modifications structurelles. La rénovation de Vauban-Neppert est elle organisée autour de 3 ZAC. Cependant, les différences d'avancement des projets entraînent des différences de qualité urbaine. Il paraît donc nécessaire de poursuivre les opérations, en menant une réflexion globale à l'échelle des deux quartiers.

L'impact des opérations de rénovation urbaine est aussi visible sur le parc immobilier. La réhabilitation de Wolf-Wagner a permis de créer l'éco-quartier Wagner, une opération réussie mais qui doit encore être appropriée par ses nouveaux habitants, de réhabiliter le Wagner ancien. Elle n'a pas concerné Wolg, qui nécessite aujourd'hui une réhabilitation en profondeur. A Vauban-Neppert-Sellier, le parc privé domine. Des problèmes de dégradation persistent, même si le quartier est en cours de réhabilitation. Ainsi, le secteur Branche/Neppert/Roses doit être réhabilité. La cité Hlm Sellier est elle en voie de rénovation.

PILIER « cohésion sociale »

Les équipements structurants rayonnent à l'échelle de l'agglomération mais sont pour l'essentiel concentrés sur Wolf-Wagner. Ils ont aussi bénéficié de la rénovation urbaine. Ils doivent maintenant être appropriés par les habitants. Les équipements sportifs sont présents mais peu investis par les associations sportives du quartier. L'offre médicale est faible dans les deux quartiers.

Sur le plan de lien social, plusieurs enjeux émergent. Il faut rapprocher l'école des habitants, améliorer le dynamisme associatif en renforçant le rôle du Centre Social. Les habitants sont bien mobilisés sur le thème de la santé. Sur le plan de la sécurité, la délinquance baisse, mais se cristallise sur certains secteurs. Comme dans les autres quartiers prioritaires ; la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est en élément essentiel pour améliorer le vivre-ensemble.

PILIER « développement économique et emploi »

Les deux quartiers se caractérisent par une population pauvre et fragile, marquées par le chômage. Le tissu économique des quartiers est basé sur l'entrepreneuriat et les activités tertiaires. Toutefois le tissu économique et commercial est inégalement réparti ; il se situe en grande majorité sur le quartier

Synthèse du cahier de quartier Wolf-Wagner-Vauban-Neppert-Sellier

LEGENDE - LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Objectifs du pilier « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

- ❶ Réfléchir à l'ouverture de la Caserne Coehorn dans une logique nord/sud pour offrir une meilleure liaison avec le centre-ville
- ❷ Rénover le terrain de sport Coehorn
- ❸ Poursuivre la commercialisation des parcelles laissées en attente et achever les aménagements sur le quartier Vauban-Neppert
- ❹ Poursuivre et terminer la réhabilitation de la cité Sellier
- ❺ Réaliser les travaux des espaces publics dans les meilleurs délais (ZAC Neppert).
- ❻ Engager la réhabilitation de Wolf et réfléchir à une réhabilitation qui préserve la qualité patrimoniale de la Cité tout en l'adaptant aux attentes d'aujourd'hui
- ❼ Gérer les sites en attente (utilisation et entretien) et réfléchir à l'installation d'un terrain de proximité sur le secteur Vauban-Neppert
- ★ Assurer un suivi de la politique de peuplement sur les quartiers
- VN Maintenir et appuyer les outils de traitement de l'habitat privé (OPAH, ORI)
- ❽ Compléter l'offre en équipement scolaire

Objectifs du pilier « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

- ★ Réfléchir à rapprocher le service de droit commun « Emploi » des jeunes
- ★ Réfléchir à l'amélioration de l'implication des structures de soutien à la création d'entreprises
- ❾ Développer l'offre commerciale sur le quartier et commercialiser les surfaces planchers commerciales disponibles
- ❿ Réfléchir au développement d'une offre de commerces de proximité (ex : marché)

★ Sur l'ensemble du secteur d'étude

VN Sur l'ensemble le secteur Vauban-Neppert

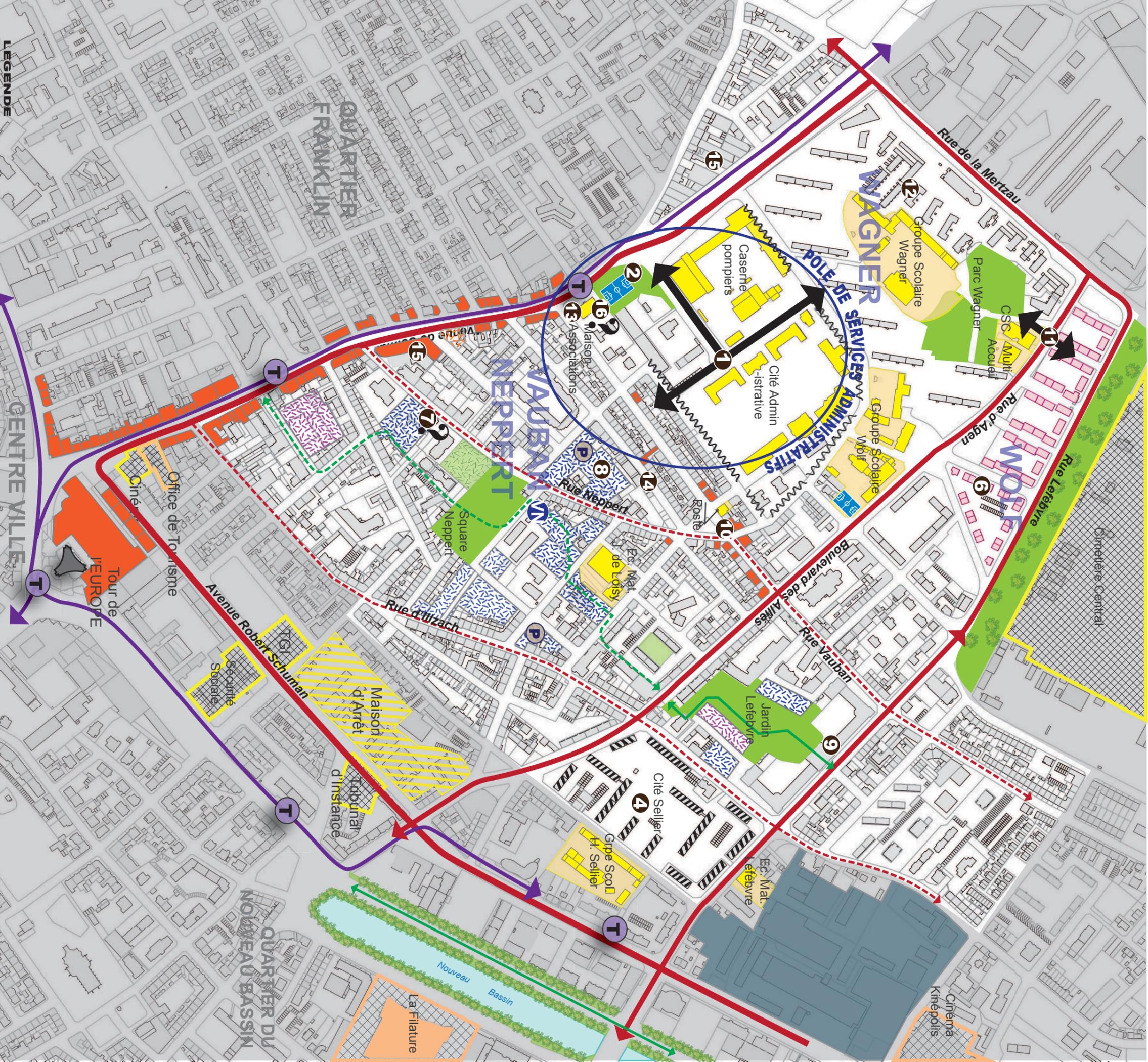
? Point soumis à débat

Objectifs du pilier « COHESION SOCIALE »

- ★ Elaborer un projet intégré de cohésion sociale :
Poursuivre la GUSP :
. Accompagner la population dans l'attente des effets leviers des opérations prévues (ex. : rénovation du terrain de sport Coehorn)
- ❺ . Veiller à l'appropriation par les habitants des nouveaux équipements, gérer les difficultés de cohabitation des populations et la renforcer sur les espaces publics des quartiers.
- ❻ Accompagner les habitants pour les former à vivre dans un écoquartier Wagner
- ★ Etendre les créneaux de pratiques sportives ouvertes aux familles
- ★ Renforcer l'offre médicale
- ★ Renforcer l'action prévention des souffrances psychiques (isolement, repli sur soi, addictions, ...)
- ★ Comprendre le mouvement de population et envisager la création d'une nouvelle école (secteur Neppert)
- ❽ Développer des actions de soutien à la parentalité et faire vivre l'espace parents
- ★ Augmenter le taux de prise en charge hors temps scolaire
- ❿ Favoriser la dynamique associative au sein de ces deux secteurs pour proposer des animations communes aux deux quartiers et favoriser l'action socio-culturelle à destination du quartier Vauban-Neppert
- ★ Réfléchir sur les projets à destination de la jeunesse en partenariat avec les acteurs du quartier
- ❿ Améliorer les relations et la cohabitation avec les Nouveaux Publics Européens (NPE)
- ❿ Maintenir une politique forte, cohérente de prévention de la délinquance, notamment pour lutter contre les incivilités, les dégradations et les trafics
- ★ Poursuivre l'équipement en vidéo protection de voie publique, notamment sur le quartier Vauban-Neppert
- ❿ Trouver des espaces de rencontre, de dynamique et de mobilisation collective

Synthèse du cahier de quartier Wolf-Wagner-Vauban-Neppert-Sellier

PLAN DE LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS



LEGENDE

	Equipements structurants à l'échelle de la Ville et/ou de son agglomération
	Loisirs et tourisme
	Service administratif
	Terrains en gestion d'attente dans le cadre des ZAC Neppert
	Terrain faisant l'objet d'un projet de construction à court terme (résidence seniors)
	Terrains destinés à l'accueil de constructions à usage principal d'habitation et à l'aménagement d'équipements et espaces publics.

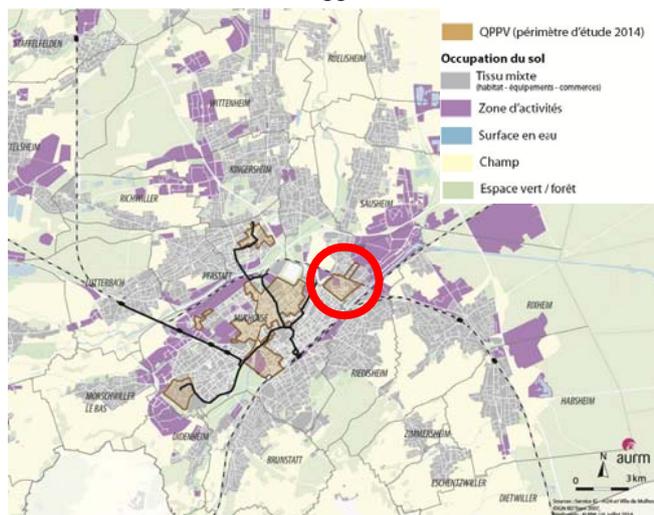
	Equipement public		Terrain de proximité
	Maison de retraite		Square, espace vert
	Commerce		Grand espace vert privatif
	Fiche commerciale		Alignement d'arbres structurants dans le paysage
	Zone d'activité		Mur plein / cloisonnement de l'espace
	Barre de logements dégradée		Station de Tram
	Cité jardin - patrimoine à réhabiliter		Parking provisoire
	Foncier mutable à long terme		
	Liaison structurante à l'échelle de la Ville		Liaison structurante à l'échelle du quartier
	Liaison douce existante		Liaison douce à créer dans le cadre de la ZAC Neppert
	Liaison à aménager / conforter		Point soumis à débat
	Objetif - Voir légende au verso		

Synthèse du cahier de quartier Drouot



Le quartier Drouot est notamment composé d'une cité-jardin édifiée dans les années 1930.

Localisation de Drouot dans l'agglomération mulhousienne



Données, caractéristiques et problématiques urbaines et sociales actuelles

2 864 habitants dont	1 186 résidences principales dont	Revenus et chômage
24% ont moins de 20 ans	81% de logements sociaux	Revenus médians 2009 : 8 466€
5% ont plus de 75 ans		26% des allocataires CAF dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales
51% sont des femmes	taux de vacance : 8%	Taux de chômage INSEE : 36%
	61% ont été construites avant 1946	61% de la population de 15 ans et plus ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au brevet
	50% sont occupées par le même ménage depuis 10 ans ou plus	56% des 15/24 ans sont actifs
24% sont des étrangers		

Sources: RP INSEE 2010, INSEE/DGI 2009, INSEE CAF 2012

PILIER « cadre de vie et renouvellement urbain »

Sur le plan urbain, Drouot est un quartier localisé en entrée de ville, à proximité de l'autoroute A36. Il est bien desservi par les transports en commun, mais non connecté au tramway. De fait, son maillage viaire avec la ville est insuffisant, et le quartier reste encore fortement cloisonné. Il dispose cependant d'un potentiel foncier disponible qui représente un atout pour des mutations ultérieures.

Le quartier est dominé par le logement social. L'état technique de ce parc est différent selon les trois entités qui composent le quartier ce qui permet d'envisager différemment son évolution selon les sous-secteurs.

PILIER « cohésion sociale »

Drouot se caractérise par la présence d'équipements structurants, mais qui sont physiquement en retrait de la vie du quartier. Par ailleurs, les équipements de proximité sont nombreux et répondent aux besoins du quartier. En revanche, l'offre commerciale de proximité est en déclin, et l'offre médicale faible et menacée. Le tissu associatif est relativement dense, mais souffre de l'absence actuelle d'un centre social. Cette absence pèse aussi dans le discours des habitants et acteurs du quartier.

Sur le plan de la sécurité, la mise en œuvre de la Zone de Sécurité Prioritaire a eu un effet bénéfique. De même l'ensemble des acteurs s'accorde sur l'importance de la Gestion Urbaine de Proximité, qui est un facteur essentiel pour rétablir la confiance avec les habitants. Enfin, sur le plan de la santé, des actions collectives sont menées pour améliorer l'état de santé de la population.

PILIER « développement économique et emploi »

Le quartier se distingue par la présence du Village Artisanal du Drouot, considéré comme la locomotive économique du quartier. Il reste cependant cloisonné et relativement isolé du reste du quartier. Ainsi, la dynamique entrepreneuriale est faible sur le quartier.

Sur le plan de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de l'insertion professionnelle, Drouot se caractérise par la présence de trois structures d'insertion et d'une offre dense pour les demandeurs d'emploi, nombreux dans le quartier.

Synthèse du cahier de quartier Drouot

LEGENDE - LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Objectifs du pilier « CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN »

- ☆ Répondre aux demandes d'entretien (logements, environnement) les plus urgentes pour redonner confiance aux habitants et favoriser leur implication dans le processus
- 1 Mettre les habitants au cœur d'un processus de réflexion visant :
 - 1a L'évolution urbaine complète du Nouveau Drouot et de son parc de logements ;
 - 1b La valorisation des espaces publics et l'évolution du parc de logements du Vieux Drouot.
 - 1c La réhabilitation des logements du secteur Bâteliers/Chanlindrey
- 2 Restructurer et requalifier l'entrée de ville, valoriser les berges du canal, travailler les liaisons inter secteurs et la perméabilité
- 3 Requalifier et restructurer les points noirs (dont la place Hauger)
- 4 Optimiser, voire développer l'offre de transport en commun
- 5 Décloisonner et ouvrir le square Hubler vers le quartier
- 6 Mettre à niveau les équipements du quartier (Bab'III, terrains de proximité, bibliothèque de rue, ...)
- 7 Favoriser l'installation physique de nouveaux professionnels de santé par la création d'une maison de santé (commande du pilier cohésion sociale)
- ☆ Assurer un suivi de la politique de peuplement du quartier

Objectifs du pilier « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

- 9 Associer au processus les chefs d'entreprises et les entreprises d'insertion présentes au Village Artisanal
- 10 Ouvrir de nouvelles perspectives d'emplois en mobilisant les réseaux des entreprises / Accompagner les jeunes adultes vers l'insertion professionnelle
- 8 Redynamiser le centre commercial du quartier
- Le cas échéant, intégrer dans les réflexions les besoins liés au développement de l'entreprise Melfort.
- 11

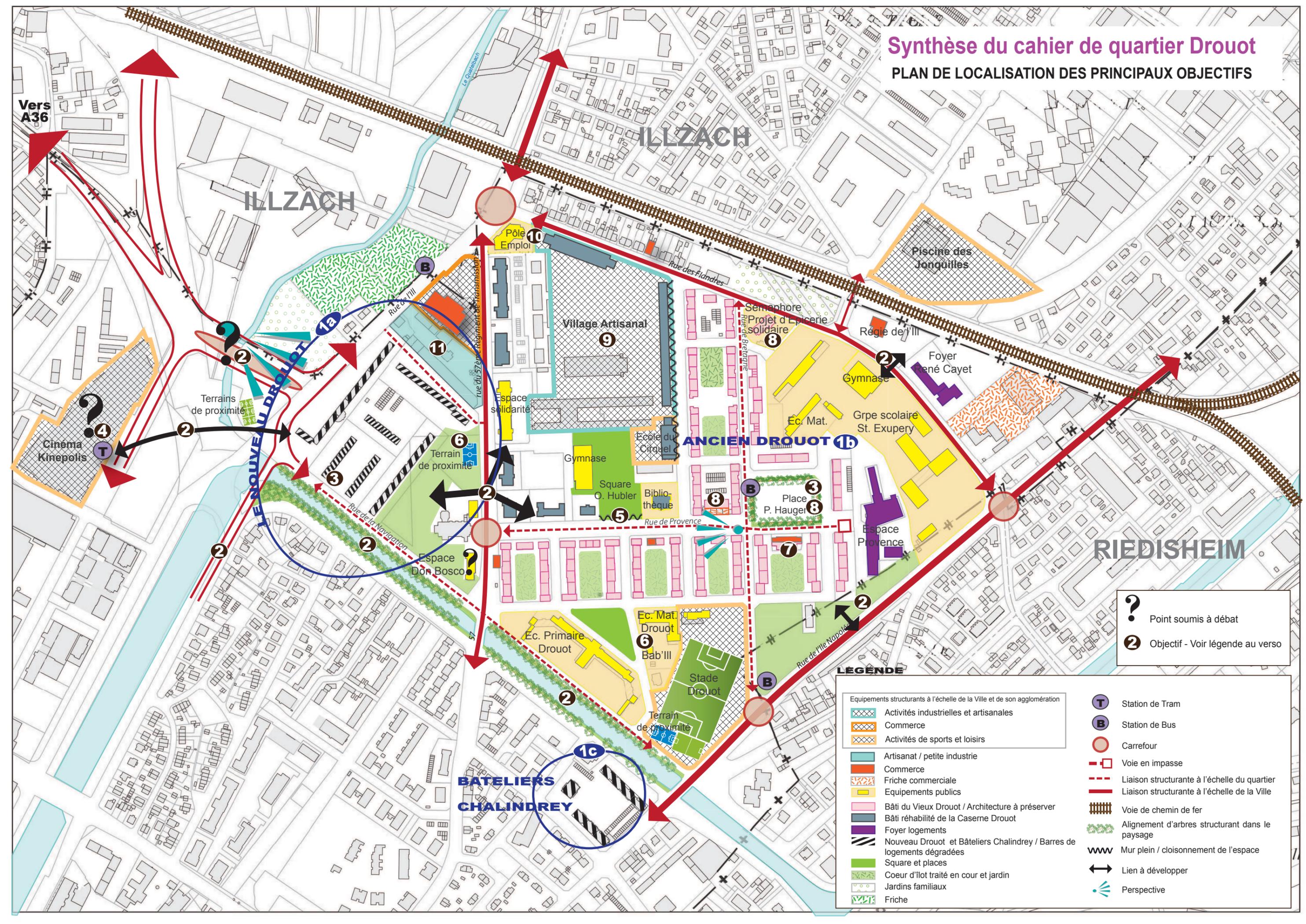
- ☆ Sur l'ensemble du secteur d'étude
 - ? Point soumis à débat

Objectifs du pilier « COHESION SOCIALE »

- ☆ Développer une programmation concertée des actions du volet cohésion sociale
 - o Installer la maison de projet dans l'espace Don Bosco et qu'il devienne un espace de convergence associative et de projets des habitants
 - o Accompagner le nouveau projet de CSC pour assurer et développer le lien social entre les habitants et rapprocher les institutions et les habitants
 - o Soutenir et renforcer la dynamique associative présente sur le quartier en impliquant les habitants
 - o Travailler les liens vers les équipements structurants et plus particulièrement de loisirs situés en périphérie du quartier
 - o Mettre en place un temps péri éducatif et rééquilibrer l'offre artistique, culturelle et sportive au profit du « hors temps » scolaire :
 - o Conforter la place et le rôle des structures de petite enfance
 - o Renforcer les liens avec les clubs sportifs présents sur le quartier
 - o Augmenter la fréquentation aux activités mises en place par le Pôle Sports et Jeunesse
 - o Permettre un apprentissage du français pour favoriser l'insertion
 - o Rendre accessible les biens de première nécessité de qualité dont l'alimentation pour prévenir les inégalités de santé / Développer l'éducation pour la santé pour tous et la prévention
 - o Maintenir une politique forte, cohérente de prévention de la délinquance, de maintien de la sécurité, notamment pour lutter contre les regroupements, les incivilités, les dégradations et les conflits de voisinage
 - o Améliorer et favoriser les liens entre les institutions, et notamment les forces de l'ordre, et les habitants du quartier grâce à des projets collectifs mettant en lien les polices municipale et nationale et les jeunes (ex : raids VTT, sécurité routière)
 - o Maintenir le label ZSP afin de pouvoir bénéficier d'un renforcement des actions de sécurité et d'un partenariat étroit entre les institutions
- 8 Assurer le maintien, voire le développement d'une offre de commerces de proximité adaptée aux besoins de la population du quartier tout en envisageant la reconversion de certains locaux commerciaux déjà vacants (commande au volet urbain).
- 7 Accompagner les professionnels de la santé présents sur le quartier afin d'assurer le maintien de l'offre de services de santé (commande au volet urbain)

Synthèse du cahier de quartier Drouot

PLAN DE LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS



? Point soumis à débat
2 Objectif - Voir légende au verso

LEGENDE

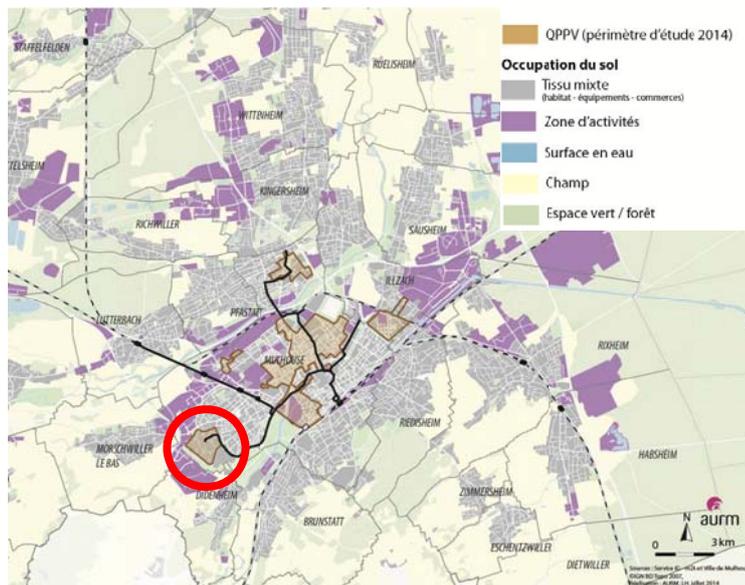
<p>Equipements structurants à l'échelle de la Ville et de son agglomération</p> <ul style="list-style-type: none"> Activités industrielles et artisanales Commerce Activités de sports et loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> Station de Tram Station de Bus Carrefour
<ul style="list-style-type: none"> Artisanat / petite industrie Commerce Friche commerciale Equipements publics Bâti du Vieux Drouot / Architecture à préserver Bâti réhabilité de la Caserne Drouot Foyer logements Nouveau Drouot et Bâteliers Chalindrey / Barres de logements dégradés Square et places Coeur d'îlot traité en cour et jardin Jardins familiaux Friche 	<ul style="list-style-type: none"> Voie en impasse Liaison structurante à l'échelle du quartier Liaison structurante à l'échelle de la Ville Voie de chemin de fer Alignement d'arbres structurant dans le paysage Mur plein / cloisonnement de l'espace Lien à développer Perspective

Synthèse du cahier de quartier les Coteaux



Le quartier des Coteaux est la Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) de Mulhouse. Il a été bâti entre 1960 et 1975.

Localisation des Coteaux dans l'agglomération mulhousienne



➤ Données, caractéristiques et problématiques urbaines et sociales actuelles

9 338 habitants dont	3 174 résidences principales dont	Revenus et chômage
36% ont moins de 20 ans	71% de logements sociaux	Revenus médians 2009 compris entre 7 773€ et 11 223€
5% ont plus de 75 ans	taux de vacance : 10%	24% des allocataires CAF dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales
52% sont des femmes		Taux de chômage INSEE : 32%
24% sont des étrangers		39% des 15/24 ans sont actifs

Sources: RP INSEE 2010, INSEE/DGI 2009, INSEE CAF 2012

PILIER « cadre de vie et renouvellement urbain »

Le quartier des Coteaux est un quartier de « Grands Ensembles » des années 60. C'est aujourd'hui un quartier connecté à la ville mais présentant de nombreux dysfonctionnements urbains et sociaux. Ainsi ; s'il est très bien desservi, notamment par les transports en commun, son maillage interne est complexe et peu lisible. De même, l'environnement végétal et paysager contribue à l'image du quartier, mais il est déstructuré et délaissé. La forme architecturale et urbaine est homogène mais aussi monumentale et parfois en rupture d'échelle avec son environnement. Le quartier a fait l'objet de projets de désenclavement et de restructuration des espaces : Le Programme européen d'Initiative Communautaire (PIC) URBAN a contribué à l'ouverture du quartier sur la ville et au réaménagement des espaces. En revanche, le Programme de Renouvellement urbain et le projet de Nicolas Michelin ont été mis en attente. Le quartier dispose d'un foncier dont la gestion est simple, ce qui facilite la mise en œuvre de projets urbains.

Le parc immobilier social du quartier a déjà été majoritairement réhabilité. La plupart des copropriétés sont dégradées mais un programme de rénovation est en cours (PICO). Le quartier se caractérise par un taux de vacance relativement élevé, signe d'une attractivité faible.

PILIER « cohésion sociale »

Le quartier bénéficie d'équipements structurants : les équipements de proximité sont nombreux mais vieillissants, l'offre commerciale et de services est structurée autour du pôle Kientzler et les équipements sportifs présents mais peu visibles. Les équipements scolaires répondent quant à eux aux besoins du quartier. De même, l'offre de soins et l'accès aux droits sont satisfaisants.

La population qui habite dans le quartier est pauvre et fragile. La dynamique associative est forte, avec une présence marquée de l'action sociale, mais elle s'essouffle progressivement, en raison d'un tissu associatif vieillissant et fragilisé. Il est nécessaire de réfléchir au décloisonnement et à la co-construction d'un projet social intégré. L'offre éducative doit elle être adaptée, rendue lisible et visible. En effet, si de nombreux dispositifs éducatifs périphériques à l'école existent, il conviendrait de développer des actions d'aides et de soutien à l'enfant en dehors de l'école, mais aussi de poursuivre et d'amplifier les actions en direction des parents.

Le quartier se caractérise aussi par un sentiment d'insécurité persistant (malgré la baisse de la délinquance), ce qui nuit à son image. Il faut donc redonner une place à l'éducation et à la citoyenneté, maintenir une forte Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, lutter contre les discriminations, et favoriser les liens intergénérationnels.

PILIER « développement économique et emploi »

D'importantes zones d'emploi jouxtent le quartier : le parc des Collines, le Trident et la ZA de la Mer Rouge. Les Coteaux bénéficient aussi de nombreux pôles commerciaux. C'est un quartier marqué par le chômage, avec une offre dense de services pour les demandeurs d'emploi.

Synthèse du cahier de quartier les Coteaux

LEGENDE - LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Objectifs du pilier « CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN »

- ☆ Réviser l'étude urbaine pour intégrer les nouvelles priorités et notamment l'évolution du secteur sud.
- ① Engager la transformation de la ZUP en commençant par le sud (Camus-Verne-Dumas) et en mettant les habitants au cœur du processus et du résultat recherché
- ② Engager une réflexion sur le traitement des dalles et anticiper les risques à venir sur l'application de la réglementation IGH
- ☆ Redonner vie / valoriser les espaces collectifs (visibilité des parcours, mise en lumière, signalétique, végétalisation, ...) et connecter les lieux (pôle de commerces Kientzler - ③a - parc - ③b station Tram Coteaux).
- ④ Améliorer la desserte en TC du quartier
- ⑤ Poursuivre l'accompagnement des copropriétés du quartier.
- ☆ Poursuivre la rénovation énergétique des immeubles du quartier et en mesurer l'impact sur le chauffage urbain.
- ⑥ Offrir des équipements de qualité aux habitants (écoles Matisse, Pergaud et Plein Ciel; AFSCO, maison des mamans, salle de boxe...) (commande du pilier cohésion sociale)

Objectifs du pilier « COHESION SOCIALE »

- ⑦ Co-construire avec l'ensemble des associations et acteurs du quartier un projet social intégré en s'appuyant sur l'AFSCO, l'épicerie sociale...
- ⑥ Rénover les équipements de proximité et les écoles
- ☆ Développer la prise en charge périscolaire et l'adapter aux enfants
- ⑧ Structurer un appui à la parentalité autour du futur espace-parents à l'école Pergaud.
- ☆ Réfléchir à une politique éducative et pédagogique adaptée aux difficultés scolaires de certains enfants du quartier.

- ☆ Renforcer l'action prévention santé dès la petite enfance
- ☆ Favoriser une meilleure prise en charge collective des phénomènes d'incivité : label ZSP / politique forte et cohérente de prévention de la délinquance./Maillage de la vidéoprotection /Prévention - sécurité sur le pôle commercial Kientzler.
- ⑨

- ☆ Développer les dispositifs d'acquisition du français
- ☆ Poursuivre et maintenir la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- ☆ Susciter, faciliter et accepter un renouveau de l'implication associatif et habitants (étude de positionnement d'une maison de projets)
- ☆ Veiller à l'équilibre social du quartier en menant avec les bailleurs sociaux un travail sur la politique de peuplement.

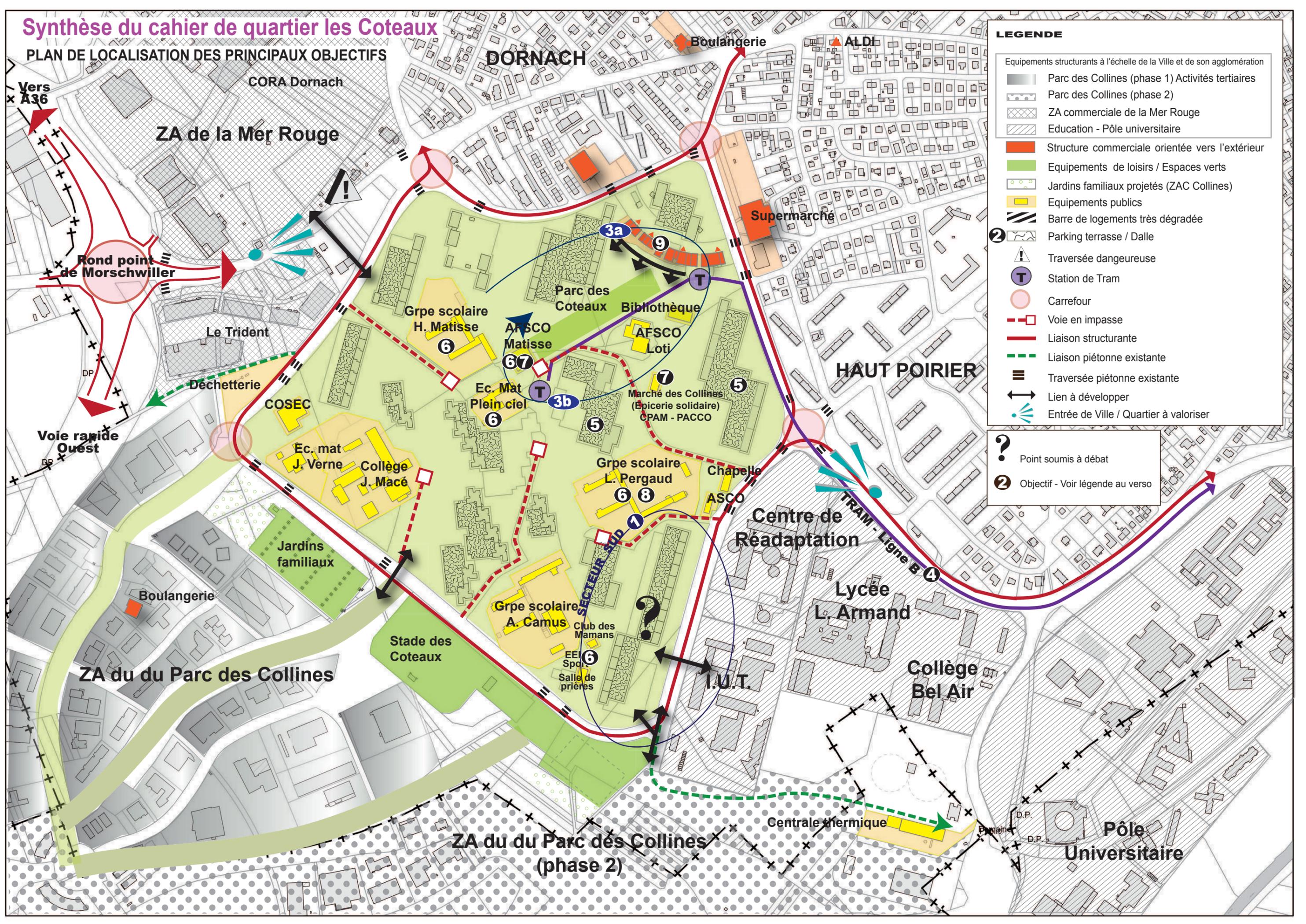
Objectifs du pilier « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

- ☆ Anticiper et faciliter l'implantation d'entreprises dans le quartier ou dans les zones proches, en cohérence avec les compétences disponibles dans le quartier
- ☆ Favoriser l'accès au droit commun (Mission Locale, PLIE, Pôle Emploi) par une meilleure information des structures et associations du quartier.
- ☆ En complément des actions déjà menées par Sémaphore, monter des actions partenariales qui s'appuient sur les expertises de chacun, notamment en amont de la prise en charge par le droit commun, afin de raccrocher des jeunes ayant perdu confiance et repères.
- ☆ Développer la lutte contre les discriminations à l'emploi en promotionnant le recrutement selon la méthode de simulation (au lieu sur CV).
- ☆ Travailler sur les éléments associés à la reprise d'activité : la garde d'enfants, la mobilité.
- ☆ Intensifier l'approche en parcours individualisés, en mobilisant les partenaires sur toute la chaîne
- ③a Ouvrir le pôle commercial sur le quartier et diversifier son offre.

- | | |
|---|-----------------------------------|
| ☆ | Sur l'ensemble du secteur d'étude |
| ? | Point soumis à débat |

Synthèse du cahier de quartier les Coteaux

PLAN DE LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS



LEGENDE

Equipements structurants à l'échelle de la Ville et de son agglomération

- Parc des Collines (phase 1) Activités tertiaires
- Parc des Collines (phase 2)
- ZA commerciale de la Mer Rouge
- Education - Pôle universitaire
- Structure commerciale orientée vers l'extérieur
- Equipements de loisirs / Espaces verts
- Jardins familiaux projetés (ZAC Collines)
- Equipements publics
- Barre de logements très dégradée
- Parking terrasse / Dalle
- Traversée dangereuse
- Station de Tram
- Carrefour
- Voie en impasse
- Liaison structurante
- Liaison piétonne existante
- Traversée piétonne existante
- Lien à développer
- Entrée de Ville / Quartier à valoriser
- Point soumis à débat
- Objectif - Voir légende au verso

CORA Dornach

DORNACH

ZA de la Mer Rouge

Rond point de Morschwiller

Le Trident

Dechetterie

COSEC

Ec. mat J. Verne

Collège J. Macé

Boulangerie

ZA du Parc des Collines

Stade des Coteaux

ZA du Parc des Collines (phase 2)

Centrale thermique

Pôle Universitaire

I.U.T.

Collège Bel Air

Lycée L. Armand

Centre de Réadaptation

Chapelle

Grpe scolaire L. Pergaud

8

1

Ec. Mat Plein ciel

6

Grpe scolaire A. Camus

6

Club des Mamans

EEL Spot

Salle de prières

6

7

3b

1

6

7

6

6

6

6

6

6

6

6

6

6

6

6

6

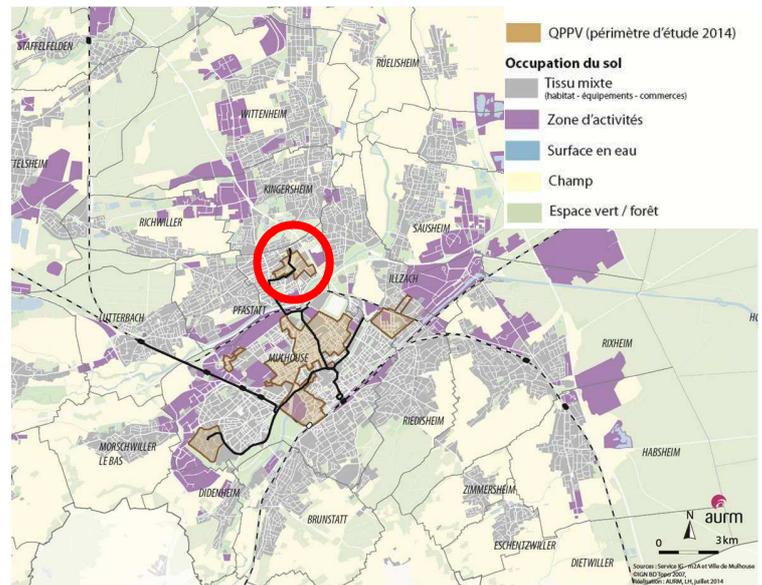
6

Synthèse du cahier de quartier Bourtzwiller



Bourtzwiller est un grand quartier situé au nord de Mulhouse. Il est composé de deux entités majeures : Bourtzwiller est, plutôt pavillonnaire, et Bourtzwiller ouest, dominé lui par l'habitat collectif.

Localisation du quartier dans l'agglomération mulhousienne



➤ Données, caractéristiques et problématiques urbaines et sociales actuelles (échelle quartier de Bourtzwiller)

11 478 habitants dont	4 435 résidences principales dont	Revenus et chômage
28% ont moins de 20 ans	28% de logements sociaux	Revenus médians 2010 : 10 306€
6% ont plus de 75 ans	taux de vacance : 18%	23% des allocataires CAF dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales
50% sont des femmes	51% sont occupées par le même ménage depuis 10 ans ou plus	Taux de chômage INSEE : 24%
22% sont des étrangers		43% des 15/24 ans sont actifs

Sources: RP INSEE 2010, INSEE/DGI 2010, INSEE CAF 2012

PILIER « cadre de vie et renouvellement urbain »

Bourtzwiller est un quartier enclavé au sud, vers le centre-ville. Il est organisé en 2 grands sous-ensembles. Il est bien desservi par les transports en commun. Il se caractérise aussi par un maillage viarie satisfaisant. En revanche, sa morphologie urbaine est hétérogène et anarchique. Le quartier a été fortement impacté par les transformations urbaines, qu'elles aient été ou pas réalisées dans le cadre de l'ANRU. Le tramway est un élément majeur de la reconquête du quartier. L'opération urbaine majeure des Berges de la Doller a été réalisée dans le cadre de l'ANRU.

Le parc immobilier est hétérogène : parc social collectif des années 50/60, pavillonnaire ancien, noyau villageois, grandes copropriétés, ... L'attractivité résidentielle du quartier et l'occupation des logements sont donc radicalement différentes d'un secteur à l'autre. Ainsi, des difficultés de vivre-ensemble apparaissent dans l'habitat collectif.

PILIER « cohésion sociale »

Les équipements structurants sont bien répartis sur le quartier. Les équipements scolaires sont vieillissants et on observe une paupérisation du public accueilli dans les établissements scolaires. Les équipements sportifs sont présents, et seront encore renforcés par la Plaine Sportive et de Loisirs de la Doller. L'offre commerciale de proximité est satisfaisante mais doit être maintenue, comme l'offre médicale qui souffre de problèmes de vieillissement des professionnels de santé.

Bourtzwiller est un quartier marqué par la précarité. Le tissu associatif est foisonnant et dynamique. Un travail de proximité est mené pour améliorer l'état de santé de la population. Bourtzwiller est inscrit en Zone de Sécurité Prioritaire et un plan de Prévention Sécurité se poursuit. Comme pour tous les autres quartiers prioritaires, la gestion Urbaine et Sociale de Proximité est un élément essentiel pour accompagner la rénovation du quartier.

PILIER « développement économique et emploi »

Le quartier de Bourtzwiller se caractérise par un taux de scolarisation et un niveau de diplôme faible. Il dispose d'une offre dense de services pour les demandeurs d'emploi. Cependant, des difficultés d'insertion sociale et professionnelle demeurent, notamment pour les jeunes. Atout important, il se caractérise par une bonne dynamique entrepreneuriale.

Synthèse du cahier de quartier Bourtzwiller

LEGENDE - LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Objectifs du pilier « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

- 1 Rendre le quartier plus lisible du point de vue urbain en hiérarchisant les trames viaires et en créant des points de repères urbains forts
 - 2 Rendre plus lisibles et mieux connectés les services et équipements situés à l'est pour dessiner un pôle central attractif pour les habitants du quartier et l'agglomération
 - 3 Ouvrir la Place du Rattachement vers le square Baumann et la place Gunsbach pour marquer le cœur de quartier et créer une liaison douce entre les 2 secteurs du quartier (ZUS et hors ZUS)
 - 4 Développer les modes de déplacement doux en complément du tram : stations de vélo, marche à pied
 - 5 Intégrer le nouveau programme Bel Air dans son environnement pavillonnaire en favorisant les relations inter habitants
- ☆ Ne pas négliger certains sous-secteurs du quartier dans les interventions urbaines
 - ☆ Encourager les travaux d'économie d'énergie sur les logements privés loués
 - ☆ Surveiller l'évolution des copropriétés (impayés et état du bâti)
- 6 Réussir la diversification des statuts (accession) et assurer la diversité du peuplement sur le parc social (Berges de la Doller et Logiest)

Objectifs du pilier « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

- ☆ Développer des actions spécifiques quant à l'accès à l'emploi des femmes, en particulier celles issues des Ateliers Socio-Linguistiques.
 - ☆ Réhabiliter la place de l'école et de la formation professionnelle pour augmenter le niveau de qualification, en agissant en particulier sur la parentalité
- 7 Mener une réflexion avec les 2 structures d'insertion du quartier afin de trouver des solutions viables et complémentaires pour leur maintien sur le quartier face à un public très demandeur

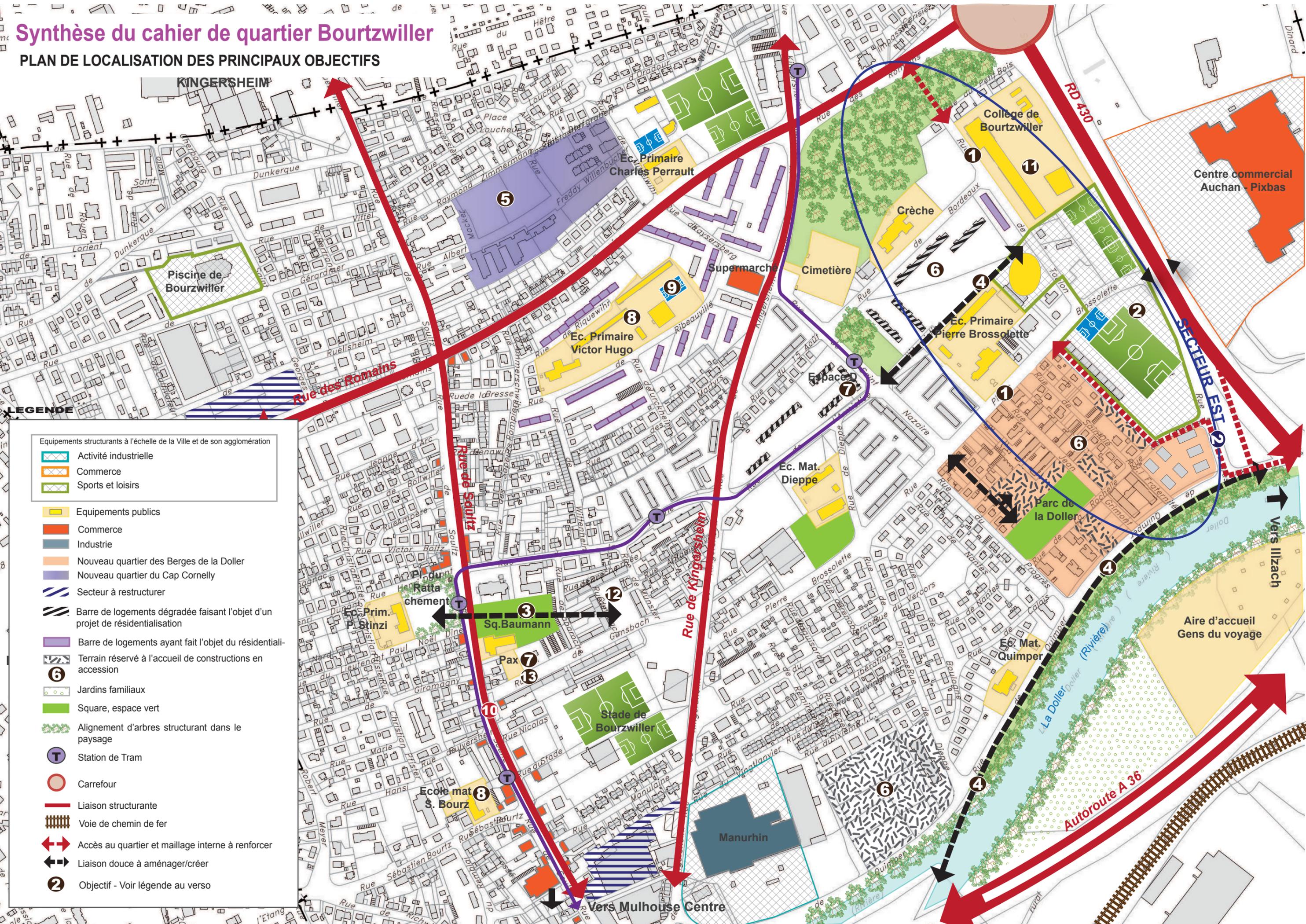
Objectifs du pilier « COHESION SOCIALE »

- ☆ **Valoriser et conforter les équipements et services existants**
- 8 - Programmer des interventions sur le bâti vieillissant des équipements scolaires.
 - 9 - Rénover le plateau Ribeauvillé et lui définir une vraie identité en lien avec l'école et le parc attenant
 - 10 - Maintenir une dynamique commerciale autour de la rue de Soultz
- ☆ **Elaborer un projet intégré de cohésion sociale**
- 11 - Développer l'attractivité des établissements scolaires, et notamment du collège, en adaptant la pédagogie aux besoins des élèves (sections attractives, ...)
 - Développer les actions d'aide et de soutien à l'enfant en dehors de l'école
 - Ouvrir les équipements sportifs à tous : quartier, ville, agglomération
 - Maintenir, voire renforcer une offre de soin de qualité accessible géographiquement à tous et intervenant conjointement sur les 3 volets : médical, social et psychique
 - Développer le travail partenarial en matière de prévention de la santé
 - Mieux prendre en compte les problématiques de santé des jeunes
 - Aider les personnes âgées à sortir de l'isolement
 - 12 - Accompagner la création d'une Maison de Santé
 - Encourager les échanges interculturels
 - Développer un lieu de rencontre et de convivialité non institutionnel
 - 13 - Encourager et accompagner les nouvelles initiatives des groupes d'habitants, relais des dynamiques associatives plus traditionnelles, en soutenant le Pax dans son rôle fédérateur
 - Répartir les animations jeunesse, parfois sources de gêne pour les habitants, sur les différents espaces du quartier
 - Mener une politique forte, cohérente et partenariale, particulièrement vers les jeunes adultes, sur les volets emploi, social et délinquance
 - Rapprocher les institutions des habitants, jeunes et adultes, pour déconstruire les a priori
 - Renforcer la GUP en lien avec les habitants, associations, bailleurs, partenaires

☆ Sur l'ensemble du secteur d'étude

Synthèse du cahier de quartier Bourzwiller

PLAN DE LOCALISATION DES PRINCIPAUX OBJECTIFS



KINGERSHEIM

Dunkerque

Rue de la République

Rue de la Liberté

Rue de la Paix

Rue de la Justice

Rue de la Vérité

Rue de la Sagesse

Rue de la Force

Rue de la Beauté

Rue de la Santé

Rue de la Richesse

Rue de la Gloire

Rue de la Honneur

Rue de la Reine

Rue de la Princesse

Rue de la Duchesse

Rue de la Comtesse

Rue de la Marquise

Rue de la Vicomtesse

Rue de la Baronne

Rue de la Comtesse

Rue de la Marquise

Rue de la Vicomtesse

Rue de la Baronne

Rue de la Comtesse

Rue de la Marquise

Rue de la Vicomtesse

Rue de la Baronne

Rue de la Comtesse

Rue de la Marquise

Rue de la Vicomtesse

Rue de la Baronne

Rue de la Comtesse

Rue de la Marquise

Rue de la Vicomtesse

Rue de la Baronne

Rue de la Comtesse

Rue de la Marquise

Rue de la Vicomtesse

Rue de la Baronne

Rue de la Comtesse

Rue de la Marquise

Rue de la Vicomtesse

Rue de la Baronne

Rue de la Comtesse

Equipements structurants à l'échelle de la Ville et de son agglomération

- Activité industrielle
- Commerce
- Sports et loisirs

- Equipements publics
- Commerce
- Industrie
- Nouveau quartier des Berges de la Doller
- Nouveau quartier du Cap Cornelly
- Secteur à restructurer

- Barre de logements dégradée faisant l'objet d'un projet de résidentialisation
- Barre de logements ayant fait l'objet du résidentialisation
- Terrain réservé à l'accueil de constructions en accession

- Jardins familiaux
- Square, espace vert
- Alignement d'arbres structurant dans le paysage

- Station de Tram
- Carrefour

- Liaison structurante
- Voie de chemin de fer

- Accès au quartier et maillage interne à renforcer
- Liaison douce à aménager/créer

- Objectif - Voir légende au verso

Piscine de Bourzwiller

Ec. Primaire Charles Perrault

Collège de Bourzwiller

Centre commercial Auchan - Pixbas

Crèche

Supermarché

Cimetière

Ec. Primaire Pierre Brossolette

Ec. Primaire Victor Hugo

Espaces D

Ec. Mat. Dieppe

Parc de la Doller

Ec. Prim. P. Stinzi

Sq. Baumann

Pax

Stade de Bourzwiller

Ec. Mat. Quimper

Ecole mat S. Bourz

Manurhin

Aire d'accueil Gens du voyage

Vers Mulhouse Centre

Vers Illzach

Autoroute A 36

RD 430

SECTEUR EST

La Doller (Rivière)

- 2** Renforcer les actions dans le domaine éducatif via notamment l'inscription au titre d'un PRE
- 3** Renforcer la présence humaine sur le quartier (lien social) y compris en terme de prévention spécialisée
- 4** Renforcer la réactivité face aux actes d'incivilités notamment dans les logements - renforcer la sécurité
- 5** Agir contre le deal

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

- 6** Tirer parti de l'environnement végétal et paysager du quartier
- 7** Travailler les liens et les relations inter-quartiers
- 8** Optimiser la gestion des espaces extérieurs
- 9** Optimiser les équipements existants
- 10** Requalifier les espaces extérieurs : en faire des atouts pour le quartier
- 11** Résidentialiser la rue du Molkenrain, propriété de la Somco
- 12** Poursuivre la rénovation urbaine sur le secteur du Markstein : nouvelles constructions de logements, démolition de l'immeuble du Vieil Armand
- 13** Inscription des copropriétés au POPAC
- 14** Poursuivre la requalification du bâti et des services sur le secteur «Schlucht / Loucheur»
- 15** Travailler les fronts de rue et les petits espaces verts en pied de logement

Pilier Développement économique et emploi

- 16** Agir sur l'emploi



3.2 Diagnostics et enjeux thématiques

Dans ce chapitre, il s'agit d'avoir une vision transversale de thématiques pouvant concerner potentiellement l'ensemble des QPV, voir les QPVA.

Les fiches présentées le sont dans l'ordre suivant :

➔ Pilier « développement économique et emploi »

Axe 1 – L'insertion, l'accès à la formation et à l'emploi

Axe 1 – Développement économique, emploi et insertion

■ Éléments de diagnostic

Le diagnostic général de l'emploi (valable pour les trois communes : Illzach, Mulhouse et Wittenheim) dans les quartiers prioritaires donne d'abord à voir **un fort taux de chômage qui a pour principales conséquences :**

- Un taux de pauvreté monétaire élevé et une forte dépendance des familles aux prestations sociales et ce d'autant plus que les femmes ont un taux d'activité relativement faible, ce qui rend dépendante la famille à l'égard du conjoint actif (le cas échéant).
- Des difficultés d'insertion sur le marché du travail très fortes pour les jeunes, qui posent frontalement la question du lien social et de pratiques marginales : travail au noir, commerce de produits illicites, renoncement qui conduit à un éloignement croissant du marché du travail et des institutions. Les acteurs présents dans les quartiers indiquent un manque de motivation et d'implication dans la durée de plus en plus fréquent.
- Lorsqu'accès au travail il y a, il s'agit souvent de travail précaire et peu rémunérateur. La transformation structurelle de l'économie locale, accentuée par la crise de 2008, accroît ces difficultés d'accès à l'emploi et la précarisation des situations, ce qui se traduit par une stagnation voire une baisse des revenus des ménages.

Le taux de chômage élevé est corrélé à plusieurs facteurs :

- Le faible niveau de formation et de qualification professionnelle de la population est en décalage croissant avec le niveau d'exigence des entreprises. Une part importante des actifs des quartiers prioritaires appartient à la catégorie « ouvriers » (22,3 % de manœuvres et 17,4 % d'ouvriers). Ils doivent faire face à la raréfaction des postes d'ouvriers non qualifiés de l'industrie, en France comme en Suisse. La situation transfrontalière de l'agglomération mulhousienne représente sans aucun doute une opportunité pour la région mulhousienne. Elle concerne les habitants mobiles,

Données clefs

- 37 % des demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires sont qualifiés, contre 53 % dans l'ensemble des DE de Mulhouse
- 26,8 % des demandeurs d'emploi ont le Bac contre 36,5 % dans l'ensemble des demandeurs d'emploi
- 5 346 demandeurs d'emploi sont comptabilisés dans les différents quartiers prioritaires de Mulhouse
- En ZUS, un demandeur d'emploi sur 3 est bénéficiaire du RSA
- A noter que les données ne sont pas disponibles à l'échelle des quartiers prioritaires d'Illzach et de Wittenheim, compte tenu de la taille de ceux-ci.
- Par ailleurs, la Ville de Wittenheim étant en attente de certaines données, le positionnement de la Ville n'apparaît pas dans ce document.

qui maîtrisent la langue allemande et qui sont qualifiés. Les dispositifs locaux et régionaux de formation des jeunes pourraient être davantage mobilisés pour les faire accéder à une qualification leur ouvrant la voie de l'emploi transfrontalier.

- Dans certains quartiers (tout particulièrement Briand Franklin et Vauban Neppert qui jouent un rôle de « porte d'entrée » sur le territoire), la part des primo-arrivants est élevée. Même si les situations sont très différentes selon les origines et les statuts des personnes, un déficit de maîtrise de la langue est souvent constaté, qui peut aller jusqu'à l'analphabétisme et l'illettrisme. Or, au plan professionnel, la lecture et l'écriture sont des compétences de base de plus en plus indispensables. Ces compétences s'avèrent également essentielles à l'exercice de leurs droits et devoirs par les personnes. En outre, le fait de ne pas maîtriser suffisamment la langue française les place en situation de dépendance par rapport à leur communauté linguistique.
- Le fait que les personnes vivent dans un milieu relativement éloigné de l'emploi ne leur permet pas de bénéficier de « l'effet de réseau ». Hors de certains circuits d'information, elles ne savent pas quelles sont les opportunités à saisir. La bonne information ne leur parvient pas au bon moment.
- Certains codes culturels ne sont pas maîtrisés par une partie de la population, le « savoir être » fait défaut. Une maîtrise insuffisante de la langue française ou des codes culturels rend l'insertion plus difficile et les relations « aux guichets » se tendent.
- Le parcours menant de la préparation à la qualification en passant par la pré-qualification fait l'objet de ruptures. Ce parcours est long, ce qui en décourage plus d'un(e). La motivation des personnes est un facteur clef. De plus, nombreuses sont les personnes qui partent d'un niveau (NVI=22,7 %) beaucoup trop bas pour pouvoir accéder finalement à la qualification. Enfin, elles ne comprennent pas toujours l'importance de se former. Ce qu'elles veulent « c'est travailler, tout de suite », sans comprendre que leur niveau de formation ne leur laisse que peu d'espoir de trouver (durablement) un emploi.
- La faiblesse des revenus qui interdit à certain(e)s de disposer d'un véhicule, voire du permis de conduire, qui peut être une condition pour accéder à l'emploi.
- Les femmes éduquant seules leurs enfants peuvent également rencontrer l'obstacle de la garde des enfants pendant leur temps de travail. Le coût de prise en charge peut rendre peu attractif le retour à l'emploi, a fortiori si celui-ci est peu qualifié et rémunérateur.
- Occupant souvent des « emplois manuels », les salariés peuvent être soumis à des formes accélérées d'usure professionnelle en raison d'une forte pénibilité du travail ou d'accidents du travail qui les rend peu reclassables lorsqu'ils ont un faible niveau de qualification.

Toutes les personnes habitant dans les quartiers prioritaires ne correspondent heureusement pas à ce profil relativement éloigné de l'emploi. Certains jeunes (notamment) peuvent avoir une qualification professionnelle et un niveau d'études **supérieurs au Bac** (5,2 % à Bac+2 et 4,7 % à Bac+3) et ne pas trouver d'emploi ou être relégués à des emplois très précaires. Il est essentiel que les jeunes diplômés puissent s'insérer rapidement sur le marché du travail.

Pour autant les **discriminations** de genre, liées au patronyme, « à l'adresse » en particulier peuvent renforcer ces processus et ne pas permettre l'accès à l'emploi, même pour des personnes diplômées. Concernant les jeunes filles, il est constaté généralement un degré de motivation scolaire plus fort que celui des jeunes garçons, plus soumis au poids du groupe. Pour elles, la réussite scolaire est non seulement la condition pour « s'en sortir » mais aussi pour sortir du quartier.

De même, l'**orientation** peut se faire « par défaut », vers des métiers non choisis par les jeunes ou être tournée vers des métiers insuffisamment porteurs. Tous les « talents », toutes les compétences des jeunes et des moins jeunes ne sont ainsi pas valorisées.

De la même manière, certains quartiers comme Briand/Franklin connaissent une **assez forte dynamique de création d'entreprises**, dans le commerce, la restauration et le BTP notamment. Cette dynamique est importante, en terme d'animation de l'espace public, de modèle d'intégration sociale réussie, forme d'ascenseur social et éventuellement en termes d'acculturation au travail pour les jeunes des quartiers. De plus, dans certaines professions, des entrepreneurs d'origine étrangère

peuvent embaucher certains de leurs concitoyens qui peuvent ainsi accéder au marché du travail même avec une faible maîtrise de la langue française.

Certains quartiers présentent encore un grand nombre de logements anciens dégradés, ce qui peut placer les habitants en situation de **précarité énergétique**. Cette situation pourrait-elle être renversée, pour devenir un enjeu fort pour les petites entreprises du BTP qui pourraient, notamment dans la rénovation thermique des bâtiments, acquérir de nouvelles compétences, gagner en compétitivité et représenter de **nouvelles sources d'emploi** ?

On notera de ce point de vue que la **connaissance des ressources** des quartiers est très insuffisante, au mieux est-elle statistique. Savoir quelles sont les entreprises dans ou proches des quartiers prioritaires, quels services y sont offerts, quelles sont les activités qui s'y déploient... devrait constituer un préalable.

■ Les enjeux « Développement économique, emploi et insertion »

Au préalable, il convient de rappeler que la conjoncture économique globale, nationale comme locale, pèse sur la situation de l'emploi dans les quartiers. Le développement économique de l'ensemble de l'agglomération est ainsi une condition nécessaire à la baisse du chômage dans les quartiers. Dès lors, l'enjeu du contrat de ville est de faire en sorte que les habitants des quartiers prioritaires soient en capacité de saisir les opportunités d'emploi qui existent à l'échelle du bassin de vie, notamment au travers des grands projets économiques. Cela suppose d'améliorer l'accès aux dispositifs d'insertion et de formation et de lever les freins à l'emploi, souvent plus importants qu'ailleurs sur le territoire. Il est également essentiel d'inverser la vision sur les quartiers prioritaires, qui peuvent constituer des viviers de talents et de potentiels économiques, et contribuer ainsi au développement du territoire.

Deux grands types d'enjeux sont ressortis des échanges avec les partenaires. D'une part, ceux qui portent sur « l'ingénierie »; d'autre part, sur les actions destinées plus directement aux publics.

○ *L'ingénierie*

- > Les dispositifs existants doivent être optimisés. Pour cela, il faut mettre à plat, cartographier, l'existant (quelle est précisément l'offre de services dans chacun des quartiers ? pour les quartiers de petite taille qu'elle est l'offre à proximité et comment profite-t-elle ou non aux habitants des quartiers prioritaires) afin d'améliorer l'orientation des publics. La lisibilité des dispositifs sera également accrue et l'orientation des publics sera améliorée.
- > Ceci fait, il s'agira de créer davantage de passerelles entre les différentes « solutions » disponibles pour proposer des parcours plus cohérents, globaux et capables de répondre à des « besoins » des habitants très hétérogènes : femmes-familles monoparentales, seniors inemployables dans leur secteur d'activité, jeunes diplômés, jeunes « paumés »...
- > En outre, il convient de pérenniser les dispositifs pour éviter les ruptures et de mobiliser les entreprises du bassin d'emploi, dans une démarche de responsabilité sociale. Cela suppose des démarches actives, qui doivent être mutualisées entre les différents acteurs.
- > Les études de cohortes pourraient être systématisées pour suivre les trajectoires professionnelles et résidentielles des personnes et ainsi mieux évaluer les impacts de la politique de la ville.

○ *Actions et publics*

- > Un accompagnement spécifique doit être proposé aux jeunes diplômés pour qu'ils s'insèrent rapidement. S'ils restent au chômage malgré leurs efforts pour se former, cela sert de contre-modèle pour les jeunes les moins motivés.
- > L'accès à la formation et à au moins un premier niveau de qualification est un objectif central.
- > Compte tenu de la situation économique et des caractéristiques de la population, l'objectif ne peut être de donner un CDI à l'ensemble des demandeurs d'emploi. Les emplois, même précaires, permettent de maintenir un lien avec le monde du travail. Les clauses d'insertion, les chantiers d'insertion, qui apportent une expérience du travail, plus globalement les marchés publics et le

développement de l'économie sociale et solidaire constituent des opportunités à saisir. Les efforts pour que les emplois créés en ZFU bénéficient en priorité aux habitants des quartiers prioritaires doivent être poursuivis.

- > Pour les jeunes en voie de marginalisation tout particulièrement, la tentation du repli est forte. Leur motivation est faible, les codes sociaux ne sont pas maîtrisés, le savoir être font défaut. Pour ce public particulièrement éloigné de l'emploi ou de la formation, des activités socialement utiles seraient bienvenues. Il s'agirait par exemple de favoriser le développement de « petites » initiatives, des « petits » projets qui peuvent renforcer les solidarités ou rompre la solitude et l'isolement ou encore de valoriser les compétences, les « talents », les « potentiels » (quel que soit le domaine où ils éclosent) et ne pas s'arrêter toujours au diplôme et à la qualification qui excluent celles et ceux qui ne peuvent y prétendre en l'état. Il faut ouvrir des espaces d'expériences où les jeunes pourront développer des compétences. Cela suppose d'inverser la démarche et ne plus partir des dispositifs existants mais des aspirations, des « envies » qui peuvent motiver à agir.
- > Davantage tenir compte et tirer profit de la situation transfrontalière du territoire.

De manière générale, les objectifs liés au développement économique et à l'emploi sont les suivants :

- Faire reculer le chômage dans les quartiers prioritaires, avec des moyens spécifiques et de droit commun et au travers du partenariat de tous les services publics,
- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires
- Permettre l'élévation du niveau de qualification en visant en particulier l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification
- S'assurer que les résidents et, en particulier les jeunes, puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense les obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle, en assurant notamment le recrutement de 30 % des emplois d'avenir
- Mobiliser des leviers d'accès à l'emploi des résidents des quartiers prioritaires en développant par exemple la formation de proximité vis-à-vis des opportunités d'emploi
- Expérimenter un outil spécifique de lutte contre les discriminations
- S'assurer que les opportunités de qualification et de travail transfrontaliers puissent bénéficier aux résidents des quartiers prioritaires
- Assurer une meilleure lisibilité et une meilleure information de l'ensemble des dispositifs relatifs à l'emploi et à la formation

Ces objectifs sont déclinés selon trois grands axes :

AXE 1 Développement économique, emploi et insertion /// les 3 Objectifs retenus

- Objectif N° 1 => Faire du développement économique un levier pour les quartiers prioritaires
- Objectif N° 2 => Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun, en améliorant leur efficacité
- Objectif N° 3 => Favoriser l'insertion durable dans l'emploi

Axe 1 - Obj 1	<p style="text-align: center;">AXE 1 : Développement économique, emploi et insertion</p> <p style="text-align: center;">➔ Faire du développement économique un levier pour les quartiers prioritaires ➔</p>
---------------	--

Contexte et impacts attendus

Les quartiers prioritaires doivent pouvoir s'intégrer dans les stratégies de développement économique du bassin de vie. La création d'activités, le commerce de proximité et l'accès aux emplois salariés offerts doivent être facilités. Une meilleure connaissance réciproque des entreprises et des demandeurs d'emploi des quartiers doit être recherchée.

- ➔ **Intégrer les quartiers prioritaires dans la stratégie de développement économique du territoire**
 - Renforcer le lien entre les entreprises présentes dans le « territoire entrepreneur » (ex-zone franche urbaine) et les quartiers, afin que les opportunités d'emploi proposées leur bénéficient effectivement
 - Cibler la prospection d'entreprises sur des secteurs adaptés au bassin d'emploi et faire en sorte que les habitants des quartiers puissent saisir les opportunités proposées par de nouvelles implantations.
 - Intégrer les quartiers prioritaires aux grands projets économiques de l'agglomération (ex : Village numérique sur le quartier Fonderie, Quartier d'affaires Mulhouse TGV, projet DMC)
 - Mobiliser les entreprises du bâtiment localisées dans les quartiers prioritaires pour en faire des acteurs de la transition énergétique du territoire

- ➔ **Soutenir la création/reprise d'entreprise, les porteurs de projets et le commerce de proximité**
 - Rendre plus visible l'offre d'accompagnement existante (amorçage, accompagnement, financement) et soutenir les projets communs aux acteurs locaux de la création/reprise d'entreprises
 - Mobiliser l'ensemble des acteurs publics pour soutenir les projets dans leurs premières phases (besoins fonciers, procédures, financement public et privé) et assurer un suivi dans la durée des créateurs soutenus pour les accompagner à tous les stades du développement de leur entreprise
 - Soutenir le commerce et les marchés de proximité dans certains quartiers (Briand-Franklin, Drouot), pour les rendre plus attractifs et permettre la création d'activité dans les quartiers

- ➔ **Développer les liens entre les quartiers prioritaires et les entreprises du territoire pour accroître le nombre d'habitants des quartiers prioritaires embauchés dans les entreprises**
 - Relancer un réseau local d'entreprises et d'entrepreneurs engagés en direction des quartiers, dans une démarche de responsabilité sociale des entreprises, pouvant être mobilisé par l'ensemble des partenaires de l'emploi local de manière coordonnée.
 - Mettre en place des actions ciblées, en petits groupes, pour permettre une meilleure connaissance mutuelle des jeunes demandeurs d'emploi et des entreprises.

- ➔ **Mobiliser les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) au bénéfice des quartiers prioritaires**
 - Développer les circuits courts et l'économie du partage, par exemple au travers de coopératives d'habitants
 - Orienter les demandeurs d'emplois vers les secteurs porteurs de l'ESS (ex : aide à domicile)
 - Renforcer le réseau des acteurs de l'ESS sur le territoire mulhousien

TERRITOIRES CONCERNES

- Territoires prioritaires : à lister Territoires de veille active :
 Quartiers vécus : Autres territoires m2A :

Exemples d'actions proposées

- ➔ Existantes à reconduire :
- ➔ Existantes à faire évoluer :
- ➔ Nouvelles à initier :

Publics ciblés

Partenaires : Pilote / Concerné / Non concerné

Liens avec aux autres Axes/Objectifs :

Axe 1 - Obj 2	<p style="text-align: center;">AXE 1 : Développement économique, emploi et insertion</p> <p style="text-align: center;">➤ Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun, en améliorant leur efficacité ➤</p>
<p>Contexte et résultats attendus</p> <p><i>Constat est fait que les dispositifs sont assez peu lisibles (car chaque opérateur intervient dans un domaine d'expertise) voire manquent de coordination, ce qui ne permet pas d'informer de manière optimale les citoyens et de bien les orienter. Cette « obligation » d'information et d'orientation est essentielle car les habitants peuvent être éloignés des réseaux où circule l'information. Trop souvent, ils ne « savaient pas », et n'ont pu saisir les bonnes opportunités.</i></p>	
<p>➔ Renouveler les modalités d'accès à l'information des demandeurs d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer dans la durée la présence des acteurs de l'emploi dans les quartiers prioritaires, au sein de lieux partenariaux permettant de mixer les publics - Développer une communication commune à l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion pour rendre plus accessible l'offre existante sur le droit commun - Mettre en place, par les acteurs du service public de l'emploi, des actions d'information et d'orientation « hors les murs », en s'appuyant sur les acteurs associatifs présents dans les quartiers prioritaires, en particulier pour toucher les jeunes « perdus de vue » ou démotivés - Attirer les 16-21 ans déscolarisés et isolés vers des actions valorisantes et « ludiques » <p>➔ Assurer au demandeur d'emploi un parcours d'insertion global et coordonné</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser l'ensemble des outils existants du droit commun, en particulier les dispositifs de formation, afin d'augmenter la part des habitants des quartiers en bénéficiant - Structurer davantage le réseau des acteurs de l'emploi dans les quartiers pour favoriser la connaissance mutuelle, éviter les doublons et mettre en place des actions communes - Développer les passerelles entre les différents dispositifs d'orientation, d'insertion et d'emploi pour éviter les ruptures de parcours <p>➔ Mettre en place un accompagnement renforcé de groupes restreints de demandeurs d'emploi et communiquer sur les réussites</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions spécifiques auprès des jeunes et des employeurs pour développer le recours à l'apprentissage et l'alternance dans le cadre des dispositifs existants, en s'appuyant sur les réseaux consulaires - Développer des formations spécifiques pour permettre l'accès à l'emploi transfrontalier - Mettre en relation de manière directe des employeurs ayant des besoins de recrutement et des demandeurs d'emploi, dans le cadre d'un accompagnement global mené dans la durée - Développer des dispositifs alternatifs : parrainage, coaching individualisé et mise en place de « clubs de chercheurs d'emploi » 	
<p style="text-align: center;">TERRITOIRES CONCERNES</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Territoires prioritaires : <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers vécus : <input checked="" type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input checked="" type="checkbox"/> Autres territoires m2A : </p>	
<p style="text-align: center;"><i>Exemples d'actions proposées</i></p> <p>➔Existantes à reconduire : ➔Existantes à faire évoluer : ➔Nouvelles à initier :</p>	
<p>Publics ciblés</p>	
<p>Partenaires : <input type="checkbox"/> Pilote / <input checked="" type="checkbox"/> Concerné / <input type="checkbox"/> Non concerné</p>	
<p>Liens avec aux autres Axes/Objectifs :</p>	

Axe 1 - Obj 3	AXE 1 : Développement économique, emploi et insertion ➡ Favoriser l'insertion durable dans l'emploi ⬅
Contexte et impacts attendus <i>Les parcours d'insertion se heurtent à des obstacles multiples souvent renforcés dans les quartiers prioritaires. Pour que les personnes soient en capacité de saisir les opportunités existantes, certains freins à l'emploi doivent être levés et les discriminations envers certains publics doivent être combattues. Les dispositifs qui permettent le retour à l'emploi ou le maintien dans l'activité doivent être pérennisés.</i>	
<p>➔ Lever les freins à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les dispositifs permettant d'améliorer la mobilité des personnes (obtention du permis de conduire, solutions de déplacement alternatives à la voiture, accès aux transports en commun...) - Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme des adultes, par la mise en place d'ateliers dédiés - Garantir l'accès de tous à des solutions de garde d'enfants <p>➔ Soutenir certains publics pour lutter contre les discriminations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une action spécifique en direction des jeunes diplômés des quartiers prioritaires - Assurer une égalité femmes/hommes dans l'accès à l'emploi <p>➔ Permettre le retour et le maintien dans l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Systématiser les clauses d'insertion dans les marchés publics au travers du réseau régional de facilitateurs et permettre aux demandeurs d'emploi des quartiers d'en bénéficier de manière prioritaire - Faciliter l'accès des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et aux chantiers d'insertion, et renforcer les actions de communication à destination des entreprises clientes - Intensifier le recours aux périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) pour vérifier l'adéquation compétences/emploi et, le cas échéant, proposer les formations adaptées. - Développer le recours aux contrats aidés au bénéfice des demandeurs d'emploi dans les quartiers - Promouvoir les compétences des demandeurs d'emploi au travers de protocoles de recrutement sans CV, privilégier la méthode de recrutement par simulation 	
TERRITOIRES CONCERNES	
<input checked="" type="checkbox"/> Territoires prioritaires : à lister <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers vécus : <input checked="" type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input checked="" type="checkbox"/> Autres territoires m2A :	
Exemples d'actions proposées	
➔ Existantes à reconduire : ➔ Existantes à faire évoluer : ➔ Nouvelles à initier :	
Publics ciblés	
Partenaires : <input type="checkbox"/> Pilote / <input checked="" type="radio"/> Concerné / <input type="radio"/> Non concerné	
Liens avec aux autres Axes/Objectifs :	

➔ Pilier « cohésion sociale »

Axe 2 – Persévérance scolaire et réussite éducative

Axe 2 - Persévérance scolaire et réussite éducative

En France, la majorité des quartiers prioritaires se caractérisent par une fragilité sociale : monoparentalité et isolement parental, bas revenus, précarité des parcours professionnels, etc.

Ce contexte social peut amener des difficultés scolaires plus importantes pour les jeunes, et ce à toutes les étapes de leur parcours scolaire, car l'école n'apparaît plus comme un facteur de réussite sociale. Le dernier rapport de l'ONZUS montre que « les élèves ayant été scolarisés dans un collège situé en Zone Urbaine Sensible sont surreprésentés dans la filière professionnelle au lycée »¹³. En termes de résultats au Bac, toujours selon l'ONZUS, « quel que soit le Bac préparé, les établissements en ZUS ont des résultats inférieurs à ceux de la moyenne nationale »¹⁴.

Grâce notamment à la qualité du partenariat avec l'Education Nationale, l'offre scolaire est remarquable à Mulhouse, preuve d'une préoccupation ancienne pour la question éducative : Mulhouse compte déjà de nombreuses classes passerelle, CHAM, le bilinguisme y est développé dès la maternelle, etc. Ces dispositifs cohabitent avec un réseau d'établissements en ZEP, ECLAIR, PRE... L'offre scolaire est donc très dense et diversifiée à Mulhouse. Illzach peut s'appuyer sur des actions dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité ou encore favorisant le lien enseignants – parents (action Babybouchettes).

Pour autant, à Mulhouse comme sur les communes d'Illzach et de Wittenheim, les différents niveaux d'enseignement ne travaillent pas suffisamment ensemble et ne se connaissent pas assez. Les équipes éducatives et pédagogiques sont stables et dynamiques, et ce malgré le fait que les enseignants nouvellement nommés sont souvent jeunes et moins expérimentés.

La situation mulhousienne sur le plan de la réussite scolaire reste « en creux »²¹ par rapport à la situation nationale. Les particularités sociologiques mulhousiennes expliquent en partie cet état de fait : Mulhouse se caractérise par « une population jeune, peu stable et mobile et se trouvant souvent dans une situation fragile »². Mulhouse se distingue aussi par son rôle de porte d'entrée sur le territoire français pour de nombreux immigrants. Mulhouse, mais aussi dans une moindre mesure Illzach et Wittenheim en raison d'une pression migratoire moindre mais néanmoins existante, cumule ainsi des difficultés qui se reflètent à l'école : problèmes associés de socialisation et de maîtrise du français, mobilité, voire volatilité des élèves, liens familles/école, situation d'isolement et

Données clefs

Une offre de qualité à Mulhouse et à Illzach :

- Stabilité et dynamisme des équipes éducatives et pédagogiques
 - Développement de l'enseignement bilingue
 - ... A Mulhouse plus particulièrement : 9 classes passerelles
 - Nombreux établissements scolaires bénéficiant des dispositifs de l'éducation prioritaire
 - Présence d'une école de la 2^{ème} chance ;
- ... A Illzach plus particulièrement :*

- Une forte demande de périscolaire sur le quartier des Jonquilles

Un réseau d'acteurs dense et foisonnant :

- Un tissu associatif riche, offrant une offre périscolaire diversifiée (offre culturelle, sportive...)

Mais :

- Des résultats scolaires « en creux » par rapport à la situation nationale
- Une mobilité certaine des élèves dans l'élémentaire, couplée à des problèmes de saturation de certaines écoles.

¹³ Source : ONZUS, rapport 2012, les éditions du CIV

¹⁴ Id.

de précarité des parents, problème de maîtrise du français, monoparentalité, etc. Les conséquences de ces difficultés sont multiples. Wittenheim a également été confronté ces derniers temps à des processus de « repli communautaire » qui ont rejailli sur l'école.

Ces difficultés se cristallisent autour de deux phénomènes : l'absentéisme, qui se retrouve à tous les niveaux d'apprentissage et peut mener au décrochage scolaire et l'éloignement « psychologique » des parents d'élèves à l'école comme aux activités péri et extra scolaires (pratiques culturelles, artistiques, sportives, de loisirs). Ce contexte défavorable concerne toute la chaîne éducative, de l'entrée au CP jusqu'au lycée, mais aussi toute la ville, puisque l'aire de recrutement des collèges et lycées transcende les périmètres des quartiers prioritaires.

Certains quartiers de Mulhouse se distinguent par une saturation des écoles. La question de la création et/ou de la réhabilitation des bâtiments se pose donc pour ces secteurs, d'autant plus que la demande de places en périscolaire est forte et que la réforme des rythmes scolaires va sans doute accroître les besoins de salles pour les activités. Cet enjeu de réhabilitation des bâtiments a une acuité particulière au niveau du quartier des Jonquilles à Illzach. Les nombreux établissements scolaires situés à proximité du quartier sont connus pour la qualité des interventions des équipes pédagogiques mais l'environnement de travail, le bâti mérite une intervention spécifique.

■ Enjeux et objectifs

A noter qu'en fonction des réalités locales et des moyens mobilisables, les communes d'Illzach et de Wittenheim, tous en validant les enjeux et objectifs présentés ci-dessous, seront amenés à mettre plus particulièrement l'accent sur une partie seulement des enjeux identifiés (cf. enjeux signalés ci-dessous).

L'éducation, prise au sens large, de la maternelle au lycée, en passant par le collège, là où se joue l'orientation de l'élève, est donc un enjeu majeur pour le Contrat de Ville. L'importance qu'attache un parent à la réussite de son enfant conduit les acteurs de l'école à s'ouvrir en priorité aux parents ou les faire entrer dans l'école et comprendre ce qui fait la réussite de leur enfant. Le véritable enjeu est bien là et présent dans toutes les dimensions de l'éducation : un enfant qui est suivi par ses parents réussira mieux et s'il a des difficultés c'est encore avec les parents qu'il sera important de composer. C'est cette confiance qu'il s'agit de mettre en place qui saura sans doute aussi ramener les élèves absents dans leur établissement scolaire. 4 enjeux peuvent donc être identifiés :

- **Contribuer à l'épanouissement et au bien-être des enfants**
 - Créer et développer des filières d'excellence (classes CHAM, enseignement bilingue, section jeunes sapeurs-pompiers, ...) ou, dans le cas d'Illzach, inscrire les établissements scolaires dans une perspective d'excellence (tant au niveau de l'enseignement que de l'environnement)
 - Permettre l'ouverture à la culture, aux sciences, au sport et à la citoyenneté [Illzach]
- **Contribuer à la réussite scolaire**
 - Développer les classes passerelles
 - Faire du savoir parler-lire-écrire une priorité à l'école [Wittenheim, Illzach]
 - Affecter les enseignants volontaires et motivés dans les établissements des quartiers prioritaires
 - Mieux lutter contre le décrochage scolaire [Illzach]
 - Améliorer l'orientation scolaire en développant des dispositifs de découverte des métiers [Illzach]
- **Accompagner les parents et soutenir les élèves en difficulté**
 - Impliquer davantage les parents, en favorisant les temps d'échange dans des lieux spécialement mis à leur disposition dans chaque école [Wittenheim, Illzach]
 - Développer la médiation (adulte-relais) pour assurer le lien école/famille [Wittenheim, Illzach]
 - Développer les dispositifs FLE (français/langues étrangères)
 - Mettre en place des structures adaptées pour des élèves qui ont des besoins particuliers (internat éducatif, ...)
- **Améliorer l'orientation des élèves**
 - Favoriser l'équité scolaire

- Développer les dispositifs de découverte des métiers et les échanges entre les établissements et le monde professionnel local [Illzach]
- Promouvoir les filières professionnelles et l'apprentissage [Illzach]

AXE 2 / Persévérance scolaire et réussite éducative : les 3 objectifs retenus (fiches ci-après)

Objectif N° 1 => Contribuer à la réussite scolaire des élèves du premier degré

Objectif N° 2 => Accompagner les parents et soutenir les enfants en difficulté

Objectif N° 3 => Contribuer à l'épanouissement des enfants et à leur bien-être

Données clefs et contexte

- Les indicateurs de réussite scolaire des enfants sont en deçà de la moyenne départementale et nationale. L'écart est de 18,10 % en français et de 20,55 % en mathématiques pour les CE1 et de 18,20 % en français et de 16,08 % en mathématiques pour le CM2 (données 2011).
- De nombreuses écoles mulhousiennes sont très chargées en effectifs et leur agrandissement/rénovation ou restructuration s'impose. De nouvelles écoles sont à créer, prenant en compte les besoins nouveaux des écoles (espaces parents, périscolaires, salles pour le personnel).
- De nombreux enfants arrivent à l'école maternelle sans aucune socialisation et souvent avec des problèmes de langue (enfants et parents).
- L'absentéisme est le dénominateur commun de tous les niveaux d'apprentissage : de la maternelle au collège. Cet absentéisme peut aller jusqu'au décrochage.
- Les enseignants nouvellement nommés sont souvent les plus jeunes et les moins expérimentés.
- Insuffisance des liens entre les niveaux d'enseignement (relation maternelle élémentaire et élémentaire collège).

➔ Buts à atteindre :

- Faire du savoir-lire une priorité de l'école.
- Développer les classes passerelles.
- Poursuivre et rénover les écoles, collèges et lycées en les requalifiant.
- Permettre la liaison entre les établissements scolaires et leur ouverture sur le quartier et la ville et le partenariat avec les institutions et les familles.
- Ouvrir l'école aux parents.
- Travailler dans la durée pour favoriser la persévérance scolaire et éviter ainsi la sortie prématurée du système scolaire.
- Affecter des enseignants chevronnés dans les quartiers prioritaires et mettre en œuvre ainsi des méthodes pédagogiques adaptées.
- Orienter mieux les élèves pour leur permettre de réussir et de trouver leur voie en développant l'accès aux stages par exemple.

➔ Impacts attendus :

- Améliorer la maîtrise des acquis de base (savoir lire, écrire et compter)
- Améliorer les échanges établissement/établissement, établissement/quartier et établissement/parents
- Améliorer la réussite éducative des élèves

➔ Moyens à mettre en œuvre (i.e. actions existante ou nouvelles)**Actions existantes :**

- Poursuivre le développement des Classes passerelles une par an et à chaque rentrée.
- Actions à poursuivre en collaboration Ville et Education nationale : coup de pouce langage, coup de pouce lecture écriture, club lecture.
- Poursuite de la prise en charge par « trait d'union » des enfants nouvellement arrivés sur le territoire et dans la ville.
- Projet linguistique dans les écoles maternelles pour permettre aux enfants allophones de maîtriser rapidement la langue.

Actions nouvelles :

- Création d'un internat éducatif en partenariat Ville /Education Nationale en associant les parents aux actions menées et en collaboration notamment d'un pédopsychiatre ou d'un psychologue.
- Actions d'accompagnement éducatif pendant les périodes charnières maternelle/CP et CM2/6^{ème}.
- Actions en élémentaire à élargir aux collégiens.
- Réflexion partenariale d'ensemble à poursuivre afin de créer un effet levier sur l'absentéisme et mise en place d'action de lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme.
- Recruter des adultes-relais pour établir la liaison entre les familles, le quartier et les établissements scolaires.

➔ Critères d'évaluation (exemple) :**TERRITOIRES CONCERNES**

- Territoires prioritaires : tous
- Quartiers vécus :
- Territoires de veille active :
- Autres territoires m2A :

Publics ciblés Tous les élèves scolarisés dans les établissements recrutant en quartier prioritaire.

Partenaires : Pilote / Concerné / Non concerné

M2a

Ville Mulhouse

les centres socio-culturels

MEF

Education Nationale

Ville d'Illzach pour certaines actions
(à préciser ultérieurement)

Ville de Wittenheim pour certaines
actions (à préciser ultérieurement)

Calendrier prévisionnel

Liens avec :

Axe 2 objectif Y + Axe X objectif Y + + + + +

Axe 2 - Obj 2	AXE 2 : Persévérance scolaire et réussite éducative ➔ Accompagner les parents et soutenir les enfants en difficulté ➔									
Données clefs et contexte <ul style="list-style-type: none"> • La ville de Mulhouse est caractérisée par une population jeune, peu stable et mobile qui se trouve souvent dans une situation de fragilité. • La proportion de personnes primo-arrivante est plus importante à Mulhouse que sur le reste du département. • Les indicateurs de réussite des enfants sont en deçà de la moyenne départementale et nationale. 										
→ Buts à atteindre : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les résultats scolaires des enfants en fragilité scolaire. • Prévenir l'échec scolaire dès 2 ans et en école maternelle. • Restaurer et développer la confiance et l'estime de soi des enfants en fragilité. • Prendre en charge des enfants ayant des besoins particuliers : nouveaux arrivants, difficultés de comportement d'enfants qui ne permettent plus la vie de classe. • Réduire l'absentéisme scolaire de la maternelle au collège et lycée. • Mobiliser les parents d'élèves autour de l'école et du projet scolaire de leur enfant. 										
→ Impacts attendus : Faire baisser les situations d'échec et d'absentéisme scolaires Améliorer l'accueil et la prise en charge des publics fragiles Améliorer les échanges établissement/établissement, établissement/quartier et établissement/parents										
→ Moyens à mettre en œuvre : <i>Actions existantes</i> <ul style="list-style-type: none"> • Classes passerelles. • Actions périscolaires et péri-familiales destinées aux enfants fragiles : parentalité à travers les jeux, coup de pouce langage, coup de pouce lecture écriture, club lecture. • Actions pour les autres publics ayant des besoins spécifiques : enfants ayant des difficultés éducatives, et nouveaux arrivants. • Actions en direction des parents d'élèves : 21 sites de FLE existent, des espaces parents sont créés dans les écoles, des actions pour les parents sont menées à trait d'union. • La maison des parents est active à Mulhouse et doit poursuivre son action. 										
<i>Actions à faire évoluer</i> <ul style="list-style-type: none"> • Espace parents : à partir de l'expérimentation du Drouot, créer deux autres espaces dans les deux autres ZSP (Pergaud et Brossolette). • Permanences de médiation dans les écoles à renforcer. • CLAS : remettre à plat cette action dans le cadre des nouveaux rythmes, création d'une nouvelle action centrée sur le Cm1-Cm2 et 6^e • Médiation interculturelle à renforcer dans les écoles maternelles pour potentialiser l'action vers les familles • Les actions menées à l'école doivent se poursuivre au collège ou au lycée et la réflexion partenariale doit permettre de faire levier contre le décrochage scolaire. 										
<i>Actions nouvelles</i> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres avec les familles autour de la réussite de leurs enfants (espace parents). • Renforcer la contractualisation avec les familles à l'instar de ce qui se fait en réussite éducative. 										
→ Critères d'évaluation (exemple) : <p style="text-align: center;">TERRITOIRES CONCERNES</p> <input type="checkbox"/> Territoires prioritaires : tous <input type="checkbox"/> Quartiers vécus : <input type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input type="checkbox"/> Autres territoires m2A :										
Publics ciblés Tous les élèves scolarisés, et leurs parents, dans les établissements recrutant en quartier prioritaire.										
Partenaires : <input type="checkbox"/> Pilote / <input checked="" type="radio"/> Concerné / <input type="radio"/> Non concerné <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; border: none;"><input type="checkbox"/> M2a</td> <td style="width: 33%; border: none;"><input checked="" type="radio"/> les centres socio-culturels</td> <td style="width: 33%; border: none;"><input type="checkbox"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement)</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"><input type="checkbox"/> Ville Mulhouse</td> <td style="border: none;"><input type="checkbox"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)</td> <td style="border: none;"><input type="radio"/></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"><input type="checkbox"/> Education Nationale</td> <td style="border: none;"><input type="radio"/></td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>		<input type="checkbox"/> M2a	<input checked="" type="radio"/> les centres socio-culturels	<input type="checkbox"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement)	<input type="checkbox"/> Ville Mulhouse	<input type="checkbox"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/> Education Nationale	<input type="radio"/>	
<input type="checkbox"/> M2a	<input checked="" type="radio"/> les centres socio-culturels	<input type="checkbox"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement)								
<input type="checkbox"/> Ville Mulhouse	<input type="checkbox"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)	<input type="radio"/>								
<input type="checkbox"/> Education Nationale	<input type="radio"/>									
Calendrier prévisionnel Continu										
Liens avec :										

Axe 2 - Obj 3	<p style="text-align: center;">AXE 2 : Persévérance scolaire et réussite éducative</p> <p style="text-align: center;">⇒ Contribuer à l'épanouissement des enfants et à leur bien-être Développer l'éducation artistique, culturelle et sportive et l'accès aux loisirs pour tous les enfants☺</p>			
<p>Données clefs et contexte</p> <p><i>Les enfants des quartiers prioritaires sont souvent plus éloignés de l'éducation artistique et culturelle ainsi que de la pratique sportive et de loisirs. En temps péri et extra-scolaire, les enfants ont cette possibilité de découvrir de nouvelles actions et de faire des détours pédagogiques leur permettant de prendre confiance en eux.</i></p>				
<p>→ Buts à atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les enfants des quartiers prioritaires aux arts et permettre une éducation culturelle. • Développer les pratiques artistiques et les contacts avec les professionnels de l'art. • Permettre aux enfants de bénéficier de filières d'excellence comme les classes CHAM. • Mettre en place des parcours artistiques culturels, sportifs, citoyens et scientifiques sur les territoires. <p>→ Impacts attendus :</p> <p>Améliorer la prise en compte de tous les temps de l'enfant Améliorer les échanges établissement/établissement, établissement/quartier et établissement/parents Développer des parcours et des réseaux éducatifs</p> <p>→ Moyens à mettre en œuvre :</p> <p><i>Actions existantes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets artistiques dans les écoles et les périscolaires en école élémentaire. • La formation des enseignants et des animateurs périscolaire autour d'un projet culturel pour permettre une cohérence dans les apprentissages des enfants. • Mise en place de parcours culturels, de résidences d'artistes. • Les classes CHAM, danse et théâtre en coordination sur les temps de l'enfant. <p><i>Actions à faire évoluer</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte tous les temps de l'enfant, en permettant son épanouissement dans un cadre cohérent qui permette l'individualisation des parcours de l'enfant • Mise en place de parcours artistiques, culturels, sportifs, citoyens et scientifiques les plus appropriés en liaison avec les familles. • Développer le lien, l'articulation entre le temps de l'école et le temps péri et extrascolaire. • Permettre aux enfants de découvrir les actions menées par les associations de quartier ou les centres socio-culturels. <p><i>Actions nouvelles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des projets d'éducation artistique en lien avec le patrimoine dans les quartiers prioritaires • Installer des résidences d'artistes dans les quartiers prioritaires • Créer des projets artistiques parents/enfants <p>→ Critères d'évaluation (exemple) :</p>				
<p style="text-align: center;">TERRITOIRES CONCERNES</p> <p><input type="checkbox"/> Territoires prioritaires : tous</p> <p><input type="checkbox"/> Quartiers vécus :</p> <p><input type="checkbox"/> Territoires de veille active :</p> <p><input type="checkbox"/> Autres territoires m2A :</p>				
<p>Publics ciblés</p> <p>Tous les élèves scolarisés, et leurs parents, dans les établissements recrutant en quartier prioritaire</p>				
<p>Partenaires : <input type="checkbox"/> Pilote / <input checked="" type="radio"/> Concerné / <input type="radio"/> Non concerné</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> M2a <input type="checkbox"/> Ville Mulhouse <input type="checkbox"/> Education Nationale </td> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> <input checked="" type="radio"/> les centres socio-culturels <input type="checkbox"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="radio"/> </td> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="radio"/> </td> </tr> </table>		<input type="checkbox"/> M2a <input type="checkbox"/> Ville Mulhouse <input type="checkbox"/> Education Nationale	<input checked="" type="radio"/> les centres socio-culturels <input type="checkbox"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="radio"/>	<input type="checkbox"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> M2a <input type="checkbox"/> Ville Mulhouse <input type="checkbox"/> Education Nationale	<input checked="" type="radio"/> les centres socio-culturels <input type="checkbox"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="radio"/>	<input type="checkbox"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="radio"/>		
<p>Calendrier prévisionnel</p> <p>Continu</p>				
<p>Liens avec :</p>				

Axe 3 - Prévention de la délinquance et tranquillité publique

Contexte

La fin des années 70 et le début des années 80 voient l'émergence d'une nouvelle problématique :

- un taux de chômage endémique ;
- l'apparition de nouvelles formes de pauvreté ;
- la crise du modèle français d'intégration et la transformation des grands ensembles en habitat de relégation pour les primo-arrivants en France ;
- une ségrégation urbaine liée à la part du coût du logement dans le budget des français ;
- en dépit de la fin du baby-boom, la permanence d'une surreprésentation des jeunes dans les quartiers populaires par rapport aux autres quartiers ;
- ce contexte, a un effet sur les délinquances et leurs évolutions ;
- l'apparition d'une territorialisation d'un type de délinquance, les violences urbaines ;
- dans un contexte de baisse constante de la criminalité, la « véritable explosion des vols et des cambriolages » (Philippe Robert. La sécurité urbaine en question) et la progression des incivilités (nuisances sonores, regroupements sur la voie publique,...) conduisent à l'émergence d'un sentiment fort d'insécurité ;
- dans ce contexte vécu comme une mise à distance sociale, un sentiment de défiance persistant vis-à-vis des institutions s'affirme, notamment chez les jeunes. Ce constat est particulièrement prégnant sur Illzach (y compris sur le territoire inscrit en veille active, à savoir celui du Chêne Hêtre).

C'est dans ce contexte que la politique de sécurité et de prévention mulhousienne s'est construite et développée. Son orientation en direction des ZUS est inscrite dans les pratiques quotidiennes des différents acteurs. Le développement d'actions volontaristes en est un marqueur dès l'origine et jusqu'aujourd'hui du territoire mulhousien.

A Mulhouse comme ailleurs, il convient toutefois de remarquer que cette politique s'est largement développée en dehors du cadre de la Politique de Ville avec ses propres instances et ses modes de fonctionnement, à l'exception notamment de demandes de co-financement pour des actions ponctuelles de prévention de la délinquance. Dans la mesure où les territoires à enjeux pour la politique de prévention et de sécurité étaient largement les mêmes que ceux de la politique de la Ville, il n'y a pas eu, comme dans d'autres politiques de droit commun, une dissolution progressive des quartiers dits sensibles dans les priorités de cette politique.

Eléments de diagnostic

Les dispositifs locaux s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013/2017 qui se décline à l'échelon du Haut-Rhin par le Plan triennal 2013/2015 de prévention de la délinquance. Ce plan vise à mobiliser en priorité les moyens mis en place en direction des ZSP et des quartiers de la Politique de la Ville.

Données clefs

- Une forte tradition de partage et de collaboration constructive entre l'Etat et la collectivité locale ;
- Un territoire inscrit dans une stratégie volontariste intégrée : la STSPD de m2A et le plan d'action « Ville de Mulhouse » ;
- Présence de 3 ZSP : Bourzwiller, les Coteaux et Drouot.
- Une délinquance générale en baisse.
Mais :
 - Des violences urbaines récentes, actuellement en baisse, qui ont connu une grande ampleur médiatique
 - Des incivilités récurrentes qui obèrent significativement et durablement l'ambiance des quartiers
 - Un sentiment de défiance persistant vis-à-vis des institutions.

A noter que Illzach se trouve en zone Gendarmerie et non en zone Police.

La situation apparaît particulièrement tendue en termes de violence sur le quartier en veille active, à savoir le Quartier du Chêne-Hêtre (nombreux incidents le soir du réveillon 2014-2015).

Sur Wittenheim, les situations de violences urbaines sont plus prégnantes sur le secteur de la Forêt que du Markstein. Par rapport à ce dernier ce sont plutôt les relations sociales qui questionnent.

Actuellement, la politique de prévention et de sécurité menée sur l'ensemble de l'agglomération mulhousienne s'appuie sur la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) signée le 03 octobre 2011 pour une durée de 3 ans. Pour atteindre cet objectif, il a donc été décidé d'articuler les actions de la STSPD autour de 3 axes ou champs d'intervention (la prévention-citoyenneté, la dissuasion et la sanction-réparation). A l'instar du précédent Contrat intercommunal de prévention et de sécurité, les actions prévues par la STSPD de m2A se répartissent en un plan d'actions communautaire s'appliquant uniformément et sans distinction aux 32 communes et des plans d'actions communaux. Au total, 108 actions sont inscrites dans la Stratégie territoriale.

Le plan d'actions « Ville de Mulhouse »

Dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), la Ville de Mulhouse développe un certain nombre d'actions sur les champs de la prévention-citoyenneté, de la dissuasion et de la sanction-réparation, en lien avec les différents acteurs locaux.

Les zones de sécurité prioritaire

La mise en place récente du dispositif des zones de sécurité prioritaire permet de dresser un état des enjeux de sécurité dans les quartiers d'habitat social. En effet, le dispositif ZSP concerne seulement les quartiers de Bourzwiller, Coteaux et Drouot, mais les enjeux sont largement communs voire partagés avec les autres quartiers d'habitat social de Mulhouse et plus globalement par beaucoup des quartiers d'habitat social de France. Bien sûr, des spécificités sont identifiées mais elles demeurent marginales.

En revanche, les quartiers dits anciens dégradés de centre-ville (Cité-Briand, Franklin et Vauban-Neppert) connaissent des enjeux différents, en matière de prévention et de sécurité.

Avant d'aller vers les enjeux spécifiques et les propositions, il convient de bien prendre en compte le cadre local de réalisation de la politique de sécurité et de prévention.

La stratégie territoriale de prévention et de sécurité est le document de référence pour les partenaires, tant à l'échelle mulhousienne qu'au niveau de l'agglomération.

Le dispositif ZSP existe et fonctionne efficacement sur les 3 quartiers précités : Drouot ; les Coteaux et Bourzwiller/Brossolette. Il se décline en deux volets : la sécurité et la tranquillité publique qui relèvent de l'action des forces de police coordonnées au sein de la cellule de coordination opérationnelle des forces de sécurité intérieure et la prévention de la délinquance, pilotée par la cellule de coordination opérationnelle du partenariat.

AXE 3 - Prévention de la délinquance et tranquillité publique /// les 3 objectifs retenus (fiches en pages suivantes)

A noter qu'en fonction des réalités locales et des moyens mobilisables, les communes d'Illzach et de Wittenheim, tous en validant les objectifs présentés ci-dessous, seront amenés à mettre plus particulièrement l'accent sur une partie seulement des enjeux identifiés.

Objectif N° 1 => Lutter contre les incivilités *(les petits désordres, les petites incivilités du quotidien qui ne font pas l'objet d'une sanction inscrite au code pénal)*

La réponse aux incivilités est au cœur des attentes des habitants envers les institutions en charge de la prévention et de la sécurité. De faible intensité, elles se caractérisent par leur répétition, qui contribue à détériorer l'ambiance dans un immeuble, un quartier et à accroître le sentiment d'insécurité. Illzach souhaite qu'une attention particulière soit apportée au secteur Tulipes-Dahlias (sous-secteur du quartier des Jonquilles) compte tenu de l'environnement urbain et du bâti existant.

Objectif N° 2 => Réduire le sentiment d'insécurité

Le sentiment d'insécurité se fonde autant sur un vécu mais aussi sur un ressenti, souvent lié à l'impression de l'absence de prise en compte des difficultés réelles d'un secteur, d'un quartier par les Institutions. Le partage de l'information des acteurs de la prévention et de la sécurité et l'association des habitants prennent ici tout leur sens.

Objectif N° 3 => Réduire la délinquance et en particulier les violences urbaines

Les violences urbaines ont pour acteurs principaux de jeunes garçons entre 12 et 25 ans. Prévenir les violences urbaines, c'est travailler avec ces jeunes, tout au long de l'année, pour leur rattachement citoyen et social, afin d'éviter leur participation à des violences urbaines. Wittenheim souhaite mettre l'accent sur l'engagement d'une réflexion en termes de prévention spécialisée sur le territoire prioritaire compte tenu des difficultés relevées. Au niveau d'Illzach, il a été identifié un enjeu de venir en appui du CSC qui intervient déjà fortement sur ces questions, afin de permettre de construire des réponses adaptées aux violences et incivilités à l'œuvre.

Axe 3 - Obj 1	AXE 3 : Prévention de la délinquance et tranquillité publique ➡ Lutter contre les incivilités ⬅
Données clés et contexte <i>L'ensemble de services de terrain, Police Nationale, Police Municipale, Sapeurs-pompiers, service de Proximité de la Ville, etc. s'accordent sur le fait que les incivilités, dont ils sont parfois victimes, sont en augmentation. Ces phénomènes, souvent répétitifs, ne sont que rarement répréhensibles pénalement et contribuent à détériorer l'ambiance dans un quartier.</i>	
▪ Buts à atteindre : Vivre des expériences collectives pour lutter contre le repli sur soi et renforcer le lien social et des échanges de qualité dans les quartiers Lutter contre le sentiment de défiance vis-à-vis des institutions Améliorer le rapport public/institutions ▪ Impacts attendus : Améliorer le bien-être et l'ambiance dans les quartiers, Recréer un lien de confiance services de proximité/population Amélioration du dialogue intergénérationnel Renforcement des liens et de la transversalité entre institutions ▪ Moyens à mettre en œuvre : Actions de sensibilisation, de coéducation (ex : aide à la parentalité) Actions de communication : accompagnement, information Actions de valorisation du mobilier urbain avec les habitants pour qu'il soit approprié Actions de prévention situationnelle : cambriolages, équipements en vidéo-protection, enlèvement des tags, des voitures incendiées et des épaves Plans d'actions adaptés aux champs du logement social et des transports publics des voyageurs ▪ Critères d'évaluation (exemple) : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'au moins 2 actions partenariales en direction des jeunes (dont au moins une action en direction d'un public collégien) issus des QPPV, au-delà des actions Police Nationale et Ville - Organisation d'au moins une action commune Police Nationale/Ville en direction des jeunes 	
TERRITOIRES CONCERNES	
▪ Territoires prioritaires : dont ZSP ▪ Quartiers vécus : ▪ Territoires de veille active : ▪ Autres territoires m2A :	
Exemples d'actions proposées	
▪ Raid VTT ▪ Visite du centre de secours principal des sapeurs-pompiers ▪ Visite de SOLEA (transporteur public de la région mulhousienne) ▪ Section de jeunes sapeurs-pompiers	
Publics ciblés Public jeune	
Partenaires : ▪ Pilote / ▪ Concerné / ▪ Non concerné <input type="checkbox"/> m2A <input type="checkbox"/> Sapeurs-pompiers <input type="checkbox"/> Ville Mulhouse <input type="checkbox"/> Services de proximité <input type="checkbox"/> Police <input type="checkbox"/> SOLEA/SNCF Nationale <input type="checkbox"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="checkbox"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)	
Calendrier prévisionnel Continu	
Liens avec : Axe 3 (objectifs 2 et 3)	

Axe 3 - Obj 2	AXE 3 : Prévention de la délinquance et tranquillité publique ➡ Réduire le sentiment d'insécurité ⬅
Données clefs et contexte	
<p><i>Selon un récent sondage (IFOP, septembre 2013) 84 % des Français estiment que la délinquance est en hausse, alors que le nombre de personnes déclarant avoir eux-mêmes été victimes reste stable. Le sentiment d'insécurité est une cause et une conséquence de la dégradation de l'ambiance dans un quartier.</i></p>	
▪ Buts à atteindre :	
<p>Mieux associer les habitants aux missions de prévention de la délinquance Faire baisser la délinquance Accroître la confiance dans les institutions</p>	
▪ Impacts attendus :	
<p>Améliorer le bien-être et l'ambiance dans les quartiers Recréer un lien de confiance services de proximité/population</p>	
▪ Moyens à mettre en œuvre :	
<p>Mettre en place des personnes-relais pour aller vers les habitants Valoriser ce qui se fait Actions de prévention de la délinquance</p>	
<p>Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Actions de proximité en faveur des victimes : DIMAVI, Bureau d'Aide aux victimes • Actions en direction des auteurs • Intervenants sociaux GN et PN 	
<p>Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Schémas locaux de tranquillité publique : PPSB, STSPD • Actions de renforcement de la présence humaine dans l'espace publique : la mobilisation des acteurs locaux et des habitants pour la tranquillité publique <ul style="list-style-type: none"> ↳ Médiation à vocation de tranquillité publique : PM, patrouilles pédestres, Coordination territoriale et en direction des NPE, Médiation municipale, Délégués du Préfet, Délégués Cohésion police/populations, maillage avec commissariat de secteur, agents de prévention de Soléa, contrôles communs dans les transports (Soléa/SNCF/PM/PN), actions Nouvel An ↳ Action de la prévention spécialisée 	
▪ Critères d'évaluation (exemple) :	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents publics ayant des fonctions de proximité et travaillant spécifiquement dans les QPPV - Existence d'un dispositif commun de contrôle entre transporteur public, Police Nationale et Ville 	
TERRITOIRES CONCERNES	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoires prioritaires : dont ZSP ▪ Quartiers vécus : ▪ Territoires de veille active : ▪ Autres territoires m2A : 	
Exemples d'actions proposées	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ dispositif Ville de Mulhouse et Police Municipale ▪ mode d'action spécifique : organiser des patrouilles pédestres sur des secteurs évalués comme sensibles ▪ dispositif Ville de Mulhouse de coordination territoriale ▪ dispositif Ville de Mulhouse de médiation municipale ▪ dispositif Ville de Mulhouse de tranquillité publique ▪ dispositif Etat de délégué du Préfet ▪ dispositif d'agents de prévention de SOLEA ▪ dispositif de prévention spécialisée du Conseil Départemental ▪ dispositif Police Nationale de délégué à la cohésion police/population ▪ maillage territorial par des commissariats de secteur ▪ maillage en vidéoprotection des secteurs difficiles, notamment aux arrêts de tramway/bus ▪ dispositif de contrôles communs dans les transports : SOLEA/SNCF/PM/PN 	

Publics ciblés

Population des quartiers prioritaires de la ville

Partenaires : *Pilote* / *Concerné* / *Non concerné*

<input type="checkbox"/> m2A	<input type="checkbox"/> Sapeurs-pompiers
<input type="checkbox"/> Ville Mulhouse	<input type="checkbox"/> Services de proximité Ville de Mulhouse
<input type="checkbox"/> Police Nationale	<input type="checkbox"/> SOLEA/SNCF
<input type="checkbox"/> Etat	<input type="checkbox"/> Conseil Départemental
	Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement)
	Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)

Calendrier prévisionnel

Continu

Liens avec :

Axe 3 objectifs 1 et 3

Données clefs et contexte

Si les violences urbaines restent des évènements rares, leur impact sur l'ambiance des quartiers est amplifié par leur traitement médiatique (attaque du tram aux Coteaux, émeutes à Bourzwiller...). De plus, ces actes délinquants sont très souvent commis par de jeunes hommes âgés de 12 à 25 ans. La mise en place de zones de sécurité prioritaire à Mulhouse a d'ailleurs été en partie justifiée par « des phénomènes récurrents de violences urbaines ».

▪ Buts à atteindre :

Baisse durable des phénomènes de violences urbaines
 Amélioration des rapports services publics/population
 Mieux toucher le public-cible : jeunes hommes de 12 à 25 ans

▪ Impacts attendus :

Assurer la tranquillité publique
 Obtenir une meilleure ambiance dans les quartiers
 Amélioration de l'image et de l'attractivité des quartiers
 Meilleure perception des institutions dans les quartiers

▪ Moyens à mettre en œuvre :

- Veiller à l'ouverture des services à la population et des lieux institutionnels pendant les vacances scolaires
- Densifier les animations, notamment celles en direction du public-cible
- Actions d'éducation à la citoyenneté en direction du public pré-adolescent (avant 12 ans)
- Développer les actions de soutien à la parentalité
- Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance :
 - Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance :
 - ↳ Chantiers éducatifs
 - ↳ éducation à la citoyenneté : raid VTT, visite CSP, Soléa, JSP, aventure citoyenne
 - ↳ respect mutuel dans le sport,
 - ↳ médiation dans le champ scolaire, stages Horizon, LEA, réussite scolaire et suivi de l'absentéisme,
 - ↳ actions de responsabilisation des parents : aide à la parentalité, Maison des parents, stages de sensibilisation aux obligations parentales
 - ↳ amélioration des relations jeunes-police : raid VTT
 - ↳ sensibilisation aux conséquences judiciaires des actes de délinquance.
 - Actions de prévention de la récidive :
 - ↳ Mise en place du rappel à l'ordre par le Maire et des stages de citoyenneté
 - ↳ partenariat SPIP, PJJ, ML, CT et secteur associatif
 - ↳ alternatives aux poursuites et à l'incarcération : soutien STSPD à l'accueil de TIG, Réparation pénale
 - ↳ préparation et accompagnement des sorties de prison
- Prévention et lutte contre la radicalisation
- Actions de la Maison de la Justice et du Droit
- Prévention et lutte contre les addictions
- Sensibilisation à la sécurité routière et prévention routière
- Actions « Justice » (Lutte contre les trafics)

▪ Critères d'évaluation (exemple) :

- Organisation et soutien de manifestations (dont manifestations associatives) pour le Nouvel An
- Soutien de manifestations associatives durant les vacances scolaires

TERRITOIRES CONCERNES

- Territoires prioritaires : dont ZSP
- Quartiers vécus :
- Territoires de veille active :
- Autres territoires m2A :

Exemples d'actions proposées

- aventure citoyenne pour les écoles situées en ZSP
- dispositif Nouvel An
- Raid VTT Police Nationale/Ville de Mulhouse
- Visite du centre de secours principal des sapeurs-pompiers
- Visite de SOLEA (transporteur public de la région mulhousienne)

Publics ciblés

Partenaires : Pilote / Concerné / Non concerné

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> m2A | <input type="checkbox"/> Services de proximité |
| <input type="checkbox"/> Ville
Mulhouse | <input type="checkbox"/> Centre Sociaux |
| <input type="checkbox"/> Police
Nationale | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | |

Calendrier prévisionnel

Continu

Liens avec :

Axe 3 objectifs 1 et 2

Axe 4 - L'enrichissement culturel

Au niveau de Mulhouse, les faits marquants en termes d'offre culturelle et du besoin (exprimé ou suggéré) des populations des quartiers sont :

■ Le livre et la lecture

Mulhouse dispose d'une **bonne couverture territoriale** sur le plan de la lecture répondant à un enjeu de proximité : réseau de sept bibliothèques et médiathèques, dont quatre (Coteaux, Grand'Rue, Salvator et Drouot) sont implantées sur un territoire prioritaire ou en proximité immédiate. La Filature est située non loin des quartiers Vauban-Neppert, Sellier et Drouot. La bibliothèque Drouot a été inaugurée en septembre 2007 ; celle des Coteaux a ré-ouvert en mars 2013 après des travaux de remise en état.

La **fréquentation des établissements est bonne**, et en rapport avec une politique d'animation dynamique qui draine tout le réseau. Une action importante est menée en direction du milieu carcéral. Un **Contrat Territoire Lecture** quadriennal a été signé entre la Ville et l'Etat (2012-2015). Des actions de développement de la lecture auprès des publics « empêchés » et de manifestations littéraires (cafés littéraires, Tout Mulhouse lit, actions dans les bibliothèques ...) sont menées.

■ Les musées

Six musées sont implantés à Mulhouse, avec des statuts et des modes de gestion différents. Culture Espaces, une société commerciale gère les Cités de l'Automobile et du Train. Les deux musées municipaux (Historique et des Beaux-Arts) sont gérés par une équipe unique.

Celle-ci a confié à Musées Mulhouse Sud Alsace (MMSA) la responsabilité de la politique des publics. Les activités ponctuellement organisées pour les scolaires ou lors des expositions temporaires relèvent plus de la **politique de communication** des établissements que de la médiation culturelle. Les actions en direction des publics de proximité sont inexistantes. MMSA, structure associative fédérant les neuf structures de l'agglomération, ne pratique pas encore des actions de médiation culturelle faute de personnels qualifiés.

■ Le conservatoire

Le Conservatoire compte **1 200 élèves**, originaires de l'ensemble du territoire de m2A. Depuis 2008, il effectue un **important travail d'irrigation des territoires prioritaires** grâce au fonctionnement de huit Classes à Horaires Aménagés Musiques (**CHAM**) dans les écoles La Fontaine (quartier Briand) et Brossolette (Bourtzwiller). Depuis la rentrée 2012, des CHAM sont présentes aux collèges Bourtzwiller et Villon. En collaboration avec le Conservatoire, le lycée Albert Schweitzer propose une **option musique renforcée** de la seconde à la terminale, dans toutes les séries. Le Conservatoire intervient en étroite collaboration avec **l'Education Nationale et le pôle Education** et enfance de la Ville, dans les écoles élémentaires et maternelles de Mulhouse, par le biais de neuf **musiciens intervenant** en milieu scolaire (Dumistes). Leur mission est d'éveiller les enfants à la musique dans l'intégralité de ses expressions (voix, instruments, écoute). Près de **5 000 élèves** profitent de ces

Données clefs

Un territoire mulhousien très bien équipé :

- *Un réseau de bibliothèques*
- *De nombreux musées*
- *La présence de l'art contemporain et des plasticiens via la Kunsthalle*
- *Un site de la Haute Ecole des Arts du Rhin*
- *Des lieux labellisés du spectacle vivant : une Scène nationale (la Filature), un orchestre symphonique (OSM), une Scène pour les Musiques Actuelles (Noumatrouff), un Centre chorégraphique national (Ballet du Rhin), un opéra, le CREA de Kingersheim*
- *De nombreux festivals et manifestations (arts de la rue, Mulhouse oo, festival Météo, Festival scènes de rue, etc...)*

Un réseau d'acteurs culturels foisonnant :

- *Un tissu associatif dense*
- *Une richesse pluri-culturelle*
- *Une frange importante de la population éloignée de la culture (préoccupations vitales)*

Un tissu culturel sur Illzach dont les habitants du quartier des Jonquilles ne profite pas suffisamment.

Des actions engagées visant à permettre un accès de tous à la culture sur Wittenheim à maintenir.

interventions. Le déménagement des activités du Conservatoire dans de nouveaux locaux en centre-ville est prévu d'ici 2015.

■ **L'éducation artistique, l'accès à la culture**

M2A met en œuvre, en **partenariat avec les structures culturelles** de son territoire (Filature, CREA de Kingersheim, MJC de Wittenheim, musées, bibliothèques, Conservatoire, lien avec la MJC d'Illzach à travailler) et la DRAC, un important programme d'actions d'éducation artistique et culturelle à destination des enfants et adolescents. Ces actions ont lieu en temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Les Ateliers pédagogiques d'arts plastiques, en lien avec la **Kunsthalle** en sont un exemple très intéressant et transposable : un **éveil culturel à travers des projets artistiques et des visites guidées**, pour une appropriation des outils, des techniques et méthodes de travail avec comme objectif un enrichissement des **capacités d'expression et de la sensibilité artistique** des publics).

La Filature développe un programme éducatif pluridisciplinaire : photographie, théâtre, écriture, danse, scène et arts numériques... Il irrigue l'ensemble du tissu scolaire de m2A. Cette structure est investie dans le milieu carcéral local avec la tenue d'ateliers artistiques. La Filature accueille aussi depuis juillet 2013 l'artiste Nicolas Clauss qui mène un travail autour des représentations sociales. Elle développe progressivement des projets plus directement liés aux objectifs de la politique de la ville. Si, en matière d'actions éducatives, la Filature joue un rôle de premier plan, d'autres opérations sont à signaler en matière de **spectacles vivants** :

- Festival jeune public **Momix**, organisé par le CREA de Kingersheim, (médiation artistique notamment à destination des publics scolaires) ;
- **Orchestre symphonique de Mulhouse** avec des concerts délocalisés en divers lieux de la ville, un partenariat avec le lycée professionnel Stoessel, le projet de création d'un chœur d'enfants constitué d'élèves d'écoles primaires et de collégiens ;
- **Actions de création** menées en 2012 par l'équipe du festival Premiers Actes autour de la friche DMC avec un public rencontré lors d'animations de rue.

Une forte montée en puissance de l'action menée par **Cultures du Cœur 68** est observée depuis 2008. Près de 1 500 places ont été utilisées en 2012. En 2014, l'extension de l'activité de **Tôt ou t'Art** à certaines structures haut-rhinoises, dont la Filature, devrait permettre de dégager des complémentarités entre les actions de ces deux associations.

Le tissu associatif mulhousien, en particulier les centres sociaux-culturels, développe peu de projets culturels. Leurs **difficultés de fonctionnement** expliquent ce déficit (taux élevé de rotation des équipes, problèmes de qualification des animateurs,...).

■ **L'accès à la culture et aux activités socio-culturelles**

Se rendre vers les lieux et dans les manifestations culturels peut se révéler une démarche difficile, voire éprouvante, pour les adultes (échos à un échec scolaire, image élitiste des musées...). Les autres difficultés relatives à l'accès à la culture par le public le plus démuné et à la constitution d'une offre adaptée sont principalement les suivantes :

- Les structures se sentent trop isolées et militent pour un développement des partenariats.
- Les actions culturelles s'inscrivent parfois difficilement dans le temps (par exemple la fête des saveurs) ; alors que l'événementiel attire un public massif.
- Les dossiers de subvention sont complexes, sans appui suffisant pour leur remplissage.
- Les structures publiques ressentent une vision lacunaire des besoins et ressentent le besoin d'avoir une meilleure visibilité.
- Concilier les missions premières des structures avec la médiation culturelle (exemple de l'orchestre) est nécessaire mais parfois difficile.
- Concernant plus particulièrement Wittenheim : Favoriser la découverte de la culture par le biais d'actions (animations familiales et animations de rue mises en œuvre par le CSF).

▪ **Le patrimoine bâti et la mémoire collective**

Le bâti des quartiers constitue un patrimoine de premier plan pour certains sites. Il constitue le témoin direct des différentes étapes de la construction de la ville, dont certaines fortement chargées de sens pour les habitants de l'agglomération : Cité-jardins préservées (Drouot, Brunstlein...), ensemble des quartiers en cœur de ville (Vauban, Neppert, Europe), génération des constructions grands ensembles disposant des espaces publics généreux (Les Coteaux...). Malgré une bonne situation géographique et une desserte très correcte, le bâti peut souffrir de désintérêt lié à son ancienneté et à une inadéquation des modes constructifs (qualité énergétique, espaces privatifs extérieurs faibles...). Ce patrimoine remarquable est dévalorisé. Il se dégrade faute d'entretien collectivement assuré. La question des copropriétés dégradées dont celle de la Tour de l'Europe pour la plus emblématique d'entre elles, est de plus en plus prégnante dans les quartiers. Des dispositifs ont été mis en place, parfois de longue date pour améliorer l'habitat et les espaces publics. En outre, la Ville de Mulhouse est récemment engagée dans une CIAP (Convention Ville Art et Histoire) qui intègre les questions de mémoire collective au regard du patrimoine bâti. Le CCPM (Conseil Consultatif Patrimoine Mulhouse) en est une des chevilles ouvrières.

Les espaces publics, en dialogue avec le bâti ne répondent pas toujours aux usages d'aujourd'hui et aux préoccupations des habitants (partage entre les modes doux et autres circulations, lieux de pratiques sociales et culturelles intenses...).

Concernant plus spécifiquement la commune d'Illzach, il est fait état d'un tissu culturel dense (bibliothèques dans différents espaces notamment en lien direct avec les habitants du quartier prioritaires) mais qui ne profite pas totalement aux habitants du quartier prioritaire, en particulier en ce qui concerne l'Espace 110.

Pour ce qui est de la Ville de Wittenheim, les habitants ont accès à une Médiathèque. Les liens créés par le biais des écoles permettent une reconnaissance de la structure. Par ailleurs, la MJC organise, chaque année, le festival « Ramdam » pour promouvoir la lecture jeunesse. Par contre, l'Ecole municipale de musique accueille peu de public émanant du quartier, malgré deux actions menées précédemment dans le cadre du CUCS qui ont permis de la faire découvrir aux enfants.

Les enjeux « Enrichissement Culturel »

A noter qu'en fonction des réalités locales et des moyens mobilisables, les communes d'Illzach et de Wittenheim, tout en validant les enjeux et objectifs présentés ci-dessous, seront amenés à mettre plus particulièrement l'accent sur une partie seulement des enjeux identifiés.

Les principaux enjeux de l'enrichissement culturel et social pour les quartiers prioritaires et leurs populations sont :

L'amélioration de l'accueil

Des travaux de rénovation ou d'extension sont nécessaires sur certaines bibliothèques/médiathèques pour en améliorer l'accueil. Leurs équipements et services numériques sont à renforcer. La question de l'irrigation du quartier Wagner est posée. Néanmoins, les enjeux territoriaux reposent moins sur la qualité des équipements que leur contenu « programmatique » et l'organisation des acteurs de la culture au sens large.

La médiation culturelle

Sur le plan muséal, la question de la médiation en direction des publics les plus éloignés de la culture mérite réponse. Elle s'articule avec les enjeux relatifs à l'histoire et la mémoire des quartiers et des populations (histoire sociale, passé industriel, histoire de l'immigration, patrimoine bâti).

La sensibilisation des structures associatives et des centres socioculturels à la thématique culturelle et l'accompagnement de leurs projets par les services publics sont deux conditions fondamentales pour progresser dans ce domaine.

Le pluriculturalisme et l'accès à la culture

La disponibilité « culturelle » des populations est un vrai enjeu. Pour cela, il y a lieu de s'interroger sur le lien entre la création dans les quartiers et celle mise en avant au niveau des structures. Le lien Culture et Education, ainsi que Culture et Territoire de vie, est essentiel pour relever ce défi de l'imprégnation et l'accès à la culture. Culture et Cultures des quartiers ne doivent pas non plus s'opposer. Il convient davantage de s'appuyer sur la diversité des langues et des cultures de notre « territoire-monde ».

Une filière culturelle fluide

Globalement, les rouages entre les artistes (professionnels et amateurs), les habitants, les socio-professionnels et les organismes publics sont à resserrer ou à faire perdurer (travail mené par le CSC au niveau d'Illzach). Les enjeux d'« Inter », de « co » ou encore de « partenariat » sont largement mis en avant dans la structuration des actions vers les quartiers prioritaires.

Au regard des enjeux, les objectifs prioritaires suivants ont été retenus. Ils font l'objet de fiches descriptives dans les pages suivantes.

AXE 4 - Enrichissement Culturel /// les 5 objectifs retenus (fiches en pages suivantes)

Objectif N° 1 => Intensifier la présence de l'artiste dans les quartiers

Objectif N° 2 => Amplifier la sensibilité des habitants, dont le jeune public, aux questions culturelles

Objectif N° 3 => Faciliter et développer la médiation culturelle

Objectif N° 4 => Encourager l'expression pluri culturelle des habitants

Objectif N° 5 => Aviver l'appropriation du cadre de vie par les habitants

Axe 4 - Obj 2	AXE 4 : L'enrichissement culturel ➡ Amplifier la sensibilité des habitants, dont le jeune public, aux questions culturelles ⬅	
Données clefs et contexte <i>Fréquentation insuffisante des équipements culturels par les publics résidant sur les territoires prioritaires, vitalité des pratiques amateurs sur le territoire mais peu mesurée et analysée, forte diversité culturelle et linguistique</i>		
<p>▪ Buts à atteindre : Faire se concilier / se rencontrer Culture et cultures des quartiers notamment par la partage de références culturelles communes ; diversification, intensification des pratiques culturelles et artistiques des habitants dans une logique de production de qualité et de reconnaissance de ces pratiques (voire des productions qui en résulteraient). Plus prosaïquement viser un renforcement des pratiques culturelles en lien avec l'offre culturelle du territoire.</p> <p>▪ Impacts attendus : renforcement de la cohésion sociale</p> <p>▪ Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • coordination des actions culturelles et socio-culturelles organisées en temps péri-éducatif, périscolaire et hors temps scolaire • développement, au sein des structures culturelles, d'une offre de médiation adaptée aux publics éloignés • reconnaissance, valorisation et accompagnement des expressions culturelles et artistiques des habitants, et notamment des jeunes <p>▪ Critères d'évaluation : évolution ou non de la fréquentation des structures culturelles (critère de l'adresse), nombre et type de productions culturelles issues d'habitants des quartiers relevant de la politique de la ville</p>		
TERRITOIRES CONCERNES		
<input checked="" type="checkbox"/> Territoires prioritaires : tous <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers vécus : <input checked="" type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input checked="" type="checkbox"/> Autres territoires m2A :		
Exemples d'actions proposées		
<p>▪ Existantes à reconduire : Classes à Horaires Aménagés Musique ; ateliers pédagogiques de la Filature ; jeudi du Parc Coteaux ; Méthodes d'apprentissage des langues dans les bibliothèques (Fonds à maintenir) – DC Soutenir les actions déjà initiés y compris par les CSC (Illzach).</p>		
<p>▪ Existantes à faire évoluer : développement des partenariats entre structures culturelles et établissements scolaires (type jumelage ou résidences d'artistes en milieu scolaire) ; renforcement des liens entre ateliers pédagogiques et structures culturelles (ex : activités des Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques et de la Kunsthalle) ; mobilisation accrue des fonds ACMISA (Etat) pour les quartiers prioritaires ; travail sur les langues et cultures d'origine dans le cadre de la Semaine de la Langue Française et du Printemps des Poètes par exemple, renforcement et simplification de l'usage de la carte bibliothèque délivrée aux enfants pour favoriser le rapport au livre au sein de la famille, question d'annexe/s du Conservatoire dans les quartiers. (DC)</p>		
<p>▪ Nouvelles à initier : création de Classes à Horaires Aménagés Théâtre (en écho à l'option théâtre du lycée Montaigne) ; aide des enfants des QPV à venir au Conservatoire et aide à l'acquisition du matériel et des instruments de musique ; organisation de parcours culturels construits avec les personnes en fonction et fondés sur leurs compétences et savoirs (ex. travail sur les cordes) ; organisation de temps forts culturels dans les quartiers prioritaires, appuyer et accompagner la création de production artistique (appui à des jeunes issus des territoires en politique de la ville). (DC + CV) Pour Illzach, un enjeu particulier dans la création de partenariats entre structures culturelles et établissements scolaires et d'une mobilisation renforcée de l'Espace 110 en direction des habitants des territoires prioritaires.</p>		
Publics ciblés		
Tous publics, trans-générationnel, dans une logique également interculturelle		
Partenaires : <input type="checkbox"/> Pilote / <input type="checkbox"/> Concerné / <input type="checkbox"/> Non concerné		
(Non encore renseigné)		
<input type="radio"/> M2a	<input type="radio"/> Pôle emploi	<input type="radio"/> Education nationale
<input type="radio"/> Ville Mulhouse	<input type="radio"/> Conservatoire Mulhouse	<input type="radio"/> Ville d'Illzach pour certaines actions
<input type="radio"/> Association XXX	<input type="radio"/> Service public emploi	<input type="radio"/> (à préciser ultérieurement)
		<input type="radio"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)
		<input type="radio"/> (à préciser ultérieurement)

Axe 4 - Obj 3	AXE 4 : L'enrichissement culturel ➡ Faciliter et développer la médiation culturelle ◀
Données clefs et contexte <i>Une offre culturelle riche (Filature, OSM, Kunsthalle, musées, bibliothèques, festivals...), un tissu associatif dense, l'existence d'actions de médiation culturelle et sociale, une richesse culturelle insuffisamment prise en compte et insuffisamment en interaction (logique interculturelle), une frange importante de la population éloignée de la culture, un sentiment d'isolement des structures d'animation proches des habitants des quartiers</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Buts à atteindre : décloisonnement des pratiques artistiques et culturelles ; mobilité des publics dans la ville / dans l'agglomération au niveau de l'offre culturelle ; renforcement des liens entre structures culturelles et structures sociales / socio-culturelles ; conciliation des enjeux de démocratisation et de démocratie culturelle ▪ Impacts attendus : mise en œuvre d'une offre culturelle plus ouverte et plurielle permettant l'accès à un public diversifié. ▪ Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • Décentralisation de spectacles en lien avec les structures sociales et d'animation socio-culturelle • Création de passerelles entre cultures « populaires » et cultures « institutionnelles » • Accompagnement des actions de médiation culturelle et sociale de Cultures du Coeur 68 et Tôt ou t'Art ▪ Critères d'évaluation : types d'offres proposées, typologie des publics accueillis, suivi dans la durée 	
TERRITOIRES CONCERNES	
<input checked="" type="checkbox"/> Territoires prioritaires : tous <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers vécus : <input checked="" type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input checked="" type="checkbox"/> Autres territoires m2A :	
Exemples d'actions proposées	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existantes à reconduire : Jeudi du Parc (DC) ▪ Existantes à faire évoluer : renforcement des services de médiation culturelle (structures et/ou ville) en amont et en aval des projets avec inscription dans la durée, et développement de leurs actions en direction des publics les plus éloignées, soutien aux actions comme Cultures du Cœur 68 et Tôt ou t'Art ; Evènements (type nuit des musées, Scènes de rue) en structurant les retombées à moyen et long terme ; actions et projets de la Filature en direction des quartiers ou établissements en REP. (DC) ▪ Nouvelles à initier : développement de temps forts interculturels dans la programmation des structures culturelles ; création d'espaces intermédiaires de médiation dans les structures culturelles, accueil d'actions d'associations aptes à faire le lien avec des publics « mixtes » / diversifiés socialement, géographiquement ; formation de professionnels relais (enseignants, animateurs socio-culturels, médiateurs culturels...) 	
Publics ciblés	
Tous publics, trans-générationnel, dans une logique inter-culturelle	
Partenaires : <input type="checkbox"/> Pilote / <input type="checkbox"/> Concerné / <input type="checkbox"/> Non concerné (Non encore renseigné) <ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 33%;"><input type="radio"/> M2a <li style="width: 33%;"><input type="radio"/> Pôle emploi <li style="width: 33%;"><input type="radio"/> Education nationale <li style="width: 33%;"><input type="radio"/> Ville Mulhouse <li style="width: 33%;"><input type="radio"/> Conservatoire Mulhouse <li style="width: 33%;"><input type="radio"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <li style="width: 33%;"><input type="radio"/> Association XXX <li style="width: 33%;"><input type="radio"/> Service public emploi <li style="width: 33%;"><input type="radio"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement) 	
Calendrier prévisionnel En continu ?	

Axe 4 - Obj 4	AXE 4 : L'enrichissement culturel ➔ Encourager l'expression pluri-culturelle des habitants				
Données clefs et contexte <i>150 nationalités sont présentes sur le territoire de Mulhouse. De nombreuses personnes sont issues de cultures différentes qu'il serait souhaitable de mettre en avant dans la mesure où elles représentent une grande vitalité. Des éléments de ces différentes cultures peuvent constituer un socle commun avec la « culture » pour travailler sur un meilleur vivre ensemble.</i>					
Buts à atteindre → Favoriser, faciliter et coordonner l'expression des cultures « dites d'origine », des plus spontanées aux plus savantes ainsi qu'aux cultures urbaines (rôle d'encadrement de la Ville et des associations) Impacts attendus → Renforcement du lien social, du lien entre habitants et autres acteurs → Fierté d'appartenance à une culture constituant une amélioration de l'estime de soi (et donc du vivre ensemble) → Partage des apports culturels de chacun pour « faire commun » / « faire société » → Facilitation de l'appropriation de la culture du territoire d'accueil Critères d'évaluation → Co-construction d'événements → Fréquentation de certains événements culturels					
TERRITOIRES CONCERNES					
<input checked="" type="checkbox"/> Territoires prioritaires : Tous <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers vécus : <input checked="" type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input checked="" type="checkbox"/> Autres territoires m2A : Exemples d'actions proposées → Existantes à reconduire : actions des associations (berbères, turques, hongroises, maliennes...) dans une logique d'appui et de qualité des réalisations (DC) → Existantes à faire évoluer : structurer, aider et accueillir les actions des associations en les articulant à des événements culturels portés par des équipements culturels (DC) → Nouvelles à initier : formation à la musique et à la danse des pays d'origine (Musique arabo-andalouse pour le Conservatoire par ex.) dans un objectif d'excellence, mais aussi formation dans un objectif amateur – Noumatrooff par exemple). (DC+CV)					
Publics ciblés Tous les habitants					
Partenaires : <input type="checkbox"/> Pilote / <input checked="" type="radio"/> Concerné / <input type="radio"/> Non concerné (Non encore renseigné) <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; border: none;"> <input type="radio"/> M2a <input type="radio"/> Ville Mulhouse <input type="radio"/> Association XXX </td> <td style="width: 33%; border: none;"> <input type="radio"/> M2a <input type="radio"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="radio"/> Association XXX </td> <td style="width: 33%; border: none;"> <input type="radio"/> M2a <input type="radio"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="radio"/> Association XXX </td> </tr> </table>			<input type="radio"/> M2a <input type="radio"/> Ville Mulhouse <input type="radio"/> Association XXX	<input type="radio"/> M2a <input type="radio"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="radio"/> Association XXX	<input type="radio"/> M2a <input type="radio"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="radio"/> Association XXX
<input type="radio"/> M2a <input type="radio"/> Ville Mulhouse <input type="radio"/> Association XXX	<input type="radio"/> M2a <input type="radio"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="radio"/> Association XXX	<input type="radio"/> M2a <input type="radio"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="radio"/> Association XXX			
Calendrier prévisionnel Tout au long de l'année					
Liens avec : Axe X objectif Y + Axe X objectif Y +					

Axe 4 - Obj 5	AXE 4 : L'enrichissement culturel ➔ Accompagner l'appropriation du cadre de vie par les habitants ➔
Données clefs et contexte <i>Mulhouse seule ville d'Alsace labélisée « art et histoire » ; des quartiers prioritaires dans ces écrins patrimoniaux (cœur de ville) ou implantés sur des sites de qualité (Les Coteaux) ; des opérations continues de renouvellement et d'amélioration de ce patrimoine résidentiel ou plus remarquable (DMC, caserne Lefebvre, La fonderie...) ; le cadre de vie comme facteur de cohésion sociale des populations pour de multiples raisons : valeur, ancrage, attachement, mémoire collective, histoire sociale. Ce cadre de vie insuffisamment connu et reconnu par les habitants de ces quartiers et de la ville.</i>	
<p>➔ Buts à atteindre : (re)donner une fierté résidentielle aux habitants, permettre l'articulation entre le patrimoine architectural, industriel et les mémoires des habitants (mémoires collectives) et démultiplier la pratique de l'espace public, mise en œuvre du « Droit à la culture ».</p> <p>➔ Impacts attendus : Une image améliorée des quartiers et une cohésion interculturelle et inter générationnelle</p> <p>➔ Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien des démarches volontaristes pour l'amélioration du bâti par les locataires/propriétaires • Pour permettre une connaissance de la dimension patrimoniale, organisation de manifestations collectives dans les quartiers en direction de tous les habitants et notamment ceux de ces quartiers • Facilitation des regroupements sur l'espace public, en intégrant les dimensions interculturelles et intergénérationnelles • « Orchestration » de photos, reportages, films... avec les quartiers pour toile de fond dans une optique de valorisation des mémoires collectives • Agencement de la déambulation (touristes, habitants) au travers des quartiers, pour rendre la promenade urbaine « spontanée » <p>➔ Critères d'évaluation (exemple) : Mobilité et attraction résidentielles,</p>	
TERRITOIRES CONCERNES	
<input checked="" type="checkbox"/> Territoires prioritaires : Tous <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers vécus : Ensemble DMC notamment <input checked="" type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input checked="" type="checkbox"/> Autres territoires m2A :	
Exemples d'actions proposées	
<p>➔ Existantes à reconduire : Journée du patrimoine (DMC-Coteaux-Cité), (DC)</p> <p>➔ Existantes à faire évoluer : Visites de quartiers via le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine à Mulhouse, mise en valeur des espaces publics des quartiers (festival de rue ...) (DC)</p> <p>➔ Nouvelles à initier : Ateliers visites Patrimoine à l'attention des habitants des quartiers (« apprendre à lire » le cadre bâti remarquable et le paysage, travailler les mémoires collectives), travail sur l'image et la perception des quartiers (bâti et espaces publics) avec et par les habitants (ex. opérations de requalification collective impliquant artistes, professionnels et habitants) – DC+CV</p>	
Publics ciblés Tous publics, trans-générationnel, dans une logique interculturelle	
Partenaires : <input type="checkbox"/> Pilote / <input checked="" type="radio"/> Concerné / <input type="radio"/> Non concerné	
<input type="checkbox"/> M2a <input type="checkbox"/> Ville Mulhouse <input type="checkbox"/> CIAP <input type="checkbox"/> Association CCPM	<input type="checkbox"/> Education nationale <input type="checkbox"/> Université <input type="checkbox"/> Conservatoire Mulhouse <input type="checkbox"/> acteurs socio-culturels <input type="checkbox"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="checkbox"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)
Calendrier prévisionnel Continu	
Liens avec : Axe 1 objectif Y + Axe X objectif Y + + + + +	

Axe 5 – Santé, bien-être et vivre ensemble

Etat des lieux de l'existant

Mulhouse fait partie du réseau français des villes-santé de l'OMS depuis 1991. Dans le cadre de la Politique de la Ville, elle s'est engagée dans une politique territorialisée de santé, en choisissant d'intervenir en soutien aux réseaux santé de quartier, puis en mettant en place un Atelier Santé-Ville dans un objectif global de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. L'investissement de la collectivité a toujours été pensé en soutien aux réseaux d'habitants qui se sont créés dans certains quartiers de Mulhouse. La coordination Santé de la Ville de Mulhouse permet d'impulser, d'organiser et de fédérer toutes les initiatives locales.

Cette démarche trouve sa traduction dans la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé (CLS), signé début 2012 avec l'Agence Régionale de Santé d'Alsace. Ce document reprend et structure les priorités locales dans une contractualisation qui engage les parties prenantes.

Données clefs

- *La santé, une priorité municipale ancienne*
- *Une intervention inscrite dans une logique d'accompagnement et de soutien des initiatives issues des quartiers*
- *Une offre sanitaire et sociale dense.*

Mais :

- *Une situation dégradée sur de nombreux déterminants de santé*
- *La mortalité prématurée (avant 65 ans) est supérieure à la moyenne régionale*
- *Les quartiers prioritaires concentrent les populations précaires et fragiles.*

Diagnostic

La zone de proximité de Mulhouse se caractérise par une situation sociale dégradée³⁵ : le taux de chômage et le taux de couverture par les prestations sociales (RSA, CMU-C, AAH) y sont élevés et le revenu moyen plus faible que la moyenne alsacienne. Concernant la population active, elle est dominée par les métiers de l'industrie, à faible qualification, et le taux d'activité féminin est assez faible. Ces indicateurs sont des « déterminants de santé », au même titre que la qualité du logement. Sur ce plan, les quartiers prioritaires de Mulhouse se caractérisent par une proportion plus importante de logements dégradés.

Les déterminants de santé ont un fort impact sur l'état de santé de la population. En effet, des conditions de vie dégradées participent de l'émergence d'affections physiques et psychiques génératrices de souffrances qu'il faut, individuellement et surtout collectivement absolument prévenir. C'est une exigence qui fonde l'approche mulhousienne de la promotion de la santé. En matière de santé, la région mulhousienne se caractérise actuellement par des indicateurs de mortalité prématurée supérieurs à la moyenne régionale. Dans les quartiers prioritaires, les jeunes, les familles monoparentales, les personnes âgées, les personnes en situation de souffrance psychiques sont particulièrement vulnérables. Des freins à l'amélioration du bien-être et de la santé des mulhousiens dans les quartiers prioritaires sont identifiés:

- l'isolement croissant et le repli sur soi,
- les difficultés d'accès à l'offre sanitaire et sociale (proximité, délais d'attente, dépassements d'honoraires),
- les difficultés d'appropriation des enjeux de santé (par manque d'information et ou de compréhension et parce que pour les personnes confrontées à de nombreuses difficultés du quotidien, la prévention en matière de santé n'est pas une priorité),
- l'inaccessibilité de certains biens de première nécessité (en termes financiers et de proximité, en particulier pour les personnes âgées).

³⁵ ORSAL, portrait sanitaire et social de la zone de proximité de Mulhouse, 2013

Mulhouse dispose cependant d'importants atouts pour favoriser le bien-être de sa population : une population jeune, une richesse du tissu associatif et de l'offre sanitaire et sociale, des réseaux santé déployés dans les quartiers prioritaires, des outils et un savoir-faire reconnus dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé.

Au niveau d'Illzach, un certain nombre d'actions a été initié par le CSC autour des enjeux de santé via la question du bien-être. L'intervention de OPELIA en lien avec le CSC (dans le cadre de groupes de parole notamment) ou en lien avec Réagir, permet de travailler la dimension psychologique.

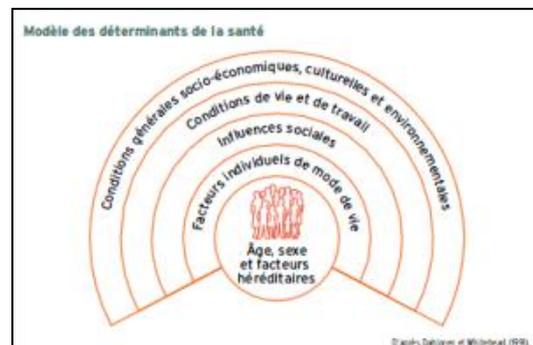
Au niveau de Wittenheim, le travail engagé dans le cadre du CUCS a permis de souligner les difficultés d'appropriation des enjeux de santé ainsi que les situations d'isolement croissants et de repli. En effet, un diagnostic santé a été réalisé sur Wittenheim par l'IREPS, l'ORSAL et Migration Santé Alsace en lien avec la Ville et le CSF. A l'issue de ce diagnostic, un groupe d'habitants (originaires pour partie du quartier prioritaire) s'est progressivement constitué pour travailler sur les actions à mener.

Enjeux et objectifs

Agir contre les inégalités de santé nécessite une approche transversale, pour intervenir sur les déterminants qui auront une influence sur l'état de santé de la population.

La charte d'Ottawa donne une définition de la santé qui ouvre des perspectives en termes d'enjeux : « la santé exige un certain nombre de conditions et de ressources préalables, l'individu devant pouvoir notamment : se loger, accéder à l'éducation, se nourrir convenablement, disposer d'un certain revenu, bénéficier d'un éco-système stable, compter sur un apport durable de ressources, avoir droit une justice sociale et à un traitement équitable.

Tels sont les préalables à toute amélioration de la santé. »¹⁶. Cette définition appelle donc une approche transversale de la santé : la promotion de la santé. Il s'agit sur les déterminants de santé en renforçant la participation active des habitants à l'identification des problèmes, ainsi qu'à la recherche de solutions.



Objectif stratégique : Agir sur les facteurs comportementaux, sociaux et environnementaux du bien-être et de la santé, par une meilleure implication des habitants dans les projets qui les concernent.

A noter qu'en fonction des réalités locales et des moyens mobilisables, les communes d'Illzach et de Wittenheim (notamment en raison du travail déjà engagé de diagnostic), tout en validant les enjeux et objectifs présentés ci-dessous, seront amenés à mettre plus particulièrement l'accent sur une partie seulement des enjeux identifiés.

Quatre enjeux majeurs ont été identifiés :

- 1. Renforcer la participation des habitants pour favoriser le bien-être individuel et collectif et le mieux vivre ensemble.**

¹⁶ La Charte d'Ottawa a été adoptée à l'issue de la première conférence internationale pour la promotion de la santé, en 1986

Développer la participation des habitants, dans une logique ascendante, par le biais des réseaux santé de quartier notamment. Une plus grande implication des habitants nécessite une reconnaissance par eux-mêmes et par les professionnels de leur capacité à agir, du temps nécessaire à la mobilisation et à la construction collective, et une meilleure valorisation de l'intérêt des expériences de coresponsabilité et de santé communautaire.

2. Prévenir le mal-être et mieux prendre en compte la souffrance psychique dans les quartiers.

Notamment en direction des familles monoparentales, des personnes âgées, des jeunes et des très jeunes, des personnes en situation de souffrance psychique, des personnes précaires. Cet enjeu passe par le renforcement du lien social. L'hygiène et la salubrité du logement sont des problématiques liées.

3. Développer l'accès aux droits et aux soins et l'éducation pour la santé.
Développer et maintenir une offre adaptée en matière de soins et de droits, d'accompagnement dans les démarches d'accès aux droits, d'information et de prévention, dans une logique de proximité et d'accessibilité.

4. Renforcer l'accès aux biens et aux produits de qualité, dans une démarche de proximité, afin de réduire l'exposition aux facteurs pathogènes externes (pesticides, composés organiques volatiles...).
Favoriser une consommation plus favorable à la santé, plus durable, en développant notamment les réseaux de proximité et de solidarité. Les inégalités de santé sont notamment le fruit d'un inégal accès à des produits de qualité.

Ces enjeux seront principalement déclinés opérationnellement dans le Contrat Local de Santé de Mulhouse 2015-2020.

Concernant plus particulièrement **Wittenheim**, les enjeux suivants ont été identifiés suite au diagnostic :

- amélioration de l'information sur l'offre de ressources « santé » et de services par la création d'un répertoire des ressources locales et des permanences d'accès au droit (écrivain public, CIDFF, lieu d'écoute et d'orientation, CARSAT)
- mise en place d'actions de prévention autour de la santé (CARSAT et écoles),
- appropriation du cadre de vie (soutien à la formation de collectifs de locataires, réalisation de moments de convivialité pour améliorer le vivre ensemble, implication dans les changements du cadre de vie.

L'enjeu pour l'avenir est de redynamiser le réseau en mobilisant davantage les habitants et en réalisation des actions plus fréquentes et plus visibles.

Dans le cadre de la réflexion menée sur Wittenheim, la question d'un élargissement du Contrat Local de Santé de Mulhouse aux deux communes de Wittenheim et d'Illzach a été posée. L'ARS devrait solliciter les communes en ce sens.

➤ Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

Axe 6 – Le cadre de vie et la fluidité résidentielle

Axe 6 - Le cadre de vie et la fluidité résidentielle

Au niveau de Wittenheim, l'enjeu réside dans le fait d'achever la rénovation urbaine en cours et d'inscrire le quartier prioritaire dans un projet urbain global (à l'échelle de la ville dans son ensemble).

Au niveau d'Illzach, les difficultés résident à la fois dans des équipements (en particulier des établissements scolaires) à valoriser en termes d'accessibilité et de d'environnement mais aussi en termes urbanistiques (liaisons, dessertes, espaces public...) et d'habitat (pour une partie du patrimoine situé sur le quartier prioritaire).

Au niveau de Mulhouse, les quartiers prioritaires peuvent être regroupés en 2 grandes catégories : les anciens quartiers ouvriers périphériques du cœur de ville (Briand, Franklin, Vauban-Neppert, Fonderie) et les quartiers d'habitat social (les Coteaux, Brossolette, Drouot, Wolf-Wagner, Brustlein). Ces derniers comportent eux-mêmes deux grandes typologies : celle des cités jardins de l'entre-deux guerres (Wolf, ancien Drouot) et celle des grands ensembles de l'après-guerre issus de l'industrialisation des process de construction.

Tous ces quartiers présentent des caractéristiques sociales communes (pauvreté, précarité...) mais des « fonctions » résidentielles et des rôles urbains différents. Ces fonctions peuvent être scindées en trois problématiques majeures, qui trouvent une résonance plus ou moins forte selon les quartiers :

- la qualité des équipements et des espaces publics,
- l'existence et la qualité des équipements commerciaux et des activités économiques,
- la qualité de l'habitat, des liens à la ville et des transports, du lien social.
- Ajouter un texte (en cours de rédaction) sur le positionnement particulier des quartiers sur les communes d'Illzach et de Wittenheim.
- La qualité des équipements et des espaces publics

Les espaces publics jouent un rôle très important dans la définition de l'image d'un quartier, d'un territoire (paysage, rapport à l'eau, espaces verts, stationnement). La qualité des espaces publics est un sujet d'autant plus sensible que les quartiers prioritaires pâtissent d'une image relativement négative qui entrave leur attractivité résidentielle, notamment auprès de certaines catégories de population.

Sur ce sujet, la majorité des quartiers prioritaires disposent d'atouts. Drouot, les Coteaux et Wolf-Wagner bénéficient d'espaces verts importants et de qualité, dont la lisibilité et l'usage restent à

Données clefs

Les quartiers ont des atouts :

- *Présence d'espaces verts et, pour certains, d'équipements publics structurants*
- *Dynamique commerciale à Briand et Franklin, dynamique économique aux Coteaux et à Fonderie*
- *Bénéfices du PRU pour Bourtzwiller, les Coteaux, Vauban-Neppert, Wagner et Franklin*
- *Le tramway dessert la majorité des quartiers prioritaires*
- *Un tissu associatif dense*

Mais

- *Une appropriation des espaces et équipements publics des quartiers, ou à proximité des quartiers, souvent faible*
- *Des espaces publics parfois exigus*
- *Aspect dégradé, voire déclin du commerce de proximité*
- *La rénovation urbaine n'a pas concerné tous les quartiers et/ou tous leurs îlots*
- *Présence de copropriétés fragiles, et subsistance de poches d'habitat privé dégradé*
- *Une culture vélo encore peu développée*
- *Le morcellement urbain de Mulhouse concerne particulièrement certains quartiers prioritaires, qui souffrent d'effets de coupures urbaines*
- *Une proximité avec le centre-ville et/ou une desserte satisfaisante des quartiers prioritaires d'Illzach et de Wittenheim mais un enclavement psychologique et une image dégradée*
- *Les quartiers prioritaires concentrent les populations précaires et fragiles.*

renforcer. Drouot, Briand et la Fonderie se situent à proximité de canaux vers lesquels ils ne se tournent cependant pas. Franklin et Fonderie se caractérisent par la présence d'équipements publics structurants.

Les quartiers pâtissent aussi d'inconvénients liés à la qualité des équipements et espaces publics. Ainsi, Briand, Fonderie et Vauban-Neppert souffrent de l'exiguïté de leurs espaces publics, ou de problèmes liés à l'occupation de ces espaces. Drouot (en tout cas sur la place Auger et dans les jardins), Franklin, rencontrent des problèmes d'appropriation des espaces publics par leurs habitants.

De plus, la « barrière psychologique » entre quartiers est parfois importante. Ainsi, les équipements et espaces publics proches de certains quartiers ne sont pas utilisés par les habitants des quartiers limitrophes. Par exemple, la place Franklin est peu investie par les habitants de Briand.

■ **L'existence et la qualité des équipements commerciaux et des activités économiques**

A noter que cette question se pose différemment pour les quartiers hors Mulhouse qui ne disposent pas, compte tenu d'une part de leur localisation (proximité du centre-ville) et/ou de leur taille (petits quartiers), de tels équipements. Quand il existe ils sont relativement restreints et disposent d'une capacité de chalandise relativement faible qui les met souvent en difficulté.

Les activités économiques et la qualité des équipements commerciaux jouent un rôle important dans l'attractivité des quartiers. Ils sont aussi des acteurs incontournables de l'image que renvoie le quartier vers l'extérieur, vers le reste de la ville et de l'agglomération.

Là aussi, les quartiers prioritaires bénéficient d'importants atouts. Briand et Franklin disposent d'une dynamique commerciale, certes d'une typologie différente qu'auparavant, autour du marché et de l'axe Briand/Franklin. Les Coteaux se distinguent des autres quartiers par la présence d'un pôle commercial dynamique, l'espace Kientzler, mais aussi par la présence dans leur environnement immédiat de 2 des plus importantes zones d'activité économique de l'agglomération mulhousienne, le Parc des Collines et le Parc de la Mer Rouge. La situation de Fonderie et de Drouot sont comparables, avec la présence du Village Industriel, de l'Université et de la Clinique Saint-Sauveur pour l'un, et le Village Artisanal pour l'autre.

Cependant, ces points forts ne garantissent plus aujourd'hui la pérennité des équipements commerciaux et le maintien des activités économiques. A Briand et Franklin, la dynamique commerciale existante est sans doute bridée par la faible qualité de l'aspect extérieur de nombreux commerces, et la rareté de l'espace public nécessaire tant au cheminement des chaland, au stationnement des clients qu'au passage des automobilistes.

Le Drouot se trouve lui confronté à une situation de déclin du commerce de proximité, et souffre d'un manque de lien avec le Village Artisanal, pourtant situé en son cœur. Wolf-Wagner n'abrite aucun commerce. A Vauban-Neppert et à Bourtzwiller-Est dans une moindre mesure, il y a peu de commerces comparativement à la taille du quartier. A Vauban-Neppert, de plus, les commerces existant présentent bien souvent un aspect extérieur dégradé et la lisibilité du maillage commercial reste imparfaite pour le visiteur.

■ **La qualité de l'habitat**

Il est évident que la qualité de l'habitat d'un quartier a une forte influence sur la qualité de son cadre de vie. Cette problématique est depuis longtemps prise en compte à Mulhouse, mais l'effort doit être poursuivi.

Grâce au Programme de Rénovation Urbaine, de nombreux quartiers prioritaires mulhousiens ont bénéficié d'importants travaux de réhabilitation et de rénovation. Les Coteaux ont connu un programme de rénovation thermique d'une partie de leur parc social. Bourtzwiller, Wolf-Wagner et Vauban-Neppert font, ou ont fait, l'objet de programmes de démolitions d'ampleur, de restructuration de pans entiers de quartier. De même, les trois quartiers anciens (Briand, Franklin et Vauban-Neppert) ont connu un traitement massif de l'habitat indigne.

Cependant, l'action de rénovation n'a pas pu porter sur tous les quartiers prioritaires, ni sur tous les îlots. Les quartiers périphériques au cœur de ville présentent une forte densité avec des cœurs d'îlots peu verts, une importante minéralité de l'espace public et une réponse imparfaite aux critères de l'habitat d'aujourd'hui avec des espaces extérieurs (balcons, loggias ...) importants et au calme. Ainsi, Drouot voit son habitat se dégrader, notamment sur le Nouveau Drouot.

De plus, malgré tout le travail qui a déjà été réalisé, certains problèmes demeurent. Les 4 quartiers anciens (Briand, Franklin, Vauban-Neppert et Fonderie) se caractérisent par la présence d'habitat privé dégradé jouant le rôle d'habitat social de fait. Le quartier des Coteaux, abrite de grandes copropriétés en difficulté qui restent fragiles malgré un accompagnement fort au travers du PICO depuis 5 ans. Dans une moindre mesure, le quartier de Bourtzwiller est lui aussi concerné par cette problématique. Le quartier des Coteaux se distingue aussi par une vacance du parc social en hausse.

■ La qualité des liens à la ville et des transports

On entre ici dans des enjeux d'aménagement urbain. La qualité des liens à la ville se lit autant dans l'accessibilité du quartier que dans les connexions du quartier avec son environnement. La desserte en transport en commun joue un rôle important dans ce domaine.

Il n'existe pas à Mulhouse (pas plus d'ailleurs à Illzach et Wittenheim) de quartier prioritaire complètement enclavé ou déconnecté du reste de l'agglomération, si ce n'est Bourtzwiller-est sous l'angle automobile. Au contraire, l'une des spécificités de la ville et d'abriter « la banlieue en son centre », avec les quartiers anciens, quartiers prioritaires qui bordent le centre-ville, mais restent malgré cela à l'écart des axes structurants des transports en commun qui nécessitent des axes larges. Le tramway dessert cependant, ou se trouve à proximité, des quartiers prioritaires périphériques (Drouot, Bourtzwiller, les Coteaux, Wolf-Wagner). Un effort particulier a été fait sur le maillage des pistes cyclables et sur la promotion des modes de déplacements doux (vélo et marche). Cependant, la culture vélo n'est pas encore assez développée chez les habitants de certains quartiers.

L'histoire de Mulhouse, son explosion économique et démographique au milieu du XIX^e siècle, ont été le terreau d'un morcellement urbain relativement fort. De fait, les quartiers prioritaires sont concernés par la problématique des liens à la ville. Wolf-Wagner et Drouot se distinguent par des problèmes posés par les liens entre les 3 entités composant chacun des quartiers. A Vauban-Neppert, Franklin et Wolf-Wagner, il existe un risque de fragmentation urbaine et sociale, un risque de distorsion interne, liés notamment au différentiel d'interventions urbaines entre des secteurs entièrement rénovés et d'autres restés à l'écart. Brustlein, Fonderie, Drouot et Briand sont tous les 4 proches d'opérations urbaines d'envergure. La question de la porosité entre eux et ces opérations peut donc se poser. Wolf-Wagner et Brustlein connaissent des effets de coupure urbaine et sont dans une situation de « quartier-frontière ». Les Coteaux et Brustlein, enfin, s'illustrent par la faiblesse de liens qui les raccordent aux zones d'activité qui les bordent.

■ Comment renforcer le lien social ?

Le concept de lien social recouvre ici les questions de bien-vivre et de bien-être dans les quartiers, et ce pour l'ensemble des strates de la population : jeunes comme personnes âgées, habitants comme personnes de passage, etc.

Là encore, Mulhouse et ses quartiers prioritaires bénéficient d'importants atouts. Ils bénéficient souvent d'un tissu associatif qui permet d'entretenir du lien social. C'est le cas de Bourtzwiller. Par ailleurs, la présence en leur sein d'espaces publics dynamiques favorise un certain lien social, comme par exemple l'avenue Briand et la place du marché, qui sont des lieux très fréquentés.

Cependant, la majorité des quartiers prioritaires présentent aussi des faiblesses sur les questions de mixité et de lien social. Briand et Vauban-Neppert sont des portes d'entrée pour l'immigration, des quartiers-tremplin marqués par une forte mobilité résidentielle. Drouot s'apparente davantage à un quartier « de relégation », c'est-à-dire qu'il accueille des populations précaires qui auraient des difficultés à payer un loyer plus élevé ailleurs. Briand et Franklin connaissent des problèmes liés au manque de stationnement et à l'intensité de la circulation. L'évolution du quartier Wolf-Wagner

suscite des interrogations, notamment sur la portée des effets du recentrage des équipements publics structurants le long de la rue d'Agen. Enfin, il convient de noter que l'enclavement n'est pas uniquement physique. Par exemple, les jeunes du quartier Briand se voient loin du centre-ville alors que, géographiquement, ce n'est pas le cas.

■ Enjeux

A noter qu'en fonction des réalités locales et des moyens mobilisables, les communes d'Illzach et de Wittenheim, tout en validant les enjeux et objectifs présentés ci-dessous, seront amenés à mettre plus particulièrement l'accent sur une partie seulement des enjeux identifiés (cf. enjeux signalés ci-dessous).

○ **La qualité des équipements et des espaces publics**

- Faire en sorte que chaque quartier prioritaire bénéficie d'espaces publics de qualité notamment en renforçant la place offerte aux piétons tant sur les places que dans les rues [Wittenheim, Illzach] ;
- Préserver, développer, mais surtout valoriser et rendre plus visibles les espaces verts existants, et les inscrire dans une trame verte continue [Wittenheim] ;
- Ouvrir la ville sur l'eau dès que cela est possible ;
- Compléter les équipements publics de base quand ils manquent, relier les quartiers aux équipements de loisir structurants [Illzach]. Pour Wittenheim, l'enjeu se situe au niveau d'une offre de périscolaire de meilleure qualité à l'échelle du quartier prioritaire dans un souci d'équité avec le reste du territoire.

○ **L'existence et la qualité des équipements commerciaux et des activités économiques**

- Proposer un maillage lisible et performant des quartiers [Illzach] ;
- Développer la qualité esthétique des commerces de proximité ;
- Faciliter l'appropriation par les habitants, et l'ensemble des mulhousiens, des activités existantes [Illzach] ;
- Le développement de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers peut être un levier opérationnel efficace.

○ **La qualité de l'habitat**

- Poursuivre l'effort engagé dans la rénovation [Wittenheim] et le déplacer sur d'autres quartiers, comme par exemple le Nouveau Drouot,
- Etre particulièrement vigilant sur la situation des copropriétés en difficulté et proposer des actions de redressement et/ou de remise aux normes [Wittenheim, Illzach],
- Poursuivre le traitement de l'habitat indigne et adapter l'habitat aux critères recherchés aujourd'hui dans la plupart des quartiers anciens,
- Intégrer les habitants aux processus de décision, pour que les projets répondent réellement à leurs aspirations [Illzach],
- Mener un travail sur la place et le rôle du logement social dans une stratégie globale de peuplement à l'échelle de la ville et de l'agglomération [Illzach],
- Prendre en compte les enjeux en matière de rénovation énergétique des logements, notamment les logements sociaux.

○ **La qualité des liens à la ville et des transports**

- Promouvoir une approche, une analyse urbaine transversale, en intégrant la place des quartiers dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération [Wittenheim] ,
- Veiller à poursuivre le travail sur la promotion des modes doux et développer l'ensemble de la palette multimodale,
- Travailler à l'amélioration de la lisibilité des dessertes en transport en commun, des liens piétons aux arrêts comme au centre-ville, à la résorption des coupures urbaines qui les séparent de leur environnement immédiat (ex : Cité Administrative Coehorn qui entrave une circulation naturelle entre Wolf-Wagner et Vauban-Neppert).

- **Comment renforcer le lien social ?**
- Exploiter les ressources du développement endogène [Illzach],
- S'interroger sur les « vocations », les rôles que l'on veut minorer, développer ou renforcer pour les différents quartiers prioritaires [Illzach],
- Travailler sur la problématique de la mixité sociale, au travers de la mixité fonctionnelle et d'habitat, dans les quartiers Wolf-Wagner, Bourtzwiller, Briand et Drouot sur Mulhouse ainsi que sur le quartier Markstein-La Forêt pour Illzach ;
- Intégrer l'enjeu du lien social dans toutes les réflexions liées aux espaces et équipements publics [Wittenheim].
- Travailler en codécision, en co-construction avec les habitants [Illzach].

Objectif N° 1=> Intervenir plus fortement dans les quartiers présentant des dysfonctionnements urbains majeurs

Il s'agit ici de mettre en avant les quartiers où l'urgence d'intervenir est la plus forte. Cet objectif permet aussi de préfigurer le cadre du futur Programme de Renouvellement Urbain, dont le protocole se trouve dans ce document. Cette intervention aura comme objectifs de :

- *Reconstruire des tissus urbains de qualité et reliés à la Ville,*
- *Redonner des possibilités de mobilité résidentielle*
- *Mettre à niveau les équipements de ces quartiers pour y développer dans des conditions satisfaisantes les politiques d'accompagnement social, d'accueil périscolaire, d'offre de loisir et de retour à l'emploi, économique, sportive et culturelle.*

Objectif N° 2=> Proposer un habitat de qualité, adapté à tous les besoins

La qualité de l'habitat, sa diversité, son adaptation à la demande, sont des clés de l'attractivité d'un quartier. Mulhouse, et notamment ses quartiers prioritaires, se caractérisent par une présence notable d'habitat privé dégradé, de copropriétés fragiles. De même, plus que les villes de sa strate, elle peine à offrir différentes étapes d'un parcours résidentiel de qualité à ses habitants. Enfin, dans des quartiers d'habitat ancien, ou construits avant 1975, la problématique de la précarité énergétique des ménages émerge.

Objectif N° 3=> Améliorer le cadre de vie

Les espaces publics jouent un rôle très important dans l'image d'un quartier, d'un territoire (paysage, rapport à l'eau, espaces verts, stationnement). La qualité des espaces publics est un sujet d'autant plus sensible que les quartiers prioritaires pâtissent d'une image relativement négative qui entrave leur attractivité résidentielle, notamment auprès de certaines catégories de population. Les activités économiques et la qualité des équipements commerciaux jouent aussi un rôle important dans l'attractivité des quartiers.

Objectif N° 4=> Améliorer la qualité des liens

Que ce soient les liens « physiques » ou bien « sociaux » entre et à l'intérieur des quartiers. Il s'agit aussi de travailler collectivement, avec les habitants, les liens entre les projets urbains, sociaux, les projets de développement économique, de développement durable, etc. pour effacer progressivement le morcellement qui caractérise Mulhouse.

Axe 6 - Obj 1	AXE 6 : Le cadre de vie et la fluidité résidentielle ➡ Intervenir plus fortement dans les quartiers présentant des dysfonctionnements urbains et sociaux majeurs ⬅
Données clefs et contexte <i>Le contrat unique doit réunir le volet social et le volet urbain de la politique de la ville. Cet objectif permet d'en mettre en place les prémices, en posant les bases géographiques et stratégiques d'un futur programme de renouvellement urbain, dont le protocole détaille figure dans ce document</i>	
→ Buts à atteindre : Préfiguration d'un nouveau PRU mulhousien, à l'échelle des quartiers Drouot/Illzach, quartiers anciens et Coteaux et d'opérations d'intérêt régional sur les quartiers Markstein/Linge à Wittenheim et Bourtzwiller à Mulhouse. Définition du volet urbain pour ces quartiers à une échelle globale et s'inscrivant dans un projet à long terme avec comme objectifs de : <ul style="list-style-type: none"> - Reconstruire des tissus urbains de qualité et reliés à la Ville, - Redonner des possibilités de mobilité résidentielle - Mettre à niveau les équipements de ces quartiers pour y développer dans des conditions satisfaisantes les politiques d'accompagnement social, d'accueil périscolaire, d'offre de loisir et de retour à l'emploi, économique, sportive et culturelle. → Impacts attendus : Réduire les dysfonctionnements urbains et sociaux majeurs des quartiers visés → Moyens à mettre en œuvre : Adapter la stratégie à la qualité du tissu urbain et à ses potentialités en : <ul style="list-style-type: none"> - visant potentiellement une restructuration globale de certains quartiers issus de la production de masse d'après-guerre (Drouot, Coteaux-Verne, Markstein/Linge...), restructuration portant tant sur l'habitat que les espaces publics ; - ciblant prioritairement l'amélioration et l'enrichissement des espaces publics des quartiers anciens ; - mettant l'habitant au cœur du projet → Critères d'évaluation (exemple) :	
TERRITOIRES CONCERNES	
<input type="checkbox"/> Territoires prioritaires : les Coteaux, Drouot/Illzach, quartiers anciens péricentraux, les quartiers Markstein/Linge à Wittenheim et Bourtzwiller à Mulhouse. <input type="checkbox"/> Quartiers vécus : <input type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input type="checkbox"/> Autres territoires m2A :	
Exemples d'actions proposées	
→ Voir le protocole	
Publics ciblés Tous les habitants	
Partenaires : <input type="checkbox"/> Pilote / <input checked="" type="radio"/> Concerné / <input type="radio"/> Non concerné	
<input type="checkbox"/> m2A <input type="checkbox"/> Ville Mulhouse <input type="checkbox"/> Etat (DDT/ANRU) <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="radio"/> Bailleurs sociaux <input type="checkbox"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="checkbox"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)
Calendrier prévisionnel Protocole de préfiguration : 2015/2016. Mise en œuvre du projet urbain : 2017.	
Liens avec :	

Axe 6 - Obj 2	AXE 6 : Le cadre de vie et la fluidité résidentielle ➡ Proposer un habitat de qualité, adapté à tous les besoins ◀	
Données clefs et contexte <i>La qualité de l'habitat, sa diversité, son adaptation à la demande, sont des clés de l'attractivité d'un quartier. Mulhouse, et notamment ses quartiers prioritaires, se caractérisent par une présence notable d'habitat privé dégradé, inadapté à la demande des ménages, de copropriétés fragiles et d'îlots d'habitat social en difficulté. De même, plus que les villes de sa strate, elle peine à offrir différentes étapes d'un parcours résidentiel de qualité à ses habitants. Enfin, dans des quartiers d'habitat ancien, ou construits avant 1975, la problématique de la précarité énergétique des ménages émerge.</i>		
→ Buts à atteindre : Diversification du parc d'habitat (typologie, taille, location / accession...) à l'échelle de chacun des quartiers Baisse de la précarité énergétique Accompagnement des copropriétés en fragilité potentielle Amélioration du niveau de confort (tant intérieur, qu'extérieur – balcons, stationnement...) des logements → Impacts attendus : Améliorer la qualité des logements et baisser les charges Attirer de nouveaux habitants dans les quartiers Maintien – notamment dans les quartiers anciens – des classes moyennes y habitant Baisser le nombre de copropriétés fragiles → Moyens à mettre en œuvre : Favoriser la rénovation (et le cas échéant la démolition) de l'habitat (PIG, OPAH, ORI, aide à la rénovation du parc social), Augmenter la part dévolue à l'accession et au locatif libre Renforcer le caractère verdoyant des cœurs d'îlot (à travers le PLU par exemple) Traiter les nuisances sonores des axes de circulation automobile en modérant la vitesse et en isolant le bâti Apporter une assistance aux copropriétés en difficulté. → Critères d'évaluation (exemple) :		
TERRITOIRES CONCERNES		
<input type="checkbox"/> Territoires prioritaires : <input type="checkbox"/> Quartiers vécus <input type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input type="checkbox"/> Autres territoires m2A : territoires d'intérêt intercommunal		
Exemples d'actions proposées		
→ aides à la rénovation (ANAH, PIG ou OPAH) → soutien aux copropriétés (PICO, POPAC, observatoires, PIG)		
Publics ciblés Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, copropriétaires Partenaires : <input type="checkbox"/> Pilote / <input checked="" type="radio"/> Concerné / <input type="radio"/> Non concerné		
<input type="checkbox"/> m2A <input type="checkbox"/> Ville Mulhouse <input type="checkbox"/> Etat (DDT/ANRU) <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="radio"/> Bailleurs sociaux <input checked="" type="radio"/> propriétaires privés <input checked="" type="radio"/> ARIM, Conseil Départemental, CAF, ADIL. <input type="radio"/>	<input type="checkbox"/> Ville d'Illzach pour certaines actions (à préciser ultérieurement) <input type="checkbox"/> Ville de Wittenheim pour certaines actions (à préciser ultérieurement)
Calendrier prévisionnel Continu Liens avec :		

Axe 6 - Obj 3	AXE 6 : Le cadre de vie et la fluidité résidentielle ➡ Améliorer le cadre de vie ⬅
Données clefs et contexte <i>Les espaces publics jouent un rôle très important dans la définition de l'image d'un quartier, d'un territoire (paysage, rapport à l'eau, espaces verts, stationnement). La qualité des espaces publics est un sujet d'autant plus sensible que les quartiers prioritaires pâtissent d'une image relativement négative qui entrave leur attractivité résidentielle, notamment auprès de certaines catégories de population. Les activités économiques et la qualité des équipements commerciaux jouent aussi un rôle important dans l'attractivité des quartiers.</i>	
→ Buts à atteindre : Améliorer la qualité esthétique et fonctionnelle des espaces publics Ouvrir la ville sur l'eau dès que cela est possible Rendre plus visible les espaces verts existants Améliorer la liaison entre les quartiers et les équipements structurants Requalifier certains espaces stratégiques pour favoriser le maintien, voire le développement, du commerce et des activités de proximité Favoriser la pérennité et le développement de l'offre commerciale et économique → Impacts attendus : Amélioration de l'image des quartiers, amélioration de leur attractivité générant un effet levier pour l'initiative privée sur le bâti environnant et les commerces. Baisse sensible des différents problèmes liés à la voiture (stationnement, circulation) Meilleure qualité des espaces publics → Moyens à mettre en œuvre : Mise en œuvre du projet urbain : - Développement des espaces dévolus aux modes doux et actifs (cheminements et lieux de rencontre) en améliorant leur qualité via les continuités vertes et de la présence de l'eau - Réalisation d'un maillage d'espaces verts de repos et de jeux à l'échelle des différents quartiers - Création de lieux phares porteurs d'identité et de fierté pour les quartiers à l'image de Safi-Lofink et de son parvis - Affirmation de la visibilité des équipements structurants - Diminution de la place de la voiture dans l'espace public en exploitant des solutions alternatives (îlots inoccupés, silos...) - Appui au maintien et au développement du commerce → Critères d'évaluation (exemple) :	
TERRITOIRES CONCERNES	
<input type="checkbox"/> Territoires prioritaires : <input type="checkbox"/> Quartiers vécus : <input type="checkbox"/> Territoires de veille active : <input type="checkbox"/> Autres territoires m2A : territoires d'intérêt intercommunal	
Exemples d'actions proposées	
→ FISAC → Aménagements urbains (plan d'action quartiers de Mulhouse) → GUP	
Publics ciblés Tous	
Partenaires : <input type="checkbox"/> Pilote / <input checked="" type="radio"/> Concerné / <input type="radio"/> Non concerné	
<input type="checkbox"/> m2A <input type="checkbox"/> Ville Mulhouse <input type="checkbox"/> Etat (DDT/ANRU) <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="radio"/> Bailleurs sociaux <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>
Calendrier prévisionnel Continu Liens avec :	

➔ Enjeux transversaux : jeunesse, égalité entre les femmes et les hommes, prévention des discriminations

Au-delà de ces piliers thématiques, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 précise que le contrat de ville vise à « lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales »¹⁷.

A ce titre, il s'agit de « concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée »¹⁰. Dans cette perspective, le CGET a produit différents cadres de référence.

L'un des enjeux communs à ces cadres, et en particulier à ceux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations, au-delà de la volonté de rétablir l'égalité et de faire respecter le droit, se situe dans la méthode. Il y est préconisé de recourir à une **approche intégrée** considérée comme une réponse aux limites des actions menées précédemment.

La notion d'approche intégrée trouve son origine dans une réflexion engagée au niveau international dans le champ du droit des femmes.

La notion d'approche intégrée, plus exactement de « mainstreaming gender », est apparue en 1995 lors d'une conférence de l'Organisation des Nations Unies à Pékin, au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes.

« L'approche intégrée consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques. »¹⁸

Elle a été inscrite par le Conseil de l'Europe dans le cadre des politiques pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a été utilisée en France à partir de 1997 et d'une directive portant sur le champ du handicap.

L'approche intégrée s'apparente à une **approche de droit commun**. Pour autant, et afin de résoudre les inégalités relevées, cette approche nécessite, parallèlement, la **mise en œuvre de mesures spécifiques** en faveur des publics vulnérables ou considérés comme tels (femmes, immigrés ...) sur une période déterminée en vue de réduire les écarts les plus importants. Elles s'inscrivent dans une logique de rattrapage.

L'approche proposée consiste, en fait, à travailler sur l'analyse des processus et des effets et non sur l'intentionnalité de l'acte discriminatoire et/ou des inégalités de genre.

Il s'agit d'une part d'identifier ce qui dans les procédures, les process est porteur de discriminations, en particulier systémiques, ou encore d'inégalités liées au genre, et d'autre part de s'assurer que les politiques publiques mises en place, les actions ne créent pas de discriminations ou d'inégalités. Par exemple, il s'agit d'identifier ce qui dans les procédures peut ouvrir la voie aux discriminations ou aux inégalités.

De manière pragmatique, dans le cadre du contrat de ville, il est apparu que la mise en œuvre de cette **approche intégrée de l'égalité nécessitait de passer par une étape préalable**.

¹⁷ Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, article 1-I.

¹⁸ http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/03themes/gender-mainstreaming/EG_S_MS_98_2_rev_fr.pdf.

En effet, localement des actions sont déjà menées (notamment au niveau de Mulhouse), des difficultés existent mais la démarche menée dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville n'a pas permis de les faire apparaître de manière pertinente.

Il paraît nécessaire de passer par une identification d'éléments de diagnostic permettant d'objectiver les situations, de partir de l'existant (actions déjà menées) ainsi que par un travail de sensibilisation-formation des acteurs. Il est proposé de s'inscrire dans une démarche collective.

Il s'agira donc :

- d'identifier les ressources disponibles entendues comme les acteurs en présence, spécifiquement dédiée au sujet ou intervenant plus ponctuellement, tant au niveau de l'Etat, que des collectivités, de la société civile ou du monde universitaire et de celui de la recherche. Ce travail d'identification permettra également de répondre à l'enjeu d'identification de « référents » mis en avant dans les cadres de référence ;
- d'identifier les actions déjà menées visant la prévention des discriminations et/ou l'égalité entre les femmes et les hommes. A la fois celles qui ont « réussi » et celles qui ont rencontré des difficultés, afin d'identifier collectivement les freins et obstacles. Une telle analyse peut s'avérer particulièrement utile à l'action dans la mesure où elle permet d'identifier collectivement les difficultés ;
- d'objectiver les difficultés : réaliser un diagnostic permettant de disposer d'une analyse partagée des « objets de travail », des thèmes à travailler. Le diagnostic peut s'appuyer sur des données statistiques chiffrées quand elles existent, c'est notamment le cas pour la dimension du « genre ». Il peut également s'appuyer sur un travail de prise en compte de la parole des acteurs, habitants, publics potentiellement concernés.
On peut citer le rapport réalisé par l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne (APSM), « Regards croisés sur les inégalités femmes-hommes », peut constituer un premier support de réflexion intéressant d'autant qu'il permet de croiser deux des enjeux transversaux. Le travail mené a porté sur des jeunes des différents quartiers de Mulhouse dans lesquels la structure intervient, à savoir ceux de Bourtzwiller, Briand-Franklin, les Coteaux, Drouot et Wagner. Par ailleurs un travail du même type a été mené sur les territoires ruraux (Orbey) et semi-urbain (Rixheim) ¹⁹.
- de former, qualifier les acteurs : dans un premier temps dans une logique de sensibilisation à ces enjeux puis dans une logique de formation-action. La logique de sensibilisation repose sur la nécessité de disposer d'éléments de cadrage sur les définitions, le cadre juridique (ce qui dit, prescrit la loi, les processus à l'œuvre, les outils existants). La logique de formation-action (ou de recherche-action) s'inscrit dans une démarche pro-active d'une part d'identification des risques discriminatoires et d'autre part d'élaboration de réponses adaptées (évolution des processus, vigilance sur tel ou tel point, mise en œuvre d'actions...). Elle relève d'une logique collective, inter-acteurs impliqués sur un même territoire ou concernés professionnellement sur le sujet) et s'inscrit dans la durée. Il peut s'agir d'un cycle de formation de plusieurs journées ou d'une démarche de recherche-action plus longue inscrivant les personnes dans une logique de co-construction ²⁰.

¹⁹ Cf. http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/tissage-projet_apsm_20140207.pdf , page 8

²⁰ On peut se référer dans ce cadre au travail engagé conjointement par le Furet et l'ORIV en direction de professionnel(le)s de la petite enfance : http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/guide_furet_oriv_petite_enfance_discriminations.pdf

Dans le même temps , et sans attendre ce travail qui va s'inscrire sur le long terme, et afin de répondre aux attentes des habitants (ressenti important des inégalités et des discriminations), et de la circulaire du 15 octobre dernier relative aux modalités d'élaboration des contrats rappelle que « trois axes transversaux devront se décliner dans chacun des trois piliers et l'ensemble du contrat : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, et la prévention de toutes les discriminations », il est proposé **d'interroger les actions proposées au titre de la programmation annuelle et/ou relevant du droit commun afin de vérifier qu'elles répondent à cet enjeu d'égalité.**

Par ailleurs, **des actions spécifiques visant la lutte contre les discriminations et/ou l'égalité entre les femmes et les hommes pourront également d'ores et déjà être initiées**, notamment en direction des jeunes (dans le domaine du sport, de l'accès aux stages, de l'apprentissage, dans une perspective de mixité, de respect dans les démarches garçons-filles...).

Une attention particulière sera apportée dans le cadre de la mise en œuvre et du fonctionnement des conseils citoyens (mise en œuvre effectif du principe de parité femmes-hommes dans le collège habitants, prise en compte équilibré de la parole, adaptation des modes de fonctionnement permettant d'éviter les processus discriminatoires...).

Le travail collectif permettra la mise en place d'une grille d'analyse des actions, des politiques menées.

Il permettra également l'identification d'indicateurs d'évaluation de manière opérationnelle.

L'objectif in fine, qui pourrait donner lieu à la rédaction d'une annexe au contrat de ville, serait de se doter d'une stratégie globale d'actions.

3.3 Synthèse des enjeux et objectifs stratégiques

La nouvelle génération de contrats de ville permet à l'agglomération de réaffirmer sa volonté de lutte contre les inégalités territoriales les plus graves, avec des intentions déjà en partie identifiées dans ses documents généraux. Elle va lui permettre également d'inscrire ce nouveau contrat dans un objectif de politique spécifique de réduction de ces inégalités.

Mais les quartiers concernés présentent également des potentialités pour les communes concernées et/ou pour l'agglomération qui peuvent être mis en valeur, dans l'intérêt de tous. Les solutions qui peuvent y être développées pourront en plus être innovantes, expérimentales et représentatives de nouvelles formes de réponses aux enjeux actuels, que l'agglomération dans son ensemble est également en train de connaître.

Les quartiers retenus par l'Etat sur la base du critère de pauvreté ainsi que ceux repérés par l'agglomération, sont des territoires qui, aujourd'hui, présentent des écarts forts par rapport à l'ensemble de l'agglomération, sur les principaux indicateurs qui caractérisent la pauvreté : niveau médian de revenu bien sûr mais aussi niveau de formation, de taux d'emploi, caractéristiques sociodémographiques de la population (âges, CSP, typologie de famille, étrangers...), typologie et état du parc de logements (taux de logements sociaux, présence de copropriétés dégradées...).

L'enjeu est donc bien, grâce à un projet global intégré qui articule de manière optimum les différentes interventions et piliers, dont celui du volet urbain, de réduire ces écarts et d'améliorer le reste à vivre des populations.

Nous proposons donc de retenir deux critères : taux d'emploi et niveau médian de revenu qui peuvent directement être impactés par un projet urbain tel que défini.

Indicateurs de mesures pressentis :

- L'évolution du revenu médian dans chacun des quartiers
- La réduction de l'écart en matière de taux d'emploi, notamment des jeunes

Compte-tenu de la situation de départ et des tendances lourdes à l'œuvre sur les quartiers, la mesure de la réduction des écarts portant sur des ménages suivis pendant la durée du contrat de ville, paraît plus adéquat que des objectifs sur les quartiers eux-mêmes. Il faudra donc réfléchir dès la 1^{ère} année du contrat, à la mise en place d'un suivi-évaluation au niveau d'une cohorte de personnes (en flux) et sortir ainsi des suivis consistant à observer une image statique des territoires.

Au-delà de cet enjeu majeur de réduction des écarts, des enjeux plus thématiques, répondant aux principaux éléments de diagnostic mis en évidence, peuvent être avancés.

Synthèse des diagnostics thématiques :

- *L'insertion, l'accès à la formation et à l'emploi y est plus difficile qu'ailleurs.* Un fort taux de chômage y est observé, corrélé avec un faible niveau de formation et de qualification professionnelle. Malgré un dynamisme important en matière de création d'entreprises et d'activité, ces dernières doivent être régulées, professionnalisées, accompagnées.
- *La persévérance scolaire et la réussite éducative :* Le contexte social de ces quartiers amène des difficultés scolaires plus importantes pour les jeunes et ce, à toutes les étapes de leurs parcours scolaire, malgré une préoccupation ancienne sur cette problématique et de nombreuses actions.
- *La prévention de la délinquance et la tranquillité publique :* malgré une délinquance en baisse globalement sur m2A (et notamment sur Mulhouse), des incivilités sont récurrentes dans ces quartiers, créant un sentiment fort d'insécurité. Ponctuellement certaines violences urbaines ont connu une grande ampleur médiatique mettant à mal l'important travail partenarial accompli. Un sentiment de défiance persiste vis-à-vis des institutions compliquant les relations au quotidien.
- *L'enrichissement culturel et social :* même si une offre culturelle est très importante dans l'agglomération, l'accès de publics en difficulté est parfois compliquée. Face au problème, les structures se sentent isolées, démunies.
- *La santé, le bien-être et le vivre ensemble :* les caractéristiques sociales ont un fort impact sur l'état de santé des populations de ces quartiers. Les conditions de vie dégradées participent de l'émergence d'affections physiques et psychiques génératrices de souffrance. La mortalité prématurée est supérieure à la moyenne, les personnes en situation de souffrances psychiques y sont nombreuses et des freins à l'amélioration du bien-être sont identifiés (isolement, difficultés d'accès aux soins, accessibilité à une bonne alimentation...).
- *La qualité du cadre de vie et l'absence de fluidité résidentielle :* les parcs de logements sont souvent dégradés, ils sont majoritairement énergivores. On note la présence de copropriétés en souffrance. L'environnement urbain est souvent perfectible, avec des circulations et des espaces publics à retravailler pour mettre en valeur ces espaces, des équipements ponctuellement à rénover ou à créer, des services (commerces, transports) à améliorer ou compléter. Les possibilités de mobilité résidentielle des habitants sont bloquées.

Pour répondre à ce diagnostic, les enjeux sont :

- *Le développement économique et l'emploi* : le territoire a la chance de disposer d'un tissu d'entreprises (industrielles, artisanales et de services) diversifié et dynamique. La proximité des entreprises et des acteurs publics et une culture entrepreneuriale réelle sur le territoire peuvent constituer des leviers pour le développement des quartiers. L'objectif est donc de déployer une stratégie qui intègre les différents territoires de l'agglomération et qui optimise les dispositifs existants, en mettant au cœur du processus l'individu, son projet de parcours individualisé et une chaîne optimisée depuis le projet, pourvoyeur d'emplois jusqu'à l'intégration de l'individu à cet emploi. L'enjeu est de permettre aux habitants des quartiers d'être en capacité de saisir les opportunités offertes sur le bassin de vie, en levant les freins à l'emploi. La mise en place de formations innovantes, adaptées aux besoins du bassin d'emploi, peut contribuer à cet objectif.
- *L'éducation, la petite enfance et le périscolaire* : elles viseront à contribuer à l'épanouissement, au bien-être des enfants et à leur réussite éducative. Il s'agira aussi de poursuivre l'accompagnement des parents et de soutenir plus particulièrement les élèves en difficulté et enfin d'améliorer l'orientation des élèves
- *La prévention et tranquillité publique par la lutte contre les incivilités*, la réduction du sentiment d'insécurité et l'amélioration de la prévention des violences urbaines.
- *La culture par l'intensification de la présence de l'artiste dans les quartiers*, la sensibilisation et l'élargissement des pratiques sociales et culturelles des habitants, la facilitation de la structuration et mise en cohérence de l'offre et l'appropriation du cadre de vie par les habitants.
- *La santé en favorisant le bien-être individuel et collectif* en renforçant la participation des habitants, en prévenant le mal-être et prenant mieux en compte la souffrance psychique, en développant l'accès aux dispositifs sanitaires et sociaux et en rendant accessibles les biens de première nécessité de qualité (dont l'alimentation).
- *L'habitat, l'urbanisme, les équipements publics et commerciaux, les transports* : il s'agit d'intervenir au travers de programmes intégrés dans les quartiers présentant des dysfonctionnements urbains majeurs pour reconstruire des tissus urbains de qualité et reliés à la Ville, redonner des possibilités de mobilité résidentielle, mettre à niveau les équipements de ces quartiers pour y développer dans des conditions satisfaisantes les politiques d'accompagnement social, d'accueil périscolaire, d'offre de loisir et de retour à l'emploi, économique, sportive et culturelle. Mais il s'agit aussi de proposer autant que faire se peut, partout, un habitat de qualité adapté à tous les besoins, d'améliorer le cadre de vie et d'améliorer la qualité des liens physique et sociaux.

PARTIE 4 : Engagements des partenaires

4.1 Mulhouse Alsace Agglomération

Par délibération n° 304C en date du 30 mars 2015 et comme prévu par la loi, m2A, compétente en matière de politique de la ville, a réalisé le diagnostic des territoires, la définition des orientations, l'animation et de la coordination de l'élaboration du contrat de ville et dans le cadre défini par ce dernier. Elle assurera également la coordination de sa mise en œuvre ainsi que des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Elle s'engage en outre :

- à renforcer la solidarité intercommunale autour des enjeux du contrat de ville. Elle veillera ainsi notamment à la prise en compte des problématiques des quartiers dans ses documents de planification et d'orientation générale : Plan de Déplacement Urbain, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat, Stratégie Alsace Eco 2020 ...
- à mettre en place une équipe projet référente et à développer un observatoire des quartiers prioritaires intégrant les quartiers retenus par l'Etat et ceux identifiés d'intérêt communautaire (QPVA).

Concernant ses politiques de droit commun :

- elle présentera chaque année au Conseil d'Agglomération un bilan des actions menées sur son droit commun et sur les crédits spécifiques affectés au Contrat de Ville, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires,
- elle veillera à ce que la mobilisation de son droit commun puisse constituer un des axes du dispositif d'évaluation à construire dans l'année à venir.

L'agglomération mobilisera en outre, pour le plan d'action prévu au Contrat, ses moyens de droit commun et des crédits spécifiques identifiés chaque année à son budget (83 795 € en 2015).

Elle veillera enfin à la prise en compte des problématiques des quartiers dans ses documents de planification et d'orientation générale : Plan de Déplacement Urbain, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat, Stratégie Alsace Eco 2020 ...

4.2 Mulhouse

Par délibération n° 353 en date du 16 mars 2015 et comme prévu par la loi sur les territoires des communes disposant de quartiers prioritaires de la politique de la ville, la Ville de Mulhouse s'engage dans le cadre de ses compétences, à réaliser la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville et du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur les 3 secteurs retenus : Péricentre, Coteaux et Drouot.

Le contrat fournit un cadre directeur. Sa mise en œuvre concrète sera assurée au travers de conventions pluriannuelles chaque fois que possible pour les actions structurantes et une animation

territorialisée de proximité tout au long du contrat, conduite notamment avec les Conseils Citoyens dont la mise en place a été rendue obligatoire par la loi dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Elle s'engage à mettre en place une équipe projet dédiée, en charge de la mise en œuvre du Contrat de Ville sur son territoire en charge à la fois des dimensions sociales, économiques et renouvellement urbain du contrat.

Elle établira annuellement un rapport présenté au Conseil Municipal sur les actions menées au bénéfice des quartiers prioritaires, sur les crédits spécifiques mobilisés à cet effet dans le Contrat de Ville mais aussi sur ses crédits de droit commun.

Une attention particulière sera apportée à l'identification des actions menées sur son droit commun en direction de la Jeunesse, (Education, Sports, Loisirs, Culture, Insertion ...) qui constitue une priorité du Contrat.

La Ville mobilisera pour le plan d'action prévu au Contrat ses moyens de droit commun et des crédits spécifiques identifiés chaque année à son budget (550.000 € en fonctionnement pour le soutien aux actions et 250.000 € en investissement pour les études du NPRU sont inscrits au BP 2015).

4.3 Illzach

La Ville d'Illzach est inscrite dans les dispositifs de la politique de la Ville depuis 1991 au titre de différents quartiers implantés sur son territoire.

Par délibération n° 13 du 24 mars 2015 elle s'engage à mettre en œuvre, dans la limite de ses compétences et de ses moyens financiers, les actions opérationnelles du contrat de ville 2015 – 2020.

La Ville poursuivra le travail partenarial engagé avec les porteurs de projets, tout en privilégiant, avec un fort enjeu de cohésion sociale, une animation de proximité qui sera notamment conduite avec le conseil citoyen, acteur à part entière de la réussite des actions qui seront déclinées.

L'accent sera particulièrement mis sur la question scolaire, dont il s'agira de se servir comme levier de l'action sur le secteur des Jonquilles en inscrivant les établissements existants dans une logique d'excellence.

Quartier historique en matière de politique de la ville, le Chêne-Hêtre inscrit en qualité de quartier de veille active, fera l'objet d'un suivi attentif et régulier par la Ville.

Cette dernière mobilisera pour le plan d'actions prévu au Contrat ses moyens de droit commun et des crédits spécifiques identifiés chaque année à son budget (214 050 € en fonctionnement pour le soutien aux actions sont inscrits au BP 2015).

4.4 Wittenheim

Par délibération du 30 mars 2015, la Ville de Wittenheim a approuvé le projet de Contrat de Ville à l'unanimité, et notamment le projet de Cahier de Quartier du quartier Markstein-Forêt à Wittenheim, ainsi que le protocole de préfiguration du nouveau programme de rénovation urbaine. Le représentant de la collectivité est ainsi autorisé à procéder à la signature dudit contrat et à engager les démarches et mobiliser les cofinancements nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions.

Le contrat unique comprenant un volet urbain, la Ville de Wittenheim a souhaité y intégrer l'achèvement du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier du Markstein, tout en envisageant une cohérence urbaine d'ensemble sur le Quartier Politique de la Ville. La Ville a ainsi candidaté à un PRU d'Intérêt Régional pour achever la requalification de ce quartier.

Par ailleurs, la Ville souhaite travailler à la dimension de proximité et à la participation des habitants aux actions, avec la création et la mise en place d'un conseil citoyen.

Enfin, la Ville attache une importance toute particulière à la dimension intercommunale de ce contrat, et y voit l'occasion de réaffirmer les partenariats entre les collectivités et le développement d'actions transversales, notamment en matière d'insertion, d'emploi et de développement économique.

4.5 L'Etat

L'Etat s'engage aux côtés des collectivités locales signataires du contrat de ville, à mobiliser l'ensemble de ses dispositifs et moyens de droit commun.

Leur déclinaison sera définie, préalablement à la signature du contrat de ville prévue avant le 30 juin 2015, dans le cadre des maquettes de programmation opérationnelle et précisée en fonction de chaque objectif opérationnel et en fonction des compétences des différents services de l'Etat.

Les moyens mobilisés pourront prendre la forme, selon le cas, d'enveloppes financières, de moyens humains (notamment dans le cadre des REP +), d'objectifs spécifiques dans le cadre de dispositifs généraux (dispositifs en matière d'emploi par exemple).

En complément de ces moyens de droit commun, l'Etat s'engage en outre à mobiliser des crédits spécifiques dont le montant fera l'objet d'une notification annuelle. Pour l'année 2015, le montant de cette enveloppe s'élève à 1 445 000 €. Leur répartition sera également définie dans le cadre de la maquette de programmation opérationnelle.

4.6 La Caisse des Dépôts et Consignation

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de m2A.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1. En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2. En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3. En ce qui concerne le volet logement :

L'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

4.7 La Région Alsace

La Région, partenaire de la politique de la Ville auprès des territoires depuis sa mise en place a, pour mémoire, mobilisé près de 45 M€ pour les 5 CUCS et 10 PRU sur la période 2005-2014. Attachée à la cohésion territoriale et sociale pour tous les territoires alsaciens, la Région poursuit la mobilisation de ses dispositifs régionaux d'intervention de droit commun dans les domaines économique, emploi-formation, aménagement et culturel pour les projets générés par le contrat de ville 2015-2020. Les modalités d'intervention et d'engagement financiers sont conditionnées par la délibération de la Commission Permanente de la Région Alsace qui s'est réunie le 18 mai 2015.

(Se référer annexe n° 1 - Région Alsace - page n° 150)

4.8 Le Département

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin est un acteur historique de la politique de la ville depuis sa mise en place.

Chef de file de l'Action Sociale et exerçant une compétence importante dans les domaines de l'habitat, du développement économique, de l'insertion et de l'éducation, le Département accorde une importance particulière à la Politique de la Ville qui constitue un trait d'union entre plusieurs politiques départementales.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin a engagé une démarche territoriale portant sur ses politiques, sur l'organisation de ses services et son dispositif d'aide aux communes. Ceux-ci ont été déconcentrés dans 7 territoires de vie pour rapprocher l'utilisateur et l'administration dans un bassin de vie. Dans une perspective de développement collectif, chaque territoire dispose d'une antenne départementale réunissant plusieurs services de proximité, centres médico-sociaux, ou équipes de gestion des collèges.

Souhaitant continuer à contribuer à la cohésion sociale dans le Haut-Rhin et porteur du bien-vivre ensemble, le Département envisage de poursuivre la mobilisation de ses fonds en lien avec ses compétences.

Il poursuivra en tout état de cause son engagement auprès des habitants de par l'action quotidienne de ses professionnels, notamment dans le domaine de l'action sociale.

Partenaire privilégié de la ville de Mulhouse et de son agglomération en faveur des quartiers prioritaires, il apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville nouvelle génération (2015-2020) de l'agglomération mulhousienne.

L'intervention du Conseil Départemental s'exercera dans le cadre de ses crédits et compétences de droit commun, pour la cohésion sociale et la solidarité, pour le cadre de vie, le renouvellement urbain, le logement, pour le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Les modalités d'intervention et d'engagement financiers seront définies par une délibération en séance plénière du Conseil Départemental qui se réunira le 26 juin 2015.

Les montants figurant dans les tableaux annexés sont des montants indicatifs, calculés en fonction des dispositifs départementaux en vigueur au moment de la signature de la présente convention.

L'octroi définitif des aides prévues par ces tableaux nécessite une délibération, selon le cas, de la commission permanente ou de l'Assemblée départementale, laquelle se prononcera au vu des dispositifs en vigueur au moment du dépôt effectif du dossier complet pour chaque projet.

Il appartient à chaque maître d'ouvrage de déposer dans les formes et les délais prévus par les délibérations de l'Assemblée départementale ses demandes d'aide. A défaut, l'aide prévue sera automatiquement caduque.

Les montants tant individuels que totaux figurant dans les tableaux annexés pourront ne pas être atteints, soit en raison d'une évolution du dispositif concerné, soit en raison d'une modification du projet déposé, sans que le demandeur ne puisse se prévaloir d'un droit à voir le différentiel reporté sur un autre projet.

(Se référer annexe n° 2 - Conseil Départemental - page n° 159)

4.9 L'AREAL

En tant qu'acteurs de premier plan du développement urbain et social des quartiers, les bailleurs sociaux, présents dans les quartiers prioritaires de l'agglomération mulhousienne, ont naturellement vocation à prendre activement part à la réalisation du contrat de ville de m2A.

Les bailleurs sociaux disposent de connaissances et compétences importantes en matière de gestion de leur patrimoine et de dynamiques de peuplement du parc social. Leur ancrage territorial se traduit par une connaissance approfondie des partenaires associatifs et institutionnels, des caractéristiques des quartiers et de certaines résidences, des projets de ville et des habitants. De plus, les bailleurs sociaux jouent un rôle majeur dans le fonctionnement des quartiers en développant des actions dans divers domaines tels que la tranquillité résidentielle, le développement économique, l'emploi avec les clauses d'insertion sociale et les emplois de proximité, ou encore l'animation sociale à travers l'accueil et le soutien aux associations locales.

L'enjeu de la tranquillité résidentielle, pour les habitants comme pour les employés des bailleurs sociaux, est essentiel afin de proposer une qualité de service satisfaisante.

Enfin que dans le cadre du NPNRU, les bailleurs sociaux vont mobiliser des moyens financiers exceptionnels dans le cadre d'opérations d'amélioration et de diversification de l'habitat, pour une plus grande attractivité résidentielle.

L'AREAL, association régionale regroupant l'ensemble des bailleurs sociaux alsaciens, représentera ces derniers au sein des instances de gouvernance du Contrat de ville.

L'AREAL s'engage également à démarrer et animer un cadre de travail avec les bailleurs sociaux, afin de permettre une analyse fine du parc social, à en partager les résultats et à participer à la construction d'une stratégie de peuplement en collaboration avec m2A.

(Se référer annexe n° 3 - AREAL - page n° 172)

4.10 La Caisse d'Allocations Familiales du Haut Rhin

La CAF, partenaire de la politique de la Ville s'implique au niveau technique et financier (au titre de l'investissement et du fonctionnement) sur le territoire de l'agglomération mulhousienne (m2A) dans les champs de l'enfance et de la jeunesse. Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin dans le présent Contrat de Ville se fondent sur les actions et dispositifs détaillés en annexe 4 (page n° 186).

Fait à Mulhouse le

Le Préfet du Haut-Rhin

Pascal LELARGE

**Communauté d'Agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération**

Le Président
Jean-Marie BOCKEL

Ville de Mulhouse

Le Maire
Jean ROTTNER

Ville d'Illzach

Le Maire
Jean-Luc SCHILDKNECHT

Ville de Wittenheim

Le Maire
Antoine HOME

**Monsieur le Procureur de la République
près le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse**

Dominique ALZARI

Conseil Régional d'Alsace

Le Président
Philippe RICHERT

Conseil Départemental du Haut-Rhin

Le Président
Eric STRAUMANN

Rectorat

Le recteur de l'Académie de Strasbourg
Jean-Pierre GOUGEON

Agence Régionale de Santé d'Alsace

Le Directeur Général
Laurent HABERT

Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin

Le Président
Jacques RIMEIZE

Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin

Le Directeur Général
Jean-Jacques PION

Pôle Emploi

Le Directeur Territorial
Pascal RITAINE

Caisse des Dépôts et Consignations

Le Directeur Général
Gil VAUQUELIN

AREAL

Le Président
Denis RAMBAUD

OPH Mulhouse Habitat

Le Directeur Général
Eric PETER

SOMCO

Le Directeur Général
André GIRONA

ADOMA

Le Directeur d'Etablissement Nord-Est
Gilles FURNO

ALEOS

Le Président
Gérard UNFER

Batigère Nord Est

Le Directeur Général
Michel SEYERS

Groupe DOMIAL

Le Directeur Général
Marc SCHAEFFER

Foncière d'Habitat & Humanisme d'Alsace

La Présidente
Noëlle INGRASSIA

ICF Nord - Est

La Directrice Générale
Christine RICHARD

Immobilière 3F Alsace

Le Directeur Général
Carlos SAHUN

LogiEst

Le Directeur Général
Yann CHEVALIER

Néolia

Le Directeur Général
Jacques FERRAND

Nouveau Logis de l'Est

Le Directeur Général
Philippe BLECH

Habitats de Haute Alsace

Le Directeur
Bernard OTTER

ANNEXES

Tableaux données clefs des QPV

Données sociales et socio-économiques

Quartiers	habitants	Part des étrangers	Part des logements sociaux		Part des ménages présents depuis moins de 5 ans	
Briand	5 713	30%	8%		49%	
Franklin	2 779	33%	6%		45%	
Vauban-Neppert	8 633	27,5%	16%		45%	
Fonderie	2 532	20%	40%		54%	
Drouot	3 355	20%	84%		29%	
Wolf Wagner	1 585	25%	98%		28%	
Brustlein	2 061	15%	51%		34%	
Bourtwiller	7 320	25%	41%		29%	
Coteaux	9 323	25,5%	66%		34%	
Markstein-Forêt	Pas de données disponibles pour le moment					
Jonquilles (Illzach)	Pas de données disponibles pour le moment					
Quartiers	Revenus médians 2009*	Nb de chômeurs (09/2013)	Part des sans diplômes	Part des Bac+2	Allocataires totalement dépendants CAF	Etablissements pour 100 habitants
Briand	8 623€	1343	42%	5,5%	30%	6,8
Franklin	8 623€		45%	8%	28%	5,2
Fonderie	12 541€	475	50%	15%	17%	5,5
Vauban-Neppert	8 646€	1128	44%	8%	24%	8,3
Wolf- Wagner	8 646€		62%	3%	17%	1,6
Coteaux	8 464€	1058	45%	5%	24%	9
Bourtwiller	10 254€	854	52%	7%	20%	3,7
Drouot	8 018€	488	50%	5%	26%	4,2
Brustlein	9 958€	nc	50%	10%	19%	4,3
Markstein-Forêt	Pas de données disponibles pour le moment					
Jonquilles (Illzach)	Pas de données disponibles pour le moment					

**Les revenus médians par unité de consommation sont exprimés à l'échelle des Zus, sauf pour Brustlein (échelle IRIS). Les disparités des quartiers regroupés au sein d'une même Zus sont donc gommées.*

Résorber les logements dégradés	Quartiers anciens (Vauban, Briand, Franklin, Fonderie) + Wolf et copropriétés des Coteaux et de Bourtwiller
Accompagnement spécifique des primo-arrivants	Briand, Franklin, Vauban-Neppert en priorité, Fonderie
Renouvellement urbain	Drouot, Wolf

Annexe n° 1 - Région Alsace

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville (2015-2020)

La Région, partenaire de la politique de la Ville auprès des territoires depuis sa mise en place, a pour mémoire, mobilisé près de 45 M€ pour les 5 CUCS et 10 PRU sur la période 2005-2014.

Attachée à la cohésion territoriale et sociale pour tous les territoires alsaciens, la Région s'engage à poursuivre la mobilisation de ses dispositifs régionaux d'intervention pour les projets générés par le contrat de ville 2015-2020, sous réserve d'éligibilité aux règlements régionaux en vigueur et dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles.

Des bilans annuels sur l'intervention de la Région dans les « quartiers politique de la ville » pourront être transmis à la demande du porteur du contrat de ville.

1. CRÉATION D'ACTIVITÉ ET INSERTION

En France, en 2013, la part des d'entreprises créées dans l'année sur l'ensemble des entreprises existantes est de 14,2 % contre 14,6 % en Alsace (9ème rang des régions métropolitaines).

Avec 13 441 entreprises créées en 2013 en Alsace (+ 4,4 % par rapport à 2012) et une hausse de ce nombre au premier semestre 2014 (+ 2,4 % entre le second trimestre 2014 et le 2nd trimestre 2013), la dynamique entrepreneuriale joue un rôle important dans le développement économique régional sous réserve que les entreprises créées parviennent à passer le cap des premières années. Le rôle des 64 Opérateurs de Création Reprise d'Entreprise (OCRE) est fondamental dans la pérennité de ces créations mais également dans la reprise d'entreprises.

Depuis 2008, la Région Alsace assure le pilotage du réseau OCRE, organise les comités de pilotage auxquels participent également la M2A, la CCI, la CMA, la CDC, la DIRECCTE et l'Eurométropole Strasbourg.

Les interventions de la Région en faveur de la création d'entreprises, qui représentent un budget d'intervention de près de 2,7 M€, prennent différentes formes :

- Les aides directes à la création/reprise d'entreprises (notamment artisanales), à la création sous forme de Société Coopérative et Participative (SCOP), et enfin aux porteurs de projets exclus du marché du travail et du système bancaire.
- La contribution à plus de 10 instruments financiers territorialisés ou régionaux (fonds de prêts d'honneur des PFIL, différents fonds de garantie en partenariat avec Alsace Active, BPI France, SIAGI, fonds d'avance remboursable ADIE, outils de capital investissement).
- Le soutien au fonctionnement de 25 partenaires opérateurs de la création/reprise d'entreprises : 7 PFIL, 8 pépinières sur les 14 que le territoire compte, 6 couveuses / Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE), un incubateur régional, et des partenariats avec Alsace Active, l'ADIE, l'URSCOP, et la Chambre de Métiers.
- La formation à l'entrepreneuriat : à travers le PASS CREALACE mis en place en faveur des projets entrepreneuriaux portés par des jeunes, et le cofinancement de formations dans le cadre des créations d'activités artisanales.
- L'animation du réseau OCRE à travers la mise en ligne en 2015 d'un portail régional « jentreprends.alsace », et le financement d'actions de formation pour les agents des opérateurs.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville :

La Région interviendra au titre de ses dispositifs de droit commun. Dans ce cadre, elle pourra contribuer au Contrat de Ville en mobilisant les différents partenariats initiés avec les opérateurs, et à travers ses dispositifs d'aides propres :

Thématique	Dispositif mobilisé	Type d'accompagnement	Objectif du dispositif
Création d'activité	Accompagnement des projets de création d'activités portés par des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire, à travers le partenariat mis en place avec l'ADIE	- Primes régionales sous forme de subvention plafonnées à 2 000 €/dossier, au bénéfice de projets en amorçage dont le plan de financement justifie un besoin de financement complémentaire à celui pourvu par le montant du micro crédit professionnel octroyé via l'ADIE - Fonds d'avances remboursables au bénéfice des microprojets en phase de développement	Accompagner ces profils éloignés de l'emploi dans la création et le développement d'une activité favorisant la création d'un emploi pérenne
	Accompagnement des projets de création d'activités portés par des femmes et/ou des demandeurs d'emploi, à travers le partenariat mis en place avec Alsace Active	Fonds de garantie pour la création de TPE	Accompagner ces profils dans la création et le développement d'une activité favorisant la création d'un emploi pérenne
	PASS CREALSACE	Accompagner les jeunes dans un parcours comprenant la sensibilisation/formation à l'entrepreneuriat et le suivi individualisé d'un projet de création d'activité (NB : Parmi les 87 jeunes entrés dans ce parcours, 33 ont été « captés » sur Mulhouse	Sensibiliser les jeunes (tout niveau, tout statut) à l'entrepreneuriat, puis identifier et accompagner les projets à potentiel
	Accompagner la création et la transmission d'activités sous forme coopérative (SCOP principalement)	Soutien aux associés fondateurs dans le cadre de projets de créations/reprises de SCOP (dispositif bourse d'urgence), dans la limite de 2 000 €/associé	Favoriser la création et la poursuite d'activités ancrées durablement sur le territoire et sous forme coopérative

Création d'activité	Accompagner et financer les projets de création d'entreprises à travers le réseau des 7 PFIL alsaciennes	Dotation du fonds de la PFIL pour la mise en place de prêts d'honneur (avances remboursables)	Favoriser la création d'entreprises sur le territoire
	Dispositif d'aides aux couveuses et Cooperatives d'Activité et d'Emploi (CAE)	Accompagnement de projets de création d'entreprises à travers le réseau des couveuses et CAE (ANTIGONE, COOPENATES, ARTENREEL, COOBATIR et HOPLA)	Favoriser la création d'activité et l'entrepreneuriat social sur le territoire
	Soutien au réseau des pépinières	Accompagnement de projets de création de pépinières	Soutenir les projets de pépinières d'entreprises présentant un caractère structurant et s'inscrivant dans une logique territoriale
	Fonds régionaux de garantie	- Convention SIAGI (<i>voir fiche annexe</i>) - Convention BPIFrance	Faciliter l'obtention des concours bancaires en complétant le taux de garantie accordé par ces structures
	Programme GRACE et GRACE Artisanat	Dispositif d'aides directes en faveur de la création d'entreprises (création d'emploi, investissements matériels, conseil individualisé)	Soutenir la compétitivité des entreprises créées ou reprises

Par ailleurs, la Région mène une politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Celle-ci est structurée autour de 4 axes :

- Favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs sociaux,
- Appuyer les structures de l'ESS dans leur développement et leur consolidation,
- Encourager et promouvoir la vie associative,
- Stimuler le développement territorial par l'ESS.

Les dispositifs relevant de la politique ESS peuvent être mobilisés en faveur de l'insertion dans le cadre de la contribution de la Région au contrat de ville :

Thématique	Dispositif mobilisé	Engagement financier sur la programmation actuelle	Objectif du dispositif
Economie Sociale et Solidaire	Favoriser le développement des structures associatives	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif d'Aide Régionale aux Emplois Associatifs (AREA) - Fonds d'amorçage associatif (partenariat Alsace Active) 	Accompagner les structures associatives dans leur développement
	Accompagner et soutenir les projets de développement des structures de l'ESS (entreprises adaptées, entreprises d'insertion, SCOP, associations)	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) régional pour le conseil à des projets de développement collectifs (partenariat Alsace Active) - Accompagner les projets de création ou de développement de 30 structures « collectives » (association, SCOP, EI, EA, ESAT) et des partenariats entreprises-associations (partenariat Alsace Active) - Dispositif d'accompagnement aux projets des investissements des entreprises adaptées et ESAT - Eligibilité des entreprises d'insertion aux crédits alloués au dispositif GRADIENT, dans les conditions de ce dernier - Eligibilité des projets de développement des SCOP, EA/ESAT, entreprises d'insertion au fonds de garantie Alsace Active (voir tableau relatif à la création d'activité) 	Favoriser la croissance et la consolidation des structures de l'ESS
	Stimuler les dynamiques d'économie sociale et solidaires dans les quartiers Contrat de Ville	30 000 € spécifiques fléchés au niveau régional pour des interventions hors des dispositifs précités	

2. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

L'intervention de la Région en matière de formation professionnelle s'inscrit dans un champ de compétences décentralisées depuis 1983, renforcées en 1993 et élargies avec les lois du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, du 18 janvier 2005 dite « de programmation pour la cohésion sociale », et du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

La Région Alsace a une compétence de droit commun en matière de formation continue, son objectif à travers ses programmes et ses dispositifs de formation, est d'amener chaque individu à améliorer son niveau de compétence et donner aux demandeurs d'emploi la chance de se former pour trouver un emploi.

Afin de mieux anticiper les besoins de formation, la Région établit chaque année un plan d'actions territorial et sectoriel, il répond aux questions relatives au « comment, et avec quels moyens » la Région entend répondre, avec ses partenaires, aux enjeux identifiés de formation professionnelle continue.

Ce plan d'action est la déclinaison opérationnelle :

- des objectifs du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP),
- des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles,
- et des analyses territoriales et sectorielles réalisées par les Responsables Territoriaux de l'Offre de Formation.

Pour ce faire, la Région a construit une réponse structurée en veillant notamment à la coordination des actions des différents acteurs de la formation professionnelle continue (Etat, Pôle emploi, Branches professionnelles et OPCA...) et à la complémentarité de leurs interventions.

Cette réponse est de deux types :

- **une réponse structurelle** : la Région propose un Programme Régional de Formation aux demandeurs d'emploi et des programmes sectoriels, ils regroupent diverses formations collectives (actions préparatoires ou de remise à niveau en vue d'une entrée dans une formation qualifiante et des formations qualifiantes validées par un diplôme ou un titre reconnu). La construction de ces programmes s'appuie sur une analyse des besoins en formation des demandeurs d'emploi et de main d'œuvre effectuée par territoire, coordonnée par les responsables territoriaux de l'offre de formation de la Région présents sur les six bassins d'emploi dont celui de Mulhouse. Cette analyse s'effectue en lien avec les partenaires institutionnels tels que les branches professionnelles, Pôle Emploi, les missions locales. Cette phase de concertation constitue un moment essentiel de la construction de l'offre régionale de formation.
- **une réponse conjoncturelle** : la Région complète l'offre de formation structurelle par des projets correspondant aux besoins de formation conjoncturels s'appuyant sur des initiatives prises dans et avec les territoires. Ce sont des projets favorisant le développement des entreprises, mais aussi visant à améliorer l'employabilité des actifs les plus fragiles, ils répondent à une double approche sectorielle et territoriale, confortant la position de la Région auprès des entreprises.

Avec un budget de 31 177 642 €, la Région a accompagné en 2014, 12 571 bénéficiaires dont 3 519 sur le territoire de l'agence de Mulhouse, soit 28 %, de l'ensemble des bénéficiaires de l'ensemble de la Région.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville :

La Région interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour la formation professionnelle et dans la limite de son budget annuel. Dans ce cadre, elle pourra contribuer au contrat de Ville en mobilisant ses programmes et dispositifs de formation dont :

Thématique	Dispositif mobilisé	Engagement financier sur la programmation actuelle	Objectif du dispositif
Formation	ACCOMPAGNEMENT		
	Soutien aux Missions locales et réseau d'accompagnement des jeunes (Sémaphore, Réagir et Espace et Développement)		Accompagner des jeunes issus du bassin d'emploi de la M2A
	STRUCTUREL		
	Programme Régional de Formation	9 172 246 € au bénéfice de 3 519 stagiaires du Sud Alsace sur 12 571 stagiaires (au 19 janvier 2015), soit 28% du total des places de formation financées par la Région	Amener les actifs à améliorer sans cesse leur niveau de compétence et leur donner la chance de se former pour exercer ensuite un véritable métier
	CONJONCTUREL		
	Perdus de Vue	39 374€ pour accompagner 60 jeunes	Mobilisation des jeunes décrocheurs vers une démarche professionnelle jusqu'à l'acquisition de leur autonomie
Ecole de la 2ème chance	205 000€ au bénéfice de 80 jeunes de 16 à 25 ans	Accompagner à l'emploi et à la formation des jeunes sortis du système scolaire sans solution	

	Intégration de demandeurs d'emploi seniors en entreprise	41 000 € pour la formation de 15 demandeurs d'emploi	Accompagner des demandeurs d'emploi seniors âgés de plus de 45 ans au retour à l'emploi
--	--	--	---

3. AMÉNAGEMENT DURABLE

En matière d'aménagement, l'action régionale a volonté à s'inscrire dans le cadre d'un développement durable cohérent, économe en foncier et équilibré du territoire.

Les projets soutenus se devront d'être compatibles avec les documents de planification régionaux en vigueur et réfléchis de manière globale, et devra proposer la mise en œuvre d'actions articulées avec les quartiers périphériques au contrat pour une réelle intégration des quartiers en difficulté dans l'agglomération.

La Région, dont le rôle de chef de file en matière de transition énergétique a été affirmé en 2013 par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), encourage sur la base des objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) les travaux d'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables au travers du programme energievie.info.

Ainsi, le bâtiment, en tant que premier consommateur d'énergie en Alsace, constitue une priorité pour l'action régionale, tant en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique que de prévention de la précarité énergétique.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville :

La Région s'engage à mobiliser les dispositifs régionaux en vigueur au moment du dépôt complet des dossiers pour les projets de construction et de rénovation de logements qui seront réalisés dans le cadre du contrat de ville.

Dispositif mobilisé	Type d'accompagnement	Objectif du dispositif
Construction de logements sociaux locatifs	Aides : - à la réalisation d'audit énergétique d'un parc de bâtiments - aux travaux de création de logements locatifs neufs sous réserve de respecter les critères énergétiques	Inciter les bailleurs à construire des logements performants
Rénovation de logements sociaux locatifs	Aides : - à la réalisation d'audit énergétique d'un parc de bâtiments - aux travaux de rénovation de logements locatifs sous réserve de respecter les critères énergétiques (BBC global ou par étapes)	Faciliter la rénovation BBC des bâtiments des bailleurs sociaux
Rénovation de copropriétés	Aides : - à la réalisation d'audit énergétique pour les copropriétés non soumises à l'audit énergétique obligatoire - aux travaux de rénovation du bâtiment sous réserve de respecter les critères énergétiques (BBC global ou BBC par étapes)	Faciliter la rénovation BBC des copropriétés

4. CULTURE

La Région s'engage à mobiliser les dispositifs régionaux en vigueur au moment du dépôt complet des dossiers pour les projets culturels et artistiques qui seront réalisés dans le cadre du Contrat de Ville.

Dispositif mobilisé	Type d'accompagnement	Objectif du dispositif
Aménagement de lieux de répétition et/ou d'enregistrement de musiques actuelles	Aides : - à la construction, la transformation de bâtiments en lieux de répétition et/ou d'enregistrement, dotés des équipements correspondants - à l'aménagement spécifique des équipements nécessaires aux répétitions et/ou à l'enregistrement.	Accompagner et encourager la pratique et la diffusion des musiques dites actuelles ou électro
Aménagement de lieux de spectacles culturels et/ou d'équipements scénographiques	Aides : - à la construction, la transformation de bâtiments en lieux de spectacles culturels, dotés des équipements correspondants - à l'aménagement spécifique d'équipements scénographiques.	Permettre une meilleure irrigation culturelle des territoires grâce à l'aménagement de lieux de spectacles culturels et/ou d'équipements scénographiques
Soutien à la coopération culturelle transfrontalière et internationale	Aides aux opérations dans le domaine du spectacle vivant, des arts plastiques, du cinéma et de l'audiovisuel, impliquant impérativement le soutien financier des collectivités publiques du (des) pays transfrontalier(s) concerné(s) : - festivals et manifestations artistiques de dimension transfrontalière - diffusion en plusieurs lieux en Alsace, ou en Alsace ainsi que dans la(les) région(s) transfrontalière(s), de spectacles, concerts ou expositions dont les artistes sont des professionnels - projets structurants établis dans le cadre d'accords de coopération culturelle.	Contribuer au développement de la coopération artistique transfrontalière et consolider certains partenariats internationaux
Soutien aux festivals et manifestations artistiques d'envergure en Alsace	Dans les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar, seuls les festivals et manifestations de très grande ampleur (d'envergure nationale ou internationale) pourront être retenus.	Soutenir les festivals et manifestations d'envergure comportant un projet artistique identifié, soucieux du développement durable, de l'accès des jeunes à la culture et de la coopération transfrontalière
Musées - Soutien aux actions de coopération entre musées en Alsace et/ou les centres de découverte du patrimoine en Alsace	Aides à la mise en œuvre de nouvelles technologies au profit d'un travail entre les musées, mené en réseau : - formation continue ou sensibilisation des personnels, tant professionnels que bénévoles - création d'une signalétique commune à plusieurs musées, proposant un parcours - mise en place d'initiatives pédagogiques et d'animations menées en réseau - organisation d'expositions mutualisées. Un soutien sera également accordé aux initiatives favorisant l'accueil des personnes handicapées.	Renforcer la mutualisation des moyens et la synergie entre les structures œuvrant dans le domaine de la médiation du patrimoine et pour soutenir des initiatives mutualisées, notamment en matière de formation, d'animation et de sensibilisation des publics

Soutien aux résidences de création	<p>Aides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux partenariats entre plusieurs lieux de diffusion, y compris dans les grandes villes, - aux temps d'accompagnement de l'équipe artistique par le lieu de diffusion. <p>Les projets seront accompagnés en amont par l'Agence Culturelle d'Alsace.</p>	Favoriser la production et diffusion de spectacles en Alsace
------------------------------------	--	--

Annexe n° 2 – Conseil Départemental

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin est un acteur historique de la politique de la ville depuis sa mise en place.

Chef de file de l'Action Sociale et exerçant une compétence importante dans les domaines de l'habitat, du développement économique, de l'insertion et de l'éducation, le Département accorde une importance particulière à la Politique de la Ville qui constitue un trait d'union entre plusieurs politiques départementales.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin a engagé une démarche territoriale portant sur ses politiques, sur l'organisation de ses services et son dispositif d'aide aux communes. Ceux-ci ont été déconcentrés dans 7 territoires de vie pour rapprocher l'utilisateur et l'administration dans un bassin de vie. Dans une perspective de développement collectif, chaque territoire dispose d'une antenne départementale réunissant plusieurs services de proximité, centres médico-sociaux, ou équipes de gestion des collèges.

Souhaitant continuer à contribuer à la cohésion sociale dans le Haut-Rhin et porteur du bien-vivre ensemble, le Département envisage de poursuivre la mobilisation de ses fonds en lien avec ses compétences.

Il poursuivra en tout état de cause son engagement auprès des habitants de par l'action quotidienne de ses professionnels, notamment dans le domaine de l'action sociale.

Partenaire privilégié de la ville de Mulhouse et de son agglomération en faveur des quartiers prioritaires, il apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville nouvelle génération (2015-2020) de l'agglomération mulhousienne.

L'intervention du Conseil Départemental s'exercera dans le cadre de ses crédits et compétences de droit commun, pour la cohésion sociale et la solidarité, pour le cadre de vie, le renouvellement urbain, le logement, pour le développement de l'activité économique et de l'emploi.

1. Cohésion sociale et solidarité

Le Département du Haut-Rhin développe dans l'agglomération Mulhousienne, ses missions d'action sociale et de développement social en direction de l'ensemble des habitants qui en ont besoin quelque soit leur lieu d'habitation. De fait, l'action sociale de droit commun que les professionnels du Département mènent au quotidien présentent peu de spécificités selon les quartiers, exception faite d'actions collectives. De fait, le choix a été fait de présenter globalement l'action menée notamment par la Direction de l'Action Sociale de Proximité du Département (DASP : Direction qui gère les Espaces Solidarité) et la Direction Enfance Santé Insertion (Service Insertion et Développement Local, Protection Maternelle et Infantile-Promotion de la Santé, Aide Sociale à l'Enfance) en indiquant autant que possible des engagements.

Cette action même si elle est assurée en grande partie au sein des équipements départementaux (Espaces Solidarité Drouot, Doller et Fonderie - Centres médico-sociaux à Illzach et Wittenheim), l'est également au travers de visites à domicile. Cette action doit donc être inscrite dans l'ensemble des cahiers de quartier (Cf Brustlein).

Avant de passer aux différentes thématiques, il nous semble important de rappeler que le Département du Haut-Rhin à Mulhouse (+ QPPV Illzach et Wittenheim), ce sont plus de 150 professionnels médico-sociaux au sein de la Direction de la Solidarité intervenant au quotidien auprès de la population mulhousienne en difficulté sans évoquer les partenaires financés par le Département.

Axes de travail Politique de la Ville	MISSIONS, MOYENS et ENGAGEMENTS
Réussite éducative et persévérance scolaire	<p>Dans le cadre de sa mission dans le domaine de la Protection de l'Enfance, le Département du Haut-Rhin intervient sur les questions d'éducation et donc de réussite éducative.</p> <p>Il finance notamment la mise en place de mesures éducatives et de soutien aux familles (AED – AEMO – TISF – AVS – Prévention Spécialisée) sans compter les mesures de placement.</p> <p>Il mène dans le domaine éducatif, une double action :</p> <ol style="list-style-type: none">1) accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales<ul style="list-style-type: none">▪ Accueil Social - Ecoute - Information - Orientation - accès aux droits▪ Accompagnement social réalisé par les professionnels des Espaces Solidarité

	<p>2) prévention des difficultés éducatives des enfants</p> <p>Les travailleurs médico-sociaux (PMI et DASP) interviennent auprès des parents et de leurs enfants lorsque les enfants rencontrent des difficultés éducatives. Ils exercent une mission d'écoute, d'information et d'orientation. L'Educateur à la Parentalité assure l'accompagnement individuel des enfants dans le cadre de mesures de prévention contractualisées.</p> <p>Par ailleurs, un partenariat opérationnel a été développé avec le Programme de Réussite Educative (PRE). Il se matérialise par la participation des cadres de la DASP à certaines instances du PRE ainsi que par l'intégration par les travailleurs sociaux du Département du Haut-Rhin, d'actions du PRE dans les plans d'aide en faveur des enfants et de leurs familles.</p> <p>S'agissant du lien avec le domaine scolaire au sein des collèges, le Département du Haut-Rhin soutient financièrement le Fonds d'Intervention contre les Violences Scolaires (FIVS) et participe également aux commissions d'absentéisme scolaire.</p> <p>Enfin, dans le cadre de projets de développement social, des actions spécifiques ont été développées à Mulhouse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ désignation d'un travailleur social référent pour chaque école qui fait le lien avec l'équipe éducative et qui informe et oriente sur les questions éducatives et de Protection de l'Enfance ; ▪ réalisation dans le cadre du Projet de Développement Social Intégré mené avec la Ville de Mulhouse, d'un guide d'observation et de repérage des situations d'enfants en fragilité afin d'aider les professionnels travaillant avec des enfants à détecter au plus tôt les difficultés. <p style="text-align: center;">-----</p> <p>ENGAGEMENT : poursuivre l'action de prévention des difficultés éducatives des enfants et d'accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales au travers d'une présence soutenue du Département du Haut-Rhin et de ses professionnels en proximité de la population. Développer le travail partenarial et de coordination afin d'améliorer la prise en charge des enfants.</p>
<p>Développement économique, emploi et insertion</p>	<p>La Politique départementale d'insertion se décline avec force à Mulhouse par le développement pour les bénéficiaires du rSa, d'un accompagnement social, socio-professionnel et dans l'emploi en fonction des besoins repérés. Un co-financement conséquent (+ de 2 M. d'€) des structures concourant à la politique départementale d'insertion (dont les SIAE) et des contrats aidés (CUI-CDDI) est également assuré au bénéfice notamment des foyers allocataires du rSa et des structures des quartiers prioritaires visant directement l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle des habitants.</p> <p>Très concrètement, les travailleurs sociaux mobilisent des actions sociales et des moyens pour lever ou réduire les freins sociaux des demandeurs d'emploi. (santé, logement, garde d'enfants, transport ...). Ils sont en charge également dans le cadre de la cohésion sociale de soutenir les familles dans la résolution de leurs difficultés financières (dont le surendettement).</p> <p>Une nouvelle convention entre le Département du Haut-Rhin et Pôle Emploi organise l'accompagnement par un binôme travailleur social-référent Pôle Emploi pour des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du rSa dont les difficultés sociales sont un obstacle au retour à l'emploi.</p>

	<p>La mise en œuvre de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa est organisée au travers des Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA). Celles-ci gèrent, avec les partenaires locaux, l'organisation concrète du dispositif d'orientation, d'accompagnement et de sanctions le cas échéant des bénéficiaires du rSa.</p> <p>Une Plateforme rSa partenariale (Ville, CAF, CIAREM, Espace Développement...) construite dans le cadre du Projet de Développement Social Intégré sur Mulhouse, a été créée afin de permettre une prise en charge adaptée et efficace des bénéficiaires du rSa pour les mobiliser le plus vite possible sur leur parcours d'insertion.</p> <p>En plus de la gestion opérationnelle de ce dispositif, les professionnels de la DASP sont les référents de bénéficiaires du rSa dans le cadre d'accompagnements sociaux.</p> <p>Enfin, dans le cadre de la territorialisation des politiques sociales, la DASP développe, des Projets Pour l'Insertion. Il s'agit au travers d'actions concrètes d'œuvrer avec les acteurs et les bénéficiaires du rSa à l'amélioration de la situation locale dans ce domaine.</p> <p>Certains de ces projets ainsi que d'autres font l'objet de financements annuels dans le cadre de la Politique Départementale d'Insertion au titre des financements CTSA. Le Département du Haut-Rhin apporte également son soutien aux jeunes en difficulté dans leurs projets d'insertion socio-professionnelle au travers du Fonds d'Aide aux Jeunes, des Contrats Jeunes Majeurs et de la prévention spécialisée notamment.</p> <p>-----</p> <p>ENGAGEMENT : poursuivre la coordination de la Plateforme rSa au niveau de Mulhouse et de son agglomération - continuer à assurer l'accompagnement social de bénéficiaires du rSa - développer des actions d'insertion destinés à mobiliser les bénéficiaires du rSa sur leur parcours.</p>
Prévention de la délinquance et tranquillité publique	<p>Même si l'action des Espaces Solidarité ne relève pas à proprement parler de la prévention de la délinquance, l'action de prévention qu'ils mènent auprès des familles y participe.</p> <p>De la même manière, notons également que le Département du Haut-Rhin (SIDL) soutient et finance les structures de prévention spécialisée dans le département dont l'APSM qui intervient majoritairement à Mulhouse aussi sur des missions de Protection de l'Enfance.</p> <p>Les cadres des Espaces Solidarité participent par ailleurs aux coordinations territoriales prévention-sécurité.</p> <p>-----</p> <p>ENGAGEMENT : poursuivre la participation aux coordinations territoriales prévention-sécurité.</p>
Enrichissement culturel	<p>La mise en œuvre d'actions collectives (Cf axe 2) telles que celles proposées dans le cadre des CTSA ont pour objectif premier de lutter contre l'isolement, le mal-être social... mais in fine, cela permet également aux personnes engagées dans ces groupes au travers de la valorisation de leurs savoir-faire de s'enrichir culturellement et socialement.</p> <p>Le développement d'un réseau réciproque d'échanges et de savoirs avec des bénéficiaires du rSa en est une belle illustration car cela permet de leur faire prendre conscience de leurs compétences.</p>
Santé, bien-être et vivre-ensemble	<p>Comme mentionné dans les axes 2 et 4, le développement d'actions d'insertion sociale a pour finalité première de permettre aux personnes percevant des minimas sociaux (notamment bénéficiaires du rSa) « de se sentir mieux » car c'est à partir de là qu'elles pourront commencer à s'engager dans des démarches d'insertion. L'action du groupe St Nicolas en est un bel exemple.</p> <p>La santé constituant le 1^{er} frein à la recherche d'emploi pour les bénéficiaires du rSa, le développement d'actions de prévention santé est également envisagé.</p>

	<p>Notons également que la PMI développe une action de prévention et une offre de soins importante pour les enfants et, également, pour les femmes enceintes.</p> <p>-----</p> <p>ENGAGEMENT : poursuivre le développement d'actions d'insertion médico-sociale en direction des personnes bénéficiaires du rSa.</p>
<p>Cadre de vie et fluidité résidentielle</p>	<p>Le traitement social de l'accès et du maintien dans le logement est une mission essentielle. Elle se matérialise au travers des aides apportées dans le cadre du FSL (financements majoritairement départementaux), de la prévention des expulsions locatives et de la lutte contre la précarité énergétique.</p> <p>-----</p> <p>ENGAGEMENT : poursuivre le traitement social de l'accès et du maintien dans le logement.</p>

En matière d'éducation et de la culture, le Conseil Départemental intervient pour la construction, l'entretien et l'équipement des collèges.

Nous pourrions donc intégrer nos engagements 2015-2020 en termes de rénovation d'établissements sur les quartiers prioritaires de Mulhouse ainsi qu'à Illzach et Wittenheim (même si les collèges ne sont pas sur les quartiers concernés pour ces 2 villes, les collégiens habitant ces quartiers y vont).

Compte tenu du classement soit en REP soit en REP+ de tous les collèges mulhousiens (classement qui tient notamment compte de la part des élèves en quartier prioritaire de la politique de la ville), les établissements sont susceptibles d'accueillir des enfants issus des quartiers dits « prioritaires ». Il semble aussi important de souligner que sur la période 1993-2013, le Département a construit ou reconstruit 13 collèges parmi lesquels : Mulhouse- Bourtzwiller, Wittenheim - Marcel Pagnol, Wittenheim - Joliot-Curie, Mulhouse- Bel Air.

S'agissant du plan Pluriannuel d'Investissements, il est susceptible d'être réajusté au cours des prochains exercices sur une période glissante de 5 ans.

COLLEGES	Nature des Travaux	Montant indicatif de l'opération en €	2015	2016	2017	2018
ILLZACH - Anne Franck (quartier Jonquilles)	Réhabilitation aile Nord	55 200		55 200		
MULHOUSE - Bel Air (partie Coteaux)	Construction Gymnase	3 500 000	210 000	1 300 000	1 400 000	590 000
MULHOUSE - Kennedy (Franklin - Tour Europe)		0				
MULHOUSE - Jean Macé (Coteaux)	Vidéo surveillance pour sécuriser terrain Handball	30 000			30 000	
MULHOUSE - Saint Exupéry (Drouot)	Portail professeurs	20 000			20 000	
MULHOUSE - François Villon (Brustlein- Briand)	Etudes pour restructuration et réhabilitation	334 600	20 000	314 600		
MULHOUSE - Wolf (Wolf - Wagner - Sellier)	Réfection salles de classes + transfo salle	253 000	18 000		235 000	
MULHOUSE - Bourtzwiller	Sécurisation site + remplacement régulation chauffage	216 000	56 000		160 000	
WITTENHEIM - Irène Joliot Curie (Markstein)		0				
WITTENHEIM - Marcel Pagnol (Markstein)	Remplacement brise soleil + travaux télérestauration	180 000		180 000		
TOTAUX		4 588 800	304 000	1 849 800	1 845 000	590 000

ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT ENGLOBALANT TOUT OU PARTIE DES COLLEGES DU CONTRAT DE VILLE

Partenaires	Partenariat	Intitulé de l'Action	Engagement du Département	ANNEE 2015	Observations
COLLEGE AU CINEMA	Convention" 2015 entre l'Etat (DRAC Alsace, Ministère de l'Education Nationale), Association Alsace Cinémas et Département	Dispositif d'éducation à l'image : accès des collégiens à une culture cinématographique	A définir	oui	Engagement dont le montant est défini annuellement, selon le nombre de collèges et d'élèves adhérant au dispositif
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE MULHOUSE	Convention 2013/ 2016 Département/ville de Mulhouse	Mission d'éducation et engagement pédagogique pour les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM en collèges)	40 000,00 €	oui	Montant à entériner par la Commission Permanente de Juillet
LA FILATURE	Contrat d'objectifs et de moyens 2014/2017 entre l'Etat, la Région, le Département, la ville de Mulhouse et la Filature	Parcours Filature : dispositif de sensibilisation au spectacle vivant (anciennement "La Filature au collège")	A définir	oui	Pour les années 2015, 2016 et 2017, le Département déterminera son concours financier au vu des budgets prévisionnels présentés par la Filature et dans la limite des crédits votés au budget du Conseil Départemental
LA KUNSTHALLE	Contrat Culture 2014/2017 Département/ ville de Mulhouse	Actions de sensibilisation et médiation culturelle en direction des publics, des établissements scolaires dont collèges mulhousiens	25 000,00 €	oui	Enveloppe maximum prévisionnelle dans le cadre du CTV de 2014 à 2016 : 50 000 € Pour 2017, le Département déterminera annuellement son concours financier au vu du budget prévisionnel de l'exercice en cours présenté par la ville de Mulhouse et dans la limite des crédits votés au budget du Conseil Départemental
LE NOUMATROUFF	Convention Département/Noumatrouff 2015	Actions de sensibilisation aux musiques actuelles notamment celles en direction des publics relevant de la compétence du Département au titre du CRMA (Centre de ressources Musiques actuelles)	20 000,00 €	oui	A partir de 2016, convention multipartenaire et pluriannuelle serait prévue.

OPERA NATIONAL DU RHIN	Convention 2015 Département/Opéra	Actions de sensibilisation et médiation culturelle en direction des publics, des établissements scolaires dont collèges mulhousiens	A définir	oui	Convention annuelle 2015 en cours
Nef des Sciences	Entre 2001 et 2010, signature de conventions pluriannuelles, puis annuelles. Depuis 2011, aucune nouvelle convention n'a été signée avec la structure, intervention annuelle du Département	Diffusion de la culture scientifique et technique à travers des actions pédagogiques variées à destination des publics et des scolaires (primaires/collèges)	A définir	oui	Pas de convention prévue avec l'association
Association Musées Mulhouse Sud Alsace	Entre 2001 et 2011, signature de conventions pluriannuelles et annuelles. Depuis 2012, aucune nouvelle convention n'a été signée avec la structure, intervention annuelle du Département	Animation du Service éducatif et culturel des musées de Mulhouse et réalisation d'outils pédagogiques sur les collections des musées mulhousiens à destination des scolaires et des enseignants (primaires/collèges)	A définir	oui	Pas de convention prévue avec l'association
Musée de l'Impression sur Etoffes	Convention 2015 Département/Musée	Actions pédagogiques à destination des publics et des scolaires en particulier (primaires/collèges)	A définir	oui	Convention annuelle 2015 en cours

Le Conseil Départemental accompagne au quotidien les communes du Haut-Rhin pour atténuer les fractures territoriales, économiques, sociales, numériques ou culturelles et renforcer les solidarités. Le Département est ainsi le premier partenaire des communes et de leurs groupements en intervenant dans les domaines suivants :

- l'aménagement des communes (voirie, sécurité routière...)
- la protection de l'environnement et notamment le traitement des déchets
- le développement économique (aménagement de zones d'activités et aide à l'implantation d'entreprise)
- les bâtiments communaux et équipements sportifs
- la sauvegarde et la restauration du patrimoine.

A travers sa politique de territorialisation, le Conseil Départemental du Haut-Rhin souhaite apporter des réponses efficaces aux préoccupations des haut-rhinois au sein de chaque Territoire de Vie. Pour une action départementale plus efficace et une amélioration constante de la qualité de service, la proximité sur le terrain est fondamentale pour notre collectivité.

Afin de répondre au mieux aux besoins des Territoires, en favorisant l'intelligence collective et en renforçant la notion de partenariat, une première génération de Contrats de Territoire de Vie a été signée en 2010. Pour la période 2014-2019, une deuxième génération de Contrats a été conclue récemment avec les 7 Territoires de Vie, tout en étendant leur périmètre à de nouveaux secteurs et en y intégrant notamment les Projets d'Intérêt Local.

La philosophie du dispositif des contrats : trois enveloppes au sein des CTV :

La première, les projets structurants, à vocation à accompagner les projets d'envergure supra communale des communes et des intercommunalités. Elle fait l'objet d'une contractualisation sur 6 ans, avec deux révisions.

La deuxième, les projets d'intérêt local (PIL), permet de soutenir les projets d'envergure communale. Elle fonctionne selon un appel à projets annuel. A noter que ponctuellement des EPCI peuvent aussi bénéficier de cette enveloppe pour de "petits" projets.

La troisième enveloppe a vocation à accompagner les projets des communes et des EPCI dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de l'hydraulique, de la montagne et des EHPAD. Fonctionnant selon une logique de programme pluriannuel d'investissement, ses contours s'adaptent aux besoins spécifiques de chaque Territoire.

Pour les trois communes signataires de ce Contrat de Ville, l'aide aux communes et aux intercommunalités inscrite au Contrat de Territoire de Vie de la région mulhousienne, se présente ainsi :

Informations générales					Participation départementale			
n° fiche	Projet structurant	Maître d'ouvrage	Coût du Projet	I/F	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention Départementale
Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire								
12-10	Travaux de rénovation de la patinoire Olympique de Mulhouse	m2A	2 675 585 €	I	2015	2 466 555 €	30%	739 966 €
12-11	PRU - Aménagement d'un pôle sportif avec construction de deux salles plurivalentes (Plaine sportive et de loisirs de la Doller Quartier de Bourtzwiller	MULHOUSE	3 224 414 €	I	NC	3 224 414 €	14%	451 418 €
12-12	Milhusina - création d'une maison des sports d'opposition	MULHOUSE	1 105 351 €	I	2015	1 105 351 €	30%	331 605 €
12-21	Construction de salles paroissiales - centre multi-activités. Phase 1.	CONSEIL DE FABRIQUE PAROISSE SAINTE- THÉRÈSE	1 332 112 €	I	2016	1 332 112 €	40%	532 845 €
12-24	Travaux d'amélioration thermique de l'Espace 110	ILLZACH	99 000 €	I	2015	99 000 €	15%	14 850 €
12-25	Travaux au COSEC du complexe sportif BIECHLIN	ILLZACH	332 800 €	I	2016	332 800 €	60%	199 680 €

12-29	Remplacement des conduites du bassin olympique du stade nautique à MULHOUSE	m2A	69 167 €	I	2015	69 167 €	10%	6 917 €
12-30	Changement de la centrale d'air du bassin d'apprentissage de la Piscine de la Doller	m2A	73 290 €	I	2015	73 290 €	10%	7 329 €
12-31	Réaménagement intérieur favorisant la tenue de manifestations culturelles et conférences au Temple Saint-Etienne	MULHOUSE	2 007 000 €	I	2016	2 007 000 €	40%	802 800 €
12-32	Aménagement du jardin des énergies	Musée EDF Electropolis	1 100 000 €	I	2016	1 100 000 €	9,10%	100 000 €
Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire								
Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique								
21-2	Création d'une maison des Clusters au sein du Technopole à Mulhouse	m2A	734 000 €	I	2015	734 000 €	25%	183 500 €
21-3	Temple St Etienne - Restauration des vitraux et façade (2ème phase)	MULHOUSE	1 800 725 €	I	2016	1 800 725 €	16,66%	300 000 €
21-8	Participation au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)	MULHOUSE	300 000 €	I	2016	300 000 €	10%	30 000 €
Axe 2.2 : Soutien aux projets innovants créateurs d'emploi et aux projets favorisant le maintien d'activités économiques ou l'installation de nouvelles								
22-1	Aménagement du Quartier DMC et créations d'espaces économiques	MULHOUSE	16 095 317 €	I	NC	10 000 000 €	10%	1 000 000 €
Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme								
Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire								
31-9	Aménagement d'une liaison interuniversités entre les campus Fonderie et Illberg	MULHOUSE	360 000 €	I	2015	360 000 €	30%	108 000 €
31-10	Aménagement d'un chemin piétonnier sur les berges de l'Ill	MULHOUSE	362 335 €	I	2015	362 335 €	30%	108 701 €

31-14	Organisation structurée de covoiturage domicile-travail	PAYS de la Région Mulhousienne	55 500 €	F	2016	55 500 €	20%	11 100 €
-------	---	--------------------------------	----------	---	------	----------	-----	----------

PROJETS D'INTERET LOCAL INSCRITS AU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE REGION MULHOUSIENNE 2014/2019

	Projet d'intérêt local	Maître d'ouvrage	Début des travaux	Fin des travaux	Dépense subventionnable proposée	Taux proposé	Subvention proposée
11	Réaménagement de l'Espace-Liberté, zone de détente et de promenade	ILLZACH	mars-15	juin-15	32 733 €	15%	4 910 €
15	Aménagement de la rue des Abeilles	MULHOUSE	janv-15	déc-15	506 000 €	23%	116 380 €
17	Création d'une classe passerelle à l'école maternelle Furstenberger	MULHOUSE	juil-14	juil-05	159 000 €	23%	36 570 €
18	Réfection du plateau sportif Erbland	MULHOUSE	déc-14	mai-15	238 259 €	22,62%	53 904 €
20	Rénovation extérieure de l'école élémentaire Furstenberger	MULHOUSE	mars-15	sept-15	179 880 €	23%	41 372 €

2. Cadre de vie, renouvellement urbain et logement.

La politique du Département du Haut-Rhin en matière d'habitat social, au regard des thématiques du futur contrat de ville de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), se présente ainsi :

Axes de travail Politique de la Ville	MISSIONS, MOYENS et ENGAGEMENTS
Renouvellement urbain et cadre de vie	<p>Missions de droit commun et axes développés (parc locatif social des organismes HLM) :</p> <ul style="list-style-type: none">-Recensement et diagnostic des logements locatifs sociaux adaptés ou adaptables aux personnes âgées ou à mobilité réduite. ENGAGEMENT : Recensement et diagnostic sur le parc locatif social des communes de m2A avec mise en place d'une base de données. <p>Hors secteur ANRU :</p> <ul style="list-style-type: none">-Aide à la production de logements familiaux très sociaux (PLAI) ENGAGEMENT : poursuivre la politique de production des logements au niveau de loyers les moins élevés en faveur de ménages à faibles ressources.-Participation financière aux surcoûts liés aux aménagements spécifiques pour personnes âgées autonomes dans des opérations locatives sociales ENGAGEMENT : aide financière accordée au bailleur social pour des résidences seniors en construction neuve ou en acquisition-amélioration répondant à un cahier des charges.

3. Développement économique et emploi.

Le Conseil Départemental interviendra dans le cadre du Contrat de Ville au titre de ses dispositifs de droit commun.

Thématique	Dispositif mobilisé	Engagement financier sur la programmation actuelle	Objectif du dispositif
Création d'activités	Accompagner et financer les projets de création d'entreprises à travers le réseau des PFIL haut-rhinoises	Dotation du fonds de la PFIL pour la mise en place de prêts d'honneur (avances remboursables)	Favoriser la création d'entreprises sur le territoire
	Soutien aux zones d'activités à caractère structurant (dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne)		
	Soutien aux pépinières et hôtels d'entreprises (dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne)	Soutien aux investissements immobiliers	Soutenir les projets de pépinières et hôtels d'entreprises présentant un caractère structurant et s'inscrivant dans une logique territoriale
	Fonds départemental de garantie	Convention SIAGI	Faciliter l'obtention des concours bancaires en complétant le taux de garantie accordé par ces structures
	Soutien en faveur des bâtiments-relais	Avances sous forme de crédit-bail	Soutien de projets d'entreprises ayant un fort potentiel de développement
	GRACE Artisanat	Dispositif d'aides directes en faveur de la création d'entreprises artisanales (investissements matériels)	Soutenir la compétitivité des entreprises créées ou reprises



CONTRIBUTION DES BAILLEURS SOCIAUX ALSACIENS A L'ELABORATION DES CONTRATS DE VILLE : LES CONVENTIONS INTERCOMMUNALES DE MIXITE SOCIALE

1. PREAMBULE

Le cadre national de la nouvelle politique de la ville et les conventions intercommunales de mixité sociale

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 a fixé un grand objectif pour les acteurs et futurs dispositifs de la politique de la ville : réduire les écarts entre les quartiers défavorisés et leur unité urbaine. Les contrats de ville, désormais uniques pour tous les EPCI avec un quartier prioritaire et établis pour une durée de 6 ans, doivent articuler toutes les dimensions : emploi, éducation, santé, mixité sociale et urbaine.

Pour les futurs contrats de ville en cours d'élaboration, la contractualisation est organisée autour d'un contrat cadre, de conventions d'application thématiques, de conventions d'applications territorialisées (notamment quartiers ANRU) et d'une **convention intercommunale de mixité sociale** (art. 8). Cette convention intercommunale de mixité sociale est obligatoire pour tous les EPCI compétents en matière d'habitat comptant au moins 1 quartier prioritaire (QPV). A contrario, elle n'est donc pas prévue pour les autres territoires.

La convention intercommunale de mixité sociale doit être élaborée au cours de l'année 2015 et annexée au contrat de ville. Elle porte sur tout le territoire de l'Agglomération et définit :

- Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux et les mutations
- Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des PRU
- Les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention

C'est la **Conférence intercommunale du logement** (CIL), à mettre en place par les EPCI compétents en matière d'habitat (caractère obligatoire si PLH approuvé et au moins 1 QPV, facultatif mais recommandé pour les autres situations), qui doit élaborer la convention intercommunale de mixité sociale. Elle l'élabore en associant les communes membres, l'Etat, les bailleurs sociaux, les réservataires et les associations de locataires et d'insertion.

Il est important de rappeler que cette convention s'inscrit dans un **contexte plus global de réforme de la gestion de la demande et des attributions des logements sociaux**. En effet, la loi ALUR du 23 mars 2014 énonçait les principales dispositions suivantes visant prioritairement les intercommunalités dotées de PLH : une simplification et le droit à l'information du demandeur, la mise en place d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID) et l'instauration d'une Conférence intercommunale du logement (CIL) pour assurer le pilotage des politiques d'attribution des logements sociaux et assurer la cohérence globale des différents dispositifs.

Par ailleurs, la Convention intercommunale de mixité sociale doit intégrer les dernières dispositions du **Comité Interministériel à la Ville (CIV) du 6 mars 2015** qui a fixé les principaux objectifs suivants :

- Outre le rappel de l'objectif d'une meilleure **répartition géographique de l'offre** de logements sociaux (réalisation des objectifs SRU) et un objectif de reconstruction hors site dans le cadre des nouveaux projets de rénovation urbaine (NPNRU) ;
- L'engagement d'une démarche de **révision de la politique des loyers dans le parc social** par rapport aux enjeux d'occupation : l'objectif est de sortir de la rigidité du financement et d'offrir la possibilité de minorer les loyers pour permettre de loger des personnes à faibles ressources (et en contrepartie de l'augmenter ailleurs) ;
- La modernisation et le **pilotage à l'échelle intercommunale de la politique d'attribution**. Cette politique devra définir des orientations à l'échelle intercommunale qui devra se baser sur un **classement des immeubles en fonction de leur occupation sociale sur la base de critères économiques objectifs** ;
- Le développement de dispositifs tels que la cotation de la demande et la location choisie (aujourd'hui développés à titre expérimental dans certains territoires) ;
- **Le relogement des ménages sous le seuil de bas revenus dont DALO hors des QPV.**

Les territoires concernés en Alsace

En Alsace, les trois principales agglomérations de Strasbourg, Mulhouse et Colmar sont dotées de PLH approuvés et comptent chacune plusieurs quartiers prioritaires politique de la ville (QPV). Elles sont donc dans l'obligation de mettre en place une Conférence intercommunale du logement et de formaliser une convention intercommunale de mixité sociale. Ces trois collectivités sont pour l'heure engagées dans l'élaboration dans leur contrat de ville devant intégrer une réflexion partenariale sur le volet attributions des logements sociaux (en lien avec la CIL) et mixité sociale.

La Région compte 5 autres quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), 3 dans le Bas-Rhin et 2 dans le Haut-Rhin, qui s'inscrivent dans des contextes locaux différents :

- La communauté de communes de Saverne (QPV : quartiers Est) est compétente en matière d'habitat et son 3ème PLH est en cours d'élaboration. Elle est donc concernée par la convention intercommunale de mixité²¹.
- La Communauté de communes de Bischwiller (QPV : quartier Liberté) est compétente pour mettre en œuvre des outils de programmation et d'études dans les domaines de l'habitat sur le territoire dont le PLH. Elle est concernée par l'élaboration d'une Convention intercommunale de mixité dans le cadre de son contrat de ville.
- La Communauté de communes de la Région d'Haguenau (QPV : quartier Les Pins) est concernée par l'élaboration d'une convention intercommunale d'attribution des logements sociaux.
- La Communauté de commune Thann-Cernay (QPV : quartier Bel Air) est compétente en matière d'habitat et son PLH est en cours de réalisation. Le contrat de ville devra intégrer une convention intercommunale de mixité sociale.

²¹ L'élaboration du contrat de ville est en cours et la collectivité affirme l'objectif de mixité dans ses 1ers travaux partenariaux associant OPUS 67. Extrait du support du Comité de pilotage 03/2015 : « Assurer une plus grande mixité sociale sur le périmètre : déplaçonnement des loyers, développer l'accession sociale à la propriété dans le périmètre des 300 mètres, convention d'attribution des logements sociaux... »

- La Communauté de communes de Saint-Louis (QPV : quartier de la Gare) n'est pas compétente en matière d'habitat et n'est donc pas dans l'obligation d'élaborer une convention intercommunale de mixité sociale.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

BAS-RHIN 67

COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG (CUS)

Quartiers QPV	Ville	PRU 1	Nb d'habitants QPV	Nb log. sociaux QPV
Hautepierre	Strasbourg	PRU	13 620	3 463
Neuhof – Meinau	Strasbourg	PRU	15 700	6 287
Les Ecrivains/Quart. Ouest	Schiltigheim/Bischeim	PRU	6 050	2 061
Elsau	Strasbourg		4 820	1 562
Libermann	Illkirch-Graffenstaden		2 410	871
Quartier prioritaire	Lingolsheim	PRU	2 740	306
Marais	Schiltigheim		1 890	666
Hohberg	Strasbourg		2 960	1 107
Molkenbronn	Strasbourg		2 130	722
Koenigshoffen-Est	Strasbourg		2 130	515
Cronembourg	Strasbourg	Convention locale	8 030	2 477
Laiterie	Strasbourg		2 680	805
Cité de l'Ill	Strasbourg		4 169	1 760
Spach	Strasbourg		2 180	992
Musau (Ampère)	Strasbourg		1 220	535
Port du Rhin	Strasbourg		1 310	566
Murhof	Strasbourg		2 060	796
Guirbaden	Bischheim		1 190	670

AUTRES QUARTIERS

Quartier Liberté	Bischwiller		1 260	242
Les Pins Musau	Haguenau		1 470	350
Saverne – Quart. Est	Saverne		1 470	341

HAUT-RHIN 68²²

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COLMAR (CAC)

Quartiers	Ville	PRU 1	Nb d'habitants QPV	Nb log. sociaux QPV
Florimont - Bel Air	Colmar		1 650	551
Europe - Schweitzer	Colmar	PRU	9 260	3 135

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MULHOUSE (m2A)

Quartiers	Ville	PRU 1	Nb d'habitants QPV	Nb log. sociaux QPV
Quartier Les Coteaux	Mulhouse	PRU	6 880	1 868
Drouot - Jonquilles	Mulhouse, Illzach	PRU	4 720	1 456
Péricentre	Mulhouse	PRU	30 450	4 320
Quartier de Bourtwiller	Mulhouse	PRU	3 580	1 022
Quartier Brustlein	Mulhouse		1 230	148
Markstein - La Forêt	Wittenheim		1 570	349

AUTRES QUARTIERS

Quartiers	Ville	PRU 1	Nb d'habitants QPV	Nb log. sociaux QPV
Quartier de la Gare	Saint-Louis		1 800	507
Quartier Bel Air	Cernay		1 120	227

Quartiers d'intérêt national NPNRU 214-2024 au 15 décembre 2014

²² Source : DDT Haut-Rhin 19/05/2015

Les enjeux de la contribution des bailleurs sociaux

En Alsace, les bailleurs sociaux sont impliqués auprès des collectivités dans l'élaboration et la conduite des outils cadre de la politique locale de l'habitat (PLH) et de la politique de la ville. Concernant les futurs contrats de ville, ils ont déjà fait part de propositions d'ajustements des périmètres prioritaires, ont rédigé une contribution collective au contrat de ville de m2A, et ont participé aux réunions partenariales territoriales tout au long de l'année 2014 et début 2015.

Les conventions intercommunales de mixité sociale visent une meilleure prise en compte des problématiques d'occupation du parc social, reconnues plus marquées dans les QPV. Au-delà des interventions du PNRU 1 centrées sur l'offre de logements, le désenclavement des quartiers et les parcours résidentiels via les relogements, les attributions de logements (internes et externes) et plus globalement la gestion urbaine et sociale des quartiers sont désormais identifiées comme des axes de travail prioritaires.

Ces conventions et les objectifs de mixité sociale qui seront définis concernent particulièrement les bailleurs sociaux. En effet, ces derniers sont de fait très impliqués dans la gestion sociale de leur parc et en responsabilité concernant les attributions de logements.

Forts de leur connaissance de terrain, des enseignements de leurs pratiques et de leurs connaissances, ils sont en capacité de contribuer à la définition d'objectifs à la fois pertinents et réalistes. Ils sont notamment en mesure de développer et d'organiser leur connaissance de l'occupation sociale et du fonctionnement des résidences dans les quartiers, et d'éclairer le fonctionnement du « système » des attributions de logements sociaux dans les territoires, système qui reste néanmoins très encadré par la réglementation.

Sur ces constats partagés, les bailleurs sociaux souhaitent être associés à l'élaboration des conventions intercommunales de mixité sociale.

Cette première contribution élaborée à l'échelle régionale vise d'une part à partager avec les partenaires ce que les bailleurs sociaux connaissent des enjeux de peuplement dans les quartiers, enjeux qui ne se réduisent pas à la mixité sociale qui serait appréciée au regard de seuls critères économiques, mais portent aussi sur les équilibres sociaux dans les quartiers, en intégrant notamment : la problématique du vieillissement, celle de familles avec des difficultés sociales, les problèmes de communautarisme, et plus globalement les enjeux du vivre ensemble dans les quartiers. En lien avec ces premiers éléments de diagnostic, la contribution vise d'autre part à communiquer le point de vue des bailleurs sociaux sur les objectifs de mixité sociale et les leviers à mobiliser dans les différents territoires. Enfin, les bailleurs sociaux sont force de propositions pour l'élaboration des conventions de mixité sociale.

2. 1^{ERS} ELEMENTS DE DIAGNOSTIC SUR L'OCCUPATION DU PARC SOCIAL ET LES ENJEUX

Une analyse globale de l'occupation du parc social révélant la fragilisation du parc Hlm Alsacien

Les bailleurs sociaux ont une connaissance de l'occupation de leur parc. Les résultats de l'enquête sur l'occupation du parc social (OPS), exploités par l'AREAL, soulignent la fragilité économique et sociale des occupants : en 2012, 4 ménages locataires Hlm sur 10 étaient sous le seuil de pauvreté et les indicateurs de fragilité sont plus marqués en ZUS. De l'avis des bailleurs, ce dernier constat reste cependant à nuancer selon les territoires, les écarts étant parfois ténus entre la situation des quartiers prioritaires et le reste du parc.

Chiffres clés – Enquête sur l'occupation du parc social 2012

108 000 logements sociaux dont 28% en ZUS

L'occupation du parc social (97% des logements) :

- 39% sous le seuil des 40% des plafonds de ressources PLUS (proche du seuil de pauvreté)
- une fragilisation de l'occupation : 60% des occupants mais 70% des emménagés récents sous le seuil des 60% des plafonds
- une précarité économique des occupants toutefois plus notable dans le parc social du Bas-Rhin
- le poids des familles monoparentales : 19% (9% dans l'ensemble des ménages)
- le poids des personnes seules : 35% (38% dans le Haut-Rhin) et le vieillissement de la population : 11% des chefs de ménages de plus de 75 ans
- une mobilité relative : 29% des ménages ont emménagés entre 2009 et 2012, mais sans pouvoir distinguer la mobilité interne au parc social

Des indicateurs plus marqués en ZUS :

- une population globalement plus familiale (52% de familles avec enfants contre 43% hors ZUS) avec une part de familles nombreuses presque deux fois plus importante que dans le reste du parc Hlm (17% et 9%)
- des ressources plus faibles : 72% sous le seuil des 60% (56% hors ZUS) ; une situation confirmée par d'autres indicateurs comme le taux de ménages avec APL (21 points d'écart ZUS / hors ZUS), emploi stable (9 points d'écart)...
- une mobilité plus faible en ZUS

Source : Plaquette communication AREAL : « Qui habite dans le parc social Alsacien ? » - 2012

Une étude « expérimentale » de l'occupation du parc social à l'échelle d'un quartier : les Coteaux à Mulhouse

Dans l'Agglomération de Mulhouse, la Ville et l'Agglomération en partenariat avec l'AREAL ont conduit récemment une étude sur l'occupation du parc social du quartier des Coteaux qui illustre les principaux enjeux d'occupation du parc social dans les quartiers prioritaires, dans un contexte de marché réputé détendu. Les résultats révèlent notamment : **l'enjeu d'un repositionnement de l'offre Hlm dans le marché local (attractivité, mobilité), d'un développement de réponses spécifiques notamment pour répondre au vieillissement, d'un accompagnement social adapté aux populations les plus fragiles.** L'étude souligne ainsi que le peuplement du parc social ne renvoie pas seulement aux attributions mais aussi à l'offre de logements (structure du parc et notamment typologie des logements, niveau des loyers, attractivité des logements) et à l'accompagnement des habitants. Par ailleurs, l'étude révèle des écarts entre deux sous-secteurs du quartier, Nord et Sud, et donc la nécessité **d'approches des problématiques d'occupation sociale à des échelles géographique fines.**

Éléments de synthèse – Etude sur les dynamiques de peuplement du parc social des Coteaux à Mulhouse

- Une concentration des ménages en précarité économique : 1 sur 3 < 20% des plafonds (23% dans l'Agglomération)
- Un secteur sud encore plus marqué, information confirmée par les acteurs sociaux de terrain
- Une demande « précaire » : 68% < 60% des plafonds, une part plus importante qu'ailleurs de familles avec enfants avec de faibles revenus notamment des ménages étrangers ou récemment immigrés
- Des familles plus représentées qu'ailleurs (surtout dans le secteur sud), en lien avec la structure du parc
- Un déficit global d'attractivité et une mauvaise image du quartier, y compris les copropriétés
- Une offre sociale peu attractive : un quartier représentant 18% du parc de Mulhouse mais 4% de la demande seulement ; 37% des demandeurs déjà logés dans le parc social.
- Un vieillissement sensible, comme ailleurs, mais un peu plus marqué sur le secteur sud
- Une faible mobilité : 16% des ménages seulement ont emménagé il y a moins de 3 mois (1 sur 4 dans l'Agglo.)

Source : Rapport de l'étude sur les dynamiques de peuplement du parc social des Coteaux – AURM pour la Ville, m2A et partenaires dont AREAL – janvier 2015

Au-delà des statistiques sur la précarité économique des occupants, d'autres problèmes de fonctionnement à prendre en compte

Pour les bailleurs sociaux, les ressources des ménages représentent un indicateur important de la fragilité de l'occupation mais ils pointent aussi d'autres problèmes de fonctionnement rencontrés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, principalement :

- des problèmes de comportement de certains ménages, se traduisant concrètement par des problèmes d'occupation des logements (hygiène notamment), mais pouvant aussi générer des troubles de voisinage,
- des incivilités et actes de délinquance dans certains secteurs,
- des regroupements communautaires dans certains quartiers ou sous-secteurs, se traduisant par une difficulté à attribuer les logements à des ménages hors communauté (pression sur les agents des bailleurs sociaux, refus des candidats..), et générant de fait un processus de spécialisation sociale difficile à enrayer.

Ces problèmes, qui impactent l'attractivité du parc concerné et participent dans certains cas à vider les immeubles, constituent des freins évidents à l'équilibre social des quartiers. Les bailleurs sociaux font état de leurs faibles marges de manœuvre pour régler ces difficultés, qui inquiètent aussi les élus. Ils soulignent ainsi la nécessité d'une réflexion partenariale à conduire dans chaque territoire pour d'une part identifier et objectiver ces problèmes, et d'autre part proposer des solutions adaptées aux différentes situations et contextes locaux.

3. DES OBJECTIFS DE MIXITE SOCIALE A CALIBRER A L'ECHELLE DE CHAQUE AGGLOMERATION

La mixité sociale : un sujet flou et sensible à interroger collectivement à l'échelle des territoires

Force est de constater que la mixité sociale est une notion qui fait débat et de longue date. **L'objectif général partagé par l'ensemble des bailleurs sociaux présents en Alsace est bien de lutter contre la ségrégation socio-spatiale, autrement dit de ne pas concentrer des populations en difficultés dans les mêmes quartiers ou les mêmes secteurs, d'éviter la spirale de la spécialisation sociale « en négatif », source de difficultés quotidiennes voire d'exclusion pour les habitants.**

Cependant, au vu de la taille des quartiers prioritaires et des dynamiques actuelles, il semble illusoire de penser, tout au moins à moyen terme, rééquilibrer véritablement l'occupation de ces quartiers par l'accueil de ménages dits favorisés dans des volumes conséquents. Pour les bailleurs sociaux, les changements s'inscriront nécessairement dans le temps, du fait de taux de rotation faibles y compris dans les secteurs les moins attractifs. Mais au-delà de la recherche d'une diversité sociale, par ailleurs déjà existante dans la plupart des quartiers, il s'agit de régler des problématiques de fonctionnement, de favoriser la mobilité des ménages, de résoudre des difficultés de cohabitation de différentes communautés... , principalement par le biais d'un accompagnement adapté des habitants.

Pour les bailleurs sociaux, si l'ambition d'une ouverture plus large et d'un meilleur fonctionnement social de ces quartiers, qui ne seraient plus perçus comme des espaces de relégation, représente bien un enjeu majeur, l'objectif de mixité sociale doit faire l'objet **d'une réflexion collective à l'échelle de chaque agglomération, pour donner à l'ensemble des partenaires impliqués des points de repères partagés « permettant d'éviter tout malentendu », et à l'échelle des quartiers, pour prendre en compte les problématiques d'occupation posées** (qui ne sont pas les mêmes partout). Les ambitions et les objectifs de mixité sociale ne peuvent pas être généralisés mais sont à adapter aux différents contextes et enjeux.

Des objectifs de mixité sociale à calibrer au regard des enjeux et des contextes locaux

La définition d'objectifs de mixité sociale doit s'appuyer sur une connaissance fine et partagée de l'occupation sociale des quartiers et des éventuels problèmes de fonctionnement. Mais elle doit aussi interroger l'occupation sociale attendue dans les quartiers, les profils sociaux recherchés, en intégrant les freins à lever pour y arriver. Ces derniers sont principalement la fonction du parc social dans les marchés locaux (la demande) et l'attractivité des logements sociaux, la structure de l'offre (typologies et loyers) et les priorités d'attributions.

Les bailleurs sociaux insistent particulièrement sur **la nécessité de distinguer les marchés tendus et marchés détendus.** Les objectifs fixés ne peuvent en effet être les mêmes en fonction de l'occupation du parc social, des dynamiques en cours, mais aussi plus globalement du marché local de l'habitat et du niveau de tension.

Dans l'agglomération de Strasbourg, les quartiers prioritaires sont nombreux et pour certains très vastes. Le marché est réputé tendu et la demande de logement social est forte. Il n'y a pas de problème de vacance de logements, y compris dans les quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, l'objectif de mixité sociale interroge **les orientations et la programmation du PLH : objectif de rééquilibrage territorial de l'offre sociale** avec d'une part la production d'une offre sociale et très sociale hors QPV, d'autre part la diversification de l'offre de logements dans les quartiers. Compte-tenu du stock de logements existants, cette ambition de rééquilibrage territorial de l'offre sociale s'inscrit toutefois dans le temps long.

L'attractivité et l'image des logements sociaux dans les QPV représentent aussi des enjeux prioritaires pour pouvoir attirer d'autres publics et engager une diversification du peuplement. C'est la poursuite du PNRU qui est en question, mais aussi plus globalement les stratégies des acteurs (bailleurs et partenaires) visant une requalification et une diversification de l'offre Hlm existante dans ces quartiers.

Enfin, des orientations d'attributions doivent pouvoir contribuer à un « rééquilibrage social » en favorisant, autant que faire se peut, des attributions à des ménages avec des profils différenciés dans les QPV. Au-delà des attributions externes, les relogements des futures opérations et les politiques de mutations devraient aussi participer à une diversification du peuplement. Mais face aux enjeux du droit au logement, il faut aussi s'assurer de la capacité d'accueil des ménages prioritaires et plus globalement défavorisés dans d'autres segments du parc de logements : offres adaptées en termes de typologies, de loyers et de localisation (desserte en transports, services et équipements..).

Cela demande une mobilisation de l'ensemble des réservataires autour d'orientations partagées et ne pourra se réaliser que marginalement ou très difficilement sans une démarche de révision des loyers. Rappelons que la remise en ordre des loyers (ROL) est prévue dans les prochaines conventions d'utilité sociale à signer en 2017.

Hors de l'Eurométropole, l'objectif de mixité sociale renvoie prioritairement à la question de la faible attractivité du parc de logements sociaux, en témoigne les problèmes de vacance de logements et le nombre important de refus, et à la gestion sociale de l'occupation.

La priorité est avant tout celle de retrouver une certaine attractivité du parc social et des quartiers pour attirer une population plus diversifiée, éviter le départ des occupants les plus stables et/ou solvables. Pour cela, une stratégie adaptée à chaque quartier prioritaire, dans son contexte local, doit être définie avec l'ensemble des acteurs concernés. De manière générale, elle doit réinterroger le développement de l'offre nouvelle dans ces territoires détendus, développement qui doit être limité et réfléchi en complémentarité de l'offre existante (et non en concurrence). En fonction des sites et des patrimoines, mais aussi des financements possibles, cette stratégie peut intégrer des interventions sur le patrimoine existant dans un objectif de segmentation et de diversification de l'offre existante dans les quartiers, et plus globalement de requalification des logements. La question se pose particulièrement pour les immeubles sans ascenseur, plus particulièrement les logements du 4^{ème} étage, les logements sans balcon, et plus globalement les immeubles en barre.

Par ailleurs, dans ces contextes de marchés détendus, face à un processus engagé de spécialisation du parc social sur l'accueil de populations très modestes et en difficultés, la question de la gestion sociale de ces publics (accompagnement social) se pose comme un axe de travail prioritaire pour assurer le bon fonctionnement des résidences et des quartiers.

Éléments de synthèse – Etudes sur la vacance de logements dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin

- Dans le Bas-Rhin, pas de problématique de vacance structurelle et une pression sur le parc social qui est plutôt perçue comme un élément positif mais une demande principalement endogène alimentée notamment par la rénovation urbaine (resserrement de l'offre et besoins de relogements), ce qui ne permet pas une diversification sociale. Un constat qui interroge les relogements pour les futures opérations et leur contribution possible à une diversification du peuplement.
- Dans le Haut-Rhin, une problématique de logements vacants effective à prendre en compte et posant la question de l'attractivité du parc de logements. Des constats qui appellent des orientations concernant l'offre de logements : qualités et loyers de l'offre sociale nouvelle, requalification de l'offre existante.
- Un impact fort des représentations et de l'image du parc social dans les attributions qui souligne l'enjeu de marketing territorial ; le fichier partagé de la demande de logements est perçu positivement pour limiter les effets des représentations des quartiers d'habitat social et des bailleurs.
- Des évolutions de la demande à prendre en compte : une fragilité croissante de la demande et difficulté à trouver des demandeurs solvables ; une élévation des exigences des demandeurs, et ce d'autant plus que l'offre sociale et plus globalement de logements locatifs abordables est abondante ; une montée des réseaux sociaux et communautaires perceptibles aussi dans la demande et à prendre en compte.
- Des besoins internes (ménages déjà logés dans le parc social) à considérer notamment personnes âgées : offre de logements adaptés.

Sources : Etude sur la vacance de logements dans le Bas-Rhin (mars 2012, ACEIF pour l'AREAL) ; Etude sur la vacance de logements dans le Haut-Rhin (janvier 2011, Observatoire de l'Habitat pour l'AREAL)

4. REFLEXIONS ET PROPOSITIONS DES BAILLEURS SOCIAUX POUR L'ELABORATION DES CONVENTIONS INTERCOMMUNALES DE MIXITE SOCIALE

Connaître l'occupation du parc social et les dynamiques en cours à l'échelle de chaque agglomération et des quartiers

La réflexion sur les objectifs de mixité sociale dans les territoires doit se fonder sur une analyse objective de la situation sociale et du fonctionnement social de chacun des quartiers, en particulier ceux de la nouvelle géographie prioritaire mais aussi d'autres quartiers identifiés par les acteurs locaux comme fragiles ou en difficultés.

Des éléments de diagnostics existent mais la connaissance de l'occupation du parc social reste aujourd'hui très globale (cf. supra) sauf exception (étude des Coteaux), ou alors n'est pas partagée (chaque bailleur ayant une connaissance de l'occupation de son patrimoine propre). Il est donc essentiel, en amont de la définition des objectifs de mixité sociale, de construire cette connaissance commune et de partager les analyses.

Outre les caractéristiques des occupants, les dynamiques en cours et les problèmes posés doivent être identifiés et qualifiés, en intégrant les appréciations qualitatives des acteurs locaux sur le fonctionnement du parc social et du quartier.

Quelles propositions ?

Pour les bailleurs sociaux d'Alsace, les collectivités doivent, via leur CIL en charge de la définition et de la mise en œuvre des conventions de mixité sociale, organiser la réalisation d'un diagnostic fin des enjeux de peuplement du parc social. Conformément à ce qui est attendu dans les conventions de mixité sociale, ce diagnostic doit permettre d'identifier et de qualifier les enjeux de mixité sociale dans les quartiers, d'identifier les patrimoines ou secteurs les plus en difficultés pouvant nécessiter la définition de stratégies spécifiques. Les analyses doivent porter tant sur le parc de logements (sa structure, ses loyers etc.) que sur l'occupation du parc. Sur ce dernier point, en réponse aux dernières orientations du CIV, un classement du patrimoine social doit être réalisé sur la base de critères économiques.

Les bailleurs sociaux, via l'AREAL, souhaitent apporter leur contribution. **En partenariat avec les EPCI, ils proposent de traiter les données statistiques de la prochaine enquête sur l'occupation du parc social : OPS 2016. En cohérence avec ce qui a été énoncé précédemment, cette étude doit permettre d'une part d'objectiver la situation des quartiers dans chaque agglomération, d'identifier les fragilités existantes y compris hors QPV et de partager les analyses, en inter-organismes mais aussi avec les autres partenaires. Par ailleurs, au-delà des données quantitatives, les bailleurs sociaux seront en mesure d'apporter des éléments d'appréciation qualitatifs sur le fonctionnement des quartiers, leur attractivité et les problématiques rencontrées.**²³

Pour cette exploitation d'OPS, ils s'appuieront sur les enseignements de l'étude expérimentale réalisée sur le quartier des Coteaux qui a mobilisé un partenariat élargi et a permis de pointer les limites techniques à prendre en compte (notamment limites de fiabilité des données et contraintes de la CNIL).

²³ Les bailleurs sociaux d'Alsace ont pu, pour certains, déjà faire part de cette proposition aux collectivités.

Comprendre les processus à l'œuvre et les freins au rééquilibrage social des quartiers

La convention de mixité sociale définit des objectifs à mettre en œuvre dans le cadre de la politique intercommunale de peuplement. Pour cela, le diagnostic établi doit permettre de comprendre la situation du marché local de l'habitat et le positionnement du parc social dans ce marché, notamment au regard des caractéristiques de la demande de logement.

Il doit aussi révéler les freins existants au rééquilibrage social que sont notamment la structure de l'offre de logements et son attractivité, les obligations de relogement des publics prioritaires.

Quelles propositions ?

Au-delà de la connaissance de l'occupation du parc, les bailleurs sociaux attendent des partenaires et notamment des collectivités qu'elles réalisent des **études de marché permettant de situer leurs offres dans le marché local de l'habitat**.

Les **études sur la vacance réalisées pour l'AREAL** en 2011 et 2012, qui seront actualisées dans le cadre de l'étude régionale lancée par l'AREAL début 2015 représentent de premiers éléments de diagnostics. Leurs résultats pourront être livrés aux collectivités pour contribuer aux analyses mais ces travaux, qui restent ciblés sur le thème de la vacance, doivent être complétés par une approche plus globale du fonctionnement des marchés locaux, avec des analyses déclinées à des échelles relativement fines.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux identifient clairement le **fichier partagé de la demande comme un des outils clés** des politiques de peuplement²⁴. Ce fichier doit donc être exploité comme un outil de connaissance (éclairage et suivi de la demande de logement social, suivi des attributions dont celles aux publics prioritaires) mais aussi outil de décision (définition d'objectifs de mixité sociale au regard des profils des demandeurs).

Identifier les leviers d'une stratégie de peuplement en faveur de la mixité sociale dans les quartiers

En fonction des contextes locaux et des problématiques posées, les objectifs de mixité sociale peuvent renvoyer à des stratégies de peuplement mobilisant différentes marges de manœuvre : interventions sur l'offre de logements et/ou orientations d'attributions de logements (et de mutations) et/ou en termes de gestion urbaine et sociale. Il est important de rappeler que ces stratégies de peuplement qui visent une amélioration de l'équilibre social à l'échelle des quartiers peuvent néanmoins s'appuyer sur une segmentation de l'offre de logements infra-quartier et proposer des interventions ciblées sur tel ou tel segment, en fonction des problématiques posées mais aussi des opportunités et possibilités d'intervention (ciblage sur une partie des immeubles du quartier concernés par un dysfonctionnement social important par exemple).

²⁴ Ces propositions étaient déjà formulées dans la contribution stratégique inter-organismes au contrat de ville unique Mulhouse Alsace Agglomération de mai 2014.

Quelles propositions ?

Les bailleurs sociaux sont **favorables à une approche globale des problématiques d'occupation et de fonctionnement des quartiers d'habitat social, mais aussi des leviers à mobiliser en faveur de la mixité sociale.**

Concernant les interventions sur l'offre de logements, les bailleurs sociaux contribuent au développement équilibré de l'offre sociale dans les territoires, en réponse aux objectifs des PLH.

Sur leur parc existant, ils sont en capacité d'apprécier l'attractivité de leurs résidences. Si les refus de logement représentent un indicateur intéressant, celui-ci doit cependant être manié par les bailleurs eux-mêmes car les pratiques d'attribution sont différentes et les motifs de refus sont très divers. Concernant leur stratégie patrimoniale, **les bailleurs sociaux sont en mesure de rendre lisible leurs projets dans chacun des quartiers, permettant d'avoir une perspective sur l'état du patrimoine à court et moyen termes. En fonction des objectifs de mixité sociale définis, ces stratégies pourraient être réétudiées avec les collectivités.**

Par ailleurs, les bailleurs sociaux alertent les collectivités sur la cohérence des objectifs qu'elles poursuivent et la nécessité d'intégrer pleinement les enjeux de peuplement dans les politiques locales de l'habitat. En secteur détendu, et cela concerne globalement tous les secteurs hors Eurométropole, l'accent doit être mis sur la requalification de l'offre existante et le développement de l'offre nouvelle doit être d'une part maîtrisé et d'autre part orienté sur des produits spécifiques. Ainsi, dans le Haut-Rhin, les bailleurs sociaux interrogent la possibilité de revoir les objectifs SRU.

Concernant la gestion urbaine et sociale, les bailleurs sociaux mettent en œuvre ou contribuent à de nombreuses actions concernant notamment la propreté dans les quartiers ou visant à favoriser le lien social comme les jardins partagés. Les bailleurs sociaux insistent sur l'intérêt de ces actions qui doivent être maintenues, confortées et même développées avec l'appui de leurs partenaires notamment des collectivités. Certaines des actions de GUP menées par les bailleurs sont financées par l'exonération de TFPB dans les ZUS. **Il serait donc important de prendre collectivement, à l'échelle de chaque territoire, la mesure de l'impact de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville sur cette ressource dédiée** (à partir de 2016).

Par ailleurs, **les bailleurs sociaux alertent les partenaires sur l'impact du départ des services dans certains quartiers.** De fait, ils se retrouvent les seuls acteurs présents dans ces derniers et les habitants ne bénéficient plus de certains services. Il est donc essentiel que les diagnostics réalisés territoriaux dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville intègre cette lecture du fonctionnement des quartiers.

De manière générale, **les bailleurs sociaux s'engagent à maintenir leur participation active aux instances dédiées à la gestion urbaine et sociale** des quartiers et à contribuer aux dispositifs d'observation de la collectivité à travers leurs informations et leurs analyses plus qualitatives.

Concernant les attributions de logements, les bailleurs sociaux formulent différentes propositions.

Au sujet des dispositifs prioritaires d'accès au logement, ils souhaitent que **l'Accord Collectif Départemental, qui doit être revu en 2017, intègre les différents niveaux de tension des marchés locaux** : proposition de modalités de calcul des

objectifs basée sur le patrimoine en distinguant secteur tendu et détendu. Mais ils ne sont **pas favorables à une stratégie particulière d'attribution visant spécifiquement les publics prioritaires** : ACD ou DALO, qui d'une part ne sont pas toujours plus fragiles ou en difficultés que la demande ordinaire et, d'autre part, ne posent pas systématiquement de difficultés dans le fonctionnement des résidences. Pour gérer au mieux ces relogements, **la vigilance doit porter sur la transparence des situations des ménages au moment de l'attribution et sur l'accompagnement social** des ménages les plus en difficultés.

En réponse au CIV prévoyant que les relogements des ménages en situation de précarité économique (ménages à bas revenus dont DALO) ne soient plus réalisés en QPV, ils interrogent les conditions de faisabilité de cette disposition dans les territoires locaux, tant au regard de la précarisation de la demande Hlm qu'au regard de l'offre disponible. Il est en effet essentiel de prendre la mesure de l'offre qui pourra être mobilisée pour accueillir ces ménages à très faibles ressources, tant en volume (au regard du poids du parc en QPV dans les agglomérations) qu'en termes qualitatifs (services, types de logements et plus particulièrement niveau des loyers) ; mais aussi de développer des mesures pour attirer des ménages moins fragiles dans ces secteurs peu attractifs pour éviter la vacance de logements. **La faisabilité de cette disposition renvoie à différentes interventions en faveur de la mixité sociale qui restent à conduire : définition d'orientations d'attributions partagées avec les différents réservataires, mesures incitatives pour favoriser l'accueil de ménages moins précaires et/ou moins fragiles dans les QPV, rééquilibrage de l'offre très sociale dans les territoires, interventions sur les loyers (ROL) etc.** Il est évident que celles-ci s'inscrivent dans le temps long. Sans pour autant remettre en cause l'objectif, il est essentiel de garder **à court et sans doute moyen termes une certaine souplesse de gestion des attributions de publics « précaires »**, à calibrer en fonction des contextes de quartier et dysfonctionnements identifiés.

Concernant les mesures incitatives, les bailleurs sociaux évoquent des aides financières de type exonérations fiscales. Ils demandent par ailleurs à ce que les dérogations aux plafonds de ressources et au SLS dans les quartiers ou secteurs politique de la ville puissent être maintenues ; ces dispositions pouvant en effet permettre quelques attributions « stratégiques ».

Concernant les mutations, les bailleurs sociaux soulignent leurs pratiques actuelles et leurs politiques internes globalement favorables aux parcours résidentiels, tout en reconnaissant des marges de progression. Toutefois, ils alertent leurs partenaires sur les risques d'objectifs « simplement » quantitatifs. En effet, les mutations peuvent, dans certains cas, s'avérer contre-productives dans le cadre d'une stratégie ciblée de mixité sociale (en favorisant le départ de locataires présentant des profils contribuant à cette mixité). Ainsi, il est important que la question des mutations soit pleinement intégrée dans les objectifs de mixité sociale avec des stratégies pouvant être différenciées selon les territoires, les publics...

Concernant l'accompagnement social, les bailleurs sociaux soulignent les « grandes » difficultés d'une partie des ménages qu'ils accueillent notamment : problèmes de santé mentale, sorties d'institutions, problématiques d'hygiène.

Si les bailleurs sociaux peuvent accompagner les ménages dans leur rapport au logement et notamment dans leurs difficultés de paiement de leurs loyers, ils alertent les collectivités sur les moyens d'accompagnement adaptés à mettre en place pour ces

ménages avec des problématiques lourdes et spécifiques, et pour lesquelles ils ne sont pas « outillés ». Si ces questions ne sont pas nouvelles, elles peuvent avoir un impact fort sur les équilibres de fonctionnement des résidences. Pour les bailleurs sociaux, les partenaires locaux doivent renforcer les moyens et les pratiques visant ces situations, ainsi que les partenariats avec les bailleurs sociaux. Du côté des partenaires, il est essentiel que les situations des ménages soient « transparentes » au moment des attributions. Du côté des bailleurs, ceux-ci s'engagent à conforter leurs actions pour : détecter les situations, les orienter vers les services sociaux, et développer des solutions de logements adaptées tels que la sous-location (ou autres solutions d'intermédiation locative).

Profiter des acquis du PNRU en matière de relogement

Les conventions de mixité sociale doivent définir les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des prochains PRU. Les projets de renouvellement urbain du 1^{er} programme et les bilans réalisés ont permis de dégager des constats partagés sur les limites du cadre imposé par l'ANRU pour les relogements, particulièrement l'objectif de 50% des relogements en neuf couplé au respect du reste à charge, objectif qui s'est révélé un frein aux parcours résidentiels de certains ménages. Pour les futurs projets, l'enjeu est donc de revoir ces conditions de relogement et de les assouplir dans un objectif de réponse la plus adaptée possible aux besoins et souhaits des ménages.

Pour les bailleurs sociaux, ces futurs relogements doivent répondre aux attentes des ménages mais, autant que faire se peut, leur permettre d'évoluer dans leurs parcours résidentiels et contribuer à l'objectif de mixité sociale. Plusieurs conditions sont favorables à cet objectif : un accompagnement social adapté aux besoins de certains ménages à reloger, à prévoir dans le cadre d'un partenariat, et le développement de l'inter-bailleurs pour débloquer des offres à la fois plus nombreuses et diversifiées.

Conforter la mobilisation des acteurs et notamment les réservataires

Les conventions de mixité sociale doivent aussi définir les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

Du point de vue des bailleurs sociaux, les acteurs concernés sont déjà mobilisés et travaillent en partenariat sur les enjeux d'attribution, notamment concernant les publics prioritaires. La mise en œuvre d'objectifs de mixité sociale qui s'appuieraient sur un diagnostic fin et des orientations partagées, pertinentes à l'échelle des territoires, ne devrait ainsi pas poser pas de difficultés majeures.

- Dans le Bas-Rhin, les contingents de la collectivité (Eurométropole de Strasbourg), de l'Etat et du Conseil général sont ainsi déjà regroupés pour la mise en œuvre de l'Accord Collectif Départemental.
- Dans le Haut-Rhin : les tensions sur la demande sont moindres et un partenariat est établi entre les réservataires.

En fonction des stratégies définies, cette mobilisation et cette coopération devront néanmoins être organisées aux bonnes échelles et prendre en compte des objectifs différenciés selon les territoires. Cela reste à mettre en place à l'échelle des EPCI et sous leur pilotage dans le cadre des Conférences Intercommunales de l'Habitat.

Contribution réalisée avec l'appui de Fanny Lainé-Daniel Consultante Habitat dans le cadre d'une mission financée par l'Union Sociale pour l'Habitat

Annexe n°4 - Caisse d'Allocations Familiales du Haut Rhin

Au-delà de sa forte implication, technique et financière (au titre de l'investissement et du fonctionnement) sur le territoire de l'agglomération mulhousienne (m2A) dans les champs de l'enfance et de la jeunesse, les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin dans le présent Contrat de Ville se fondent sur les actions et dispositifs détaillés ci-dessous.

<u>Thématique</u>	<u>Actions</u>
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE LOCALE	<p>L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales portées par des structures de proximité (centres sociaux, espaces de vie sociale). Elle permet ainsi aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et à la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques d'un territoire délimité.</p> <p>Les évolutions sociales observées ces dernières années sur les territoires, relatives à la famille, à la place des jeunes, au vieillissement de la population, à l'emploi, à la précarité, etc. interrogent les modalités de création du lien social dans la relation de proximité, confirmant ainsi le besoin d'interventions d'animation de la vie sociale.</p> <p>Les centres sociaux constituent un dispositif d'action sociale original contribuant au développement social local. Ils se trouvent à la croisée des projets des différents partenaires (CAF, collectivités locales, ...) et des préoccupations des habitants avec comme principe essentiel d'action, leur participation.</p> <p>Le partenariat Caf du Haut-Rhin / Ville de Mulhouse sur cette thématique est scellé par la signature d'une convention cadre bipartite posant le périmètre de cette collaboration. Celle-ci définit les attentes, les principes, les modes de collaboration et de financement permettant de pérenniser et de qualifier les projets portés par les Centres Sociaux Culturels Mulhousiens. Elle permet de clarifier et de formaliser les attentes communes et complémentaires</p> <p>A ce titre ceux-ci bénéficient du soutien des partenaires co-signataires afin de mobiliser et de développer les synergies et valoriser ce mode d'intervention sociale en valorisant plus particulièrement le principe de la participation des habitants-usagers.</p> <p>Cette convention acte la volonté de mener une démarche, une réflexion et une analyse partagée lors des phases de conception, de suivi et d'évaluation des enjeux communs afin de renforcer la cohérence des projets sur le territoire et de prioriser les réponses aux enjeux sociaux. En outre elle permet d'établir les modalités de financement des Centres Sociaux et de garantir une visibilité budgétaire sur la pluriannualité des financements.</p>

**SOUTIEN A LA
PARENTALITE**

Mise en œuvre du Schéma départemental de soutien à la parentalité
Animation et coordination du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement
des Parents du Haut-Rhin (REAAP 68)

Accompagnement des porteurs de projets mulhousiens dans le cadre de
l'appel à projets annuels du REAAP 68.

Financement d'actions de soutien à la parentalité dans le cadre de l'appel à
projets annuels du REAAP 68.

Participation à l'organisation du « Mois de la parentalité » et attribution d'un
financement.

Coordination de la Manifestation départementale à destination des parents
qui aura lieu en novembre 2015 et qui a pour visée de mieux faire connaître le
réseau et ses actions : réunions de travail avec certaines associations
mulhousiennes pour l'élaboration d'un programme d'action de prévention et
de soutien à la parentalité.

Pilotage du dispositif de médiation familiale :

Pilotage et suivi de l'offre de médiation familiale.

Financement et conventionnement avec l'ASFMR et L'Orée.

Déploiement du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité :
Financement d'actions qui proposent aux enfants et aux jeunes l'appui et les
ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à
l'école.

Impliquer les parents à l'accompagnement dans le souci de renforcer et
d'améliorer les relations Familles/Ecole, en accordant une attention
particulière aux familles résidants sur les deux quartiers prioritaires.

Porter une attention particulière à la formation des accompagnateurs CLAS,
particulièrement ceux qui accompagnent les familles des deux quartiers
prioritaires.

Nos engagements

Poursuivre le financement des actions de soutien à la parentalité au titre du
REAAP et initier de nouvelles actions au sein des quartiers prioritaires (peu
d'actions développées en 2014).

Poursuivre notre engagement aux côtés des associations mulhousiennes
impliquées dans l'organisation de la manifestation départementale à
destination des parents.

Poursuivre le travail de partenariat en invitant les associations et institutions
mulhousiennes, à contribuer aux travaux du REAAP 68.

**SOUTIEN A LA
PARENTALITE**

Poursuivre le financement de l'activité de médiation familiale afin de permettre l'accessibilité de ce service aux familles mulhousiennes confrontées à des situations de séparation conjugales ou familiale conflictuelles.

Développer le financement d'actions CLAS selon le nouveau mode de pilotage et de financement qui entrera en vigueur dès la rentrée scolaire 2015-2016. Les parents devront impérativement être impliqués au sein des actions développées.

Les actions du Pôle Accompagnement des Familles

Les offres de service de travail social prévoient, dans le cadre d'une action sociale à destination de toutes les familles, de porter une attention particulière aux personnes qui rencontrent des situations où vivent des événements à même de les fragiliser. Dans ce cadre, les travailleurs sociaux territorialisés sur le secteur de la M2A assurent des rendez-vous au siège de la Caf du Haut-Rhin pour les familles ayant un enfant à charge au titre des prestations en lien avec :

La séparation

L'attente et l'accueil du 1er enfant (*)

L'attente d'une naissance ou adoption multiple

Le décès d'un conjoint ou d'un enfant

Dans le cadre de ces rencontres, un rendez-vous des droits est systématiquement réalisé dans le but de permettre à l'allocataire de faire valoir l'intégralité de ses droits en fonction de sa situation

A cette occasion, le travailleur social effectuera une évaluation sociale, proposera un plan d'aide et présentera le panel des aides sur projet existant qui permettra de stabiliser la situation de l'usager. Il orientera vers les partenaires si la situation le nécessite.

(*) Des informations collectives « naissance 1er enfant » sont organisées, par notre caf, sur le territoire de la M2A réunissant tous les partenaires privilégiés (CPAM, Relais Assistantes Maternelles, sage-femme...). L'objectif est de donner aux futurs parents un maximum d'informations et d'aide à la projection et permettre la possibilité aux familles de mieux anticiper et appréhender la venue de l'enfant.

Nos engagements

Dans le cadre de nos offres globales de service :

Prévention de la précarité des familles

Poursuite des rendez-vous des droits et du travail partenarial avec les différents acteurs qui accompagnent les familles.

**LOGEMENT
HABITAT**

Les actions du Pôle Accompagnement des Familles

La prévention des expulsions et des impayés de loyer est un enjeu fort pour notre Caf. L'objectif des actions de prévention est d'éviter la suspension de l'allocation logement. Pour ce faire, mise en place d'un travail en partenariat avec les bailleurs, les travailleurs sociaux du département.

Les Aides extra-légales liées au logement sont définies par le règlement intérieur d'Action Sociale :

- Concernant l'accès (l'aide au relogement, pack 1ère installation, prêt d'équipement majoré),
- Concernant le maintien (rénovation thermique, impayés de charges de copropriété, prêt d'honneur et secours),
- Concernant l'amélioration (prêts équipements ménagers/mobiliers).

Dans le cadre des rencontres avec l'allocataire, un rendez-vous des droits est systématiquement réalisé dans le but de permettre à l'allocataire de faire valoir l'intégralité de ses droits en fonction de sa situation

A cette occasion, le travailleur social effectuera une évaluation sociale, proposera un plan d'aide et présentera le panel des aides sur projet existant qui permettra de stabiliser la situation de l'usager. Il orientera vers les partenaires si la situation le nécessite.

Nos engagements

Poursuivre le travail partenarial autour des impayés de loyer : les travailleurs sociaux de la Caf prennent en charge les allocataires non accompagnés et qui répondent à nos critères de procédures internes. Un rendez-vous des droits sera systématiquement proposé à cette occasion.

Maintien par notre Action Sociale des aides extra-légales concernant l'accès, le maintien et l'amélioration.

**ACCOMPAGNEMENT
DES
FAMILLES EN
MATIERE
D'INSERTION
SOCIALE**

Nos Actions

Les offres de service des travailleurs sociaux en matière d'insertion sociale :

- aide à la régularisation des droits pour les RSA majoré avec enfants de moins de trois ans. A cette occasion, le travailleur social peut réaliser un rendez-vous des droits avec l'allocataire et/ou intervenir en lien avec le référent social de l'allocataire.
- Participation aux actions collectives en cours avec les partenaires sur le domaine de l'insertion sociale.

Nos engagements

Dans le cadre de la mise en place de la plateforme rSa partenariale :

- formation des partenaires sur la législation relative aux conditions d'ouverture de droits
- participation à raison de 4 ½ journées par semaine pour l'instruction administrative des primo demandeurs rSa

participation à raison d'1 ½ journée par mois pour les Données Socio-professionnelles

Document coproduit par :

***Mulhouse Alsace Agglomération
Ville de Mulhouse / Ville d'Illzach / Ville de Wittenheim
L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhouse
L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
La Sous-Préfecture de Mulhouse
La Direction Départementale des Territoires***